



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

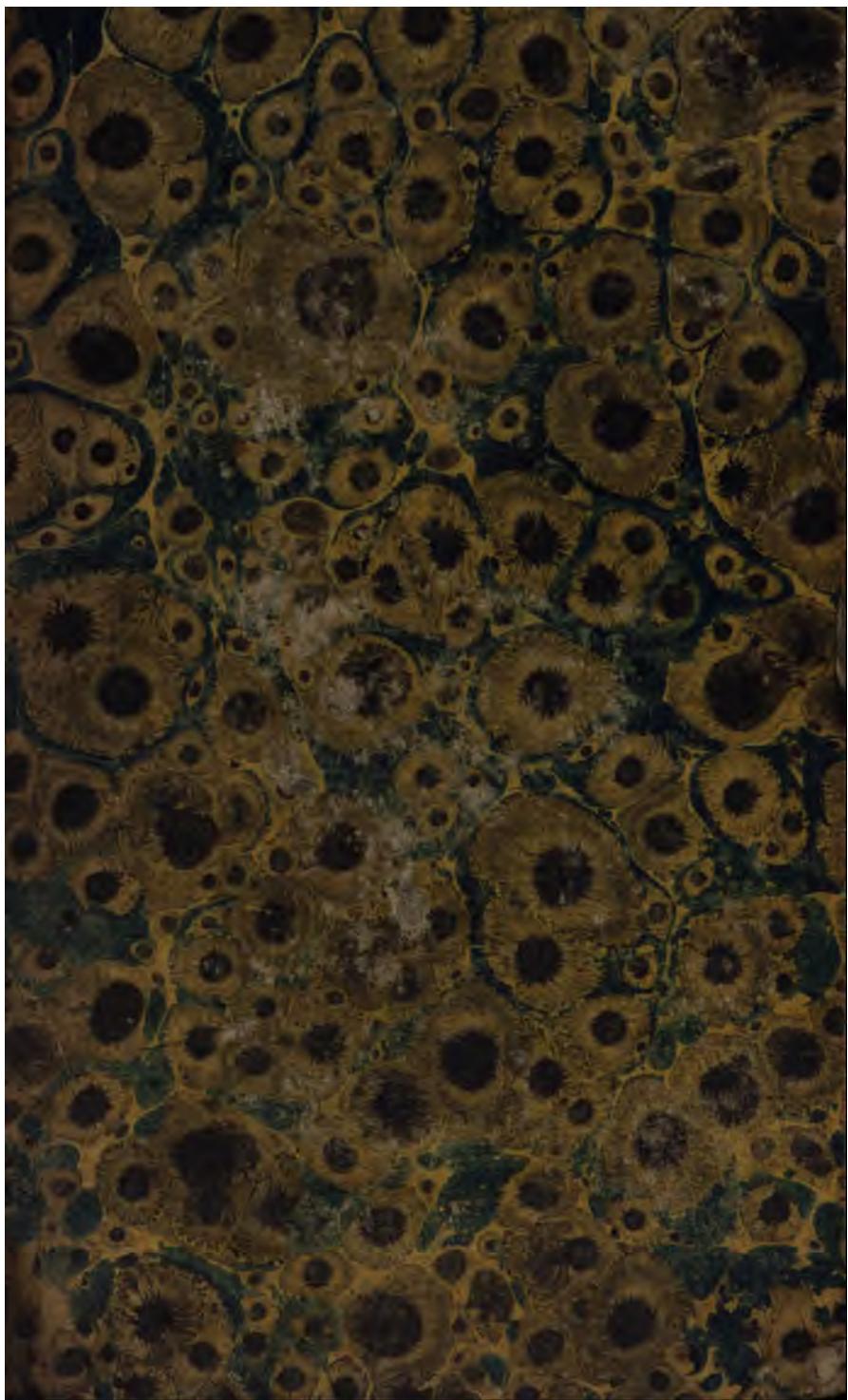
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



48

N. 31.

24775

e.

165

L.L.

Crim.

X 580

D343

49



LE LIVRE NOIR.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET,
RUE SAINT-HONORÉ, n° 315.

LE
LIVRE NOIR
DE MESSIEURS
DELAVAL ET FRANQUET,
OU
RÉPERTOIRE ALPHABETIQUE
DE LA
POLICE POLITIQUE
Sous le Ministère déplorable;
OUVRAGE IMPRIMÉ
D'APRÈS LES REGISTRES DE L'ADMINISTRATION;
PRÉCÉDÉ
D'UNE INTRODUCTION,
Par M. Année.

Tome Deuxième

Paris,
MOUTARDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE Gît-le-Cœur, N° 4.

1829.



RÉPERTOIRE.

C.

CABARETS.

Cab. part., n. 9,519.

30 mars 1822.

Les cabarets du boulevard du Temple m'ont été désignés comme des rendez-vous où tous les genres de corruption sont mis en usage pour détourner de leurs devoirs les militaires de la garnison qui sont casernés dans cette partie de la ville.

Le sieur Cli... annonce que la maison tenue par un nommé Sa..., rue de la Sonnerie, est fréquentée par une foule de militaires de la garde royale et de la ligne; que ce Sa... professe les plus mauvaises opinions; qu'il tient des propos contre le gouvernement, et exprime hautement les regrets que lui cause la chute de Bonaparte.

Ce rapport est extrêmement vague; il ne précise aucun fait.

J'invite M. Hinaux à faire surveiller la maison du sieur Sa..., qui est un cabaret, de telle manière que, s'il s'y tient des propos contre le gouvernement, ou si l'on y fait des tentatives pour détourner les soldats de leurs devoirs, les auteurs de ces propos ou de ces ten-

tatives criminels puissent être efficacement poursuivis devant les tribunaux, et à cet effet il importe que les noms des coupables et des témoins soient exactement indiqués.

Je recommande cette surveillance à toute la sollicitude de M. Hinaux. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 9,519.

16 avril 1822.

Réponse. — *Sous divers travestissements*, nous avons introduit des explorateurs sûrs, et à diverses reprises, dans la maison tenue par le sieur Sa..., rue de la Sonnerie; en voici le résultat: là on vend de l'eau-de-vie et de la bière; c'est aussi un estaminet; cette maison est fréquentée de jour et de nuit par des femmes du plus bas étage, par beaucoup de soldats et quelques sous-officiers de toutes armes de la garnison. Ce lieu est le réceptacle de tout ce que la plus crapuleuse débauche peut offrir de dégoûtant. On y chante des couplets obscènes sans doute, mais qui n'ont aucunement trait à la chose politique, et nous pouvons affirmer que, sous ce dernier rapport au moins, la surveillance de l'autorité n'est pas fort nécessaire dans ce lieu; du reste, ce sont rarement les mêmes hommes que l'on y rencontre. En définitive, ces continues orgies ne sont affligeantes que pour les mœurs (1), et puis quelquefois pour les rixes qui y ont lieu.

(1) Quand il ne s'agit que des mœurs, on est certain que M. Delavau n'enverra pas de nouvelles notes à M. Hinaux. (Note de l'éditeur.)

Une chose bien surprenante, c'est que les voisins de Sa... disent tous à l'unisson qu'ils n'ont point à se plaindre de lui, et que pas un même d'entre eux n'éleve la voix contre le scandale permanent qu'offre cette maison.

(Ch...)

CABINET NOIR (le). *Voir Bourbaki et Belika.*

VALLÉE, capitaine. — LAFAYETTE. — LAFITTE. — SPINOSA. — ROCOMAURE. — PHILIPPE, acteur. — MISBACI.

CAILLE.

Cab. part., n. 10,082.

26 oct. 1822.

Je suis informé qu'un sieur Caille, médecin à Bargemon (Var), très connu par l'extélation de ses principes révolutionnaires, est parti pour Paris il y a environ un mois.

Ce voyage paraît avoir été entrepris dans l'intérêt du parti, surtout pour préparer une retraite au nommé Spinosa, Géhois d'origine, ancien officier au service de France, l'un des contumaces dans l'affaire du capitaine Vallée (1), qui erre, depuis l'arrêt de la cour d'assises du Var, dans ce département et dans celui des Bouches-du-Rhône.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

(1) Le 4 mai 1822, le capitaine Vallée, qui avait été employé dans la garde impériale, fut condamné à mort par la cour d'assises du Var. Il était accusé d'un complot tendant à détruire ou à changer le gouvernement du roi. Des huit prévenus de complicité, cinq furent acquittés ; le sixième, Salmon, fut condamné à dix années d'emprisonnement ; deux autres étaient contumaces : Spinosa ou Spinola était l'un d'eux.

(*Note de l'éditeur.*)

Cab. part., n. 10,082.

31 oct. 1822.

De nouveaux renseignements (1) m'apprennent que le sieur Caille demeure en ce moment rue Saint-Jacques, chez un de ses oncles, du même nom que lui. On n'a pu m'indiquer le numéro de la maison qu'il habite.

La conduite et les relations de cet individu méritent d'être surveillées avec le plus grand soin.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,082.

17 nov. 1822.

Réponse. — Dans la rue Saint-Jacques demeure un sieur Caille, logeur, que, *sous bon prétexte*, nous avons questionné, et qui a affirmé ne connaître en aucune manière le sieur Caille, qui est l'objet de notre recherche.

Dans la rue des Boucheries-Saint-Jacques et dans celles du Faubourg-Saint-Jacques et de l'Observatoire dans *le bureau de poste* situé rue du Faubourg-Saint-Victor et *les bureaux de recette des contributions*, toutes nos recherches ont été sans succès.

Rue du Four-Saint-Germain, n. 27, et rue de l'Université, n. 7, demeurent deux MM. Caille, avocats, près desquels nous avons dû prendre, avec *les ménagements nécessaires*, des renseignements relatifs à l'objet de notre investigation. Nos démarches

(1) On voit que les ennemis personnels et l'esprit de parti étaient, dans ces temps déplorables, les auxiliaires de la police, et que, n'osant se montrer au jour, c'est par des avis secrets et lâchement couverts du voile de l'anonyme qu'ils armaient le pouvoir et s'en faisaient un auxiliaire contre leurs adversaires.

(*Note de l'éditeur.*)

n'ont obtenu aucune indication satisfaisante. Du reste, nous n'avons cessé, depuis le 31 octobre, de demander au *bureau des garnis* l'adresse à Paris d'un sieur Caille, médecin, venant de Bargemont, département du Var. Ce bureau a constamment répondu jusqu'à présent ne le point connaître. (D...)

Cab. part., n. 10,082.

14 déc. 1822.

On me donne avis aujourd'hui que le sieur Caille, médecin à Bargemont (Var), est logé depuis quelque temps rue Saint-Jacques, n. 175, hôtel de Grèce, chez le sieur Misbach.

M. Hinaux voudra bien en prévenir M. N..., et lui recommander de suivre avec activité la surveillance qui lui était recommandée par les notes qui lui ont été confiées. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,082.

21 déc. 1822.

1^{re} réponse. — Le sieur Caille est arrivé le 2 octobre dernier à l'hôtel de Grèce, rue Saint-Jacques, et il en est parti le 8 de ce mois, sans dire où il allait, mais annonçant devoir être de retour à Paris vers le mois de janvier prochain.

Il n'est point connu dans cet hôtel sous le nom de Caille, mais bien sous celui d'Audibert. Cependant il est inscrit sur le registre de police de la manière suivante : Audibert-Caille (Joseph-Maurice), âgé de quarante-quatre ans, médecin, venant de Bargemont, département du Var.

Lorsque Caille arriva à l'hôtel susdit, il était accompagné d'un individu qui prend le nom de Rocomaurez, marchand, venant de Calais. Ce dernier est étroitement lié avec Caille, et il demeure encore actuellement à l'hôtel de la Grèce, rue Saint-Jacques, où il s'occupe continuellement à écrire. Ces deux individus, lors de leur arrivée, annoncèrent s'être rencontrés par hasard dans la diligence, et avoir fait route ensemble jusqu'à Paris, circonstance inexplicable, puisque l'un venait alors du midi et l'autre du nord de la France.

Depuis le 2 octobre jusqu'au 8 décembre, Audibert-Caille a eu de fréquentes entrevues avec MM. Lafayette et Lafitte, membres de la chambre des députés; c'est lui-même qui en a fait la confidence à son hôte, le sieur Misbach, en lui annonçant qu'avant peu sa fortune serait faite, à lui Caille, attendu qu'il venait de présenter un important ouvrage politique aux deux députés précités, lequel ouvrage ils avaient agréé, en lui promettant des richesses pour prix de son zèle.

En effet, on a remarqué que, pendant son séjour à Paris, Caille a employé la plus grande partie de son temps à écrire de concert avec Rocomaurez. Nous allons nous occuper de savoir quelles sont les relations et les occupations de ce dernier.

Nous surveillerons aussi le retour à Paris du sieur Audibert-Caille. On remarque que ce dernier, qui se donne pour n'avoir que quarante-quatre ans, paraît en avoir soixante.

Ce Rocomaurez dont il est ici question ne serait-il pas le sieur Spinoza dont parle la note du cabinet, n. 10,082...? Si oui, cette exploration demande une extrême prudence, et si on a le signallement de Spinoza, il conviendrait de le faire parvenir le plus tôt possible, pour nous mettre à même de reconnaître promptement l'identité. La chose est d'autant plus pressante que cet individu peut partir d'un instant à l'autre. (D...)

Cab. part., n. 10,082.

31 déc. 1822.

II^e réponse. — Nous avons annoncé que le sieur Audibert-Caille était accompagné d'un mystérieux particulier, qui prenait le nom de Rocomaurez et la qualité de marchand.

Pour mettre l'autorité à même, en comparant les deux signalements, de juger s'il y a identité de personne entre ce Rocomaurez et le sieur Spinoza dont est question dans la note n. 10,082, nous avons fait de nouvelles recherches, dont voici les résultats : Rocomaure, et non pas Rocomaurez, demeure bien réellement à l'hôtel susdit, dans une petite chambre au rez de chaussée, au fond de la cour ; là, cet homme vit très solitaire, son ameublement annonce peu d'aisance, son habillement a quelque chose de singulièrement bizarre ; cet homme, enfin, que nous n'avons cessé d'épier, depuis dix jours, n'est sorti qu'une seule fois hier, à cinq heures du soir, s'est rendu sur la place du Carroncel, a déposé une lettre de grande

dimension dans la boîte de la poste royale, puis s'est rendu immédiatement chez lui.

Voici maintenant son signalement : Quarante ans d'âge environ, taille de cinq pieds dix pouces, visage rond et coloré, petit nez court et mince, bouche moyenne, cheveux et sourcils bruns. Il est vêtu d'une redingote de drap marron très clair, pantalon bleu, deux gilets, l'un blanc et l'autre jaune, chapeau rond à long poil très blanc ; il est chaussé en souliers.

Quant au sieur Caille, dit Audibert, le sieur Rocomaure, *à qui nous en avons parlé*, attend son retour à Paris dans la première quinzaine du mois de janvier prochain. (Ch... D...)

Cab. part., n. 10,082.

31 déc. 1822.

Dans le rapport que M. l'officier de paix N.... m'a adressé relativement au sieur Caille, il m'annonce qu'il a enfin trouvé les traces de ce dernier, d'après les renseignements que je lui ai donnés, mais qu'il avait quitté Paris le 8 de ce mois, pour n'y revenir que dans le courant du mois prochain. Il est à regretter que M. l'officier de paix N... n'ait point fait d'exactes recherches aux permis de séjour. Il y aurait trouvé que le sieur Caille avait obtenu, le 7 octobre dernier, un permis de six mois.

Quant à l'individu qui loge avec lui sous le nom de Rocomaure, et dont la conduite a justement appelé

les soupçons, il doit être l'objet d'une surveillance particulière.

Je joins à cette note le signalement du sieur Spinoza, avec lequel je ne pense pas que le sieur Rocomaure ait aucune identité.

M. Hinaux voudra bien me rendre compte du résultat de la surveillance du sieur Rocomaure et de ses habitudes depuis que le sieur Caille a quitté la capitale, et avoir soin de m'informer du retour du sieur Caille dès qu'il en aura connaissance.

Signalement : Pierre-Luc Spinoza, ancien capitaine dans le ci-devant trente-deuxième régiment d'infanterie légère, natif de Gênes, âgé de quarante-trois ans, taille de un mètre soixante-dix centimètres, cheveux et sourcils noirs, front haut et découvert, yeux bruns, nez aquilin et allongé. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n° 10,082.

21 janv. 1823.

Je suis informé que le sieur Audibert-Caille, médecin à Bargemont, s'est vanté d'avoir eu connaissance des mesures de surveillance prescrites à son égard pendant son séjour dans la capitale, et d'avoir neutralisé la surveillance de la police.

Comme je présume qu'il n'y a eu de la part des agents à qui M. N... confia cette affaire ni indiscrétion ni infidélité, on ne peut voir dans ce propos qu'une jactance de la part du sieur Caille.

J'apprends, au surplus, que le sieur Caille a quitté de nouveau le département du Var, pour se rendre

sur la ligne des Pyrénées, d'où il doit, a-t-il dit, revenir dans la capitale.

J'invite M. Hingaux à faire tenir son arrivée en observation, et à faire suivre avec plus de soin que jamais la surveillance du sieur Rocomaure, compatriote du sieur Caille et son associé dans les intrigues que ce docteur paraît exploiter avec beaucoup d'activité.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,082.

15 février 1823.

Réponse.—Nous avons la presque-certitude qu'Audibert Caille est en correspondance avec Rocomaure, et qu'il lui annonce dans ses lettres, datées de Perpignan et de Bayonne, ne devoir être de retour à Paris que vers le commencement de mars prochain,

Rocomaure a quitté, le 11 janvier 1823, l'hôtel de la Grèce, rue Saint-Jacques, en cachant soigneusement la retraite qu'il allait choisir, disant aux uns qu'il partait pour Marseille, aux autres pour l'Espagne, à ceux-ci pour Draguignan, à ceux-là pour Calas, département du Var.

Depuis le 11 janvier, nous n'avons cessé de rechercher la demeure de Rocomaure ; nous venons enfin de la découvrir : il n'a point quitté la capitale, et demeure, en ce moment, aux Batignolles, hors la barrière de Clichy, maison n. 12, chez le sieur Philippe, acteur du théâtre du Vaudeville.

Il est à remarquer que Rocomaure prend un tel soin de cacher sa nouvelle demeure, qu'il continue à se faire adresser ses lettres rue Saint-Jacques, bien

qu'il n'y demeure plus depuis le 11 janvier dernier, et cela est si vrai, qu'hier encore il y en avait cinq à son adresse chez le portier de la maison n. 175.

Nous nous occupons en ce moment de savoir qu'est-ce que M. Philippe, c'est-à-dire ses maximes politiques, le motif qui a pu lui faire donner asyle au sieur Rocomaure, et enfin de quelle espèce de gens cette maison est composée.

Nous rendrons compte immédiatement des résultats de cette exploration (1). (Ch... D...)

CAMBACÉRÈS (prince). *Voir ARNAULT et BOURDEAUX.*

CAMPENNE (le comte de).

1^{re} div. 1^{er} bur.

12 janv. 1826.

Le comte de Campenue a été constitué débiteur du Trésor royal pour trop-reçu sur son traitement de prévôt militaire du département des Basses-Alpes.

Cet officier habitait, en mars 1819, hôtel d'Arbois, rue Traversière-Saint-Honoré.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire prendre des renseignements exacts sur la résidence et la solvabilité actuelle du comte de Campenue, et à m'en faire connaître le résultat le plus tôt possible.

(*Le préfet de police.*)

(1) Ce compte a sans doute été rendu verbalement : on ne trouve plus rien sur cette affaire. Au reste, les lecteurs ont pu observer que presque toujours les investigations de la police se terminent de cette manière.

La montagne en travail enfante une souris.

(*Note de l'éditeur.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

26 janv. 1826.

Réponse. — A l'hôtel d'Arbois, rue Traversière-Saint-Honoré, on ignore absolument ce qu'est devenu le comte de Campenne. Les bureaux de la guerre, ceux des passe-ports et des garnis, les feuilles des voitures publiques, les états-majors, l'intendance militaire et toutes autres recherches ont été sans succès. Nous renvoyons la note. (....)

CANISY (ALFRED).

DELMAS. — FOY. — DE THIARD. — SOUBERVIC. — FRIARD. — LEBRETON. — PANCE. — ROUEN. — DUBOUCHET. — BUCHER. — PAULIN. — FRESNE, commissaire de police. — PILLOT.

Cab. part., n. 9,935.

22 août 1822.

Le sieur Alfred de Canisy, étudiant en droit, qui, après avoir quitté secrètement la capitale, au mois de décembre dernier, a figuré dans l'affaire de Belfort, vient d'être acquitté par la cour d'assises de Colmar.

Tout fait présumer que cet individu, qui demeurerait à Paris, rue Rochechouart, n. 12, reparaîtra bientôt dans la capitale.

J'invite M. Hinaux à tenir son arrivée en observation, et à l'entourer d'une exacte surveillance.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,935. •

24 août 1822.

Je viens d'être informé que le sieur Alfred de Ca-

nisy est arrivé à Paris, et loge rue de Belfond, n. 16,
au premier.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,935.

26 août 1822.

J'apprends que les sieurs François-Benjamin Pance, Alphonse Rouen, Philippe Dubouchet, Jean-Baptiste Paulin, coaccusés de Canisy, et, comme lui, mis en liberté, ont obtenu de la mairie de Colmar des passe-ports pour se rendre à Paris.

M. Hinaux voudra bien entourer ces individus de la même surveillance que je lui ai recommandé de diriger sur le sieur Canisy, et me faire connaître les remarques auxquelles leur conduite et leurs relations pourront donner lieu pendant leur séjour dans la capitale.

(*Le préfet de police.*)

Plus bas est écrit de la main de M. le préfet :

« Cette surveillance est fort importante. »

Cab. part., n. 9,935.

9 oct. 1822.

Réponse. — Canisy demeure rue de Belfond, n. 16, au premier étage, chez un nommé Friard, son ami et son compatriote, où lui, Canisy, assure qu'il termine solitairement ses études; il se rend fréquemment chez M. Pillot, rue de l'Arbre-Sec. Il paraît qu'il ne doute pas que ses démarches sont observées, car, malgré toutes les précautions prises, *il s'est aperçu déjà deux fois que nos inspecteurs le surveillaient et leur a cherché querelle, circonstance dans laquelle les inspecteurs se sont conduits convenablement, c'est-*

à dire qu'ils l'ont détrompé, et puis ensuite retrouqué vigoureusement. Du reste, le sieur Friard et le concierge de la maison susdite sont tout-à-fait dans les intérêts de Canisy ; ils se désinent de tout venant, et l'on n'en peut obtenir que des *rebusfades* et des *propos outrageants.* (D... Ch... D... M...)

Cab. part., n° 9,935.

20 mars 1823.

Une note du cabinet particulier, du 22 août 1822, appela l'attention de M. Hinaux sur le sieur Alfred Canisy, qui avait été compromis dans l'affaire de Belfort.

Un rapport de M. l'officier de paix N..., du 9 octobre suivant, me fit connaître que cet individu logeait alors rue de Belfond, n. 16, et ne me donna que de faibles renseignements sur ses relations et sa conduite dans la capitale.

Je suis instruit aujourd'hui que le sieur Canisy fait beaucoup de dépenses à Paris, et qu'il a même un cabriolet (1). *Tout fait présumer qu'il est un des agents du parti révolutionnaire.*

On assure qu'il a empêché un de ses amis, ancien maréchal-des-logis, nommé Delmas, de renoncer à entrer dans une des compagnies d'ouvriers qui s'organisent (2), en lui promettant une lieutenance s'il vou-

(1) On verra plus bas que M. Delavaud était mal instruit, ce qui lui arrivait souvent. (Note de l'éditeur.)

(2) Il s'agit sans doute ici de l'association dite de Saint-Joseph. (Note de l'éditeur.)

lait rester à Paris pour y défendre la constitution.

Le sieur Delmas va tous les jours au café Français, au Palais-Royal, où il fait sa cour à la demoiselle du comptoir.

J'invite M. Hinaux à faire reprendre, avec une nouvelle activité, la surveillance des sieurs Canisy et Delmas.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,935.

1^{er} avril 1823.

Réponse. — Le sieur Canisy demeure toujours rue de Belfond, n. 16, au premier étage, chez un sieur Friard. Le 25 de ce mois, Canisy s'est rendu chez M. le général Foy, rue de la Chaussée-d'Antin, n. 62. Il y est resté environ deux heures, puis s'est rendu chez lui.

Le 26, à sept heures, il s'est rendu chez le général Thiard, rue d'Affou-Saint-Honoré, n. 19, et il n'en est sorti qu'à midi pour rentrer chez lui.

Par nos rapports des 16 et 28 février dernier, nous avons fait connaître ce qui en est des réunions qui ont lieu dans cette maison (1). Mais il est une très heureuse circonstance qui peut jeter un plus grand jour encore sur la société qui se réunit sur ce point. Cette circoffrance, là voici : « M. Fresne, commissaire de police de la ville de Paris, fait ordinairement partie de cette réunion ; il est très étroitement lié d'amitié avec M. Thiard. Le dévouement de M. Fresne ne saurait être douteux, puisqu'il jouit de la con-

(1) Voir THIARD, général.

fiance du gouvernement sous le rapport de sa place. Ainsi donc il peut plus pertinemment que personne donner connaissance parfaite à l'autorité de ce qui se passe dans cette maison , ou des motifs qui y attirent continuellement le général Foy, Canisy, Soubervic, etc.

Le 27, Canisy, et Lebreton, autre étudiant en droit, qui demeure dans la même maison que Canisy, rue de Belfond , n. 16, sont sortis ensemble à neuf heures du matin , et se sont successivement rendus rue du Faubourg-Saint-Honoré , n. 51 ; place de la Ville-l'Évêque , n. 27, et enfin rue d'Anjou , n. 30.

Il est à remarquer que toutes ces courses, Canisy et Lebreton les ont faites à pied ; que rien , jusqu'à présent , n'annonce que Canisy ait un cabriolet ; què la maison où il demeure n'a ni remise, ni écuries , ni d'autres locaux susceptibles d'en loger un ; qu'enfin on ne lui en connaît point. Du reste , ce Canisy est tellement sur ses gardes , qu'il est impossible de l'aborder; et , pour suivre et observer ses démarches, il faudrait avoir tous les deux jours de nouveaux agents à mettre à sa suite.

Quant au sieur Delmas , l'ami de Canisy, nous le cherchons en vain au café Français ; on nous assure, dans ce même café, que cet individu est parti , il y a dix jours , de Paris pour se rendre à Toulouse. Cependant , vérification faite dans les divers bureaux de diligence qui desservent cette route , nous n'y trouvons nulle part le nom de Delmas. (D...)

CANOVA.

SESTINI. — QUATREMÈRE DE QUINCY.

1^{re} div. 1^{re} bur.

30 août 1822.

S. Exc. le ministre de l'intérieur a autorisé M. le préfet des Bouches-du-Rhône à délivrer un passe-port pour Paris au sieur Bartolomeo Sestini, natif de Pistoie, et venant des États-romains.

Le sieur Sestini, qui prend la qualité de propriétaire, est un poète improvisateur. *Une lettre écrite de Rome* l'avait signalé comme un des plus ardents propagandistes des carbonari (1) ; mais une lettre de recommandation que lui a donnée le sculpteur Canova pour M. Quatremère, demeurant à Paris (sans doute l'un des deux académiciens de ce nom), et les renseignements recueillis par M. le préfet des Bouches-du Rhône, ne permettent pas d'ajouter foi aux imputations dirigées contre lui. Toutefois, il paraît convenable de faire observer, pendant son séjour à Paris, ses démarches et ses relations.

J'invite M. le chef de la police centrale, etc.

Il a été donné note aux garnis et aux passe-ports.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{re} bur.

15 sept. 1822.

Réponse. — Nous avons pris des informations au

(1) Cette lettre aura été écrite par une belle Romaine, dans l'espoir que la police de France lui renverrait le poète voyageur, ou par quelque improvisateur rival de M. Sestini. (*Conjectures de l'éditeur.*)

sujet du sieur Sestini ; en voici le résultat jusqu'à présent :

Il est à Paris quatre personnes qui portent le nom de Quatremère.

1^o M. Quatremère, propriétaire, rue Cassette, n° 39;
2^o M. Quatremère-Saint-Hélène, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 28;

3^o M. Quatremère (Étienne-Marc), membre de l'Académie, rue Saint-Denis, n. 45;

4^o Enfin M. Quatremère de Quincy, membre du conseil général du département, de la chambre des députés et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, demeurant rue de Condé, n. 14.

Ni l'un ni l'autre de ces quatre messieurs ne connaissent le sieur Sestini ; mais il est vrai que M. Quatremère de Quincy a reçu une lettre du sculpteur Canova, datée de Rome du 5 juillet dernier. Cette lettre est écrite en langue italienne. Elle contient un paragraphe relatif au sieur Sestini. En traduisant en langue française, on trouve que M. Canova s'exprime ainsi : « Je suis aussi obligé de vous adresser M. Sestini, poète improvisateur de notre pays, qui va exercer ses talents dans votre ville. Je dis que *je suis obligé* de le faire : car sans son importunité je ne vous en eusse point parlé, et j'ai des raisons pour ne pas le refuser. Cependant traitez-le bien, mais en paroles seulement : car, pour toute autre chose, je ne vous engage à rien en sa faveur (1). »

(1) M. Canova était plus recommandable par ses talents que par son

Du reste, nous avons la certitude que le sieur Sestini ne s'est point encore présenté chez M. Quatremère de Quincy. D'un autre côté, les bureaux des maisons garnies, des passe-ports et permis de séjour, n'ont pu jusqu'à présent nous fournir aucun indice sur l'arrivée du sieur Sestini. (D...)

CARBONARI.

JULES LEBAS, dit MOREL. — AMELOT-DULACROIX. — DOMEYREUCH.
ACHERY, maître d'armes. — CONDILORO. — CARRÉ.

Les carbonari ont été pendant plusieurs années les grands papillons noirs de la politique. MM. Castlereagh et Metternich s'en servaient pour prolonger les veilles de l'empereur d'Autriche et de l'autocrate Alexandre; non moins habiles magiciens que le physicien Robertson, ils faisaient voltiger ces êtres fantastiques dans les alcoves impériales toutes les fois qu'ils se proposaient d'obtenir de la crainte ce que la raison et l'équité ne pouvaient accorder. Dans une note confidentielle, communiquée en juillet 1820 aux ministres des différentes cours d'Allemagne, sur les affaires de Naples, la cour de Vienne attribue aux carbonari la détermination que prit le roi de Naples de donner à ses peuples la constitution espagnole. L'Autriche voulait occuper le royaume des Deux-Siciles, qu'elle regardait comme annexe de son royaume lombardo-vénitien : elle n'imagine rien de mieux que le carbonarisme.

caractère. Ce qu'il dit ici n'est pas propre à réhabiliter sa mémoire dans le souvenir de ceux qui se rappellent ses procédés à l'époque de la spoliation du Musée français. Ainsi que l'a dit un homme célèbre par ses bons mots, Canova, envoyé à Paris par le gouvernement romain, se montra plutôt comme *emballeur* que comme *ambassadeur*, dans sa coopération à cette œuvre d'iniquité : la force brutale reprit violemment ce que la victoire avait obtenu par des traités. (Note de l'éditeur.)

En 1822, M. Bellart, de sanglante mémoire, faisait allusion aux carbonari lorsque, dans son réquisitoire à la cour royale de Paris, pour l'évocation de l'affaire de La Rochelle, il disait : « Une secte impie, vomie sur toutes les parties de l'Europe par l'inquiète et turbulente Italie, a franchi les barrières de notre France. » Cette affaire de La Rochelle, qui a donné aux noms de Bories et de Marchangy une immortalité si différente, a été nommée *affaire des carbonari*.

La reine Caroline de Naples, épouse et dominatrice du roi Ferdinand VII, fut la première qui transforma en secte politique cette association de compagnons charbonniers. Le roi Joachim voulut se les attacher : il leur fit des promesses ; mais, ne les ayant pas tenues, cette tentative tourna contre lui. C'est de la Calabre citérieure que le fantôme du carbonarisme est parti pour planer sur les cabinets de l'Europe ; il est venu s'abattre et s'évanouir dans les antres de la police, après avoir servi de prétexte pour immoler de bien jeunes et bien courageuses victimes.

Cab. part., n. 9,947.

27 août 1822.

Le sieur Jules Lebas-Valentin, qui prend quelquefois le nom de Morel ou Maurel, et qui se trouve en ce moment à Paris, logé rue Neuve-des-Augustins, hôtel des Alliés, m'a été récemment signalé comme l'un des principaux agents des carbonari.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher cet individu avec le soin convenable, et à donner des ordres pour qu'on s'assure de sa personne et de ses papiers.

(*Le préfet de police.*)

P. S. Le sieur Lebas-Valentin est employé dans la

Compagnie d'assurance dirigée par le sieur Amelot-Delacroix , rue Godot-de-Mauroy , n. 9.

*Mandat d'amener et de perquisition du 30 août 1822
contre Jules Lebas.*

De par le Roi , nous , préfet de police , en vertu de l'art. 10 du Code d'instruction criminelle , mandons et ordonnons au sieur N... , officier de paix , d'amener à la préfecture de police le sieur Valentin-Lebas , etc. , etc.

Signé DELAVAU.

Cab. part. , u. 9,947.

3 sept. 1822.

Réponse. — Nous avons fait toutes recherches nécessaires pour découvrir la demeure du nommé Jules Lebas-Valentin. D'abord il n'est pas à Paris d'hôtel dit des Alliés ; il n'est pas non plus de rue Neuve-des-Augustins , ainsi que le porte la note. Nous avons successivement exploré les rue Neuve-Saint-Augustin , rue des Grands-Augustins , rue des Vieux-Augustins , et enfin des Petits-Augustins , sans trouver aucune trace du nommé Lebas , qui est bien réellement employé à la Compagnie d'assurance dirigée en chef par le sieur Amelet-Delacroix , rue Godot-de-Mauroy , n. 9 , mais non pas en résidence à Paris , d'où il est parti il y a environ trois mois pour se rendre dans le département de l'Ain , en qualité de directeur particulier de l'établissement dont est question pour ce département. Enfin nous avons la conviction que Lebas habite la commune de Miribelle (une lieue de

Lyon, département de l'Ain), et qu'il élit également domicile dans la ville de Lyon, place Saint-Jean, n. 66.

Il suit donc de ce qui vient d'être dit que le mandat d'amener dont le sieur Lebas est l'objet n'a pu être encore exécuté, puisque cet homme est absent de la capitale.
(D...)

Cab. part., n. 10,379.

12 mars 1823.

Plusieurs habitants du département des Basses-Pyrénées, animés des plus mauvaises dispositions, et que l'on croit appartenir à la secte des carbonari, sont partis dans les premiers jours de février de Perpignan, et se sont dirigés sur Paris. De ce nombre sont les nommés Paul Achery, maître d'armes, et Domeyreuch de Collioure.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher avec soin et à faire surveiller attentivement ces deux individus, par le moyen desquels on pourrait arriver à la découverte de leurs compagnons de voyage.

(Le préset de police.)

Cab. part., n. 10,379.

3 août 1823.

Réponse. — Nous avons fait, mais sans succès, des recherches pour découvrir la demeure à Paris des sieurs Paul Achery, maître d'armes, et Domeyreuch. Les bureaux des passés-ports et des maisons garnies n'ont pu jusqu'à présent fournir aucun renseignement à ce sujet. *Les maîtres d'armes de la capitale* n'ont jamais entendu parler du sieur Paul Achery. On a pris

des informations aux divers assauts d'armes qui ont eu lieu à Paris , et notamment au Colysée , boulevard du Temple ; partout les deux individus dont il s'agit sont également inconnus , et nous n'en trouvons de trace nulle part (Ch... D...)

Cab. part. , n. 11,550.

29 déc. 1824.

Deux Siciliens , les frères Condiloro , l'un médecin , l'autre chirurgien , venant de Naples , ont l'intention de venir à Paris , après avoir séjourné quelque temps à Montpellier .

Ces deux étrangers me sont désignés comme animés des plus mauvaises dispositions , et comme spécialement chargés d'établir des correspondances entre la France et les carbonari des Deux-Siciles .

M. Hinaux devra surtout s'attacher à connaître le genre de relations qu'ils cherchent à former dans la capitale (Le préfet de police ,)

(On ne les a pas trouvés .) Voir FALLETT .

Cab. part. , n. 11,629.

1^{er} fév. 1825.

Un sieur Carré , de Lyon , demeurant dans les environs de l'église Saint-Eustache , m'est désigné comme étant un agent actif de manœuvres révolutionnaires . Une chambre qu'il habite au deuxième étage est un lieu de réunion pour les carbonari .

Cet individu fréquente le café de la Redoute .

J'invite M. Hinaux à faire rechercher avec soin le

sieur Carré, et à me faire connaître exactement sa demeure, sa position actuelle et ses relations dans la capitale, ainsi que toutes les remarques auxquelles sa conduite pourra donner lieu.

Je désire avoir ces renseignements le plus tôt possible.
(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,629.

28 nov. 1825.

Réponse. — Nous avons long-temps et vainement cherché dans les environs de l'église Saint-Eustache le sieur Carré. Seulement nous trouvons qu'un sieur Carré, âgé de trente ans, propriétaire à Montargis, y demeurant, se disant employé des contributions indirectes, est arrivé à Paris, le 24 février dernier, rue Trainée, près Saint-Eustache, n. 13, au deuxième étage, d'où il est parti le 5 de ce mois, pour, a-t-il annoncé, retourner à Montargis. Les voisins, les locataires, discrètement questionnés, affirment que le sieur Carré n'a jamais reçu chez lui aucune espèce de réunions ; l'hôtelier dit plus, c'est que jamais une seule personne n'est venue chez Carré tout le temps de son séjour.

La note indique que le sieur Carré fréquente le café de la Redoute. Eh bien, le chef de cet établissement, qui connaît nominativement tous ses habitués, ignore complètement le nom et la personne de Carré. Du reste, on a stationné plusieurs fois et à des heures différentes dans ce café, et on n'a point trouvé de traces de l'individu qui fait l'objet des recherches. Le sieur Carré ; qui a demeuré rue Traversière , n.

13, donnait pour motif de son voyage et de son séjour à Paris des affaires relatives à l'administration à laquelle il appartient.

Renseignements demandés à l'administration générale, rue Saint-Avoie, on nous a dit que Carré était inconnu ; mais cela avec un ton tellement leste, tellement brusque, que ce n'est que dubitativement que nous faisons part de cette réponse négative. Il serait bien facile de s'assurer du fait, en écrivant aux autorités de Montargis (1). (Ch... L...)

CARBONNEL.

Général GROUCHY. — FRANCONI frères. — LAFAYETTE père et fils.

Cab. part., n. 3,446.

9 avril 1832.

Le sieur Carbonnel, lieutenant-colonel d'état-major, ancien aide-de-camp du général Grouchy, vient d'arriver à Paris.

Cet officier supérieur, qui a déjà fixé l'attention de la police en 1816, s'était montré en 1815 l'un des plus ardents partisans de Bonaparte. Il commandait, en 1814, l'hôtel de la guerre, sous le ministère du maréchal Soult. Il fit des proclamations, servit Bonaparte et distribua ses proclamations dans tout le département de l'Aube.

Le sieur Carbonnel voyage souvent en poste et fait

(1) Au bout de trois années d'enquêtes et d'espionnage, voilà tout ce que la police savait sur les carbonari et le carbonarisme.

(*Note de l'éditeur.*)

beaucoup de dépenses. Il a des relations très fréquentes et très intimes avec MM. Lafayette père et fils, dont il est l'homme de confiance.

Il n'est pas douteux qu'il ne trempe dans toutes les menées secrètes des révolutionnaires (1).

J'invite M. Hinaux à le faire surveiller avec le plus grand soin. On ignore sa demeure; mais, en 1816, il logeait rue des Saussayes, n. 9; il voyait les écuyers Franconi, avec lesquels il passait une partie de son temps. Il est à présumer que les frères Franconi, si on s'adressait à eux *avec précaution*, indiquerait sa demeure actuelle. (Le préfet de police.)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 66,775.

14 avril 1822.

Réponse. — Le sieur Carbonnel, ancien lieutenant-colonel d'état-major, qui demeurait il y a quatre ans rue des Saussayes, n. 9, demeure depuis cette époque rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, n. 35.

Il est célibataire, loge dans ses meubles, sortant tous les matins de bonne heure, et quelquefois dès six heures du matin, rentrant de onze heures à minuit.

On assure qu'il n'a fait aucune absence. On est dans cette maison d'un difficile accès, et il a été impossible de se procurer, pour l'instant, des renseignements sur sa vie privée et publique.

(1) C'est-à-dire qu'il déteste les ennemis de la Charte et qu'il désire le renversement du ministère; qualifié depuis de déplorable.

(Note de l'éditeur.)

Il est à remarquer qu'il est près voisin du général Lafayette, qui demeure même rue, n. 38. (*Lan...*)

CARDENAS.

SAN-FELIPO. — PENALVER. — JEAN-BAPTISTE CARDENAS, colonel.

Cab. part., n. 10,346.

24 août 1824.

Je suis informé que le sieur Pedro de Cardenas, propriétaire de la Havane, récemment débarqué au Havre, a reçu le 17 de ce mois une passe provisoire pour se rendre à Paris.

Cet étranger, qui a épousé la fille du marquis de San-Felipo, grand d'Espagne, et qui est vraisemblablement parent du colonel de Cardenas et de don Nicolas Penalver, qui ont fait l'objet de plusieurs notes du cabinet particulier, mérite une attention particulière.

J'invite M. Hiniaux à l'entourer d'une surveillance spéciale, mais inaperçue, dont le but sera de connaître ses relations, ses opinions politiques, et l'objet de son voyage en France. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,346.

5 nov. 1824.

Réponse. — Le sieur Pedro de Cardenas est logé dans ses meubles, rue Caumartin, n. 8; tout chez lui respire l'opulence; il a épousé la sœur et non pas la fille du marquis de San-Felipo: or il est son beau-frère et non son gendre. Cette dame demeure avec son mari, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le même marquis de San-Felipo se trouve actuel-

lement à l'île de Cuba, d'où il correspond fréquemment avec le sieur Pedro de Cardenas, dont est question.

Jean-Baptiste Cardenas, colonel, est le cousin germain de Pedro de Cardenas; il demeure rue Montmartre, n. 177.

Quant à don Nicolas Penalver, nous n'avons pu encore en trouver aucune trace. Le sieur Pedro de Cardenas et son épouse assurent ne le point connaître.

Les deux Cardenas donnent pour motif de leur séjour à Paris le désir de se tenir éloignés des révoltes de leur pays; ils se voient jurement, et vivent ensemble dans la plus grande intimité. Tout en eux annonce la défiance la plus marquée : aussi la voie des informations est désormais inutile sur ce point; il ne reste qu'un moyen à employer, c'est celui d'une surveillance secrète et permanente, que nous sollicitons être autorisés à établir. (Ch... L...)

CARNOT fils.

NEY fils. — BERNADOTTE. — BOULAY de la Meurthe.

Cab. part., n. 10,767.

21 oct. 1823.

Son Exc. le ministre de l'intérieur m'instruit qu'elle a remarqué sur un état de passe-ports qui lui est adressé de Metz, sous la date du 3 de ce mois, le sieur Hippolyte Carnot, âgé de vingt-quatre ans, propriétaire, domicilié à Magdebourg, et venant de cette ville à Paris pour affaires de famille.

Il est né à Saint-Omer, département du Pas-de-Ca-

lais , et j'ai lieu de croire qu'il est le fils du régicide.
(Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 10,767.

24 nov. 1823.

J'ai appelé l'attention de M. Hinaux sur le sieur Hippolyte Carnot , qui devait se trouver à Paris pour y traiter des affaires de famille.

J'invite M. Hinaux à me communiquer le plus promptement possible les résultats de la surveillance qui a dû être dirigée sur cet individu.

(Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 10,767.

11 déc. 1823.

Réponse. — Les bureaux des passe-ports , des hôtels garnis , les feuilles de route des voitures publiques , n'ont pu jusqu'à présent fournir aucune indication relative à l'arrivée et au séjour à Paris du sieur Hippolyte Carnot .

A force de recherches nous avons découvert que cet individu demeure rue des Quatre-Fils , n. 18 , au second étage , dans un appartement où tout annonce l'opulence ; qu'il est bien réellement le fils de Carnot le régicide ; il a avec lui une dame d'environ quarante ans d'âge , d'un physique agréable.

Nous nous sommes présenté chez ce jeune homme , de la part soi-disant d'un banquier de Paris , pour connaître la demeure actuelle des deux fils du maréchal Ney ; à quoi il a répondu , sans défiance , et même avec une sorte d'ingénuité , que l'aîné de ces deux messieurs devait être en ce moment en Suède , où il avait

sollicité et obtenu un grade supérieur près du roi Bernadotte (1) ;

Que, quant au plus jeune des fils Ney, il le croyait en ce moment avec sa mère, dans une de ses propriétés, près de l'Ile-Adam, ou bien à Nanci.

Le sieur Carnot s'occupe continuellement à écrire ; depuis que nous le surveillons, nous ne l'avons vu sortir qu'une fois : il s'est rendu chez le sieur Boulay de la Meurthe, rue de Vaugirard, n. 58; et deux fois nous avons vu entrer chez lui, Carnot, le sieur Boulay fils ainé, qui est avocat à la cour royale de Paris.

Pour connaître si ces messieurs mettent du mystère dans leur relation, nous nous sommes rendu près du sieur Boulay de la Meurthe fils ainé, que, soi-disant de la part d'un banquier de Paris, nous avons prié de nous donner l'adresse du sieur Carnot, dont est question ; à quoi il a répondu qu'il ne le connaissait qu'indirectement, et qu'il ne pensait pas qu'en ce moment il habitât Paris.

Voici le signalement du sieur Carnot : vingt-quatre ans d'âge, 5 pieds 2 pouces, cheveux châtain clair, front découvert, yeux gris, nez aquilin, bouche petite, menton à fossette, visage ovale, teint pâle ; il porte des moustaches naissantes, et une royale au menton.

(D...)

(1) En effet, le prince de Ponte-Corvo, devenu roi de Suède, avait donné asyle au fils ainé de son ancien camarade, un prince de la Moskowa, qui a épousé, l'année dernière, la fille unique de M. Lafitte.

(*Note de l'éditeur.*)

Cab. part., n. 10,767.

14 oct. 1824.

Le sieur Hippolyte Carnot, qui avait obtenu à ma préfecture, le 10 septembre dernier, un passe-port pour se rendre à Lyon, n'avait pas encore paru dans cette ville le 6 du courant. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,767.

5 nov. 1824.

Réponse. — Le sieur Hippolyte Carnot est parti dans la nuit du 11 au 12 septembre dernier pour se rendre à Nolay, en Bourgogne, pays natal de son père ; on croit qu'il y est encore en ce moment, et qu'il sera de retour à Paris vers le 15 de ce mois.

(Ch... L...)

Cab. part., n. 10,767.

22 nov. 1824.

Je suis informé que le sieur Hippolyte Carnot est arrivé à Lyon le 10 de ce mois, et qu'il en est reparti le 14 pour revenir à Paris. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,767.

23 déc. 1824.

Réponse. — Le sieur Carnot est arrivé de Lyon à Paris le 29 novembre dernier ; il est descendu à son domicile ordinaire, rue des Quatre-Fils, n. 18, domicile qu'il a quitté le 17 de ce mois pour aller loger où il est encore actuellement, rue de l'Abbaye, n. 12. Le sieur Carnot vit d'une manière extrêmement retirée ; il est tout-à-fait inabordable pour qui-conque n'est pas connu de lui, ce qui s'explique par la présence presque continue d'une foule d'explorations dont il est entouré ; c'est au point que tout

individu porteur d'un visage inconnu, et qui veut demander le sieur Carnot, est immédiatement conduit par les gens de la maison avec l'épithète de moucharde (1).

Si donc l'autorité désire connaître exactement les démarches du sieur Carnot, il n'y a plus d'autres moyens à employer que d'établir sur lui une surveillance permanente et *inaperçue*. (*Ch... L...*)

Cab. part., n. 10,767.

6 sept. 1827.

Le sieur Hippolyte Carnot, demeurant rue des Saints-Pères, n. 26, vient d'obtenir un passe-port à ma préfecture pour Amsterdam, en passant par Valenciennes.

J'invite M. Hinaux à me faire connaître les nouveaux renseignements qu'il pourra se procurer sur le compte de ce jeune homme et le but de son voyage.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,767.

12 sept. 1827.

Réponse. — Le sieur Hippolyte Carnot est parti de Paris, nous assure-t-on chez lui, rue des Saints-Pères, n. 26, le 6 de ce mois, pour se rendre en Hollande, et doit être de retour à Paris sous environ un mois.

Ce voyage a pour objet de faire imprimer en Hol-

(1) Tout n'est pas plaisir et profit dans le métier d'espion : MM. Delavau et Franchet eux-mêmes ont eu leurs jours malheureux.

(*Note de l'éditeur.*)

lande les mémoires du régicide Carnot son père, auxquels Hippolyte Carnot travaille depuis longtemps.

Cet individu vit extrêmement retiré et dans l'opulence, ne reçoit personne et écrit continuellement. Nous tiendrons son retour en observation. (...) —

Cab. part., n. 10,767.

14 nov. 1827.

Le sieur Hippolyte Carnot, fils du général, doit être actuellement de retour du voyage qu'il a fait à Bruxelles.

J'invite M. Hinaux à le faire surveiller avec beaucoup d'attention, et à me communiquer les renseignements qu'il pourra se procurer au sujet des mémoires qu'il devait faire imprimer en Hollande,

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,767.

30 nov. 1827.

Réponse. — Le sieur Hippolyte Carnot est de retour à Paris, depuis le 15 de ce mois, dans son domicile ordinaire, rue des Saints-Pères, n. 26.

Les nouveaux renseignements que nous avons pu nous procurer confirment que le voyage du sieur Carnot en Hollande avait pour objet de pourvoir à l'impression des mémoires de défunt son père, et qu'enfin cet ouvrage va être imprimé à Bruxelles.

Le sieur Carnot mène toujours une vie fort retirée, écrite continuellement, et tout en lui annonce la défaillance

la plus marquée; enfin il est inaccessible à quiconque n'en est pas connu personnellement. (....)

CARNOT (Alexandre-Louis).

Cab. part., n. 12,207.

26 déc. 1825.

Le sieur Alexandre-Louis Carnot, neveu du régicide de ce nom, a fait viser son passe-port à Beauvais pour Paris. Cet individu, qui a quitté l'hôtel où il était descendu, s'annonce comme voyageant pour les loges maçonniques.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,207.

15 fév. 1826.

J'invite M. Hinaux à me communiquer, sans le moindre délai, les résultats de la surveillance qu'il a dû prescrire à l'égard du sieur Alexandre Carnot, conformément à ma note du 26 décembre 1825.

Cab. part., n. 12,207.

20 fév. 1826.

Réponse.— Depuis la réception de la première note ci-dessus, nous n'avons cessé de rechercher la demeure et l'arrivée à Paris du sieur Alexandre Carnot; nous n'en trouvons nulle trace, sinon qu'un individu de ce nom, âgé de quarante et un ans, né à Paris, venant du Havre, a logé seulement pendant la nuit du 17 au 18 octobre dernier rue Saint-Martin, n. 153, chez un logeur, moyennant 75 cent. Les bureaux des passe-ports et garnis et les feuilles des voitures publiques n'ont pu fournir aucune indication.

• Alexandre Carnot qui fait l'objet des recherches n'est point parent du régicide de ce nom. Il est très connu au Grand-Orient des francs-maçons, rue du Faubourg-Saint-Germain, comme étant lui-même un franc-maçon ayant les fonctions de frère quêteur; mais on ignore où il est maintenant, et l'on ne sait, dit-on, ce qu'il est devenu depuis plus de six mois.

Le sieur Hippolyte Carnot, demeurant à Paris, rue de l'Abbaye, n. 12, fils du régicide de ce nom, proteste n'avoir point de parent prénommé Louis-Alexandre, et assure qu'un individu du même nom dit être de sa famille, mais qu'il ne l'a jamais vu, et qu'il ne le connaît pas.

(D...)

Cab. part., n. 12,207.

27 fév. 1826.

Les fréquents voyages du sieur Alexandre Carnot, le soin que cet individu prend de se cacher, doivent attirer l'attention de l'autorité.

J'invite M. Hinaux à donner des ordres pour qu'il soit l'objet des recherches les plus sévères.

Le sieur Carnot a demeuré, le 30 octobre dernier, rue des Tournelles, n. 30, au Marais.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,207.

7 mai 1826.

Réponse. — Tous les moyens possibles ont été mis en usage, mais infructueusement, pour découvrir la demeure et la présence à Paris du sieur Alexandre

Carnot. Cependant cet individu est très connu dans les loges maçonniques de la capitale comme frère quêteur de cette association. Dans toutes ces loges, on dit uniformément qu'en sa qualité susdite il parcourt les départements. *(Ch...)*

CASTINEL.

Marquis de Jumilhac. — Comte de Sommariva. — Gévaudan. — KRETTELY. — THIÉBAULT. — PLANTY.

Cab. part., n. 10,052.

15 oct. 1822.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur un nommé Krettely, officier en retraite, qui a été impliqué dans la conspiration du 19 août 1820. J'apprends que cet officier, qui, vers la fin du mois dernier, avait obtenu un passe-port à Maubeuge, lieu de sa résidence, pour se rendre à Villeneuve-le-Roi (Yonne), est passé par Paris, et qu'il doit reprendre cette direction pour retourner dans son pays.

Je signale encore à l'attention de M. Hinaux le nommé Castinel, homme dangereux et capable de tout oser, lequel vient d'obtenir de M. le marquis de Jumilhac, commandant de la 16^e division militaire, la permission de se rendre à Paris. On pense que cet individu, qui d'ailleurs est soupçonné, aussi bien que Krettely, d'être un agent de Berton, pourrait bien être un émissaire des révolutionnaires du Nord, aux conciliabules desquels il a assisté fréquemment.

M. Hinaux voudra bien le faire surveiller avec soin.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,052.

25 oct. 1822.

Réponse. — Le sieur Castinel est logé rue de la Paix, n. 8, au deuxième étage, dans un vaste appartement, lequel était naguère occupé par la dame Castinel, épouse du frère du sieur Castinel, laquelle dame vient de céder ce local tout garni à son beau-frère, et elle est allée demeurer, où elle est encore actuellement, même rue de la Paix, n. 12. L'époux de cette dame est, dit-on, à Baïonne; quant au sieur Castinel, dont est question dans la note ci-dessus, il prend la qualification d'officier supérieur. (M... D...)

Cab. part., n. 10,052.

30 oct. 1822.

II^e réponse. — Nous avons surveillé attentivement les démarches du sieur Castinel, demeurant rue de la Paix, n. 8, au deuxième étage. Le 26, il est sorti de chez lui à dix heures du matin, s'est rendu immédiatement chez sa belle-sœur, même rue de la Paix, n. 12; à deux heures de l'après-midi, il en est sorti, et s'est rendu dans les bureaux du Trésor royal, rue Neuve-des-Petits-Champs; il en est sorti à cinq heures du soir, et est rentré chez sa belle-sœur aussitôt, en est sorti à neuf heures du soir, est rentré chez lui, et n'est plus ressorti de la soirée.

Le 27, il a suivi exactement le même itinéraire.

Le 28, il est sorti de chez lui à neuf heures un quart, s'est rendu rue Basse-du-Rempart, n. 4, chez M. le comte de Sommariva; il en est sorti une heure après, s'est rendu chez le restaurateur, n. 14, boulevard

des Italiens; là, il a déjeuné avec un homme qui l'y attendait. Voici le signalement de ce dernier : 5 pieds 2 pouces, forte corpulence, quarante ans d'âge, habit bleu, pantalon noir, et une canne à la main. Une heure et demie après ils sont sortis tous deux, et se sont rendus dans les bureaux du Trésor royal, où ils sont restés trois heures consécutives. Alors Castinel seul est sorti, s'est rendu dans plusieurs boutiques de passementiers du passage Feydeau, puis s'est rendu successivement dans les maisons n. 4 et 6, rue Basse-du-Rempart (cette dernière appartient à M. Gevaudan); ensuite Castinel s'est rendu rue de la Paix, n. 12, en est sorti à neuf heures du soir, et est rentré chez lui immédiatement rue de la Paix, n. 8, d'où il n'est plus sorti de la soirée.

Le sieur Castinel donne pour motif de son voyage aux gens de cette dernière maison l'espoir qu'il a d'obtenir une place considérable. Il est à remarquer que cet individu, lorsque nous le vîmes pour la première fois, le 24 de ce mois, portait de très grands favoris blonds, que maintenant il a fait couper de manière à être méconnaissable. Il faut encore remarquer que l'appartement qu'il occupe à lui seul rue de la Paix, n. 8, est du prix de 1,200 francs par mois. Nous demandons s'il est nécessaire de continuer cette surveillance.

(M... D...)

en réponse aux notes du cabinet particulier relatives au sieur Castinel, M. l'officier de paix demande s'il est nécessaire de continuer cette surveillance.

Les nouveaux documents qui me sont parvenus sur le compte de cet officier m'en démontrent l'urgence. On me le désigne comme un homme audacieux à l'excès. Cet individu, d'ailleurs, occupe à Paris un appartement et y fait des dépenses fort au-dessus de ses moyens; on ne lui connaît pour ressources que les appointements de sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, et long-temps il a eu recours à un sieur Thiebault, perceuteur des contributions directes à Bayay (Nord).

Ces détails font sentir la nécessité de soumettre le sieur Castinel à la surveillance la plus continue et la plus attentive pendant son séjour à Paris. Je désire être instruit des endroits que fréquente le plus habituellement cet officier, de la dépense qu'il fait soit chez les restaurateurs, soit au café, et connaître les maisons où il va et les personnes qui se rendent chez lui.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,053.

10 déc. 1822.

Réponse. — Le sieur Castinel, demeurant rue de la Paix, n. 8, où il n'occupe plus un vaste appartement, mais simplement une seule petite chambre, fréquente assez ordinairement un nommé Plautier ou Plauty, qui paraît être un ancien militaire. Castinel va fréquemment dans les bureaux du Trésor royal. Voilà deux jours qu'il ne sort pas de chez lui. Toutes les dispo-

sitions sont faites pour que son itinéraire soit suivi. Il paraît que beaucoup de personnes sont chargées de surveiller cet individu, car les gens de la maison disent que depuis huit jours plus de *cinquante personnes de la police* sont venues demander des renseignements sur son compte. Le frère de Castinel, dont l'épouse demeure toujours rue de la Paix, n. 12, dans un appartement de 2,000 francs par an, est, à ce qu'il paraît, hora de France ; les lettres qu'il adresse à sa famille coûtent ordinairement 1 fr. 30 c., à la suscription suivante : Monsieur Castinel fils, rue de la Paix, n. 8. Il est à remarquer que M. Castinel n'a qu'un fils, âgé de dix ans seulement, et une demoiselle de seize ans.

Avant-hier, le 8, un individu à la tournure militaire s'est rendu chez Castinel, rue de la Paix, n. 8. Il y est resté quatre heures consécutives ; après quoi il est allé chez M. Sommariva, rue Basse-du-Rempart, n. 4, d'où nous ne l'avons pas vu sortir du reste du jour.

Nous savons que M. Sommariva habite depuis environ trois mois son château de Cosmo-Bergame, près de Milan, en Italie, et qu'il doit être de retour à Paris vers les premiers jours de janvier prochain.

(Ch... L...)

Cab. part., n. 10,953.

13 déc. 1822.

Il^e réponse. — Castinel ne sort toujours de sa chambre, rue de la Paix, n. 8, que pour se rendre chez sa sœur, même rue, n. 12.

On lui apporte fréquemment des petits ballots de papiers. Hier, le 11, à trois heures après midi, on lui a apporté un paquet de gravures dont nous n'avons pu voir le sujet; le paquet était de la dimension de deux pieds de long sur dix-huit pouces de large; il pouvait contenir soixante feuilles. Si donc on voulait savoir ce qui en est de ces mêmes gravures, il faudrait sur-le-champ faire une perquisition (1).

(Ch...)

CHAILLOT (colonel).

SCHRAM, général. — ORDONNER. — BORGHEIN. — BOYSET. — BARDIN, GAUDIN, GRISPAY, anciens colonels. — LEBON, ancien capitaine. — Madame ADÉLAÏDE.

(*Recommandée.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

16 mars 1829.

On assure que le sieur Chaillot, ancien colonel, qui a long-temps habité Auxerre, et demeure depuis deux ans à Paris, rue Montholon, est l'ami intime du général Berton, qu'il partage tous ses sentiments, et doit être en relation habituelle avec lui.

Je recommande à M. le chef de la police centrale de faire exercer à l'égard du colonel Chaillot une surveillance que personnellement il mérite, et qui

(1) Il n'est pas dit si cette perquisition a eu lieu; mais ce qui résulte évidemment des rapports des sieurs Ch... et L..., c'est que M. Castinel, cet *homme dangereux*, et qui fait des dépenses au-dessus de ses moyens, est un citoyen dont la conduite est régulière et l'existence aussi paisible que modeste.

(*Note de l'éditeur.*)

pourrait d'ailleurs fournir d'utiles renseignements sur la retraite du général Berthon. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bar.

2 avril 1822.

Réponse. — Le sieur Chaillot, ancien colonel, demeure, depuis le mois de février 1820, rue Montholon, n. 4, au quatrième étage, sur le devant.

Il reçoit beaucoup de monde, mais plus particulièrement le général Schram; l'ex-colonel Ordonner, demeurant rue Martel, n. 2; l'ex-colonel Borghein, demeurant rue Basse-d'Orléans, n. 8; et puis l'ex-colonel Roystet, qui demeure dans la même maison que lui Chaillot.

Ces deux derniers messieurs ont en communauté le même domestique, lequel est un vieillard nommé Valentin.

Nous savons qu'une dame venait quelquefois, mais toujours le soir, vers dix heures, chez le sieur Chaillot, qu'elle se faisait annoncer sous le nom d'*Adélaïde*, mais que depuis plus de quinze jours on ne l'a point vue.

Le sieur Chaillot sort ordinairement vers les neuf heures du matin, et ne rentre qu'à la tombée de la nuit. Ayant fait suivre son itinéraire plusieurs jours de suite, nous savons qu'il s'est rendu rue Caumartin, n. 28; place de la Madeleine, n. 12; rue d'Anjou-Saint-Honoré, n. 6, et rue de Paradis-Poissonnière, n. 41.

Le sieur Chaillot reçoit beaucoup de lettres de la poste de Paris.

Le sieur Royset en reçoit quelquefois qui sont timbrées d'Angers et de Brest. (G... Desc...)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 63,393.

8 avril 1822.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire continuer avec soin la surveillance relative à l'ex-colonel Chaillot. Il serait nécessaire de connaître le nom des personnes qu'il est allé visiter, et dont la demeure est indiquée dans le rapport; mais il importerait encore plus de savoir si, comme on a lieu de le croire, il a conservé des relations avec le général Berthon, et dans ce cas, par quelle voie ils correspondent l'un avec l'autre. Il me sera rendu compte, etc.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 98,393.

13 avril 1822.

Réponse. — Les personnes chez lesquelles s'est rendu le colonel Chaillot sont messieurs Gaudin, ancien colonel, demeurant rue Caumartin, n. 28; Grispay, ancien colonel, place de la Madeleine, n. 12; Bardin, ancien colonel, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n. 6^e; et Lebon, ancien capitaine, rue de Paradis-Poissonnière, n. 41.

Nous continuons une surveillance secrète sur l'ex-colonel Chaillot, de laquelle nous rendrons compte le plus tôt possible; toutefois, nous ferons remarquer encore que, d'une part, la multiplicité de ces sortes de surveillance, et de l'autre part, *l'exiguité*

des moyens mis à notre disposition, sont des obstacles qu'il ne tient pas à nous de surmonter (1). (G...)

CHALMEL (député des cent-jours).

1^{re} div. 1^{er} bur.

1^{er} juin 1825.

M. le chef de la police centrale est chargé de faire exercer une surveillance particulière sur le sieur Chalmel, ex-député des cent-jours, qu'on dit être venu récemment de Tours à Paris, et qui est signalé comme un homme très dangereux par l'exaspération de ses sentiments politiques (2).

On trouve sur les registres des maisons garnies l'inscription suivante :

« Chalmel (Jean-Henri), âgé de soixante-huit ans, propriétaire, né à Tours, entré le 3 mai rue des Enfants-Rouges, n. 10. »

Il me sera rendu compte, par un rapport détaillé, du résultat des informations qui auront été prises à l'égard du sieur Chalmel. (Le préfet de police.)

1^{re} div. 1^{er} bur.

22 juillet 1825.

Réponse. — Le sieur Jean-Louis Chalmel est arrivé

(1) Ou MM. les officiers de paix sont fort avides, ou M. Delavau était un préfet peu généreux, car ces plaintes se renouvellent souvent.

(Note de l'éditeur.)

(2) Quelque bon congréganiste de Tours aura poursuivi de ses dénonciations secrètes M. Chalmel et sa famille. Le rapport de l'officier de paix a dû rassurer M. Delavau sur les menées démagogiques du vieillard septuagénaire et de son épouse aveugle. (Note de l'éditeur.)

à Paris le 3 mai dernier, rue des Enfants-Rouges, n. 10, hôtel du Bel-Air.

Le sieur Chalmel, âgé de soixante-huit ans, né et domicilié à Tours, est venu à Paris *avec son épouse aveugle*, et dans le dessein de lui faire faire l'opération de la cataracte. Avec lui était une de ses filles ; tous trois sont repartis le 31 du même mois pour la ville de Tours.

Il résulte des informations prises que, pendant les vingt-sept jours que le sieur Chalmel a resté à Paris, il ne s'est occupé avec sa fille que de l'unique objet qui les avait amenés, c'est-à-dire la cure de madame Chalmel, et des soins multipliés que son état réclamait.
(Ch... L...)

CHAMBONAS (le marquis de).

L'abbé DE LEYROLLES. — L'abbé GUÉRIN.

(Confidentielle.)

1^{re} div. 1^{er} bur.

16 juillet 1825.

M. le chef de la police centrale est chargé de prendre et de me transmettre le plus tôt possible des renseignements exacts sur la conduite et la fortune de M. le marquis de Chambonas, ancien officier, qui demeure aux Gobelins, chez M. l'abbé de Leyrolles, et qui demande une pension sur les fonds de l'ordre de Saint-Louis. *(Le préfet de police.)*

1^{re} div. 1^{er} bur.

6 août 1825.

Réponse. — Aux Gobelins on connaît beaucoup M.

le marquis de Chambonas, mais on se tient sur la plus grande réserve quand il s'agit d'indiquer sa demeure actuelle ; on se contente de répondre, Il est en campagne avec M. l'abbé de Leyrolles, mais on ne veut point indiquer cette campagne. Du reste, on dit dans cette maison toutes sortes de bien de M. de Chambonas.

Nous avons trouvé que M. de Chambonas avait pour connaissance intime M. l'abbé Guérin, rue des Postes, n. 13. M. Guérin, qui connaît depuis bien long-temps M. de Chambonas, a été consulté *avec la discréction convenable* : il assure que ce dernier est un homme vertueux, plein de religion et d'amour pour son roi ; qu'il a éprouvé de grands malheurs, de grandes pertes par suite de la révolution, et que maintenant il est *in extremis*.

D'un autre côté, les renseignements obtenus indiquent que M. de Chambonas vit, depuis la restauration, des faveurs qu'il a sollicitées, et qui lui ont été octroyées par le gouvernement du roi ; du reste, personne n'articule rien contre les principes moraux et politiques de M. de Chambonas (1). (Ch... L...)

CHANSON SÉDITIEUSE.

1^{re} div. 1^{er} bur.

23 mai 1812.

Je suis informé qu'il s'est vendu publiquement,

(1) Cette attestation de royalisme et de bonnes mœurs, délivrée par des espions, sera sans doute très flatteuse pour M. le marquis de Chambonas. (Note de l'éditeur.)

dans la journée du 13 de ce mois , entre midi et une heure , au marché Saint-Honoré , une *chanson séditieuse*.

M. le chef de la police centrale est invité à faire exercer une surveillance active à l'égard des colporteurs de semblables écrits , qui tendent à *corrompre les mœurs* ou à affaiblir l'amour des citoyens pour leur roi légitime. Cette surveillance sera dirigée au marché indiqué ci-dessus et dans tous les lieux publics de la capitale.

Je désire que les mesures soient concertées de manière que les auteurs et complices de ces manœuvres séditieuses et criminelles puissent être pris en flagrant délit , et traduits devant les autorités judiciaires. M. le chef de la police centrale me rendra compte du résultat de ses soins à cet égard. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

15 juillet 1822.

Réponse. — Nous avons fait en temps utile les recherches nécessaires sur le marché Saint-Honoré , et puis , subséquemment , dans les lieux publics de la capitale , aux fins de nous assurer *si les chanteurs et joueurs d'orgues se renferment strictement dans les termes des ordonnances qui leur sont relatives*. Tous les cahiers que nous avons examinés étaient empreints du timbre voulu par la circulaire du 12 avril 1822 , première division , troisième bureau : en conséquence , et jusqu'à présent , nous n'avons eu à provoquer la répression d'aucun délit à cet égard. (Ch...)

CHANTEPIE.

Madame la comtesse DE SAINT-LEU.

Cab. part., n. 11,888.

23 mai 1825.

Le sieur Jules-Louis-Henri-Joseph Chantepie, étudiant, demeurant à Paris, rue Lepelletier, n. 7, obtint à ma préfecture, le 9 janvier 1824, un passe-port pour Augsbourg, où il allait, disait-il, apprendre le commerce. Il résulte des renseignements qui parviennent que ce jeune homme, au lieu de se fixer à Augsbourg, a voyagé pendant la plus grande partie de 1824 en Bavière, sur les frontières de la Suisse, et qu'il a passé l'hiver au château d'Aremberg, chez M^{me} de Saint-Leu. Le sieur Chantepie a manifesté l'intention de se rendre à Bruxelles, en traversant l'Allemagne.

Il importera de connaître les motifs de ses voyages à l'étranger, et d'avoir des renseignements sur sa conduite antérieure et sur ses dispositions.

• (*Le préfet de police.*) •

Cab. part., n. 11,888.

4 juillet 1825.

Réponse. — Jules-Louis-Henri-Joseph Chantepie est né à Paris. Il demeure maintenant chez son père, rue Lepelletier, n. 7; mais il habite plus souvent chez sa mère, restant à Passy. Cette famille jouit de beaucoup d'aisance. Personne n'articule rien contre sa moralité.

Chantepie père a fait long-temps la connaissance de Louis Bonaparte; il était son honneur comme aussi celui de son épouse. La circonstance est résulté que Chantepie a pu voir souvent Louis Bonaparte et réussir à capter l'amitié. Il a rendu de l'assistance de Saint-Leu dans la discussion qui eut lieu entre elle et son époux relativement à la possession de leurs enfants; lesquels services lui ont fait à lui Chantepie fils une protectrice de Mme de Saint-Leu, avec qui il correspond encore à présent.

Chantepie père a, dans la ville d'Augsbourg, un ami, mais qui n'est point négociant, à qui il adressa son fils, non pas pour apprendre le commerce, mais bien pour des affaires particulières entre Mme de Saint-Leu et la princesse Eugène. Peu de temps après, il alla voir cette dernière à Munich, et celle-ci le renvoya au château d'Aremberg, où il est resté trois mois.

Les sieurs Chantepie père et fils sont peu connus, peu répandus; personne n'articule rien qui leur soit défavorable; seulement nous savons que le sieur Chantepie fils se propose de quitter incessamment la capitale, pour, annonce-t-il, se rendre dans les Pays-Bas.

(*Ch... L...*)

CHARLEMAGNE (POULAIN *dit*).

DESMARETS. — DRULAIN. — Le général CURIAL. — LACOUR. — LASNÉ.
 — CANIS. — JARRY DE MANCY. — MARGANTIN. — S..... — P.....
 — PASCHER. — OUBERT. — LECOMTE. — Le marquis DE LAIGUES.
 — Le baron D'AUGÉ. — Le chevalier DE LANCRY.

1^{re} div. 1^{er} bur.

14 août 1822.

S. Exc. le ministre de l'intérieur m'a informé qu'un sieur Charlemagne-Poulain, signalé comme ayant des opinions dangereuses, et qui, dans un moment de désordre, serait, dit-on, capable de se faire chef de parti, venait au moins une fois tous les mois à Paris, et qu'il avait des relations très multipliées avec des personnes fort suspectes, tant à Compiègne que dans les environs.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire prendre des informations pour connaître le lieu où descend cet individu et les motifs de ses fréquents voyages, et à faire observer avec soin ses démarches et ses relations. (Le préset de police.)

1^{re} div. 1^{er} bur.

23 août 1822.

Réponse. — Le sieur Charlemagne-Poulain est assez généralement connu sous le nom de Charlemagne Fontaine; il prend indifféremment les titres d'avoué, d'huissier et d'agent d'affaires; il se charge de toutes sortes d'affaires litigieuses et contentieuses; il a son principal domicile à Compiègne, d'où il est arrivé le

16 de ce mois à Paris ; il a logé dans son hôtel habituel, à l'enseigne de la Sellette-Rouge, rue Saint-Denis, n. 207. Il est reparti dans la soirée du lendemain 17, pour se rendre à Compiègne par la voiture publique, dont le bureau est établi dans la maison n. 256, au Plat-d'Étain, rue Saint-Martin.

Le nommé Poulain fréquente ordinairement à Paris les personnes dont les noms suivent :

Desmarests, ancien employé supérieur de la police ;

Drulain, autrefois employé au ministère de la police, et maintenant, dit-on, employé au ministère de l'intérieur. Ce Drulain, ajoute-t-on, connaît très bien les motifs qui amènent si fréquemment Poulain à Paris, et ces motifs se rattacherait à la chose politique dans ce sens, que lui Drulain, de concert avec Desmarests, s'insinue dans les secrets politiques du ministère de l'intérieur, lesquels secrets le nommé Poulain se charge de transmettre au château de Mouchy (à deux lieues de Compiègne), habité par M. le général Curial (*Voir* ce nom et la note de l'éditeur.) ;

Lacour, employé ou commissionnaire au Mont-de-Piété ;

Lasne, employé à la Caisse de Poissi ;

Canis, employé aux fortifications de Vincennes ;

Jarry de Mancy, ex-sous-préfet à Compiègne, membre de la Légion-d'Honneur, et tenant à présent un bureau de renseignements mutuels au Palais-Royal ;

Margantin, ex-commandant de place à Compiègne

pendant les cent-jours , et maintenant officier retraité ou à demi-solde à Paris.

Dans la rue de Seine , n. 51 , demeure le sieur S... , qui connaît beaucoup Poulain , et qui est son compatriote. Il nous a dit , en termes précis , que ce Poulain ne vient dans la capitale que pour y prendre les ordres des *frères et amis*. Pareilles assertions se retrouvent dans la bouche du sieur P... , demeurant rue des Petites-Écuries , n. 49 , qui connaît beaucoup Poulain et ses allures , et qui est également son compatriote.

Des réunions contraires au gouvernement du roi auraient lieu dans le château de Mouchy , et , parmi les personnes qui en feraient partie , se trouveraient , indépendamment de Poulain , celles dont les noms suivent :

Pascher , ex-commissaire de police , destitué pour cause de mauvaises opinions , et domicilié actuellement à Compiègne ;

Oubert , ex-garde-magasin à Flessingue. On assure que ce dernier est maintenant à poste fixe au château de Mouchy , dont est question.

Il paraît que Poulain est depuis long-temps un objet de terreur dans la ville de Compiègne , où , dans les cent-jours , il se déclara contre M. le chevalier de Lancry.

MM. le comte et le marquis de Laigues , rue d'Aguesseau , n. 7 , et M. le baron d'Augé , porte-enseigne des gardes-du-corps du roi , savent mieux que per-

sonne, assure-t-on, à quel point Poulain est dangereux pour le gouvernement. (Ch... Den...)

CHASSENON (le comte de).

Le duc d'OTRANTE. — SAULNIER.

1^{re} div. 1^{er} bur.

24 fév. 1824.

Un voyageur venant de Pau, sous le nom du comte Chassenon, est arrivé à Poitiers (Vienne), le 11 de ce mois. Il s'est aussitôt présenté chez un passementier pour commander une paire d'épaulettes d'officier-général, qui lui a été livrée au moment qu'il se rendait à Paris, lieu de sa résidence ordinaire ; et il a quitté Poitiers le 15.

Il ne paraît pas douteux que ce voyageur ne soit l'ex-auditeur au conseil d'état, sous le gouvernement impérial, et secrétaire du duc d'Otrante, qui a fait, en 1816, l'objet de plusieurs communications.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire surveiller cet individu, dont les opinions sont toujours fort mauvaises, et à ne rien négliger pour découvrir l'usage auquel il destine les épaulettes qu'il a fait fabriquer à Poitiers, et à me faire connaître le résultat de ses soins à ce sujet. (Le préfet de police.)

1^{re} div. 1^{er} bur.

9 avril 1824.

Réponse. — Nous avons pris des informations secrètes et surveillé les démarches du sieur Chassenon ; en voici le résultat :

Cet individu est arrivé à Paris le 28 février dernier, venant de Baïonne par Poitiers. Il est allé se loger, où il est encore actuellement, rue Traversière-Saint-Honoré, n. 11. C'est un homme d'environ quarante ans d'âge. Il se dit ancien officier-général, et par conséquent avoir le droit de porter des épaulettes ; cependant il appert des recherches faites par nous au ministère de la guerre que le sieur Chassenon ne figure sur aucun registre, état, ni contrôle. Nous lui avons fait offrir des épaulettes d'officier-général, à un prix au-dessous du cours ; il a refusé de faire cette acquisition, et en même temps il a montré au prétendu marchand une superbe paire d'épaulettes d'officier-général, qu'il a dit avoir achetées depuis environ un mois.

Le sieur Chassenon dit aussi être décoré de plusieurs ordres ; cependant il n'en porte aucun ostensiblement, ni aucune espèce d'uniforme militaire. Il donne pour motif de son séjour à Paris les soins qu'il est obligé de donner à sa santé ; cependant, si l'on peut en juger par l'extérieur, elle n'est point du tout altérée.

Le sieur Chassenon sort tous les jours d'assez grand matin, et va visiter alternativement les casernes de Rueil, Courbevoie, Vincennes, Saint-Denis. Cette dernière circonstance ne serait-elle pas de nature à déterminer une surveillance permanente sur cet individu, auquel, du reste, nous ne voyons jusqu'à présent aucune accointance à Paris qui puisse fortifier les soupçons ?

(P... Ch...)

Cab. part., n. 11,021.

21 mars 1825.

Des renseignements qui me parviennent me font connaître que le comte de Chassenon, qui avait obtenu à ma préfecture, le 14 octobre suivant, un visa de passe-port pour se rendre dans les départements de la Nièvre et du Cher, n'a paru ni dans l'un ni dans l'autre de ces départements.

J'invite M. Hinaux à me faire savoir si cet individu n'a pas renoncé à ce voyage. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,021.

1^{er} avril 1825.

Par une note du cabinet particulier, du 21 du mois passé, j'ai invité M. Hinaux à me faire connaître si le comte de Chassenon, qui avait obtenu à ma préfecture, le 14 octobre 1824, un visa de passe-port pour se rendre dans les départements de la Nièvre et du Cher, et qui n'avait paru dans l'un ni dans l'autre de ces départements, n'avait pas renoncé à ce voyage, et, dans le cas contraire, quelle était l'époque de son départ, par quelle voie il est parti, quelle direction il a prise, et si d'ailleurs il ne serait pas de retour.

M. Hinaux voudra bien me communiquer le plus promptement possible le résultat des recherches qu'il a dû prescrire à cet égard. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,021.

13 juillet 1825.

J'invite M. Hinaux à me faire connaître le plus

promptement possible les résultats des recherches qu'il a dû prescrire relativement à M. le comte de Chassenon.

Il importe que je soit informé, sans le moindre délai, des résultats que l'on a obtenus.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,021.

27 juillet 1825.

Réponse. — Le comte Charles-Bon-Esprit de Chassenon, âgé de trente-sept ans, né et domicilié à Nantes, arriva de Bayonne à Paris le 18 février 1824, d'où il partit le 26 du même mois, pour, annonça-t-il, se rendre à Nevers. Depuis lors nous ne retrouvons plus de ses traces à Paris. Cependant, comme il a obtenu, le 14 octobre 1824, un visa de passe-port à la préfecture de police, pour se rendre dans les départements de la Nièvre et du Cher, nous avons demandé au bureau des passe-ports, *mais infructueusement*, quelle était la demeure que M. de Chassenon avait alors indiquée. (*Ch... L...*)

—
Cab. part., n. 11,021.

3 août 1825.

Dans son rapport du 27 juillet 1825 M. l'officier de paix N... me fait connaître que l'on n'a pu découvrir les traces du comte de Chassenon.

Cet individu, qui obtint à ma préfecture, au mois d'octobre 1824, un visa de passe-port pour se rendre dans les départements de la Nièvre et du Cher, demeurait à cette époque rue Villedot, n. 12.

J'invite M. Hinaux à prescrire de nouvelles recherches, et à me faire connaître le plus promptement possible à quelle époque est parti le comte de Chassenon, quelle direction il a prise, et si d'ailleurs il ne serait pas revenu à Paris. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,021.

24 août 1825.

Réponse. — Il résulte des renseignements obtenus que M. de Chassenon serait parti de Paris dans les premiers jours de novembre 1824, pour se rendre à Bourges; qu'il n'a été de retour à Paris, au domicile susindiqué, que vers les premiers jours de mars dernier.

Le sieur de Chassenon voit souvent M. Saulnier, ancien secrétaire-général de la police sous Fouché, demeurant quai Malaquais. Du reste, le sieur Chassenon passe pour être fort riche; il voit peu de monde, mais sa réputation est fort mauvaise sous le rapport de ses opinions politiques. (*Ch... L...*)

CHATELAIN.

DUMONT DE FRESNAY. — Le marquis DE SAINTE-CROIX

1^{re} div. 1^{er} bur.

28 déc. 1827.

M. le chef de la police centrale est invité à prescrire les mesures convenables pour découvrir le domicile actuel du sieur Chatelain, qui a été, il y a quelques années, employé comme inspecteur du garde-meuble de la couronne.

Cet individu quitta la France pour se rendre en Grèce, d'où il est revenu à Paris il y a peu de temps.

On assure qu'il est intimement lié avec les dames Dumont de Fresnay, demeurant rue de Suresne, n. 25, et M. le marquis de Sainte-Croix, rue de Louvois, n. 2. Il va fréquemment dans ces deux maisons, et l'on serait porté à croire qu'il demeure chez les dames de Fresnay, ci-dessus dénommées.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{re} bur.

24 janv. 1828.

Réponse. — Nous avons fait des recherches et pris des informations, desquelles il résulte ce qui suit :

Nous avons trouvé un sieur Antoine Cathelin, âgé de cinquante-deux ans, employé à la maison du roi, demeurant, avec son épouse, rue Saint-Honoré, n. 191. Il a obtenu, le 19 novembre dernier, à la préfecture de police, un passe-port pour le Havre, voyage qu'il a effectué. Il a été de retour à Paris vers le 10 décembre. Ce voyage aurait eu pour but de veiller au débarquement de divers meubles envoyés d'Angleterre au château des Tuilleries, où ledit Cathelin est employé en qualité de *frotteur*. Du reste, il n'a jamais été inspecteur du garde-meuble de la couronne. Cette circonstance, jointe à la différence du nom de Cathelin à celui de Chatelain, établissent que cet individu n'est point celui qui fait l'objet des recherches prescrites.

Chez les dames Dumont de Fresnay, rue de Suresne, on a dit bien connaître le sieur Chatelain,

mais qu'on ne l'avait pas revu depuis le jour de Noël dernier, que l'on ignore absolument sa demeure actuelle.

M. le marquis de Sainte-Croix, rue de Louvois, n. 2, consulté avec la discrédition convenable, paraît porter le plus vif intérêt au sieur Chatelain; il dit qu'il a quitté Paris le 26 décembre dernier, que maintenant il habite à trois cents lieues de la capitale, sans vouloir indiquer le lieu; que, si l'on a quelque chose à lui faire parvenir, il s'en chargera volontiers.

()

CHAUCHART (juge au tribunal de commerce de Brest).

GUILHEM, député.

Cab. part., n. 9,497.

16 mars 1822.

Le sieur Charles Chauchart, juge au tribunal de commerce à Brest, est signalé comme étant *le plus coupable* (1), le plus influent et le plus dangereux des libéraux de cette ville. Le 7 du courant, il a quitté le département du Finistère pour se rendre à Paris. Ce particulier est lié avec M. Guilhem, membre de la chambre des députés, chez lequel il y a lieu de croire qu'il sera descendu.

M. Hinaux est prié de faire observer avec le plus grand soin, et toutefois avec la plus grande discréption,

(1) *Le plus coupable*, c'est-à-dire le plus ennemi des jésuites et du ministère déplorable.

(Note de l'éditeur.)

les démarches du sieur Chauchart pendant le séjour qu'il fera dans la capitale, et à me tenir successivement informé des résultats de cette surveillance.

(*Le préfet de police.*)

Cah. part., n. 9,497.

27 mars 1822.

Réponse. — *Sur de plausibles prétextes*, nous avons vu M. Guilhem lui-même dans son domicile, rue de Seine, n. 66. Il connaît beaucoup, dit-il, M. Chauchart; il l'attend tous les jours à Paris, et c'est chez M. Guilhem qu'il doit descendre.

Par d'autres moyens, nous nous sommes assuré que le sieur Chauchart ne demeure point dans la même maison, ni avec M. Guilhem. Ce député demeure absolument seul avec son épouse, et n'a point d'étrangers chez lui.

Nous nous sommes ménagé les moyens de savoir à point nommé le moment où M. Chauchart arrivera chez M. Guilhem, et cela avec la discréction convenable.

Le 25 de ce mois, le nom de M. Chauchart n'avait point encore paru au bureau des maisons garnies; cependant la note n. 9,497 annonce que le 7 du courant il a quitté le département du Finistère pour se rendre à Paris.

Les postes, les diligences, ont été consultées pour savoir si M. Chauchart est arrivé à Paris. Nulle part il n'est question de lui. (Desc...)

Cab. part., n. 11,763.

1^{er} avril 1825.

Je suis informé que le sieur Antoine Chauchart, Français d'origine, venant des Pays-Bas, a obtenu à Cambrai une passe provisoire pour se rendre à Paris.

Deux individus de ce nom sont signalés sous les rapports politiques : l'un, natif de Cerilly (Allier), ainsi que le sieur Antoine Chauchart, exerçait, il y a quelques années, l'état de serrurier ; l'autre, se disant avocat, et demeurant à Paris, a déjà fixé, en 1816, l'attention de l'autorité. *On le présumait être l'auteur du pamphlet ayant pour titre LA VÉRITÉ.*

J'invite M. Hinaux à faire vérifier quelle identité il peut exister entre le sieur Antoine Chauchart et l'un de ces deux individus. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,763.

28 avril 1825.

Réponse. — Le sieur Chauchart est arrivé à Paris le 27 mars dernier, rue Neuve-Saint-Augustin, n. 15; il a pour prénom Antoine, âgé de quarante-trois ans, venant d'Anvers par Cambrai.

Le 6 de ce mois, cet individu a obtenu à la préfecture de police un visa de passe-port pour se rendre à Moulins, et il est parti le 14.

Le sieur Antoine Chauchart habitait depuis vingt-cinq ans la ville d'Anvers, où il était entrepreneur de l'éclairage du port, poste dans lequel il a fait une brillante fortune, avec laquelle il vient de quitter cette ville pour se fixer dans le département de l'Al-

lier, où il a acheté une propriété considérable. Tel est le motif de son passage à Paris, auquel il en ajoute encore un autre, celui qu'une caisse d'argenterie, non sujette aux droits, lui aurait été saisie par la douane, et qu'il serait venu réclamer près du directeur-général de cette administration.

Le même Chauchart arriva à Paris, à l'hôtel susdit, le 11 juillet 1822, et en repartit deux jours après. Les gens de cette maison, où il est très connu, assurent qu'il n'a jamais pris la qualification d'avocat, et qu'ils sont certains que cet individu n'était pas venu à Paris depuis 1816, et que par conséquent il ne serait point celui qui, à cette époque, aurait fixé l'attention de l'autorité. Toutefois, il reste une présomption en faveur de l'identité de personne, c'est que celui-ci se dit né à Cerilly (Allier), lieu pour lequel il est parti le 14 de ce mois.

Quant à un sieur Antoine Chauchart, exerçant la profession de serrurier, nous n'en trouvons de traces nulle part.

Il est probable que l'individu du nom de Chauchart dont on désire reconnaître l'identité est un ancien juge au tribunal de commerce à Brest, qui a déjà fait l'objet d'une note du cabinet particulier, n. 9,497, du 16 mars 1822, et de notre rapport du 27 du même mois.

(Ch... L.)

CHAUVET (la dame).

DUEZ, avocat. — GÉVAUDAN. — THÉODORE MOUSSEAUX. —
BLANCHOT, chef de bureau.

Cab. part., n. 9,593.

21 déc. 1824.

Je suis informé que la dame Chauvet, femme du contumax, réfugié en Angleterre, vient d'obtenir, à Angers, un passe-port pour retourner en Angleterre, en passant par Paris. Elle a dû se mettre en route le 7 de ce mois.

J'invite M. Hinaux à faire tenir son arrivée en observation, et à donner des ordres pour que ses démarches et ses relations soient surveillées avec le plus grand soin pendant son séjour dans la capitale.

(*Le préset de police.*)

Cab. part., n. 9,593.

23 déc. 1824.

La dame Chauvet, sur laquelle j'avais appelé l'attention de M. Hinaux, est arrivée le 12 dans la capitale, et en est repartie le 15, pour se rendre en Angleterre. Il paraît que cette dame a logé, à Paris, chez l'avocat Duez, qui a fait l'objet de plusieurs notes du cabinet particulier, et de différents rapports de M. l'officier de paix G...

Il résulte des renseignements qui me sont parvenus que cet avocat est en correspondance régulière avec Chauvet, qu'il s'était chargé d'une souscription en faveur des transfuges, qui n'a pu avoir lieu, mais

qu'une collecte doit se faire pour eux dans une loge maçonnique.

Une lettre du sieur Duez, qui a été saisie sur la dame Chauvet, et qui était écrite au sieur Chauvet, qui a pris, en Angleterre, le nom de Vrigt, renferme plusieurs passages qui semblent offrir un sens mystérieux.

Dans le premier, le sieur Duez annonce que, malgré ses intentions, la dame Chauvet n'a pas voulu choisir le papier, mais qu'il l'enverra à la première demande. Et plus bas il dit :

« Le départ précipité de madame n'a pu me permettre de vous envoyer la lettre de départ de la demoiselle dont vous m'avez parlé; on me l'avait promise pour dimanche dernier, et je compte l'avoir incessamment. »

Il importeraut d'obtenir des éclaircissements sur ces deux passages. Je présume qu'il peut être question, dans le dernier, de l'envoi d'un passe-port pour quelque transfuge.

Le sieur Duez finit sa lettre en recommandant son frère au sieur Chauvet. Je désirerais savoir quelle est la position de ce frère en Angleterre, et dans quel but il s'est rendu dans ce pays.

Il résulte de cette lettre que les transfuges entretiennent des communications actives avec leurs affidés de l'intérieur, et que le sieur Duez espère aux manœuvres qu'ils peuvent pratiquer.

J'invite M. Hinaux à faire reprendre la surveillance dont le sieur Duez n'aurait point dû cesser

d'être entouré, à la rendre aussi rigide que possible, et à me communiquer les éclaircissements qu'il parviendra à recueillir sur les passages de la lettre du sieur Duez que je lui ai fait connaître, et à tâcher d'obtenir des renseignements certains sur les moyens employés pour faire passer les correspondances qui ont lieu avec les transfuges.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,693.

16 fév. 1825.

Réponse. — La dame Chauvet n'a point logé chez le sieur Duez, lors de son passage à Paris, au mois de décembre dernier, mais bien chez M. Gévaudan, entrepreneur des diligences royales, où elle a couché deux nuits, c'est-à-dire celles du 12 au 13 et du 13 au 14; cependant elle est venue chez Duez, et celui-ci lui a remis la somme de 2,700 francs, produit des largesses de diverses personnes qui s'intéressent au sort du sieur Chauvet, son mari. Nous tenons ces renseignements de la belle-sœur du sieur Duez, qui demeure chez lui. Chez le sieur Duez, avocat, demeure un autre individu du même nom. Celui-ci est le frère du premier, et c'est son fils qui est maintenant à Londres le correspondant des intrigues politiques. Cette manœuvre est masquée par le prétexte que le jeune Duez ne se serait rendu en Angleterre que pour s'instruire de la langue anglaise, et par suite la professer en France. C'est donc sur *les lettres adressées de France en Angleterre au jeune Duez qu'il importe de fixer l'attention de l'autorité.*

On a remarqué *furtivement* sur un meuble à droite de la cheminée chez le sieur Duez une vingtaine de lettres timbrées de Londres. L'un d'elles, qui était en partie ouverte, laissait voir la ligne suivante, ainsi conçue : *L. 17.8.18.4.*

Des personnes qui connaissent le sieur Duez, avocat, et qui ont été consultées à son sujet avec la *circonspection convenable*, assurent que c'est un rusé qui, sous les dehors d'un bon royaliste, protège tous les ennemis du gouvernement par tous les moyens qui sont en lui, et qu'il est étonnant que déjà le barreau ne lui soit pas interdit (1).

Quant au sieur Mousseaux, rue du Sentier, n. 10, ses démarches ont été observées avec le plus grand soin. C'est un jeune homme d'environ dix-huit ans. Il a pour prénom Théodore. Il demeure dans la maison susdite depuis environ six mois, dans une petite chambre au deuxième étage. Il est absolument inconnu de ses voisins, mais il vit dans l'intimité d'un sieur Blanchot, demeurant dans la même maison. Ce dernier est chef de bureau au Trésor royal, où le jeune Mousseaux est lui-même employé au bureau de la Dette publique. Depuis que nous le surveillons, nous l'avons vu aller le matin dans ce bureau, et en revenir le soir. Enfin il a été questionné avec circonspection. Il paraît n'être nullement en défiance, proteste n'a-

(1) Quel avocat congréganiste a témoigné cet étonnement charitable ? M. l'officier de paix aurait bien dû nommer un aussi loyal confrère pour l'édition et l'instruction de M. Duez. (Note de l'éditeur.)

voir jamais ni vu ni connu les sieurs Duez, Chauvet, Robert Bullen ni Arnold Hoolette, et ne connaître personne en Angleterre. Cependant ce jetune homme est le seul de ce nom qui demeure rue du Sentier, n. 10. D'où il faut conclure que l'auteur de la lettre du 12 septembre 1824 n'aurait pris son adresse que pour faire perdre la trace de l'intrigue, ou bien même pour recevoir réponse sous couvert, chose d'autant plus facile que ledit Mousseaux est absent de chez lui du matin au soir. Cependant, le *facteur du quartier consulté*, il n'arrive point de lettres à cet individu autres que celles timbrées à la petite poste de Paris.

Enfin, et ainsi que nous l'avons déjà dit dans nos précédents rapports, il n'y a plus d'autres moyens à employer pour connaître plus en détail les démarches et les manœuvres du sieur Duez qu'à établir sur lui-même une surveillance permanente : en conséquence, nous sollicitons que l'autorité *nous en donne les moyens*. (*Voir Duez*). (*Ch... L...*)

CHAUVITEAU.

Légation du Brésil. — BARBOSA DA SILVA. — LINE.

Cab. part., n. 13,136.

28 juillet 1827.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le sieur Ferdinand-Pierre Chauviteau, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n. 8.

M. Hinaux voudra bien, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 13,136.

15 août 1827.

Réponse. — Le sieur Ferdinand-Pierre Chauviteau,

né à La Havanne , a son principal domicile à Paris , rue Saint-Joseph , n. 3 , et depuis lors il n'a demeuré qu'accidentellement rue Neuve-Saint-Augustin , n. 8 , c'est-à-dire jusqu'à ce que les réparations qu'il fait faire soient terminées.

Le sieur Chauviteau passe dans le monde pour être fort riche. Il était associé du sieur Line , décédé il y a peu de temps dans son domicile rue Saint-Joseph , n. 3. A présent il tient , lui Chauviteau , cette maison en commandite , et fait de très grandes affaires de banque , surtout avec le Brésil. On remarque que les divers employés de cette légation lui rendent de fréquentes visites , et réciproquement , lesquelles on attribue à des affaires de finances. Enfin le sieur Chauviteau a la réputation d'un libéral très influent parmi les étrangers. (Anj...)

Cab. part. , n. 13,136.

2 oct. 1827.

Les renseignements contenus dans le rapport de M..... , du 15 août dernier , relatif au sieur Chauviteau , doivent appeler sur cet individu une surveillance attentive.

J'invite M. Hinaux à donner des ordres en conséquence. (Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 13,136.

16 oct. 1827.

Réponse. — Le sieur Chauviteau demeure toujours rue Saint-Joseph , n. 3 , et temporairement rue Neuve-

Saint-Augustin , n. 8. Il se rend quelquefois dans les bureaux de la légation du Brésil , où il a pour ami intime le chevalier Barboza da Silva Paulo (Voir ce nom.), Brésilien , qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications. Ils se voient assez souvent , ils vont réciproquement l'un chez l'autre. Ces relations sont couvertes du motif ou du prétexte d'affaires commerciales. Chauviteau serait à Paris le banquier de l'empereur du Brésil. Enfin tous les alentours de cet étranger annoncent la défiance la plus marquée. *Il faudrait avoir des figures nouvelles à présenter sur ce point* , ou mieux encore y établir une surveillance permanente , car nous y avons épuisé tous les moyens à notre disposition. (.....)

CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS (faux brevets de).

P..... — DEVAUD. — B..... — C..... — P..... — S..... — C..... —

Police centrale.

12 mars 1824.

Je suis informé que , depuis quelque temps , on délivre des brevets faux de chevalier de Saint-Louis , moyennant la somme de 400 fr.

Un nommé P... , demeurant rue Mauconseil , est signalé comme en ayant fait délivrer un dernièrement au sieur Devaud , sous-lieutenant des vétérans , et fils d'une marchande de beurre à la halle , moyennant la somme de 400 fr. , et un repas qui a eu lieu chez un restaurateur , rue de la Poterie , à la Halle , auquel auraient assisté les nommés B... , demeurant

place du Palais-Bourbon , et S...-C..., rue de Chabannais.

Ces renseignements ont été fournis par madame C..., demeurant rue de la Chauverie , qui les tient d'un sieur P... , marchand de vin.

J'invite M. N... à porter toutes ses soins à cette affaire , qui , si les renseignements sont exacts , me paraît très importante. (*Le chef de la police centrale.*)

En marge est écrit :

Il ne faut pas s'adresser à madame C... : elle ne veut pas être connue ; elle ne dirait rien.

Police centrale.

21 mars 1824.

Réponse.—Il est faux que le sieur Devaud , sous-lieutenant des vétérans , porte illicitemen t la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , puisqu'il est vrai que ce militaire a été légalement décoré de cet ordre le 8 mars 1818 , et qu'il est porteur d'un brevet revêtu de toutes les formalités voulues. Du reste , le sieur Devaud jouit d'une excellente réputation sous tous les rapports ; il n'a jamais entendu parler ni de P... , ni de B... , ni de S...-C... ; il ne connaît ces individus ni directement ni indirectement.

Il est également faux que le sieur Devaud ait sa mère marchande de beurre à la Halle , par la raison bien simple et sans réplique que cette dame est morte à Rouen , il y a seulement quarante-six ans.

Tout ceci est tellement exact qu'il n'existe point

d'officier de vétérans du nom de Devaud autre que celui dont est question aux paragraphes précédents ; que, d'un autre côté, il n'existe point à la Halle ni ailleurs de marchande de beurre du nom de Devaud.

Le sieur P... est un homme fort mal famé sous tous les rapports ; il demeure bien réellement rue Mauconseil. Là, nous trouvons un sieur Fl... qui affirme que c'est lui P... qui porte indûment la décoration de l'ordre de St-Louis, laquelle il a achetée la somme de 400 fr., et un repas qu'il aurait payé aux nommés B... et S...-C... Le sieur Fl... prétend être certain du fait, mais ne peut cependant en établir la preuve : ainsi donc, pour savoir ce qu'il en est, il ne s'agit que d'écrire officiellement à la grande chancellerie sur la question de savoir si le nommé P... est ou n'est pas membre de l'ordre de Saint-Louis. Si la réponse est négative, il n'y a pas à hésiter pour arrêter le sieur P... sur la voie publique, puisqu'il porte ostensiblement la décoration dont il s'agit.

Il est difficile de comprendre comment la dame C... a pu faire le quiproquo qui a fait l'objet de la note, sinon que cette femme fréquente quelquefois la maison du nommé P..., marchand de vin, et que les nommés P..., B... et S...-C... viennent fréquemment s'y livrer à la débauche.

Le sieur P..., marchand de vin, a été questionné convenablement. Il dit ne connaître en aucune manière le lieutenant Devaud, et affirme, comme le sieur Fl..., que c'est au contraire P... qui porte la décoration illégalement. Il est donc évident que les premiers

soupçons, qui, d'après la dame C..., planaient sur le sieur Devaud, doivent être reportés sur le sieur P..., et avec d'autant plus de raison que, nonobstant les faits et dires qui viennent d'être rapportés, ce P... a pour accolyte le nommé B... dont est question, et dont le frère, chef de bureau, a déjà fait, ainsi que celui-ci, l'objet de plusieurs communications, notamment d'une note du cabinet particulier, du 26 octobre 1822, n. 10,012, et de notre rapport du 9 novembre même année. (Q... P...)

CHEVALIERS DU CENTAURE.

CHEVALLIER-DEMIDOW.

1^re div. 1^re bur. 2^e sect., n. 13,270.

21 août 1823.

Un imprimé, qui a été répandu dans diverses communes des environs de Paris, par les officiers et chevaliers composant la compagnie du Centaure, a été adressé à leurs confrères avec la qualification de *chevaliers*.

M. le chef de la police centrale est invité à faire prendre des informations sur cette association, qui a eu lieu rue de Clichy, la porte après le n. 29 bis, à Paris, et de me rendre compte du résultat dans le plus court délai. (Le préfet de police.)

1^re div. 1^re bur. 2^e sect., n. 13,270.

26 août 1823.

Réponse. — Rue de Clichy, n. 33, est un magnifique hôtel, appartenant à un nommé Chevalier, ancien comédien ; il se trouve en ce moment dans un

village aux alentours de Versailles : on croit que c'est à Viroflée.

La partie dudit hôtel qui prend jour sur la rue de Clichi est louée au comte Midorff (1), seigneur russe, qui l'a meublée ; mais, quant à présent, il n'y tient que ses domestiques, attendu qu'il voyage en Italie.

A la suite de ce même hôtel se trouve contigu un parc planté d'arbres de haute futaie, séparé de la maison par une grille en fer ; mais la principale entrée se trouve dans une espèce de cloaque rempli d'immondices : c'est dans ce même parc que se réunissent les chevaliers dits du *Centaure*, mais toujours à des jours et à des heures indéterminés.

Nous sommes parvenus, *sous bon prétexte*, à nous introduire dans cette enceinte, dont la garde est confiée à une espèce de concierge qui paraît être singulièrement sur ses gardes : là, nous avons remarqué un centaure peint sur le mur, et un jeu de tir à l'arc.

S'il faut en croire la commune renommée dans le voisinage de la maison susdite, l'association dont est question est composée de *cent cinquante individus, tous jeunes gens de famille, qui n'arrivent jamais à ce rendez-vous qu'en vviski*. Il est à remarquer que ce point de réunion est tout-à-fait isolé, de manière qu'en fermant la porte de la rue projetée (*Voir le plan figuratif ci-joint*), les sociétaires ne peuvent être vus ni entendus de personne. D'un autre côté, nul étranger

(1) Il paraît que c'est M. Demidow qui est ici désigné sous le nom de Midorff.

(*Note de l'éditeur.*)

n'est admis dans l'enceinte , en sorte que les voisins ignorent complètement ce qui s'y fait et ce qui s'y dit; ce qui , dans ces alentours , cause une sorte d'inquiétude.

Ainsi que nous l'avons déjà dit , les réunions dont est question n'ont lieu qu'à des époques indéterminées : d'où il suit que , pour savoir plus amplement ce qu'il en est , il faudrait avoir des moyens suffisants pour établir une surveillance permanente et inaperçue tant du côté de la rue de Clichy , pour suivre et par conséquent connaître les individus , que du côté de la plaine de Clichy , qui est le seul endroit par lequel on puisse un peu entendre ce que l'on dit dans le parc , sans être vu par des personnes qui s'y trouvent.

(*Ch... D...*)

CHIEFALA.

ORLANDO. — LURIOTTIS. — ANDRÉ COTTIER. — MALLET frères. —
" BIZZOUT , maître de pension.

Cab. part. , p. 12,206.

26 déc. 1825.

Je suis informé que le capitaine Nicolas Chiefala , né à Zante , vient d'obtenir à Bellegarde une passe provisoire pour se rendre à Paris. Cet étranger mérite l'attention la plus soutenue.

Il addressa , il y a quelque temps , une demande à sa sainteté le pape Léon VIII , pour solliciter son appui en faveur des Grecs , qui n'attendaient , disait-il , que ce signal pour se réunir à l'église romaine. Il fut reconnu qu'il n'était chargé d'aucune mission de ce

genre, et il reçut l'ordre de quitter Rome et les états pontificaux. Il publia également une réclamation violente contre les sieurs Orlando et Luriottis, envoyés du gouvernement provisoire de Nauplie en Angleterre.

J'invite M. Hinaux à faire surveiller attentivement les démarches et les relations du sieur Chiefala, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,206.

31 déc. 1825.

Le sieur Nicolas Chiefala, capitaine de marine anglaise, est descendu rue du Bouloï, n. 21.

Je suis informé que déjà il se dispose à quitter la capitale pour se rendre à Londres.

J'invite M. Hinaux à m'informer de l'époque du départ de ce voyageur. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,206.

11 janv. 1826.

Réponse. — Le sieur Nicolas Chiefala, âgé de soixante-quatre ans, né à Zante, se disant capitaine de marine, au service d'Angleterre, est arrivé à Paris le 26 décembre dernier, rue du Bouloï, n. 21, où il demeure encore actuellement; là il occupe une chambre de 15 fr. de loyer par mois, et donne pour motif de son voyage et de son séjour à Paris la mission, dont il serait chargé, de toucher les fonds souscrits en faveur des Grecs, opération qu'il croit pouvoir terminer d'ici à peu de jours, porter ces fonds à Londres pour les faire passer en Grèce, puis revenir immédiatement à Paris, où il se propose de séjourner

sept ou huit mois, dans l'intérêt de la mission dont il s'agit, et à cet effet il est en relation avec les mains de banque André Cottier et Mallet frères.

Le sieur Chiefala passe la plus grande partie de son temps chez un sieur Bezout, qui tient un pensionnat de jeunes gens à l'hôtel des Fermes, avec qui il paraît être étroitement lié.

Renseignements pris sur le sieur Bezout, ses opinions politiques sont fort mauvaises, son pensionnat est en grande partie composé de jeunes gens de familles grecques, brésiliennes, espagnoles ; et enfin le sieur Chiefala, que lui, Bezout, ne connaissait point auparavant, lui a été adressé par le général Mallet.

Le capitaine Chiefala jouit parmi les étrangers de la réputation de zélateur outré de l'insurrection des Grecs, parmi lesquels il est fort répandu. Enfin, il annonce que, lors même que les fonds qu'il attend ne lui seraient point comptés d'ici à quelques jours, il n'en partira pas moins pour Londres, d'où il croit être de retour à Paris quinze jours après. (*de L...*)

Cab. part., n. 12,206.

1^{er} mai 1826.

Le sieur Nicolas Chiefala vient d'obtenir à ma préfecture un visa de passe-port pour se rendre à Marseille.

J'invite M. Hinaux à me transmettre des renseignements détaillés sur la conduite que cet étranger

a tenue à Paris, sur les relations qu'il y a formées, et sur ses ressources pécuniaires.

Le sieur Chiefala demeure rue Mercier, n. 7.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,206.

18 mai 1826.

Réponse. — Le sieur Nicolas Chiefala, le 25 avril dernier, revint d'Angleterre par Boulogne à Paris, et fut se loger dans une espèce de bauge, rue Mercier, n. 7, d'où il est parti deux jours après, c'est-à-dire le 28 à cinq heures du matin, par la diligence rue Notre-Dame-des-Victoires, pour, a-t-il annoncé, se rendre à Marseille, et de là s'embarquer pour la Grèce.

À sa dernière apparition à Paris, Chiefala était couvert des haillons de la misère, et ne vit point le sieur Bezout dont est mention dans notre rapport du 11 janvier, ni même la maison Cottier et Mallet frères, où il est maintenant connu.

Voici un fait qui donnera une idée de l'exiguité des ressources de Chiefala: lorsque, sur les derniers jours de janvier, il se décida à faire un voyage en Angleterre, il confia au sieur Bezout qu'il était sans argent, et lui demanda 600 fr. à emprunter, avec promesse de les lui rendre à son retour. Bezout refusa; mais, obsédé par Chiefala, il lui prêta 100 fr., et il en reçut pour gage de paiement deux clés de deux malles qui devaient incessamment arriver à Paris, avec l'autorisation de les ouvrir et de se payer de ses mains, dans

le cas où Chiefala ne serait pas de retour et ne l'aurait pas remboursé sous un mois. (C...)

CHINCHON (la comtesse DE).

Princesse DE LA PAIX. — JACOBO.

Cab. part., n. 11,039.

18 janv. 1826.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher avec soin un nommé Jean Jacobo, Italien, venu de Genève à Paris, avec madame la comtesse de Chinchon, et à me transmettre les renseignements qu'il aura obtenus sur sa manière de vivre actuelle, sur sa position, et les personnes qu'il fréquente.

M. Hinaux voudra bien me communiquer, sans le moindre délai, le résultat des informations qu'il a dû prescrire à ce sujet. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,039.

27 janv. 1826.

Réponse.—La comtesse de Chinchon, que l'on dit être la princesse de la Paix, est arrivée de Genève à Paris, le 2 novembre dernier, rue de la Paix, n. 24, d'où elle est sortie le 9 du même mois, pour aller demeurer rue Saint-Lazare, n. 116. Elle a quitté cette maison le 9 de ce mois, pour aller demeurer, où elle est encore actuellement, rue de la Comète, n. 6, au Gros-Caillou.

Cette dame, âgée de trente-six ans, a pour prénoms Marie-Thérèse; lors de son arrivée à Paris, elle était, comme elle est encore, accompagnée du nom-

mé Jean-Jacques ou Jacobi-Jirovana , Italien , âgé de 29 ans , disant avoir son principal domicile à Bruxelles. Il résulte des renseignements obtenus que cet individu n'a point quitté cette dame depuis qu'elle habite à Paris ; et enfin Jacobo parle et se conduit en maître dans la maison. Il remplit , tout à la fois , les fonctions de chasseur et d'intendant. Pour mieux pénétrer les dispositions de cet étranger , on lui a proposé une place de valet de chambre près de l'ambassadeur espagnol , résidant à Paris ; mais cet homme a répondu qu'il ne changerait point ses fonctions actuelles contre celles de l'ambassadeur lui-même.

(*de L...*)

CLAUSEL (le comte), lieutenant-général.

LENUT, colonel. — **LEPENNE**, étudiant. — **LINGUAY**, rédacteur. — **Madame DUMOUTIER**. — **Monseigneur le DAUPHIN**. — **BAUDIN**.

Cab. part., n. 10,097.

16 déc. 1822.

J'avais invité M. Hinaux à diriger sur le lieutenant-général Clausel une surveillance spéciale , qui me fit connaître les relations et les démarches de cet officier supérieur.

Un rapport de M. l'officier de paix de R... , en date du 25 novembre dernier , m'annonce que le général Clausel est , depuis deux ans , éloigné de Paris , et il a renvoyé la note de surveillance qui lui avait été confiée.

Le général Clausel a quitté Toulouse le 26 octobre dernier , et il est de retour depuis plus d'un

mois dans la capitale, où il est logé rue Notre-Dame-des-Victoires, grand hôtel de Tours.

J'invite M. Hinaux à donner des ordres à un autre officier de paix, pour que cette surveillance soit suivie avec activité. *(Le préfet de police.)*

Cab. part., n. 10,097.

27 déc. 1822.

1^{re} réponse. — Il résulte du livre de police de l'hôtel garni de Tours, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 32, à Paris, qu'il est arrivé audit hôtel, le 19 novembre dernier, le comte Bertrand Clausel, lieutenant-général, né à Mirepoix, département de l'Ariège, domicilié à Toulouse.

Nous savons que, lors de son départ de Toulouse, pendant son voyage, et encore actuellement, il a été accompagné d'un jeune homme nommé Jean Lepenne, étudiant en médecine, né à Auterives, département de la Haute-Garonne; ce jeune homme est très répandu, se rend souvent rue Saint-Jacques, hôtel de Bretagne, fréquente assidûment les cafés et estaminets du Palais-Royal; il mange ordinairement avec le général Clausel, avec lequel il paraît vivre en grande intimité.

Nous n'avons pas encore vu sortir le général Clausel; mais nous lui avons parlé chez lui, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 32, au troisième étage, chambre n. 5, *le tout sous bon prétexte*. Il nous a assuré que depuis son arrivée à Paris il n'a reçu personne que le sieur Linguay, rédacteur du *Journal de Paris*. M. Clausel assure également n'être venu à Pa-

ris que pour y régler des petites affaires d'intérêt particulier, qui l'y retiendront peut-être encore un mois; il dit qu'il tâche de vivre aussi ignoré que possible. Les mesures sont prises pour que toutes ses démarches soient dorénavant scrupuleusement observées.

Voici son signalement : 5 pieds 5 pouces, cheveux, sourcils et favoris très noirs, nez aquilin, figure ovale, yeux grands et noirs, bouche moyenne, menton rond, corpulence ordinaire, la démarche fière et assurée, quarante-cinq ans d'âge; il porte un carrick couleur noisette.

(*D... M... Ch...*)

Cab. part., n. 10,097.

4 janv. 1823.

II^e réponse. — Le général Clausel demeure toujours rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 32, où il occupe un appartement au second étage, en communauté avec Lepenne.

Il est un individu qui se rend chaque jour près du général Clausel. Cet individu se nomme Lenut, colonel en non-activité, domicilié à Argenteuil. Ce sieur Lenut est arrivé chez M. Clausel le 27 décembre dernier, au soir, dans un équipage bourgeois attelé de deux chevaux : un instant après, ils sont partis ensemble dans la voiture susdite, et se sont rendus à Argenteuil ; et M. Clausel n'est rentré chez lui que le 30. Pour connaître plus amplement ce qui en est du véritable motif de ce voyage, il faudrait se rendre à Argenteuil même, pour y connaître les allures du colonel Lenut.

Le général Clausel est d'un accès facile ; il promet

volontiers sa protection aux anciens officiers de l'armée qui ont fait avec lui la campagne de 1814 *contre les Bourbons*. Toutefois, il y met cette clause restrictive : « Je ne puis rien dans ce moment-ci ; mais » j'espère que sous peu je serai en position de servir mes anciens compagnons d'armes. » (D... M...)

Cab. part., n. 10,097.

18 janv. 1823.

III^e réponse. — Par notre rapport du 4 de ce mois nous avons annoncé que le général Clausel demeurait toujours rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 32, hôtel de Tours, en communauté avec un sieur Lepenne, qui prenait alors la qualité d'étudiant en médecine.

Aujourd'hui nous annonçons que ce général demeure actuellement rue Saint-Pierre-Montmartre, n. 8, hôtel de la Réunion.

Il résulte du livre de police de l'hôtel de Tours que MM. Clausel, général, et Jean-Baptiste Lepenne, propriétaire, ont quitté cet hôtel ensemble, le 15 de ce mois.

Il appert du registre de police de l'hôtel de la Réunion que les mêmes sieurs Clausel et Lepenne y demeurent ensemble, depuis le 13 de ce mois.

Il paraît que le général Clausel se propose de faire bientôt un voyage en Auvergne : c'est lui-même qui l'annonce. Le sieur Lepenne reçoit fréquemment des lettres timbrées de Clermont et de Thiers, département du Puy-de-Dôme ; il en reçoit également qui sont timbrées d'Aurillac (Cantal).

L'ex-colonel Lenut continue à voir M. Clausel.

Le sieur Lepenne se rend quelquefois dans les bureaux du ministère de la guerre ; il y reste ordinairement deux ou trois heures consécutives ; il paraît qu'il y a ses entrées libres, car jamais personne ne s'oppose à ce qu'il s'y introduise. (Mac... D... Mar...)

Cab. part., n. 10,097.

20 janv. 1823.

J'invite M. Hinaux à charger M. l'officier de paix G... de resserrer, autant que possible, la surveillance du général Clausel, qui lui a été confiée.

Les démarches de cet officier supérieur m'ont été de nouveau signalées comme méritant de fixer toute l'attention de l'autorité, et j'attache un intérêt particulier à être informé des observations auxquelles sa conduite et ses relations habituelles pourront donner lieu. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,097.

29 janv. 1823.

Réponse. — Le général Clausel, ainsi que le sieur Lepenne, demeurent toujours ensemble rue S^e-Pierre-Montmartre, n. 8, hôtel garni de la Réunion, au premier étage, chambre n. 2.

Le 27 de ce mois, M. Clausel a reçu une malle qui lui a été apportée par les commissionnaires de l'entreprise des messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires. Cette malle vient de Toulouse.

Le sieur Lepenne fait subir une sorte d'interrogatoire préalable aux personnes qui viennent voir M. Clausel, et lorsqu'elles ne sont pas connues de ces

messieurs , il faut qu'elles donnent leurs noms et leurs adresses.

M. Clausel se dispose , dit-il , à quitter Paris sous peu de jours. Il annonce aux uns qu'il va se rendre en Auvergne , aux autres à Toulouse , à ceux-ci à Bordeaux , à ceux-là à Baïonne ; circonstance qui annonce de sa part une grande défiance : d'où il suit que désormais toutes tentatives d'explorations directes près de ce général seraient sans succès , et ne serviraient au contraire qu'à l'engager à prendre encore plus de précautions. Il est donc convenable de se borner à une surveillance permanente extérieure ; mais la multiplicité de celles dont nous sommes chargé n'étant point en rapport avec le nombre de nos inspecteurs , *lesquels au surplus se sont déjà tous présentés chez M. Clausel* , il serait urgent , pour suivre convenablement cette affaire , que M. le chef de la police centrale veuille bien mettre temporairement à notre disposition quatre inspecteurs qui s'alterneraient d'un jour à l'autre pour suivre les démarches des sieurs Clausel et Lepenne : c'est le seul moyen qui nous reste à employer pour obtenir des succès dans l'affaire dont il s'agit.

Voici le signalement de Lepenne : vingt-trois ans d'âge , 5 pieds 1 pouce , faible corpulence , cheveux et sourcils châtais , figure blême et enfantine , regard marron .

(D...)

Gab. part. , n° 10,097.

—
26 oct. 1824.

Je suis informé que le lieutenant-général Clausel ,

qui a fait, en 1823, l'objet de plusieurs rapports de M. l'officier de paix N..., a passé, le 23 de ce mois, à Orléans, venant de Toulouse par la malle-poste, et se rendant à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire reprendre la surveillance qui avait été dirigée sur cet officier général, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,097.

29 nov. 1824.

Réponse. — Le général Clausel est arrivé de Toulouse à Paris, le 23 octobre dernier, rue du Mail, n. 23, d'où il est sorti le 1^{er} de ce mois pour aller loger chez M^{me} Du Moutier, sa sœur, rue Montmartre, n. 127, où il est encore actuellement.

Immédiatement après son arrivée à Paris, le général a reçu la visite du colonel Lenut, demeurant à Argenteuil, laquelle visite fut rendue deux jours après par le général à Argenteuil.

Le général Clausel se rend fréquemment chez *Monsieur le Dauphin*, près de qui il a l'honneur d'être admis. Du reste le général ne voit que peu ou point de monde. Il dit ne devoir rester à Paris que jusqu'à l'ouverture des chambres. On assure que son voyage dans la capitale et ses fréquentes visites à Monsieur le Dauphin ont pour objet l'obtention du commandement d'une division. (*Ch... L...*)

Cab. part., n. 11,525.

7 déc. 1824.

Je suis informé que le sieur Thomas, de Bordeaux, ex-aide-de-camp du général Clausel, vient d'obtenir

dans cette ville un passe-port pour se rendre à Paris.

Cet officier, connu depuis long-temps pour professer les opinions les plus hostiles, et pour avoir pris part à plusieurs intrigues politiques, mérite la plus sévère attention. Il est probable qu'il cherchera à voir le général Clausel, qui se trouve en ce moment à Paris.

J'invite M. Hinaux à donner des ordres pour que la conduite et les relations du sieur Thomas soient observées avec soin, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,526.

16 fév. 1825

Réponse. — Le sieur Thomas n'a point encore paru dans la capitale ; du moins les bureaux des passeports, des maisons garnies, les feuilles des voitures publiques, n'ont fourni jusqu'à présent aucune indication à ce sujet.

Un sieur Baudin s'est présenté, vers le 15 décembre dernier, rue Montmartre, n. 127, chez la dame Du Moutier, sœur du général Clausel, où ce dernier était logé, pour lui demander des nouvelles du sieur Thomas. Le général a répondu que depuis long-temps il n'en avait pas entendu parler ; que, seulement, il croyait à Bordeaux. Toutes recherches sur d'autres points attestent également que ledit Thomas n'a point quitté cette dernière ville.

Nous ferons observer que le général Clausel est parti de Paris, le 30 décembre dernier, pour se rendre à Toulouse, où il demeure, rue Saint-Bernard, n. 22. (*Ch... L...*)

COBIANCHI.

Miss WRIGHT — Le général PÉPÉ ou BUCELLI. — Le général LAPAYETTE. — M. et madame HUTCHINSON. — MOLLET. — MARTINOT. — Le comte DE GRETY. — CÉSARINI. — FONTAINE. — Duc d'ORLÉANS. — HAGUERMAN, banquier. — SALHA. — DORIA. — Duchesse DE BERRI. — Madame veuve MAILLARD. — MAILLARD fils, ex-courrier. — DURUFAY, ancien négociant. — DEMERY, ex-chef de division. — ODIOT, ancien orfèvre. — CORET, chevalier de Saint-Louis. — CASNE, ex-fournisseur. — DUBOIS, clerc de notaire. — LEJEUNE, maître de langues. — TARRÉ. — Madame TARTIGNAU. — Madame ALBERT. — PARNET. — SORDEVAL. — FARÈRE. — DUPUIS, d'AIGREMONT, ex-officiers. — MARCHAND, ex-colonel. — Dom RAMYRE, CABELLO, Espagnols.

Cab. part., n° 9,736.

27 mai 1822.

Je suis informé que le sieur Cobianchi, ancien aide-de-camp de Pépé lors de la révolution de Naples, loge à Paris, sous le nom de comte de Clermont, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 46, et que Pépé correspond avec lui sous le nom de miss Wright que Pépé correspond avec Lafayette, et que madame Hutchinson, demeurant rue de Clichy, est l'intermédiaire de cette intrigue.

Ces renseignements mettront M. Hinaux sur les traces de cette affaire, importante sous plusieurs rapports. Je l'invite, en conséquence, à faire surveiller le sieur Cobianchi avec *la plus grande activité et la plus grande discrétion*, et à me tenir au courant de cette surveillance.

En marg^e est écrit et paraphé de la main de M. le préfet cette annotation :

• Continuer cette surveillance à M. G... •

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,736.

19 juin 1822.

Réponse. — Il est certain que, le 11 de ce mois, vers cinq heures du matin, M. le comte de Clermont, ou Cobianchi, a quitté son domicile rue du Faubourg-Poissonnière, n. 46, et qu'il est parti dans un cabriolet bourgeois non numéroté, pour aller, disait-il, à la campagne. Nous tenons cette circonstance de personnes qui demeurent dans la même maison, et qui, par zèle pour la cause du roi, secondent puissamment nos efforts dans cette surveillance (1).

Nous pouvons affirmer que, depuis cette époque jusqu'à présent, le sieur Cobianchi n'est pas rentré chez lui. *Déguisements, prétextes plausibles, surveillance consécutive de jour et de nuit*, tout a été employé pour savoir le nom de la campagne où l'on nous dit qu'il est, ou la retraite qu'il s'est choisie : ses connaissances, ses habitudes, la portière, ses voisins, ont été explorés en tous sens pour parvenir au but, mais le tout sans succès positif.

Depuis deux jours, le valet du comte de Grety s'est présenté plusieurs fois au logis de M. Cobianchi. Jusqu'au 18 on avait toujours répondu aux explorateurs qui demandaient ce dernier : « Il est à la campagne ; » on l'attend d'un moment à l'autre ; il ne nous a pas dit où il était. » ; et enfin des lieux communs du

(1) Ces mouchards volontaires me rappellent un certain Lop..., Napolitain, qui, mal accueilli par moi, voulut connaître le motif de mes rebuffades. « Je sais, lui dis-je, que vous êtes espion. » Il en convint ; mais il ajouta fièrement : « Sachez, Monsieur, que, si je suis espion, ce n'est pas pour de l'argent, mais pour l'honneur, mà per l'onore.

(*Note de l'éditeur.*)

même genre. Mais hier on a répondu avec humeur : « Il a donné congé ; il ne reviendra peut-être plus. » Ce n'est donc que depuis hier seulement qu'on s'est décidé à mettre cette circonstance en avant. Quoi qu'il en soit, il n'est encore rien sorti de la maison n. 46 qui puisse faire soupçonner un déménagement clandestin de la part du sieur Cobianchi ni de celle du tapissier qui, dit-on, lui a loué des meubles.

Dans l'état actuel de cette affaire, convient-il de continuer cette surveillance ? Nous ferons observer, à cet égard, que jusqu'à présent elle n'a eu pour résultat que de constater l'absence du sieur Cobianchi. Cependant elle est dispendieuse pour l'administration, puisqu'*elle coûte 9 à 10 fr. par jour, et l'emploi du temps de trois inspecteurs ET LE RESTE.* (S... Br...)

19 juin 1802.

Monsieur le chef de la police centrale ,

J'ai l'honneur de vous donner avis qu'ayant recueilli tous les renseignements nécessaires, j'ai fait toutes les dispositions convenables pour demain matin me rendre à Montmorenci , à la disposition de M. l'inspecteur Ma..., à l'effet d'y éclairer l'affaire Pouy et Pelissier (voir ce nom). Je presserai mon retour autant que possible , et vous informerai sans délai du résultat de mon voyage.

Je laisse en station au faubourg Poissonnière, pour la surveillance du sieur Cobianchi , les inspecteurs Ch... et Gi..., que j'ai payés, jusqu'au 20 inclusivement , de l'indemnité allouée à cet effet.

J'ai aussi, conformément à vos intentions, placé un surveillant, étranger à l'administration, dans la rue de la Tour-d'Auvergne, qui rendra bon compte des démarches et des allures de M. Berton fils.

J'ai l'honneur, etc.

Cab. part., n. 9,736.

5 juillet 1822.

Le sieur Cobianchi, qui se cache à Paris sous le nom de Chiaramonte ou de comte de Clermont, s'est réfugié chez madame Hutchinson, rue de Clichy; n. 28, que j'ai déjà signalée comme servant d'intermédiaire dans la correspondance des révolutionnaires de Paris avec ceux d'Angleterre.

Je recommande le sieur Cobianchi à toute la surveillance de M. Hinaux. Je l'invite à faire mettre la plus grande discrétion dans cette surveillance, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,736.

14 juillet 1822.

1^{re} réponse. — Nous avons établi une surveillance permanente près la maison occupée par la dame Hutchinson, rue de Clichy, n. 28; en voici le résultat, jusqu'à hier 13, à onze heures du soir :

Le 11, à six heures du soir, est arrivé dans cette maison le comte de Grety; il était à pied. Il en est ressorti à neuf heures, et s'est rendu directement chez lui, rue Basse-du-Rempart, n. 32.

Le 12, sur les trois heures après midi, est arrivée une voiture bourgeoise, caisse fond jaune, roues peintes de même avec filets noirs, le siège aussi élevé

que la caisse, contre la coutume; les lanternes, plaquées d'argent, sont adaptées au siège; deux chevaux brun clair; le cocher en redingote bleue sans livrée; le laquais, vêtu de même, avec culotte courte, porte un galon d'or autour d'un chapeau rond. Il est descendu de cette voiture un jeune homme de vingt-cinq ans environ: c'était encore le comte de Grety. Il s'est lestement dirigé sur la gauche, au rez-de-chaussée, partie du logis qu'occupe la dame Hutchinson. La voiture avec le cocher seulement est repartie. Elle est revenue sur les sept heures: alors madame Hutchinson, avec une autre plus jeune femme, en mise de visite, et le jeune homme précité, sont montés dedans. La voiture s'est rendue au Marais. Tel est l'ordre du moins que nous avons entendu donner au cocher par la dame Hutchinson. La même voiture et les mêmes trois personnes sont revenues à neuf heures et demie; toutes trois sont rentrées chez madame Hutchinson; le jeune homme seulement en est sorti, s'est mis dans la voiture, qui l'a conduit rue Basse-du-Rempart, n. 32.

N'osant, par discrétion, nous adresser au portier de la maison n. 28, nous avons demandé à un vieillard de cette maison s'il n'y connaîtrait pas un M. Chiaramonte. « Il n'est ici personne de ce nom, nous a-t-il répondu, mais voyez au second étage; il y demeure beaucoup d'étrangers. »

Depuis lors jusqu'à onze heures, personne n'est entré ni sorti de la maison susdite, et nous nous sommes retirés.

Le lendemain 15, à cinq heures du matin, nous sommes revenus sur le terrain : personne, absolument personne, n'est entré ni sorti de cette maison jusqu'à une heure après midi, heure à laquelle un fiacre, n. 607, y a amené deux dames.

A deux heures trois quarts, une voiture attelée d'un seul cheval est sortie de la maison : elle contenait trois dames et un monsieur âgé qui nous sont également inconnus.

A la même heure, un cabriolet de place, n. 78, a amené un individu.

A cinq heures moins un quart, un cabriolet bourgeois, n. 5529, est venu vide. Madame Hutchinson y est montée. Jusqu'à dix heures du soir, rien de nouveau sur ce point, sinon que la dame Hutchinson est rentrée seule.

Nous savons que, le 5 du mois prochain, une partie des étrangers qui demeurent dans cette maison, n. 28, doivent aller loger ailleurs. Déjà dans cette même maison est un logement meublé à louer. On pourrait se servir de ce moyen pour introduire des agents dans l'intérieur.

Nous continuons la surveillance, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. (*Mac... Ch... S...*)

Cab. part., n. 9,736.

16 juillet 1822.

II^e réponse. — Le 14 juillet, sur les huit heures du matin, une dame bien mise est arrivée à pied dans la maison n. 28, rue de Clichy. Elle portait sous son bras un petit coffret en bois d'environ huit pouces

carrés ; il paraissait fermé avec beaucoup de soin , au moyen d'un cadenas en cuivre. Elle est ressortie sur les trois heures après midi ; elle portait à la main un petit sac ou ridicule entièrement plein. Il est à remarquer qu'elle n'avait pas ce sac quand elle entra , circonstance qui, jointe à celle du petit coffret dont est question, nous a déterminés à la suivre. Elle s'est immédiatement rendue , toujours à pied , par la barrière de Clichy , à Mousseaux , dans la maison n. 27. Cette femme paraissait être sur ses gardes , et regardait autour d'elle , comme si elle eût craint d'être suivie ou observée. Nous avons attendu sa sortie jusqu'à dix heures du soir , heure à laquelle elle est revenue rue de Clichy , n. 28 , accompagnée d'un homme bien mis , mais dont le physique n'a aucun rapport avec celui de Cobianchi. Du reste , il n'est point venu de voitures pendant la journée dans cette maison , ni rien ne s'est passé aux alentours qui soit digne de remarque.

Le 15 , il n'est point venu de voitures à la maison n. 28 , rue de Clichy. Il n'y a eu de remarquable sur ce point que le fait suivant : Sur les six heures du matin , le portier s'est mis sur la porte et a examiné les alentours avec une sorte d'inquiétude , comme s'il eût voulu s'assurer s'il n'y avait pas de surveillants : alors nous nous éloignâmes à une plus grande distance , sans cependant perdre de vue la porte de la maison , et nous avons remarqué que cè même individu est revenu quatre fois faire cette sorte d'inspection , jusqu'à dix heures , que la même dame

dont est déjà question dans la journée du 14 est sortie (preuve assez probable qu'elle y a passé la nuit) ; mais , avant de franchir le seuil de la porte , elle a regardé dans la rue avec une inquiétude marquée ; elle parlait avec chaleur à madame Hutchinson , qui lui remit un petit paquet cacheté et ficelé , d'environ quinze pouces de long , six de large et deux d'épaisseur , recouvert en toile . Cette femme , ainsi chargée de ce paquet , s'est acheminée , par la barrière de Clichy , à Mousseaux , dans la maison n. 27 , où déjà elle était venue la veille .

Maintenant nous nous occupons de savoir , *d'une manière inaperçue* , quelles sont les personnes qui habitent cette même maison n. 27 .

Par notre rapport sur le même objet , du 14 de ce mois , nous avons donné avis qu'un appartement meublé était à louer dans la maison n. 28 , rue de Clichy , et que l'on pourrait se servir de ce moyen pour introduire des agents dans l'intérieur . Nous faisons encore aujourd'hui la même proposition , dont l'exécution aurait pour résultat de savoir d'une manière certaine ce qui se passe sur ce point . (S...Br...)

Cab. part. , n. 9,736.

17 juillet 1822.

III^e réponse. — Hier , le 16 , depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures du soir , rien de remarquable ne s'est présenté aux environs de la maison n. 28 , rue de Clichy , à l'exception du fait suivant :

A neuf heures du matin , un particulier est entré au rez-de-chaussée de la maison susdite , chez la

dame Hutchinson ; il était à pied. Il en est sorti une heure après. Nous l'avons suivi ; il s'est rendu successivement dans les lieux suivants : rue Richelieu, n. 19; rue Saint-Lazare, n. 76 bis; rue d'Anjou-Saint-Honoré, n. 6; rue Basse-du-Rempart, chez le comte de Grety, et enfin rue de Babylone, n. 19, faubourg Saint-Germain, chez un M. Cesarini, Italien, qui prend le titre de comte. Là, nous avons vainement attendu sa sortie jusqu'à dix heures du soir. Il n'a point reparu et nous nous sommes retirés. Voici son signalement : cinquante ans d'âge environ, 5 pieds 6 pouces, forte corpulence, teint, barbe et favoris bruns. Il porte des conserves garnies d'écaille noire, redingote de bouracan gris avec colet de velours, la tournure militaire.

Dans notre rapport du 14 de ce mois, nous avons donné avis que, le 13, à cinq heures moins un quart du soir, un cabriolet bourgeois, n. 3329, est venu chez la dame Hutchinson. Nous confirmons pleinement l'exactitude de ce rapport, puisqu'il y a *visu* de notre part.

D'un autre côté, les renseignements donnés par M. Mottet, attaché au bureau des voitures, sur l'invitation de M. le chef de la police centrale, porte que le cabriolet dont est question est la propriété du sieur Martinot, plaine des Sablons, aux Thermes, n. 20, barrière du Roule. Il résulte des renseignements pris sur-le-champ à cet égard que le sieur Martinot est un loueur de voitures de profession ; que, depuis trois ans, il ne demeure plus à l'adresse susdite ; qu'il a

deux domiciles à Paris , l'un rue des Marais-Saint-Martin , n. 64 , et l'autre rue Traversière-Saint-Honoré , n. 29 ; qu'il est bien réellement propriétaire d'un cabriolet bourgeois n. 3329 , dont la caisse est peinte en vert et le train en rouge ; qu'enfin , c'est dans l'après-midi du 13 qu'un sieur Fontaine , cultivateur à Gonesse , a pris ce cabriolet , pour , soi-disant , l'emmener chez lui , l'essayer , et l'acheter , s'il lui convenait . Depuis lors , ce même cabriolet n. 3329 n'a point reparu chez Martinot . Peut-être serait-il intéressant de savoir ce qu'est M. Fontaine , cultivateur à Gonesse .

Il conviendrait , dans l'intérêt du service , que les cabriolets bourgeois appartenant aux hommes de profession fussent différenciés de ceux appartenant aux autres particuliers , au moins par la couleur des numéros .
(S... Br... Mac...)

Cab. part. , n. 9,736.

19 juillet 1822.

IV^e réponse. — Avant-hier , 17 juillet , sur les dix heures et demie du matin , le même individu signalé dans notre rapport du 17 s'est rendu chez M^m Hutchinson . Il était dans un petit whisky . Cette légère voiture ne portait ni numéro ni armes , mais seulement le chiffre suivant , S M , entrelacés . Il est sorti de là une heure après , s'est rendu rue du Mont-Blanc , n. 66 ; une demi-heure après , dans la même rue , chez M. Lafitte ; puis chez M. le comte de Grety , rue Basse-du-Rempart , et enfin à Mousseaux , dans la maison n. 27 . Il avait laissé son whisky à la barrière

de Clichy, où un domestique l'a ramené en ville. Vainement, jusqu'à dix heures du soir, nous avons attendu la sortie de ce particulier, et nous nous sommes retiré. Rien autre chose de remarquable n'a eu lieu pendant ce jour près la maison n. 28, rue de Clichy.

Le 18, depuis cinq heures jusqu'à onze heures et demie du matin, le jeune domestique de M^{me} Hutchinson a fureté ça et là aux alentours de la maison, comme pour s'assurer s'il n'y avait pas de surveillants : nous étions alors dans une maison d'où nous pouvions tout voir sans être aperçu, ni même soupçonné. C'est donc à onze heures et demie du matin qu'un particulier bien mis est arrivé dans un cabriolet bourgeois n. 6449. Il s'est arrêté à deux cents pas de la maison de M^{me} Hutchinson : aussitôt le jeune domestique est entré précipitamment dans cette maison, et, dix minutes après, M^{me} Hutchinson en est sortie à pied, et est venue prendre place dans le cabriolet n. 6449, dont est question, qui aussitôt est parti au galop, circonstance qui nous a empêché de le suivre.

Sur les dix heures du soir, le même cabriolet est revenu à la même station, M^{me} Hutchinson en est descendue, et s'est rendue à pied depuis là jusque chez elle. Telles sont les circonstances remarquables de la surveillance du 18.

Il résulte des informations prises sur les lieux mêmes que la maison n. 27, à Mousseaux, dont est déjà question dans notre rapport du 16 de ce mois, appartient à M. Maurice, demeurant à Pontoise ;

qu'elle est louée à la dame veuve Maillard, qui, à son tour, la sous-loue en garni à des étrangers, à qui elle donne également pension bourgeoise. Parmi ces étrangers, il y en a plusieurs de décorés ; l'un d'eux se fait appeler dom Emanuel : ces messieurs vivent d'une manière fort retirée. Nous ferons notre possible pour savoir ce qu'il en est de cette maison ; mais auparavant on pourrait s'assurer d'une manière légale du nom des individus qui l'habitent, et qui sont, dit-on, au nombre de huit, puisque la dame Maillard y loue en garni.

Dans la maison n. 28, rue de Clichy, habite une famille irlandaise, dans le sein de laquelle nous venons d'introduire quelqu'un ; ce moyen sera plus certain pour arriver à ce but, et ne sera guère plus dispendieux que celui de la surveillance extérieure exercée jusqu'à présent.

(*Sim...*)

Surveillance permanente à Mousseaux.

31 juillet 1822.

La maison n. 27, à Mousseaux, est composée ainsi qu'il suit :

Maillard, veuve d'un courrier du cabinet de Bonaparte ; Maillard fils ; Durufay, vieillard de soixante-dix ans, autrefois marchand de draps à Paris ; Demy, ex-chef de division au ministère de la guerre ; Odiot, ancien orfèvre à Paris, passage de l'Orme ; Coret, chevalier de Saint-Louis; il a été garde-du-corps du roi depuis la restauration ; Casne, ex-four-

nisseur des armées ; il est de Francfort-sur-le-Mein ; Sordeval, membre de la Légion-d'Honneur, capitaine en non-activité ; il était dans les chasseurs de l'ex-garde ; ~~il~~ a été fait chef d'escadron pendant les cent-jours, au cinquième régiment de lanciers ; c'est un anti-royaliste, qui crie tout haut à la violation de la Charte ; le 29 de ce mois il blâmait M. le préfet de police pour les sévices dont M. l'ex-colonel Dufay prétend avoir été victime ; Dubois, clerc de notaire à Mousseaux ; Lejeune, maître de langues orientales à Paris ; Tarré, on ignore sa profession ; Tratignan, épouse d'un officier retraité ; madame Albert, mère de l'actrice de l'Opéra.

Telles sont les personnes qui forment la table d'hôte de la dame Maillard. On remarque que le sieur Sordeval, plus particulièrement, reçoit beaucoup de visites de gens à équipage, mais dont il se garde bien de donner le nom. Il est d'un âge et d'un physique tout-à-fait ressemblants à Cobianchi.

Parmi les personnes qui viennent le plus habituellement dans cette maison, on remarque un sieur Parnet, dont on ignore la profession ; on y voit aussi venir l'entrepreneur des eaux filtrées dont l'établissement est situé rue Geoffroy-Lasnier. Il s'agit maintenant de connaître quels sont les autres locataires qui ne font point partie de la table d'hôte de la dame Maillard, et qui auraient des relations avec la dame Hutchinson et le sieur Cobianchi. A propos de ce dernier, le sieur C..., l'un de nos inspecteurs, assure qu'hier, 30 juillet, à l'heure de midi, il l'a vu rue

de Provence, dans un cabriolet bourgeois sans numéro, peint en vert, cheval couleur isabelle ; il était accompagné d'un jeune homme vêtu, en domestique, d'une redingote bleue, chapeau rond avec cocarde noire. Cobianchi avait alors une contenance qui annonçait qu'il cherchait à se dérober aux regards.

Quant au sieur Maillard fils, il paraît certain que ce n'est pas lui, mais bien un individu de son nom, qui est employé chez M. le duc d'Orléans. Le fils Maillard est employé maintenant au ministère de l'intérieur.

(D...)

Surveillance à Mousseaux.

4 août 1822.

Depuis le 31 juillet jusqu'au 3 août, il n'y a rien eu de nouveau dans la maison n. 27, à Mousseaux, à l'exception des faits suivants : le sieur Sordeval, qui demeure là depuis trois ans, a reçu, dans sa chambre particulière, les personnes dont les noms suivent, depuis dix heures du soir jusqu'à minuit et même une heure du matin :

Farère, Espagnol, Italien ou Irlandais, demeurant rue de Clichy, n. 28; Dupuis, ex-officier; il tient un café au passage des Panoramas; Daigremont, ex-officier; Marchand, ex-colonel ; il demeure rue Saint-Marc, n. 12; Dom Ramyre, Espagnol, professeur de langues; Gabetto, Espagnol, ex-colonel ou général.

Il est à remarquer que la dame Hutchinson est connue dans la maison dont est question pour être

venue rendre de fréquentes visites au sieur Sordeval, dont le physique a une ressemblance frappante avec Cobianchi.

Jusqu'à présent, tout porte à croire que la dame Maillard et son fils ne sont pour rien dans cette intrigue, car ils commencent à se plaindre des visites nocturnes que reçoit Sordeval, et se disposent à le renvoyer de chez eux. D'un autre côté, la dame Maillard et son fils paraissent très liés avec de bons royalistes, nommément M. Boursier, notaire, rue Grenier-Saint-Lazare, n. 5. Il est encore une autre circonstance qui semblerait éloigner les soupçons de connivence de la part des sieurs Maillard, mère et fils, c'est qu'ils sont spécialement protégés par Madame la duchesse de Berri. (Den... Sim...)

Cab. part., n. 9,736.

23 janv. 1823.

Je suis instruit que le nommé Cobianchi se trouve actuellement à Paris.

J'ai lieu de présumer qu'il est chargé d'une mission secrète auprès du général Lafayette.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher avec soin cet étranger, à le faire surveiller rigoureusement, et à me faire connaître la conduite qu'il tiendra ici, les relations qu'il y entretiendra; et, s'il était à Paris sous un faux nom, comme j'ai des raisons pour le croire, à m'en instruire sur-le-champ, ainsi que de son domicile.

Le sieur Cobianchi a des relations fréquentes avec

la maison du banquier Hagermann, rue d'Artois, n. 7. Je joins son signalement à la présente note, pour faciliter les recherches qu'ordonnera M. Hinaux.

Signalement de Cobianchi : Taccioli Cobianchi Gaëtan, rentier, né à Intra (Milanais), demeurant à Genève depuis six mois, se rendant à Paris.

Agé de vingt-sept ans, taille de 5 pieds 4 pouces, front haut, sourcils châtaignes, cheveux *idem*, yeux bruns, nez long, bouche moyenne; menton rond, barbe châtaigne, visage ovale, teint coloré, marqué de la petite vérole. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,736.

1^{er} fév. 1833.

Réponse. — Le sieur Cobianchi est très connu dans la maison du banquier Hagermann, rue d'Artois, n. 7, maison dans laquelle nous nous sommes présentés comme soi-disant de la part de Massera, ancien chef de bande dans les Abruzzes, pour connaître la demeure dudit sieur Cobianchi; à quoi on nous a répondu: Il demeure à l'hôtel du Grand-Amiral, rue Grande-Batelière, n. 22.

Vérification faite, il résulte que le sieur Cobianchi demeure réellement à l'adresse susdite; qu'il ne se cache point; qu'il sort ordinairement le matin, et ne rentre le soir que fort tard; qu'il est très lié avec un sieur Salha, qui demeure également dans le même hôtel.

Le livre de police de la maison dont est question porte les deux enregistrements suivants :

1^o Cobianchi Facioli Gaëtan, âgé de vingt-sept ans,

rentier, commune d'Intra, en Italie, demeurant à Genève, venant de Gex, entré le 27 janvier.

2° Valentin Salha, âgé de soixante et un an, colonel en retraite, né à Baïonne, et y demeurant, entré le 10 janvier.

Pour observer les démarches du sieur Cobianchi il est indispensable que l'on mette temporairement à notre disposition de nouveaux inspecteurs, attendu que ceux qui maintenant font partie de notre attribution ont déjà été chargés de ce soin, il y a six mois, et en sont tous connus. *(Ch... Den...)*

Cab. part., n. 9,736.

4 sept. 1826.

Le sieur Cobianchi, ancien aide-de-camp de Pépé, obtint à ma préfecture, le 13 juin dernier, un visa de passe-port pour le Havre, mais on n'a point eu connaissance de son passage dans cette ville, et on a perdu ses traces.

J'invite M. Hinaux à faire vérifier s'il est de retour à Paris, et à ne rien négliger pour obtenir quelques renseignements sur l'objet de son voyage. Le sieur Cobianchi demeurait au mois de juin rue de la Houssaye, n. 5. *(Le préfet de police.)*

Cab. part., n. 9,736.

28 sept. 1826.

Réponse.—Le sieur Cobianchi, qui demeurait dans ses meubles, rue de la Houssaye, n. 5, a quitté la capitale le 16 juin dernier, en annonçant qu'il se

rendait à Londres, où il se proposait de rester trois mois pour ses affaires particulières; puis est revenu à Paris. Depuis lors on ne l'a pas revu. Cependant il a toujours ses meubles dans cette maison, et son logement est toujours à sa disposition.

Ayant appris que fréquemment des lettres, sous divers timbres, étaient adressées à Cobianchi à la maison susdite, et qu'un individu dont on ne connaît ni le nom ni la demeure venait dans cette maison les y retirer, nous établissons une surveillance permanente, au moyen de laquelle nous avons découvert que cet individu est un sieur Adolphe Doria, Italien, demeurant rue d'Artois, n. 31. Il prend la qualification de négociant; cependant rien absolument n'annonce qu'il s'occupe de négoce; il vit au contraire fort retiré, écrit beaucoup, et ne reçoit absolument personne chez lui; il est célibataire. On ne lui connaît aucun moyen d'existence. Enfin il est inabordable.

Nous tiendrons en observation le retour à Paris du sieur Cobianchi.
(*Ch... C...*)

COCHRANE.

Comité grec. — SULTON. — TERNAUX.

Cab. part., n. 13,140.

1^{er} août 1827.

Le sieur George Sutton, neveu de lord Cochrane, arrivé depuis peu de Paros à Marseille, a obtenu, le 25 juillet dernier, à Aix, un visa de passe-port pour Paris. Cet Anglais est vraisemblablement chargé d'une

mission de lord Cochrane pour le comité grec de Paris. Il donne pour prétexte de son voyage le désir d'apporter à lady Cochrane des nouvelles de son mari.

J'invite M. Hinaux à faire surveiller *secrètement*, mais attentivement, ses démarches et ses relations.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 13,140.

10 août 1827.

Réponse. — Le sieur George Sutton, Anglais, est arrivé à Paris, le 29 juillet dernier, rue Saint-Honoré, n. 323, hôtel Meurice. Le lendemain 30, il a obtenu à la préfecture de police un visa de passe-port pour Marseille, et il est parti le 31 pour cette destination.

Cet individu, âgé de vingt-cinq ans, se disant rentier et gentilhomme anglais, n'a vu, pendant le très court séjour qu'il a fait à Paris, que lady Cochrane, rue d'Angoulême, n. 6, laquelle occupe à elle seule et ses domestiques, tous Anglais, la maison susdite, depuis le 23 juin dernier, époque à laquelle elle est sortie de la maison n. 12, rue de Castiglione, où elle demeurait depuis le 10 mai dernier. Tout sur ce point respire la plus grande défiance. Cependant nous avons pu savoir que lady Cochrane se propose de quitter Paris, sous environ un mois, pour se rendre à Zante, en Grèce, en passant par Marseille. Cette dame fréquente habituellement la maison Ternaux, et s'y est rendue le 30 juillet dernier, accompagnée du sieur Sutton. Tous les moyens possibles ont été employés infructueusement pour pénétrer plus avant

dans les motifs de cette visite et du voyage du sieur Sutton à Paris. (Anj...)

COETLOSQUET (de), général. Voir LANGLADE et BARD.

COLLIER.

Cah. part., n° 10,787.

31 oct. 1823.

On me donne avis que le sieur Collier, secrétaire de la mairie de Pontarlier (Doubs), doit arriver secrètement à Paris. On (1) assure qu'il est chargé d'une mission suspecte.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher cet individu avec soin, à faire observer de très près sa conduite, et à me communiquer les résultats de cette surveillance. (Le préfet de police.)

(La réponse indique que les recherches ont été infructueuses.)

COLOMBI.

G....., horloger. — Signe récognitif,

Cah. part., n° 11,060.

13 avril 1824.

Don Gaspard Colombi, sujet autrichien, domicilié à Madrid, a reçu dernièrement l'autorisation de se rendre dans la capitale. Cet étranger se rend à Paris pour faire des achats d'orfévrerie.

(1) Le correspondant de M. Delavau, qui se cache sous cet on, est sans doute quelque honnête congréganiste, postulant de cette manière la place de M. Collier. (Note de l'éditeur.)

J'invite M. Hinaux à tenir en observation l'arrivée du sieur Colombi, et à s'assurer si ses relations auront d'autre but que ses affaires de commerce, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,060.

1^{er} mai 1824.

Je donne avis à M. le chef de la police centrale que le sieur Colombi est descendu rue Villedot, n. 5.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,060.

7 mai 1824.

Réponse. — Le sieur Gaspard Colombi est arrivé à Paris le 28 avril dernier ; il est descendu, où il est encore logé maintenant, rue Villedot, n. 5. Nous trouvons sur le registre de police de cette maison l'inscription suivante : « Gaspard Colombi , âgé de cinquante-cinq ans, orfèvre, né à Combes, dans la Lombardie autrichiene , domicile ordinaire à Madrid, arrivant de cette dernière ville , avec passeport. »

En surveillant les démarches du sieur Colombi, nous nous sommes aperçus qu'il se rendait assez fréquemment chez un sieur G..., horloger. (*V. DELESSERT.*)

Par un avis particulier du 25 mars dernier, nous avons fait connaître à M. le chef de la police centrale les dispositions hostiles de cet individu contre le gouvernement du roi; les offres qu'il avait faites au sieur B..., l'un de nos inspecteurs, s'il voulait donner des garanties, d'un grade dans l'affiliation dont lui, G..., fait, dit-il, partie. Depuis lors, cet inspecteur, ainsi

que nous l'en avons chargé, a fréquenté, le plus possible, le nommé G... ; il a obtenu de savoir le signe récognitif des affiliés. Voici en quoi il consiste :

On salue d'abord à la manière militaire, en portant le revers de la main droite à l'œil droit; puis on se croise les mains derrière le dos, et on reste dans cette attitude jusqu'à ce que la personne à laquelle on s'adresse vous tende la main droite, alors on lui tend également la main, elle vous la serre fortement, puis, par un mouvement subit, vous serre de même l'avant-bras droit (1). À l'aide de cet indice, on s'est présenté chez Colombi, auquel on a fait le signe dont est question, qui y a répondu exactement. On lui a dit qu'on était lié avec G..., et qu'enfin on venait lui demander à lui Colombi, qui voyage, où en sont les affaires. Aussitôt cet individu fit mille politesses au questionneur, lui fit prendre des rafraîchissements, le traita en frère, et lui dit :

« L'horlogerie et l'orfèvrerie, que je prends pour prétexte de mon voyage à Paris, me laissent toute la latitude nécessaire pour entendre et voir ce qui se passe; par là, je détourne tout soupçon. Nos affaires vont bien en Espagne; le pays est en pleine révolution; je puis vous assurer que le roi n'aura pas le dessus. J'ai vu beaucoup de nos frères dans nos voyages; chacun est à son poste; je partirai au

(1) Il s'agit sans doute d'un signe imité de ceux de la franc-maçonnerie.

(*Note de l'édition.*)

• premier jour pour l'Italie , pour savoir où nous en
• sommes sur ce point; de là, je retournerai à Madrid..

Voici le signalement du sieur Colombi : Cinquante-cinq ans d'âge , taille de cinq pieds cinq à six pouces, forte corpulence, figure pleine, marquée de petite vérole , cheveux noirs grisonnant , de très gros favoris ; il lui manque trois ou quatre dents du côté droit de la mâchoire supérieure; nous l'avons vu vêtu d'un habit vert foncé. (L... Mac...)

Cab. part. , n. 11,060.

15 mai 1824.

Le rapport que M. l'officier de paix N... m'a adressé le 7 de ce mois , relativement au sieur Colombi , me fait désirer que la surveillance qui a été exercée sur cet étranger soit resserrée autant que possible. Il est important qu'il ne quitte point la capitale sans que j'en sois prévenu. (Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 11,060.

18 mai 1824.

Je rappelle à M. Hinaux la nécessité d'éclairer , avec le plus grand soin , les démarches et les relations du sieur Gaspard Colombi , Italien d'origine , venant d'Espagne.

De nouveaux renseignements qui me parviennent à l'égard de cet étranger me font désirer qu'il ne soit point perdu de vue un instant. Il est surtout important que l'on soit en mesure de me faire connaître en

temps opportun son départ de Paris et la direction qu'il pourra prendre.

M. Hinaux voudra bien, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,060.

30 mai 1824.

Réponse. — Nous avons établi, à compter du 22 de ce mois, une surveillance permanente sur le sieur Gaspard Colombi, rue Villedot, n. 5, laquelle a cessé le 26 au soir, conformément à l'ordre verbal de M. le chef de la police centrale ; en voici les résultats :

Journée du 22 mai.



À une heure et un quart, un équipage s'est arrêté à la porte du logis de Colombi ; il en est descendu un colonel étranger, décoré de quatre croix, également étrangères. Cet officier supérieur peut avoir de cinquante à cinquante-cinq ans, 5 pieds 6 pouces, cheveux gris, habit bleu de ciel, pantalon rouge, galonné en argent. Le domestique porte au chapeau une cocarde verte ; il porte, ainsi que le cocher, une redingote verte. Colombi est descendu de chez lui accompagné du susdit colonel et d'un autre individu de grande taille, d'environ cinquante ans et vêtu de noir. Tous trois ont monté dans la voiture de l'officier, ont passé par les rues Sainte-Anne, des Moulins, des Orties et rue d'Argenteuil, où les forces nous ont manqué pour les suivre à la course. Nous sommes revenus devant la maison de Colombi, qui n'est point rentré.

Journée du 23.

Colombi est sorti de chez lui à sept heures du soir, a été au passage Beaujolais, chez Rossignol, restaurateur, d'où il sortit à neuf heures et demie pour faire le tour du Palais-Royal. Là, il entra au café de la Rotonde, où il fut accosté par un individu en habit bleu ; quarante-huit ans d'âge environ, brun et maigre de figure. Tous les deux sortirent du café à dix heures et demie, et se quittèrent au coin de la rue Villedot. Colombi, rentré chez lui, n'en sortit plus.

Journée du 24.

Colombi n'est sorti de chez lui qu'à six heures et demie du soir. Il est allé se promener au Palais-Royal, a regardé toutes les gravures, a passé dans le jardin du susdit palais, est demeuré un bon quart d'heure assis sur un banc près de la rotonde, et s'est retiré chez lui, d'où il n'est plus sorti de la journée.

Journée du 25.

Colombi a reçu dans la matinée plusieurs bijoutiers fabricants qui sont venus lui livrer des bijoux. Comme il attend encore une commande qui lui sera livrée dans trois ou quatre jours, il est question qu'il doit partir à la fin du mois. Il ne veut plus rien acheter, attendu qu'une partie de ses marchandises est déjà partie pour l'Espagne ; il doit revenir, en septembre ou octobre prochains, pour d'autres achats. Nous

apprenons encore qu'il doit partir le 1^{er} ou 2 juin, mais rien n'est moins certain.

Colombi loge habituellement rue Villedot, n. 5

Le même jour, 25 du présent, il sortit de chez lui avec un particulier, marchand comme lui, et demeurant même hôtel. Tous les deux allèrent dîner chez Rossignol, passage Beaujolais, en sortirent à huit heures et demie, se promenèrent au Palais-Royal, prirent du punch au café de la Paix, et rentrèrent chez eux, d'où ils ne sortirent plus du restaurant du jour.

Journée du 26.

Colombi sortit de chez lui à cinq heures trois quarts du soir; arrivé au Palais-Royal, il rencontra, près de la rotonde, un individu de trente à trente-cinq ans, vêtu de noir, avec lequel il alla dîner au café-restaurant dit de Chartres, d'où ils sortirent à sept heures pour aller au Théâtre-Français, ce qu'ils n'effectuèrent point, on ignore pourquoi. Ils se promenèrent de nouveau dans le Palais-Royal, prirent des glaces au café de Foi. Colombi fut reconduit chez lui par le même individu [:] il était alors dix heures vingt-cinq minutes. Nous stationnâmes encore une heure devant le logis de Colombi, qui ne sortit plus.

(L... Mac... Lou... C...)

COMBES-SIEYÈS.

L'abbé SIEYÈS. — Maréchal SUCHET. — PETIT, notaire. — ROBIN et GRANDIN, banquiers.

Cab. part., n. 11,643.

8 fév. 1825.

Je suis informé que le sieur George-Christophe Combes-Sieyès, sujet français établi à Valence en Espagne, est arrivé le 7 janvier à Valenciennes, venant des Pays-Bas, et s'est dirigé immédiatement sur Paris. Il est soupçonné de tentatives pour établir à Valence des fabriques de soie du genre de celles de Lyon, et d'embauchage d'ouvriers français.

Cet individu, qui fut signalé, en 1820 et 1821, comme professant de mauvaises opinions et comme fugitif, demeurait, au mois d'août 1820, rue d'Artois, n. 34, et sa femme a demeuré, au mois de juin 1821, place Vendôme, n. 25.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher le sieur Combes, etc.

Je désire être prévenu à temps du moment de son départ de la capitale. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,643.

11 fév. 1825.

Le sieur Combes Sieyès est logé rue Taitbout, n. 9. Il a obtenu, dès le 1^{er} du courant, un visa de passe-port pour se rendre à Valence.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,643.

13 mars 1825.

Réponse. — Le sieur Combes-Sieyès a épousé la nièce de l'abbé Sieyès : c'est de là qu'il prend le nom de Combes-Sieyès. La mère de son épouse demeure rue Taitbout, n. 9, et la dame Sieyès y demeure avec elle. Cette maison sert aussi de refuge à Combes toutes les fois qu'il vient à Paris.

Dans les cent-jours le sieur Combes a été préfet pendant six semaines à Pau. En 1819 il fut détenu quatre jours dans les prisons de Paris, par suite d'une perquisition et de papiers trouvés chez lui. Il dut alors son prompt élargissement aux vives sollicitations de M. le maréchal Suchet.

En 1821 le sieur Combes sortit de France, après s'être séparé de biens avec sa femme. Celle-ci se retira chez sa mère, rue Taitbout, n. 9, tandis que lui, Combes, fut se réfugier à Bruxelles, chez l'abbé Sieyès, qui y demeure encore actuellement, rue de la Montagne.

Le père de Combes demeure à Paris, rue de Choiseul. C'est un propriétaire.

Le sieur Combes a une tante, sœur de l'abbé Sieyès, qui demeure place Vendôme, n. 25.

Le sieur Combes a pour notaire à Paris M. Petit.

Le sieur Combes est en relation habituelle avec les sieurs Robin et Grandin, banquiers, demeurant à Paris, rue Saint-Joseph, n. 6.

Le sieur Combes est notoirement connu pour professer hautement des doctrines révolutionnaires.

Il est à remarquer que l'épouse dudit sieur Combes fait de très fréquents voyages de Paris à Bruxelles, auprès de l'abbé Sieyès.

Il résulte évidemment des renseignements obtenus qu'il n'y a aucun doute que Combes agit activement pour transplanter en Espagne le secret et l'industrie de nos fabriques de soierie dans le genre de celles de Lyon ; qu'à cet effet il a réuni des capitaux considérables, qui lui ont été fournis par les sieurs Robin et Grandin, dont est parlé plus haut, et enfin par l'abbé Sieyès ;

Qu'enfin Combes est parti de Paris, le 14 février dernier, pour se rendre à Lyon, y embaucher des ouvriers, et en un mot exécuter son projet.

Nous donnons ces indications comme des faits certains (1). (Ch... L...)

COMITÉ DIRECTEUR (chefs du).

DUVAL. — CAUMARTIN. — DUHEC. — LABBEY DE POMPIÈRES. — FRADIN. — DURAND. — TISSOT. — COURVOISIER. — BENJAMIN CONSTANT. — LAFITTE. — CLAUSEL DE COUSSERGUES. — TALLEYRAND DE PÉRIGORD. — SAVARY, duc de Rovigo. — BOURRIENNE. — ROUX-LABORIE. — DE KER.... — Banque de France.

Cab. part., n. 9,672.

1^{er} mai 1822.

On assure qu'un nommé Étienne-Paul Duval, pro-

(1) Et nous avons, nous, contre leur véracité, le caractère de l'individu qui les affirme.

(Note de l'éditeur.)

priétaire, quai Voltaire, n. 21, libéral *forcené*, est un des chefs du comité directeur.

Cet homme est très fin et très adroit, et sait montrer, malgré la fougue de son libéralisme, une grande politesse. Il sera bon de prendre ceci en considération, et d'user aussi *d'un peu de subtilité* dans la surveillance que M. Hinaux voudra bien faire exercer sur les démarches du sieur Duval (1). Le résultat des observations dont il aura été l'objet devra m'être transmis sans délai. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,672.

26 mai 1822.

Réponse. — Il résulte des renseignements pris et de la surveillance exercée sur le sieur Duval que le 11 de ce mois il est parti de Paris pour Maurecourt, dans les environs d'Andrezy, près Pontoise, et qu'il est de retour dans la capitale depuis le 22 de ce mois. Il est à remarquer que les plus proches voisins, les locataires même du sieur Duval, ne lui connaissent aucune propriété audit Maurecourt, ni dans les environs, à quelque titre que ce soit ; cependant nous avons appris qu'il s'y rend assez fréquemment.

Il paraît que le sieur Duval, riche propriétaire, fit de tout temps et fait encore sa principale occupation d'affaires politiques, que c'est chez lui un besoin ; libéral prononcé, il n'a cessé et ne cesse de ma-

(1) Le père Escobar n'eût pas mieux dit.

(*Note de l'éditeur*)

nœuvrer dans un sens contraire au gouvernement ; voilà du moins sa réputation. Il est lié avec beaucoup de gros bonnets du parti. Voici les noms de quelques uns de ceux qui viennent souvent chez lui : MM. Caumartin, Duhec, Labbey, Fradin, Durand, Tissot et Courvoisier. Ce dernier, nous a-t-on dit, n'est pas le député.

Duval, il y a quelque temps, fréquentait le soir une petite société qui se réunissait au café Courrier, rue de Rohan.

Mercredi 22 de ce mois, Duval est arrivé à Paris, venant de Maurecourt. Il nous importait de le connaître ; nous avons fait plus : nous avons pénétré dans son cabinet *à l'aide d'une lettre supposée, dans laquelle on lui demandait s'il était le sieur Duval* auquel on avait à remettre une somme assez considérable par un M. Barilly de Limoges.

Nous ignorons si Duval a quelques allures dans cette dernière ville ; mais toujours est-il vrai que, *dupe de notre stratagème*, il fit part de cette lettre aux personnes qui se trouvaient alors dans son cabinet, qui s'en entretinrent à voix basse. Ce colloque dura dix minutes. Duval le termina en disant dans le médium de sa voix, si c'est de là, j'en aurai probablement avis sous peu. Il nous remercia, et nous nous retirâmes sans que le plus léger soupçon se soit manifesté.

Nous n'avons pas été médiocrement surpris de reconnaître dans le sieur Duval le même individu qui, lors de la modification faite à la loi des élections, tour-

naît en ridicule les orateurs du côté droit, dans les tribunes réservées au public.

Lors de notre apparition chez M. Duval, quai Voltaire, n. 21, il n'était que dix heures du matin, et déjà quatre personnes étaient dans son cabinet.

Trois d'entre elles étaient probablement de la maison, ou y logeaient accidentellement, car elles étaient en négligé du matin.

La conversation de ces messieurs roulait sur une nouvelle brochure de M. Clausel de Cousergues. Ils disaient que l'auteur de cette même brochure n'était qu'un pamphlétaire sans pudeur, bien digne de sa mission ; puis ils ajoutèrent : « Benjamin Constant ne relèvera pas le gant, et il fera bien. Je crois savoir le contraire, dit alors Duval, Benjamin... Vous êtes dans l'erreur, lui répondit-on : Lafitte l'a fait prier de n'en rien faire. »

Duval peut avoir cinquante ans d'âge, et paraît avoir beaucoup d'activité ; ses yeux pleins de feu et d'expression annoncent un homme très sérieusement occupé. Son cabinet-bibliothèque est spacieux et bien meublé ; nous y avons remarqué que de tous les tableaux qui le décorent aucun n'a trait aux faits et personnages de notre révolution.

Tels sont jusqu'à présent les renseignements et les résultats obtenus à l'égard des allures du sieur Duval (1). (Ch...)

(1) Comme il n'est plus question de M. Duval, probablement M. De-

Il paraît que les agents de MM. Delavau et Franchet avaient pour instruction de trouver le *comité directeur*, tant de fois invoqué par *l'Étoile*, *la Gazette*, *la Quotidienne*, etc.; mais, toujours invisible, il échappait à toutes les recherches. Enfin, grâce aux espions, les noms des chefs vont être révélés à tout le monde : lisez l'avis suivant, et jugez de l'importance du fameux comité directeur.

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

15 sept. 1822.

Hier, au jardin des Tuilleries, un individu, qui prend le titre et le nom de chevalier de Ker..., a communiqué à deux personnes, dont l'une est de notre connaissance, et sous tous les rapports digne de foi, le manuscrit d'un mémoire qu'il se propose de mettre incessamment sous presse pour l'adresser au congrès de Vérone. Cet écrit a pour but de prouver que les fonds nécessaires au comité-directeur de Paris, aux carbonari d'Italie et aux libéralès d'Espagne, proviennent de machinations coupables.

A cet effet, l'auteur de ce mémoire, le sieur de Ker..., établit qu'il existe à Paris un comité secret composé de quatre personnes, qui sont MM. Talley-

lavau aura envoyé ses agents frapper à d'autres portes pour trouver le fameux *comité directeur*.
(*Note de l'éditeur.*)

rand de Périgord , Savary , duc de Rovigo , Bourienne , Roux-Laborie , avocat à la cour de cassation.

Que ces messieurs sont détenteurs de planches , coins et matrices propres à la contrefaçon du papier-monnaie de plusieurs puissances de l'Europe , et même de la Banque de France ; que ce n'est enfin que par ce moyen criminel que le comité-directeur a pu soutenir ses adhérents jusqu'à présent , et se propose de les soutenir encore .

Que cet exposé du sieur de Ker.... soit fondé ou erroné , nous avons cru qu'il importait à la police d'en être informée avant sa publication . Tel est le motif qui nous a déterminé à en donner avis sur-le-champ à M. le chef de la police centrale , sans autre investigation préalable . Cependant , sans admettre d'autre délai , nous nous occupons de rechercher le domicile du sieur Ker.... pour , par suite , arriver à l'imprimeur auquel il doit confier l'impression du manuscrit dont est question (1) . (Den...)

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

17 sept. 1822.

Ainsi que nous l'avons annoncé par notre rapport du 15 de ce mois , nous nous sommes enquis de con-

(1) Nous n'avons pas besoin de disculper M. de Ker.... de la fable inventée sur son ~~compta~~ : elle est trop absurde.

(*Note de l'éditeur.*)

naître la demeure à Paris de M. le chevalier de Ker....

Voici le résultat de ces démarches :

Il demeure depuis un an rue Traversière-Saint-Honoré , dans un appartement de 1,200 francs par an , richement meublé ; cependant ses voisins le disent fort gêné dans ses affaires. Il était , il y a quatre ans , l'un des administrateurs de la ferme des jeux. Il est invité souvent à la réunion qui a lieu à la partie dite des Princes , rue Grange - Batelière , n. 6.

Maintenant convient-il de l'observer , aux fins de savoir à quel imprimeur il confiera ou il a déjà confié l'impression du mémoire dont est question dans notre rapport du 15 de ce mois? (Den...)

COMITÉ GREC.

Ollen , capitaine grec. — Spaniolaki. — Ternaux. — Lafitte. — Delessert. — Duc de Dalberg. — Duc de Choiseul. — Eynard.

Cab. part. , n. 12,710.

4 oct. 1826.

Je suis informé que le sieur John Ollen , prenant la qualité de capitaine de la marine grecque , vient d'obtenir au Havre une passe provisoire pour Paris.

J'invite M. Hinaux à faire vérifier si ledit sieur Ollen est Anglais ou Américain ; s'il est simplement capitaine d'un navire grec marchand , ou s'il a obtenu de quelque amirauté grecque une commission pour

armer en course ; et, dans tous les cas, quel est le motif de son voyage à Paris. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,710.

16 oct. 1826.

Réponse. — Le sieur John Ollen arriva pour la première fois à Paris, le 21 juillet dernier, rue du Croissant, hôtel du Nil, n. 10, d'où il partit le lendemain pour Londres.

Le 9 août suivant, il fut de retour à Paris.

Le 17 du même mois, il quitta Paris pour se rendre à Londres, et enfin, le 3 octobre courant, il fut de retour à Paris, toujours à l'hôtel susdit, où il est encore actuellement, et d'où il se propose, nous en sommes certain, de partir incessamment pour Londres.

Cet individu, âgé d'environ vingt-quatre ans, se dit capitaine attaché à la marine militaire grecque, né à New-Yorck, domicilié à Gênes. Il donne pour motif de ses fréquents voyages, qu'en la qualité qu'il prend de secrétaire d'un Grec nommé Spaniolaki, résidant à Londres, dans l'intérêt des Grecs, il est, lui Ollen, l'intermédiaire des comités philhelléniques établis à Londres et à Paris, ce dont il n'a fait aucun mystère, quand, *sous prétexte suffisant*, on s'est présenté à lui. Du reste, il fréquente habituellement les maisons Ternaux, Lafitte, Delessert, de Dalberg, Choiseul et Eynard. (*Ch...*)

COMMERCE (JOURNAL DU).

LAFITTE. — **CASIMIR PERRIER.** — **BOUCHER.** — **MAISEAUX.** —
Le Constitutionnel. — *Le Courier.*

Rapport particulier.

2 juillet 1822.

MM. Lafitte, Casimir Perrier, et autres du même bord, qui ont acquis la propriété du *Journal du Commerce*, se proposent d'en faire la trompette la plus bruyante du libéralisme le plus outré.

Nous tenons de la bouche du sieur Boucher, ancien employé à la préfecture et maintenant copiste près le nommé Maiseaux, l'un des rédacteurs dudit journal, que désormais les principes du *Constitutionnel* et du *Courrier* seront de la modération toute pure, comparés avec l'énergie des principes qu'émettra le *Journal du Commerce*. Il y a probablement de l'exagération dans ce propos; toujours est-il sûr que des mesures se prennent aujourd'hui pour mettre cette feuille plus que jamais en vogue; déjà, pour la répandre, et se faire des abonnés, trois mille exemplaires, en forme de prospectus, sont envoyés *gratis* dans les départements. Nous croyons encore qu'il y a exagération dans ce nombre. (Ch...)

COMMERCE.

Situation des ateliers de Paris en 1823.

Lorsque le long ministère vint demander aux chambres les cent millions dont il avait besoin pour replacer la nation espagnole et le roi Ferdinand VII sous le joug des moines et des légats, la minorité courageuse, qui siégeait au côté gauche, si faible par le nombre, si puissante par le talent et le patriotisme, opposa ses sages prévisions aux arguments capiteux des avocats du papisme. « Il s'agit, dit M. Royer-Collard, d'une guerre par laquelle nous intervenons dans les affaires d'un état voisin, et dont le but avoué est de dicter des lois à cet état : car c'est dicter des lois à un peuple, et la plus tyrannique des lois, que de lui imposer pour législateur le pouvoir absolu. »

M. Alexandre de Laborde, examinant la question de l'intervention projetée, sous le rapport des intérêts matériels de la France, répondit aux hommes qui voulaient étouffer la discussion, sous prétexte qu'elle pouvait éveiller au dedans des craintes dangereuses :

« Ce ne sont point nos discours qui pourraient égarer le peuple si la guerre a lieu, ce seront la misère et le désespoir.

» Déjà les ouvriers congédiés des ateliers de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Quentin, errent dans les campagnes ; bientôt ils assiégeront vos portes en demandant du travail et du pain, et vous ne pourrez leur donner ni pain ni travail. Que direz-vous à ces quinze mille matelots de Dieppe, de Lorient et de Saint-Malo, employés à la pêche de la morue, et qui voient tous les armateurs renoncer cette année à leur entreprise, et la saison s'écouler sans

» espoir de départ ? Leur parlerez-vous de Ferdinand, de la
 » légitimité, de la dignité du trône ? Ils vous répondront :
 » Nourrissez nos familles ; couvrez nos enfants, qui sont nus ;
 » soignez nos vieux parents infirmes, que nous soutenons par
 » nos travaux. »

La prudence de l'honorable député allait au loin chercher ses exemples. Placé au milieu de Paris, il n'osait y jeter ses regards ; mais ses appréhensions pour les grandes villes manufacturières se révélaient avec d'autant plus de force qu'il évitait de les nommer. Le défenseur obligé de tout ce qui était anti-national, M. de Villèle, répondit à M. de Laborde : « L'annonce de la guerre a produit tout l'effet que la guerre elle-même produira sur l'industrie ; et encore cet effet n'est-il qu'un effet moral : car vous seriez bien embarrassés de citer des *faits matériels*. On parle des dangers que court notre commerce, pour abuser de la crédulité publique. » Mais, tandis qu'il montrait à la tribune de la chambre des députés cette confiance dans les événements, ses agents, moins rassurés, faisaient à bas bruit une enquête sur la situation du commerce et des ateliers de Paris. Malgré l'esprit qui a dicté ce travail, et tous les efforts de la police pour cacher une partie de la vérité, les rapports et les tableaux que nous allons publier prouvent combien étaient fondées les appréhensions de l'opposition constitutionnelle.

Rapport sur les ateliers de Paris.

15 mars 1823.

Il est sans doute facile, à l'œil même le moins exercé, de remarquer que, depuis le 28 janvier dernier, date du discours du roi, prononcé à l'ouverture

de la session législative, la malveillance s'agit en tous sens, et redouble tous les jours d'efforts pour jeter de plus en plus des inquiétudes dans le public, en publant ouvertement que la guerre d'Espagne qui se prépare est contre les intérêts de la France.

Que de *tous côtés*, surtout dans la classe ouvrière, on entend une rumeur chagrine dont l'intensité va toujours croissant; et, nous ne devons pas le dissimuler, un assez grand nombre d'artisans et de marchands, qui, à la vérité, sont plus ou moins mal intentionnés, plus ou moins de bonne foi, se plaint amèrement de la stagnation actuelle du commerce; mais ces clamour, qui attestent l'inquiétude, n'ont rien de surprenant quand on considère que les malveillants de tous les étages crient sans cesse à ces mêmes ouvriers : « Les ateliers, les manufactures, les chantiers, sont en grande partie fermés; bientôt ils le seront tous, si on laisse commencer la guerre d'Espagne; alors vous manquerez totalement de travail, et par conséquent de tous moyens d'existence ». Tels sont en substance les discours que l'on entend journellement dans le public : or, n'est-ce pas leur dire en d'autres termes : « Manifestez donc énergiquement votre répugnance, tandis qu'il en est encore temps; hâtez-vous donc de vous prononcer contre ce gouvernement oppresseur qui, contre le vœu de la nation, veut entreprendre cette guerre qui nous blesse; enfin *insurgez-vous donc, car c'est le plus saint des devoirs* ».

Tel est évidemment le levier que la faction enne-

mie emploie pour soulever la classe ouvrière contre le gouvernement du roi; et il est vrai de dire que l'esprit de vertige est déjà arrivé à cette triste période, notamment dans la classe ouvrière, que les choses les plus étrangères à la politique, telles par exemple que les chagrins domestiques, les dissensions de famille, les querelles, les rixes particulières, etc., sont aveuglément attribuées aux préparatifs de la guerre contre les révolutionnaires d'Espagne.

Mais par les motifs exposés dans ce présent rapport, nous avons cru de notre devoir de connaître en détail et par nous-mêmes quelle est la véritable situation du commerce et des ouvriers de chaque profession, les besoins réels de ceux-ci, de même que de savoir de quels prétextes se servent tels et tels manufacturiers ou chefs d'ateliers pour renvoyer subitement tout ou partie de leurs ouvriers, ou bien pour retrancher de la quotité de leur salaire ordinaire; de procurer enfin à l'autorité quelques documents susceptibles de l'éclairer sur les causes et les effets de cette inquiétude que manifeste si ostensiblement la classe ouvrière. Nous avons dû diriger nos premières démarches sur les établissements des faubourgs, où les ateliers de toutes les classes sont plus nombreux, plus agglomérés, et par conséquent plus susceptibles de se laisser entraîner aux impulsions de la malveillance.

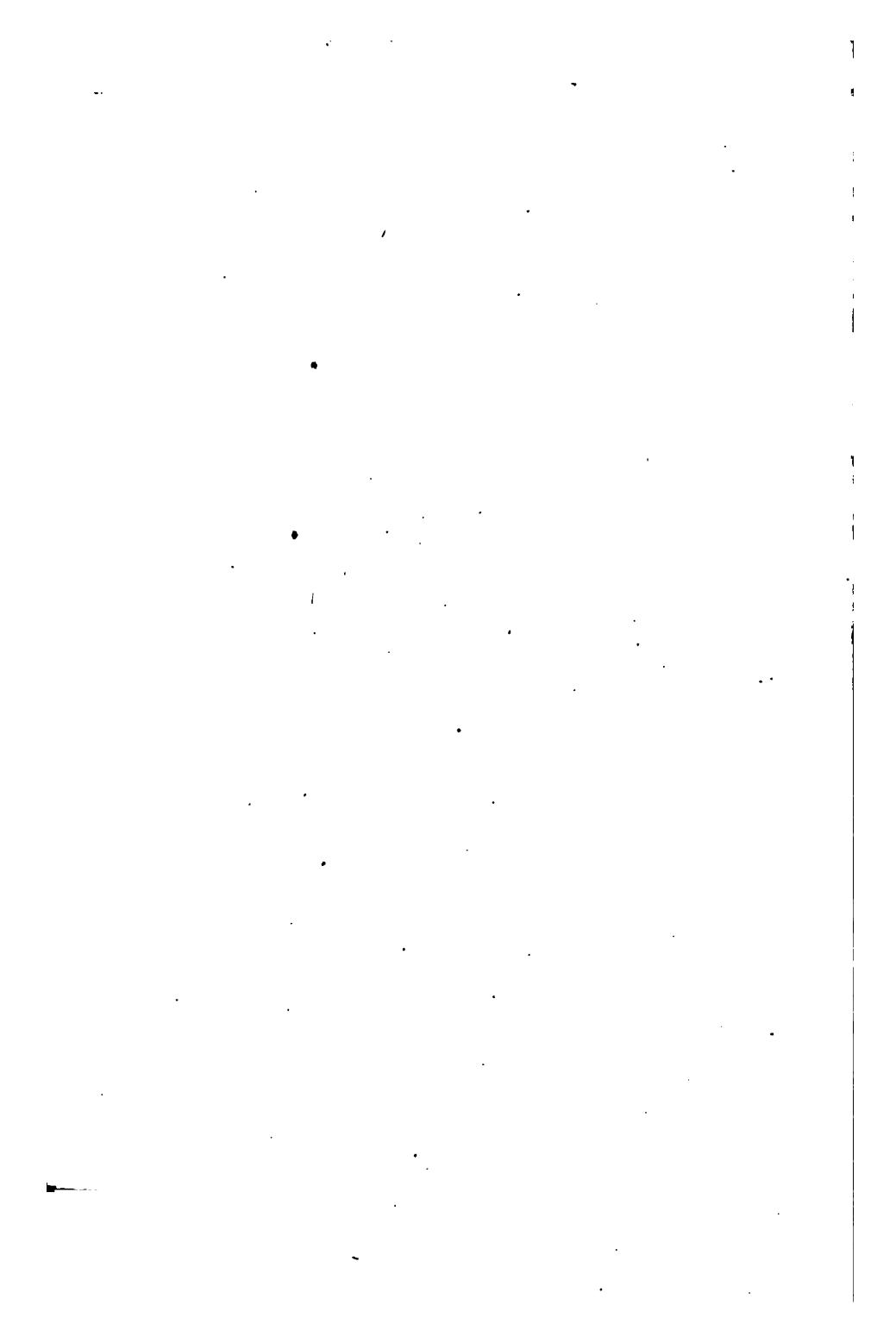
Nous regrettons que le temps nous manque pour faire ce travail simultanément par chaque corps de

métiers séparément; ou bien ne conviendrait-il pas de le faire, par la suite, pour tous *les corps de métiers*, mais toujours séparément, par chaque faubourg et par chaque quartier?

TABLEAU

TABLEAU

*Servant à déterminer approximativement le nombre d'ouvriers
congédiés dans les 4000 établissements industriels de Paris,
depuis le 28 janvier jusqu'au 15 mars 1823.*



NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURIERS OU CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 28 janvier.	Employés actuelle- ment.
RANDALL (Mad.). Manufacture de coton, cour de l'Orme, faubourg Saint-Antoine.	Elle employait. Elle en a renvoyé. Elle en occupe. Ses ouvriers sont payés actuellement ainsi qu'il suit : les hommes de 2 à 3 fr., les femmes de 1 fr. à 1 fr. 20 c., les enfants de 30 à 75 c. Avant le 28, elle les payait un tiers en sus des prix indiqués ci-dessus ; elle donne pour motif la guerre d'Espagne.	50 » »	22 » »	28
FABES. Manufacture de coton, rue de Charenton, n. 91, faubourg Saint- Antoine.	Il occupait. Il n'en a pas renvoyé. Il en occupe. Il n'a pas diminué les prix, qui sont de 2 à à 3 fr. par jour pour les hommes, et de 1 fr. à 1 fr. 50 c. pour les femmes, et de 50 à 75 c. pour les enfants.	50 » »	» » 50	»
CHEVALLIER. Manufacture de coton, rue de Charenton, n. 102, faubourg Saint- Antoine.	Il occupait. Il n'en a pas renvoyé. Il en occupe.	100 » »	» » 100	»
ANTILLE. Manufacture de coton, rue d'Aligre, n. 1, fau- bourg Saint-Antoine.	Il occupait. Il n'en a pas renvoyé. Il en occupe Les hommes sont payés à raison de 3 à 5 fr. par jour, les femmes de 1 fr. à 1 fr. 50 c., les enfants de 50 c. à 1 fr. M. Antille vient d'annoncer ses ouvriers qu'il n'en ren- verrait aucun, qu'il ne diminuerait pas leur salaire, mais qu'il ne les emploierait jusqu'à nouvel ordre que pendant deux tiers de jours, et qu'ensuite ils ne seraient payés que dans cette proportion de temps consacrée au travail.	100 » »	» » 100	»
ANTILLE. Manufacture de coton, place Royale.	Il occupait. Il n'en a point renvoyé. Il en occupe. Mêmes observations, mêmes dispositions que dans l'article précédent.	100 » »	» » 100	»
MARQUET. Manufacture de coton, rue de la Roquette, n. 70, faubourg Saint- Antoine.	Il occupait. Il n'en a pas renvoyé. Mais il vient de leur annoncer qu'il se dis- posait à en congédier incessamment la plus grande partie. Il en occupe. Les hommes sont payés à raison de 3 à 5 fr. par jour, les femmes de 1 fr. à 1 fr. 50 c., et les enfants de 50 à 75 c.	120 » »	» » 120	»
	A reporter.	520	22	498

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURIERS ou CHÉFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier	Renvoyés depuis le 28 janvier	Employé actuelle- ment.
	Report d'autre part.	520	22	49
RICHARD.	Il occupait.	800	"	
Manufacture de laine, rue de Charonne, n. 88 et 97, faubourg Saint-Antoine.	Il vient d'en renvoyer.	"	300	50
	Il en occupe.	"	"	
	Il payait les hommes à raison de 3 à 5 fr. par jour, les femmes de 1 fr. à 1 fr. 50 c., les enfants de 50 à 75 c. Maintenant il ne les paie plus qu'à raison, les hommes de 2 à 3 fr., les femmes de 50 c. à 1 fr., les enfants de 30 à 50 c. par jour; il donne pour motif la guerre d'Espagne.			
BOUCHÉ.	Il occupait.	150	"	
Manufacture de coton, rue du Chemin-Vert, n. 2.	Il vient d'en renvoyer.	"	60	
	Il en occupe encore.	"	"	
	Il payait les hommes à raison de 3 à 5 fr. par jour, les femmes de 1 fr. à 1 fr. 50 c., les enfants de 50 à 75 c. Maintenant il ne les paie plus qu'à raison, les hommes de 2 à 3 fr., les femmes de 75 c. à 1 fr., et les enfants de 30 à 50 c.			
GUIBERT.	Il employait.	120	"	
Manufacture de coton, rue du Chemin-Vert, n. 13.	Il en a réformé 40 depuis quelques jours. . .	"	40	
	Il en occupe en ce moment.	"	"	
	Il payait les hommes à raison de 3 à 5 fr., les femmes de 1 fr. à 1 fr. 25 c., et les enfants de 50 à 75 c. par jour.			
	Aujourd'hui il ne paie plus les hommes qu'à raison de 2 à 3 fr., les femmes de 1 fr., et les enfants de 30 à 50 c. Il faut remarquer que le salaire n'est point fixé sur la jour- née de travail de chaque individu, mais bien sur le travail qui est donné à la tâche à chaque ouvrier; cette observation est applicable à presque toutes les autres ma- nufactures de ce genre. Il donne pour mot- if la guerre d'Espagne.			
CHAMBERT.	Il occupait.	200	"	
Manufacture de coton; rue des Amandiers, n. 6.	Il en a renvoyé.	"	75	
	Il en doit renvoyer le 15 mars.	"	75	
	Il en occupe encore.	"	"	
	Depuis 15 jours, il leur a retranché 10 c. par livre de coton filé; la journée des éplucheurs a été diminuée d'un tiers; il donne pour motif la guerre d'Espagne.			
GUILLEMARD.	Il occupait.	30	"	
Petite manufacture de coton; à la Rapée.	Il les a tous renvoyés.	"	30	
	Il n'en occupe plus du tout. Son établis- sement est fermé; il donne pour motif la guerre d'Espagne.			
	A reporter.	1820	602	120

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURIERS OU CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 10 janvier	Employés actuelle- ment.
CORPÉE. Petite manufacture de coton, rue de Charonne.	Report d'autre part. Il occupait. Il les a tous renvoyés. Son établissement est fermé ; il donne pour motif la guerre d'Espagne.	1820 40 » .	602 » 40 .	1218 » » »
CORVILLE. Petite manufacture, rue de Charonne.	Il occupait. Il les a tous renvoyés. Son établissement est fermé ; il donne pour motif la guerre d'Espagne.	25 » .	» 25 .	» » »
STOCOSEM. Petite manufacture de coton, barrière du Trône, extra muros.	Il occupait. Il les a tous renvoyés. Son établissement est fermé ; il donne pour motif la guerre d'Espagne.	50 » .	» 50 .	» » »
COURTOIS. Petite manufacture de coton, rue de Charonne.	Il occupait. Il n'en a pas encore renvoyé. Mais il se propose de les renvoyer tous, dès que les hostilités auront commencé ; c'est lui-même qui le leur a annoncé il y a huit jours.	40 » .	» » .	» 40 .
BOITEUX. Petite manufacture de coton, rue de Charonne.	Il occupait. Il n'en a point encore renvoyé. Mais il vient de leur annoncer qu'il se propose de fermer ses ateliers d'ici à quelques jours ; il donne pour motif la guerre d'Espagne.	30 » .	» » .	» 30 .
BRO. Petite manufacture de coton, rue de Charonne.	Il occupait. Il n'en a point encore renvoyé. Mais il vient de leur annoncer qu'il était forcé de les renvoyer tous, d'ici à quelques jours ; il donne pour motif la guerre d'Espagne.	20 » .	» » .	» 20 .
AUDY. Petite manufacture de coton, barrière de Montreuil.	Il employait. Il n'en a pas encore renvoyé. Mais il dit qu'il sera forcé de fermer ses ateliers, si la guerre d'Espagne a lieu.	20 » .	» » .	» 20 .
FERRIÈRE. Manufacture de coton, rue Moreau, n. 12.	M. Ferrière n'occupe pas d'ouvriers sous sa direction immédiate ; mais il a plusieurs ateliers de filature de coton qu'il fait exploiter sous la surveillance de maîtres ouvriers ; depuis environ un mois, il ne leur fournit plus que la moitié des quantités de matière première qu'il leur fournissait avant le 28 janvier, et il vient de leur annoncer que, sous peu de jours, il suspendrait totalement son commerce jusqu'à nouvel ordre ; il donne pour motif la guerre d'Espagne.	.	.	.
	▲ reporter.	2045	717	1328

NOMS , PRENOMS , demeures DES MANUFACTURIERS OU CHEFS D'ATELIERES.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIER		
		Employés avant le 28 janvier.	Reavoyés depuis le 28 janvier.	Employé actuel- lement.
DUMOND. Manufacture de toiles peintes , rue Saint- Martin , n° 151.	Report d'autre part Il occupait en commis Il vient d'en renvoyer Il lui en reste Il dit que la guerre tue le commerce.	2045 5 » » »	717 » 3 » »	13
BALAINÉ. Fonderie de fer , rue de Popincourt , n. 64.	Il occupait Il n'en a point renvoyé Et ne se propose nullement de les congé- dier ni de diminuer du taux de leur sa- laire.	25 » »	» » »	2
DEACHARD. Atelier d'équipement et harnachements militai- res , rue de Popincourt , n. 61.	Il occupait Il soutient que la guerre d'Espagne est rui- neuse pour le commerce en général ; ce- pendant il n'est point , dit-il , dans l'in- tention ni dans la nécessité de dimi- nuer le nombre ni le taux du salaire de ses ouvriers. Il occupe donc	60 »	» »	60
CHATELAIN. Manufacture de coton , rue du Faubourg-du- Temple , n. 93.	Il occupait Il vient d'en renvoyer Il lui en reste Il donne pour motif la guerre d'Espagne.	30 » » »	» 20 » »	10
DIDOT. Imprimerie et fonderie en caractères , rue Ja- cob , n. 24.	Il employait Il n'en a pas renvoyé Rien n'annonce qu'il ait la volonté d'en con- gédier ni de diminuer leur salaire. Le travail abonde dans cet établissement ; il y a des ouvriers qui gagnent jusqu'à 15 f. par jour.	373 » »	» » »	373
BAUDOUIN frères , imprimerie en caractères , rue de Vaugirard , n. 36.	Ils occupaient Ils n'en ont point ni n'en veulent point renvoyer ; ces ateliers sont en pleine vi- gueure. Le salaire des ouvriers y est un peu plus élevé que dans les autres établis- sements du même genre.	80 »	» »	80
LENORMAND. Imprimerie en caractères , rue de Seine , faubourg Saint-Germain , n. 8.	Il employait Il en a renvoyé Il en occupe	92 » »	» 5 »	87
PILLET. Imprimerie en caractères , rue Christine , n. 5.	Il occupait Il n'en a point diminué le nombre Le salaire des ouvriers est moins élevé dans cet établissement que dans les autres du même genre , mais cette diminution re- monte à environ 3 mois.	90 »	» »	90
MEURICE. Peintre en bâtiments et doreur , rue Meslée , n. 85.	Ce jeune homme a été arrêté le 6 septem- bre 1822 , et quelques temps après fut condamné à six mois de prison pour délit	Report	2800 745	2055

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURIERS ou CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 28 janvier.	Employés actuelle- ment.
	Report d'autre part . . .	2800	745	2055
	politique : cette condamnation lui a valu la bienveillance de M. Lafitte, banquier. A l'époque de son arrestation, Meurice occupait, tant peintres que doreurs . . . Maintenant c'est son frère qui, pendant sa détention, est à la tête de ses ateliers; il occupe actuellement dans l'hôtel de M. Lafitte, tant peintres que doreurs (et les travaux dans cet hôtel doivent durer un an Il est à remarquer que, lors de la formation des corps francs en 1815, le graveur Simon, qui fut l'un des organisateurs, recruta plus particulièrement parmi les peintres en bâtiments. Le prix des journées est de 3 fr. 50 c. à 6 fr.	20	"	"
	Il occupait.	40	"	"
	Il en a renvoyé.	"	20	"
	Il en occupe.	"	"	20
	Il donne pour motif le défaut de travaux ; résultat de la guerre d'Espagne.			
BAUDOUIN. Peintre en bâtiments, rue du Faubourg-Poissonnière , n. 34.	Elle occupait.	20	"	"
COURTIN (V ^e). Peintre en bâtiments, rue de Buffault , n. 20.	Elle n'en a point renvoyé.	"	"	"
GAULET. Peintre en bâtiments, rue du Temple , n. 63.	Elle en occupe.	"	"	20
DUBOIS. Peintre en bâtiments, rue d'Enghien , n. 3.	Elle se propose d'en augmenter le nombre incessamment, attendu qu'elle a la pratique de l'Hôtel-de-Ville et de l'Archevêché.			
PIHAN. Peintre en bâtiments, rue Godeau-Mauroy , n. 15.	Il occupait.	16	"	"
VAVIN. Peintre en bâtiments, rue d'Enfer , n. 8.	Il n'en a point renvoyé	"	"	16
	Il en occupe	"	"	
	Il croit pouvoir très incessamment en porter le nombre à 40.			
	Il occupait	22	"	"
	Il n'en a point renvoyé	"	"	22
	Il en occupe	"	"	
	Il espère avoir assez de travaux d'ici à un mois pour en occuper 50.			
	Il occupait.	10	"	"
	Il en occupe	"	"	16
	Il espère en augmenter le nombre incessamment.			
	Il occupait.	15	"	"
	Il en occupe	"	"	15
	Il a suffisamment de travaux, dit-il, pour en augmenter le nombre d'ici à 8 jours ; il a la pratique du palais du Luxembourg.			
	Report.	2943	765	2240

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURIERS ou CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS.		
		Employés avant le 28 janvier	Renvoyés depuis le 28 janvier.	Employés actuelle- ment.
MORLOT. Peintre en bâtiments, rue du Montabor, n. 21.	Report d'autre part. Il occupait. Il en occupe. Il espère en augmenter le nombre sous peu de jours.	2943 6 » Il occupait. Il en occupe. Il dit avoir des travaux pour en occuper 30.	765 » » 15 » »	2240 » 15 » » 18
TRUBERT. Peintre en bâtiments, rue du Mail , n. 18.	Il occupait Il en occupe. Il dit que , sans la guerre d'Espagne , il aurait assez de travaux pour en occuper 40.	18 » Il occupait Il en occupe. Il dit que , sans la guerre d'Espagne , il aurait assez de travaux pour en occuper 40.	» » 18	» 15 » 18
REDOUTÉ. Peintre en bâtiments, rue des Marais , faubourg Saint-Martin , n. 9.	Il occupait. Il en occupe. Il dit que , sans la guerre d'Espagne , il aurait assez de travaux pour en occuper 40.	On y employait. Ou y en occupe. On ne se propose nullement d'en renvoyer. Les ouvriers dans cette manufacture sont payés à l'année ; le minimum du salaire est de 300 fr. , et le maximum de 3,000 fr. Ce salaire est payé par douzièmes.	400 » »	» 400
BROGNARD, directeur de la manufacture de porcelaine, à Sèvres.	Il employait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il donne pour motif la guerre d'Espagne.	95 » » »	» 35 » »	» 35 60 »
HÖSTER. Manufacture de coton , rue de Vendôme, n. 6.	Il occupait Il en occupe. Il ne se propose pas d'en renvoyer aucun , et ne se plaint nullement du commerce.	62 » »	» » »	» 62 62
ETIENNE. Manufacture de couvertures de laine et de coton , rue Saint-Victor , n. 85.	Il occupait. Il en occupe. Il ne se propose pas d'en renvoyer aucun , et ne se plaint nullement du commerce.	150 » »	» » »	» 150 150
BACOT. Manufacture de couvertures de laine et de coton , rue Saint-Victor , n. 67.	Il occupait. Il en occupe. Il ne se plaint nullement du commerce.	50 » »	» » »	» 70 70
LEGROS. Manufacture de couvertures de laine et de coton , rue Saint-Victor , n. 86.	Il occupait. Il en occupe. Il ne se plaint nullement du commerce.	70 » »	» » »	» 70 70
GILLES. Manufacture de couvertures de laine et de coton , rue Saint-Victor , n. 116.	Il occupait. Il en occupe. Il se propose d'en augmenter le nombre sous peu de jours , et ne se plaint nullement du commerce.	60 » »	» » »	» 60 60
ROCHER. Manufacture de couvertures de laine et de coton , rue Saint-Victor , n. 143.	Il occupait. Il en occupe.	Report.	3869 800	3160

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURIERS OU CHÉFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 28 janvier.	Employés actuelle- ment.
BIDOIRE. Manufacture de couver- tures de laine et de coton, rue Saint-Vic- tor, n. 161.	. Report d'autre part.	3869	800	3160
	Il occupait.	40	»	»
	Il vient d'en renvoyer.	»	20	»
	Il n'en emploie que.	»	»	20
	Il donne pour motif la guerre d'Espagne. Cet individu a la réputation de ne point aimer le gouvernement du roi.			
JACQUEMARD. Manufacture de papiers peints, rue de Mon- treuil, n. 39.	Il occupait.	105	»	»
	Il vient d'en renvoyer.		38	»
	Il n'en emploie que.	»	»	67
	Il donne pour motif la guerre d'Espagne.			
TERRAVALIEN jeune. Manufacture de papiers peints, rue de Mon- treuil, n. 3.	Il occupait.	20	»	»
	Il vient d'en renvoyer.		16	»
	Il n'en occupe que.	»	»	4
	Il donne pour motif la guerre d'Espagne.			
DOPTAIN. Manufacture de papiers peints, rue Saint-Ber- nard, n. 26.	Il occupait.	80	»	»
	Il vient d'en renvoyer.		50	»
	Il en occupe.	»	»	30
	Il donne pour motif de cette diminution la guerre d'Espagne.			
TERRAVALIEN aîné. Manufacture de papiers peints, grande rue S.- Antoine, n. 19.	Il occupait.	12	»	»
	Il vient d'en renvoyer.		9	»
	Il n'en occupe plus que.	»	»	3
	Il donne pour motif la stagnation du com- merce, qu'il attribue à la guerre d'E- spagne.			
GILLOU. Manufacture de papiers peints, rue de Cha- ronne, n. 49.	Il occupait.	30	»	»
	Il vient d'en renvoyer.		20	»
	Il n'en occupe plus que.	»	»	10
	Il ne manque pas d'attribuer cette diminu- tion à la guerre d'Espagne; il publie que les commandes qu'il avait reçues de la province ont été retirées par le même motif. En général, les ouvriers de cette profession qui, au 28 janvier dernier, étaient salariés de 4 et 5 fr., ne le sont plus maintenant qu'à raison de 2 et 3 fr. par journée de travail.			
HALL. Manufacture de porce- laine, rue Amelot, n. 64.	Il occupait.	60	»	»
	Il vient d'en renvoyer.		50	»
	Il n'en occupe que.	»	»	10
	Il payait ses ouvriers à raison de 3 et 4 fr. par jour; et maintenant il ne paie plus ceux qu'il a conservés qu'à raison de 1 fr. 50 c. et 2 fr. 50 c. par jour; il attribue amèrement ces diminutions à la stagna- tion du commerce, qu'il attribue à la guerre d'Espagne. Cependant cet individu est breveté de S. A. R. MONSIEUR.			
	Report:	4216	1003	3304

NOMS, PRENOMS, demeures DES MANUFACTURIERS ou CHEWS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 18 janvier	Employés actuelle- ment.
	Report d'autre part.	4216	1003	3304
GILLES. Marbrier , rue Amelot , n. 60.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il n'en occupe que Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	15 » » Il attribue cette réforme à la stagnation du commerce ; il payait ses ouvriers, à l'é- poque du 28 janvier, à raison de 4 et 5 fr. par jour. Maintenant il ne les paie plus que de 2 fr. 50 à 3 fr.	» 12 » »	» » 3
LEBRUN (Dile). Marbrière , rue Saint- Pierre , n. 12.	Elle occupait. Elle vient d'en renvoyer. Elle n'en occupe que	20 » »	16 » »	» » 4
BLEUEL. Marchand ébéniste , rue du Faubourg Saint- Antoine , n. 100.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe Il attribue cette réforme à la stagnation du commerce ; il payait ses ouvriers, à l'é- poque du 28 janvier, à raison de 4 et 5 fr. par jour. Maintenant il ne les paie plus que de 2 fr. 50 à 3 fr.	120 » » Il attribue cette réforme à la guerre d'Es- pagne.	» 58 » »	» » 62
VERNAY. Marchand ébéniste , rue du Faubourg - Saint- Antoine , cour du S.- Esprit.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il n'en occupe que Il attribue cette réforme à la guerre d'Es- pagne.	119 » » »	» 50 » »	» » 60
VALGES. Marchand ébéniste , rue Saint-Nicolas.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe Il donne pour motif de cette réforme la stagnation du commerce , résultat de la guerre d'Espagne.	90 » » »	» 40 » »	» » 50
LESAGE. Manufacture de coton , rue Neuve-Saint-Paul , n. 8.	Il occupait. Il n'a point fait de réforme et en occupe . Toutefois il a diminué le prix du travail d'environ un tiers : il paie les hommes à raison de 3 à 4 fr. par jour, les femmes de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. , et les enfants de 75 c. à 1 fr.	80 » »	» » »	» » 80
LEPICIER. Manufacture de coton , rue Neuve-S.-Paul , n. 3.	Il occupait. Il n'a point fait de réforme , il en occupe . Il a diminué les prix d'un tiers.	70 » »	» » »	» » 70
TERCY. Manufacture de coton , rue de Vendôme.	Il occupait. Il vient d'en réformer. Il n'en occupe que Il a diminué d'un tiers le prix de main d'œuvre ; il attribue cette réforme à la guerre d'Espagne.	50 » » »	» 30 » »	» » 20
MOUTIER. Marchand ébéniste , rue du Faubourg - Saint- Antoine , n. 153.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe Il attribue cette diminution à la guerre d'Es- pagne.	20 » » »	» 42 » »	» » 8
	Report.	4791	1221	3661

NOMS, PRENOMS, demeures DES MANUFACTURIERS ou CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier	Renvoyés depuis le 28 janvier.	Employés actuelle- ment.
MICHEL. Marchand ébéniste, rue du Faubourg-Saint- Antoine, n. 115.	Report d'autre part. Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	4791 40 » » »	1221 » 28 » »	3661 » 12 » »
HAULLAND. Marchand ébéniste, rue du Faubourg-Saint- Antoine, n. 95.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	44 » » »	» 24 » »	» 20 » »
HAILLER. Marchand ébéniste, place Saint-Antoine, n. 5.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	20 » » »	» 12 » »	» 8 » »
MENARD. Marchand ébéniste, pas- sage de la Boule-Blan- che, n. 6, Faubourg- Saint-Antoine.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il n'en occupe que. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	40 » » »	» 25 » »	» 15 » »
MAGNIENT. Marchand ébéniste, pas- sage de la Boule-Blan- che, Faubourg-Saint- Antoine.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	30 » » »	» 10 » »	» » 20 »
MAUSION. Marchand ébéniste, rue de Charenton, n. 61.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	20 » » »	» 8 » »	» » 12 »
QUENNE. Marchand ébéniste, rue de Charenton.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	12 » » »	» 7 » »	» » 5 »
MANSION. Marchand ébéniste, rue Traversière, n. 54.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il en occupe. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	30 » » »	» 18 » »	» » 12 »
CRAISSON. Marchand ébéniste, rue Traversière, n. 19.	Il occupait. Il vient d'en renvoyer. Il n'en occupe que. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	16 » » »	» 7 » »	» » 9 »
	Report.	5043	136	3774

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURERS ou CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 28 janvier.	Employés actuelle- ment.
BOQUET. Marchand ébéniste, rue Sainte-Marguerite, n. 60.	Report d'autre part.	5045	1360	3774
CRETTE, MELLIN et Compagnie. Dépôt de faience, rue Saint-Antoine, n. 100.	Il occupait Il vient de faire banqueroute : depuis un mois son atelier est fermé, et la totalité de ses ouvriers renvoyés est de.	30 »	» 30	» »
DISCRY père, et fils ainé. Manufacture de porce- laine, rue de Popincourt, n. 58.	Ils ont leur manufacture à Montréal, ils n'ont jamais employé d'ouvriers à Paris, mais seulement des commis pour tenir les écritures.			
DILLE. Manufacture de mastic, rue du Temple, n. 137.	Il occupait. Il viennent d'en renvoyer Ils en occupent Ils donnent pour motif la stagnation du com- merce ; il paraît que le nombre de leurs ouvriers à Montréal a été diminué dans la même proportion, c'est-à-dire d'un tiers.	12 » » »	» 4 » 8	» » » 8
PRÉVEL. Manufacture de papiers peints, rue Saint-De- nis, n. 126.	Il occupaient Ils en occupent. Ils ne se proposent pas de faire aucune ré- forme.	40 » »	» » 40	» » 40
PORET. Cartonnier, rue de Mont- morency, n. 16.	Il occupait. Il en occupe. Il annonce que si la guerre d'Espagne a réellement lieu, il sera obligé de dimi- nuer de moitié le nombre de ses ouvriers, du même que leurs salaires.	10 » »	» » 10	» » 10
HANRAUX. Marbrier-sculpteur, rue du Faubourg-Saint- Martin, n. 142.	Il occupait. Il en occupe. Depuis un mois il retient à ses ouvriers le prix d'une journée de travail sur six, en sorte que ceux qui ont travaillé pendant les six jours de la semaine ne sont sala- riés que comme s'ils n'avaient travaillé que cinq jours.	20 » »	» » 20	» » 20
BILLAULT et MAREST, Fabrique de plaqué en argent, rue du Faubourg-Saint-Martin, n. 149.	Il employait Il vient d'en renvoyer. Il n'en occupe que. Il se plaint amèrement de la stagnation du commerce, qu'il attribue à la guerre d'Es- pagne.	16 » » »	» 14 » 2	» » » 2
	Ils occupaient. Ils viennent de les renvoyer. Ils n'occupent plus en ce moment que deux apprentis ; ils donnent pour motif la guerre d'Espagne.	16 » »	» 16	» »
	Report.	5237	1424	3904

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTUREURS ou CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 28 janvier.	Employés actuelle- ment.
BANCE. Filature de coton, rue du Faubourg-Saint-Denis, n. 123.	Report d'autre part... Il occupait..... Il vient d'en renvoyer..... Il n'en occupe que..... Il donne pour motif la guerre d'Espagne.	5237 15 » » Il occupait..... Il en occupe..... Ces ouvriers sont divisés en trois classes : la première gagne de 4 à 5 fr., la seconde 2 fr. 50 c., et la troisième 2 fr. La quotité de ce salaire n'a point été diminuée ni augmentée depuis le 28 janvier.	1424 » 9 » 22 » » 19	3904 » » 6 » 22 » 19
SALERON (Claude), Membre de la Chambre des Députés, tanneur, rue Saint-Hippolyte, n. 10.	Il occupait..... Il en occupe..... Ces ouvriers sont divisés en quatre classes, la première gagne 3 fr. 50 c. par jour, la seconde 3 fr., la troisième 2 fr. 50 c. et la quatrième 2 fr. La quotité de ce salaire n'a point été augmentée ni diminuée depuis le 28 janvier.	22 » » Il occupait..... Il en occupe..... Ces ouvriers sont divisés en quatre classes, la première gagne 3 fr. 50 c. par jour, la seconde 3 fr., la troisième 2 fr. 50 c. et la quatrième 2 fr. La quotité de ce salaire n'a point été augmentée ni diminuée depuis le 28 janvier.	» » 19	» 22 » 19
SALERON (Augustin), tanneur, rue de l'Ourse, n. 9.	Il occupait..... Il en occupe..... Ces ouvriers sont divisés en quatre classes, la première gagne 3 fr. 50 c. par jour, la seconde 3 fr., la troisième 2 fr. 50 c. et la quatrième 2 fr. La quotité de ce salaire n'a point été augmentée ni diminuée depuis le 28 janvier dernier.	» » Il occupait..... Il en occupe..... Ces ouvriers sont divisés en quatre classes, la première gagne 3 fr. 50 c. par jour, la seconde 3 fr., la troisième 2 fr. 50 c. et la quatrième 2 fr. La quotité de ce salaire n'a point été augmentée ni diminuée depuis le 28 janvier dernier.	24 » » Il occupait..... Il en occupe..... Ces ouvriers travaillent à leurs pièces ; les hommes gagnent de 3 à 5 fr. par jour, les femmes de 1 fr. 50 c. à 2 fr., et les enfants de 75 c. à 1 fr. 25 c.	» » 24
ALBINET, Fabricant de couvertures, rue de la Vieille-Estrapade.	Il occupait..... Il en occupe..... Le sieur Albinet ne se plaint nullement du commerce.	61 » » Il occupait..... Il en occupe..... Le sieur Albinet ne se plaint nullement du commerce.	» » 64	» » 64
LELEU, Menuisier en bâtiment, rue du Faubourg-Poissonnière, n. 5.	Il occupait..... Il en occupe..... Il se propose d'en augmenter le nombre très incessamment ; il paie ses ouvriers depuis 3 fr. jusqu'à 5 fr. par jour.	52 » » Il occupait..... Il en occupe..... Le sieur Calas ne se plaint nullement du commerce ; il tenait une filature de coton qu'il a quittée depuis deux ans pour se livrer exclusivement à la construction des mécaniques.	» » 88 » » Report.....	» » 52 » » 88 5521 1433 4179
CALAS, Mécanicien, rue du Faubourg-Poissonnière, n. 92.				

NOMS, PRENOMS, demeures DES MANUFACTURIERS OU CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 18 janvier.	Renvoyés depuis le 18 janvier	Employés actuelle- ment.
DUHAMEL, Appréteur de schals, rue Bellefond, n. 6.	Report d'autre part Il occupait Il en occupe Il paie les hommes à raison de 3 à 5 fr. par jour, et les femmes à raison de 1 fr. 50 c. à 2 fr. Il ne se plaint nullement du commerce.	5521 34 » Il paie les hommes à raison de 3 à 5 fr. par jour, et les femmes à raison de 1 fr. 50 c. à 2 fr. Il ne se plaint nullement du commerce.	1433 » »	4179 »
LIVIER, Filateur de coton, rue Bellefond, n. 17.	Il occupait Il vient d'en renvoyer Il n'en occupe que Il attribue cette réforme à la stagnation du commerce, résultat de la guerre d'Espa- gne.	30 » »	15 » »	» 15
VILLAIN, Charron - ébéniste, rue du Faubourg - Mont- martre, n. 63.	Il occupait Il vient de les renvoyer Il attribue amèrement la cessation de ses tra- vaux à la stagnation du commerce, ré- sultat de la guerre d'Espagne.	18 »	» 18	» »
DE SAINT-CRICQ, Rue Grange - Batelière, n. 12. (Dépot de faien- ce.)	Il occupait Il en occupe M. de Saint-Cricq est propriétaire de deux manufactures de faïence, l'une à Monte- reau et l'autre à Craie, dans lesquelles il occupe ordinairement 500 ouvriers. Il résulte des renseignements que nous avons obtenus qu'il vient d'en renvoyer 200 ; nous ne tirons pas cette dernière énumé- ration hors la ligne, attendu que cette ré- forme n'a point eu lieu dans la capitale ni sa banlieue.	32 »	» »	» 32
DOYEN, Fabricant de tapis et de couvertures de laine, rue du Faubourg-Saint- Denis, n. 144.	Il occupait Il vient d'en renvoyer Il n'en occupe que Il se plaint amèrement du gouvernement, auquel il attribue la stagnation du com- merce, à cause de la guerre d'Espagne.	15 » »	» 12 »	» » 3
GUILLAUD, Filateur de coton, rue du Faubourg - Saint- Denis, n. 144.	Il occupait Il vient d'en renvoyer Il n'en occupe que Il se plaint amèrement du gouvernement, auquel il attribue la stagnation du com- merce, à cause de la guerre d'Espagne.	18 » »	» 12 »	» » 6
LEGRAND LEMOR, Fabricant de schals et cachemires, rue du Faubourg-Saint-Denis,	Il occupait Il vient d'en renvoyer Il n'en occupe que Il a diminué le salaire de moitié ; il attri-	64 » »	» 28 »	» » 36
	Report	5732	1518	4305

NOMS, IRENOMS, demeures DES MANUFACTURERS OU CHEFS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 8 janvier.	Renvoyés depuis le 8 janvier.	Employés actuelle- ment.
n. 123; il a son maga- sin rue de Cléry, n. 40.	Report d'autre part bue cette diminution à la guerre d'Es- pagne.	5732	1518	4305
LUCAS. Manufacture de coton , rue du Faubourg Saint- Antoine , n. 101.	Il occupait Il vient d'en renvoyer. Il n'en occupe que. Le sieur Lucas vient d'annoncer aux 20 ou- vriers qu'il a conservés, que si la guerre d'Espagne avait lieu il serait obligé de les renvoyer tous; il se plaint très amère- ment de la stagnation du commerce, et crie <i>tolle</i> sur le gouvernement.	110 » » Le sieur Lucas vient d'annoncer aux 20 ou- vriers qu'il a conservés, que si la guerre d'Espagne avait lieu il serait obligé de les renvoyer tous; il se plaint très amère- ment de la stagnation du commerce, et crie <i>tolle</i> sur le gouvernement.	» 90 » 20	» » 20
LILLON , Manufacturier de coton , rue Saint-Victor, n. 70.	Il occupait Il vient d'en renvoyer. Il en occupe Il vient aussi de diminuer d'un tiers le prix ordinaire du travail journalier; il attri- bue cette diminution à la guerre d'Es- pagne.	25 » » Il vient aussi de diminuer d'un tiers le prix ordinaire du travail journalier; il attri- bue cette diminution à la guerre d'Es- pagne.	» 45 » 10	» » 10
PONCELET. Manufacture de coton , place Maubert , n. 17.	Il occupait Il vient de les renvoyer Il attribue très amèrement ce renvoi à la guerre d'Espagne.	55 » »	» 55 »	» » »
BOUDIN. Manufacture de coton , impasse Saint-Sabine , n. 12 , près la rue de la Roquette.	Il occupait. Il vient de fermer son atelier, et de les ren- voyer. Il attribue très amèrement cette réforme à la stagnation du commerce , résultat de la guerre d'Espagne.	22 » »	» 22 »	» » »
LAURENT , Serrurier - mécanicien , cour de la Corderie , n. 30, près du Temple.	Il occupait Il vient d'en renvoyer Il n'en occupe que. Il attribue cette diminution à la guerre d'Espagne.	65 » » »	» 45 » 20	» » 20
ENTIME. Raffinerie de sucre , place Royale , n. 26.	Il occupait Il en occupe Il ne se plaint nullement du commerce. Il paie ses ouvriers à raison de 2 et 3 fr. par jour.	24 » »	» » »	» » 24
CHIATTION , Serrurier - mécanicien , rue Boucherat , n. 14.	Il occupait Il en occupe. Il vient de diminuer d'un tiers le prix de leur salaire journalier ordinaire.	45 » »	» » »	» » 15
Report		6048	1745	4394

NOMS, PRÉNOMS, demeures DES MANUFACTURIERS OU CHIERS D'ATELIERS.	RENSEIGNEMENTS.	NOMBRE D'OUVRIERS		
		Employés avant le 28 janvier.	Renvoyés depuis le 29 janvier.	Employés actuelle- ment.
FLEURY. Manufacture de porcelaine, rue du Faubourg-Saint-Denis, n. 186.	Report d'autre part. Il occupait Il en occupe Il vient d'annoncer à ses ouvriers que si la guerre d'Espagne avait lieu il serait forcé de les renvoyer.	6048 54 » Il vient d'annoncer à ses ouvriers que si la guerre d'Espagne avait lieu il serait forcé de les renvoyer.	1745 » » 1745	4394 54 15
VAUTIER. Filiateur de coton, rue du Faubourg - Saint-Denis, 189.	Il occupait. Il en occupe. Il n'a point diminué leur salaire, et ne se plaint nullement du commerce.	15 » 15	» »	15
(1).	TOTAUX GÉNÉRAUX.	6117	1745	4463

(1) Notre résultat diffère un peu de celui présenté par les agents de M. Delavau qui, à ce qu'il paraît, n'étaient pas d'excellents arithméticiens.

(Note de l'éditeur.)

Il résulte des totaux généraux qu'au 28 janvier cent manufactures ou autres ateliers de la capitale employaient 6,117 ouvriers.

Que depuis le 28 janvier ces établissements ont congédié 1740 ouvriers, et qu'ils en emploient encore 4,423 en ce moment. Ces 100 établissements ont été choisis par nous, autant que possible, par égale proportion, parmi les plus importants, les moyens et les plus minimes sous les rapports commerciaux et industriels, en sorte que notre travail puisse servir de base à un travail qui, du moins approximativement, fasse connaître le nombre d'ouvriers non occupés en ce moment.

RÉSUMÉ.

Si, par exemple, au 28 janvier dernier, il existait à Paris 4,000 établissements en activité, 100 occupant 6,117 ouvriers, les 4,000 établissements occupaient 244,680 personnes, c'est-à-dire un peu plus des $\frac{3}{4}$ de la population de la capitale.

Si donc, en suivant la même proportion, nous disons que 100 établissements viennent de réformer 1,740 ouvriers, nous trouvons que 4,000 établissements viennent de priver de travaux 69,600 personnes..., c'est-à-dire près du dixième de la population.

Si 100 établissements occupent en ce moment 4,423 ouvriers, on trouve que 4,000 établissements en occupent 176,920, c'est-à-dire un peu moins du

quart de la population de Paris, que l'on porte à 714,000 âmes.

Tels sont les résultats approximatifs que nous nous sommes proposés lorsque nous avons entrepris ce travail. (*Macq... Ch... Den... Dub...*)

COMMIS DE BUREAU. *Voir Assan.*

COMMUNION (la première). *Voir Cucélet.*

COMPAGNIE DU PHÉNIX. *Voir Baer.*

CONSTANT (BENJAMIN). *Voir Baurisse.*

CONSTANTIN, architecte. *Voir Bro.*

DARNAULT. — **VALTÈRE.** — **PEUGNET**, officier. — **CORBIN**, conducteur.
— **LAFITE**, général.

Cab. part., n° 9,877.

27 juillet 1822.

Le sieur Jean-Etienne Darnaud, âgé de trente-trois ans, ancien officier de cavalerie, qui a servi dans le dix-huitième régiment de dragons, lorsque le général Lafite en était colonel, et qui, ainsi que toute sa famille, domiciliée à Foix (Arriège), passe pour unami prononcé du gouvernement, doit se trouver en ce moment à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher cet individu avec le plus grand soin, à l'entourer d'une rigoureuse surveillance, etc. (*Le préfet de police*)

Cab. part. , n. 9,877.

17 août 1822.

Réponse. — Le sieur Jean-Antoine Darnaud est descendu , le 29 juillet dernier, rue Saint-Anne , n. 42 , et en est parti le 12 de ce mois, pour, a-t-il dit, aller à Foix , département de l'Arriége ; il a annoncé que son arrivée dans la capitale avait pour motif des intérêts pécuniaires avec un nommé Constantin , de meurant rue de Clichy .

Il est à remarquer que le sieur Darnaud a passé la plus grande partie de son temps , c'est-à-dire du 1^{er} au 11 août , à Montmorency , chez le même Constantin , qui y a une propriété près de l'étang , où il occupe une grande quantité d'ouvriers à de nouvelles constructions ; ce même Constantin est connu sous les sobriquets de chef de la bande noire et démolisseur ; ces sobriquets lui sont donnés , à ce qu'il paraît , parce qu'à l'époque de la révolution il achetait des propriétés , dites nationales , et faisait démolir ; sorte de trafic au moyen duquel il a acquis une fortune colossale (1). Du reste , Darnaud

(1) S'il est , surtout par la police , une enquête facile à faire , c'est celle qui a pour but de connaître l'âge des personnes dont elle épia les actions . Eh bien ! ce que tout Paris voyait et savait , échappait aux regards des mille agents de M. Delavau : ils inscrivent M. Constantin sur le tableau des associés de *la bande noire* , à une époque où il était âgé de cinq à six ans (il en a aujourd'hui trente-six à trente-sept) ; ils en font un démolisseur , lui qui n'a jamais été occupé que de constructions !

(Note de l'éditeur.)

n'a reçu chez lui personne autre que Constantin. Il a souvent manifesté le désir, pendant son séjour, de terminer promptement ses affaires pour retourner chez lui, où, disait-il, il était impatiemment attendu.

Peut-être conviendrait-il de s'assurer à Montmorency de ce qu'est la maison Constantin, et d'autant plus que plusieurs particuliers habitant également Montmorency ont déjà été les objets de plusieurs communications. (*Ch... Mar...*)

CONSTITUTIONNEL. *Voir BARCENA.*

LOSHINSKY. — FRANCKMERY. — CARRÉ. — *L'Écho du Nord.* — BEGNY-BONO. — MOREL. — CHARLES. — *Le Pilote.* — FRONARD. — CHEVIN. — Madame CAUCHE. — Mademoiselle LOUISE CLAROT. — CHEMÉN. — *Le Courier français.* — Mademoiselle BÉFORT. — DESCOIGNET, commandant de place. — DEVILLERS, général.

Cab. part., n. 10,968.

10 mars 1824.

Le sieur Florentin Morel, venant de Lille (Nord), est arrivé à Paris, où il doit être attaché, dit-on, au second Théâtre-Français.

Cet individu a travaillé pendant plusieurs années chez l'éditeur de *l'Écho du Nord.*

J'invite M. Hinaux à faire surveiller cet individu, qui est descendu rue Git-le-Cœur, n. 5, etc..

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,968.

25 mars 1822.

Réponse. — Le sieur Florentin Morel vient en effet

de Lille, département du Nord, son pays natal. Cet individu a réellement travaillé pendant long-temps à la rédaction du journal dit *l'Écho du Nord*. Il est tout-à-fait inconnu à l'administration du second Théâtre-Français ; il demeure rue Git - le - Cœur, n. 5, chez un nommé Charles, rédacteur du journal dit *le Constitutionnel*, auquel journal lui, Morel, est également employé en qualité de *rédacteur ambulant* (1).

Le sieur Charles, dont est question, est le gendre du sieur Frouard, qui tient l'hôtel garni, rue Git-le-Cœur, n. 5, dans lequel hôtel se trouve un estaminet qui, chaque soir notamment, sert de réceptacle à la tourbe révolutionnaire. Là, on trouve réunis tous les agents en sous-ordre des journaux *le Constitutionnel* et *le Pilote*. Les sieurs Charles et Morel font constamment partie de ces réunions, où l'on parle, à front découvert, d'émeute prochaine dans la classe ouvrière, de soulèvement du peuple, etc.... C'est un lieu à surveiller attentivement. (Per...)

Cab. part., n. 11,720.

10 mars 1825.

J'invite M. Hinaux à faire tenir en observation et à

(1) Les espions qualifient ces deux personnes de titres qui ne leur appartiennent aucunement : les noms de Charles et de Morel sont également inconnus à la rédaction du *Constitutionnel*. (Note de l'éditeur.)

surveiller une dame Chevin, qui a dû partir le 4 de ce mois de Calais, par la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires, pour se rendre à Paris. Cette dame est momentanément arrêtée à Saint-Omer, comme voyageant sans passe-port, et comme prévenue de *délit politique*. Elle venait de Paris, où elle a un fils qui tient un dépôt de broderies, rue Thévenot, n. 13.

M. Hinaux voudra bien me communiquer le plus promptement possible les renseignements qu'il pourra se procurer sur la conduite, les démarches et les relations de la dame Chevin. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,720.

18 avril 1825.

Réponse. — La dame Chevin tient à Nanci une fabrique considérable de broderies et de dentelles, dans laquelle elle occupe un grand nombre d'ouvriers des deux sexes. Elle a de plus, et en communauté avec son fils, dans la raison de commerce Chevin jeune, un magasin de débit et de marchandises de la même espèce, rue Thévenot, n. 13. Il y a 15 jours seulement que ce même établissement était placé rue Quincampoix, n. 60.

La dame Chevin a la réputation de ne point aimer le gouvernement du roi. C'est une femme de quarante ans d'âge, alerte, spirituelle et fort remuante. Nous avons su qu'elle avait manifesté l'intention de faire connaître au public, par la voix des journaux

libéraux, l'aventure qui lui est arrivée à Saint-Omer, dans le courant de février dernier, et que déjà même elle en avait déposé les documents au bureau dit du *Courrier*.

En conséquence, on vient de se présenter chez la dame Chevin, rue Thévenot, n. 13, comme soi-disant le rédacteur du journal dit *le Constitutionnel* (1). Voici comment cette femme raconte son aventure : Le 4 ou 5 février dernier, la dame Chevin fut prévenue qu'une dame Cauche, demeurant à Saint-Omer, était à la veille de faire faillite. Cette dernière était sa débitrice d'une somme de 6,000 fr. La dame Chevin, qui alors était à Paris, partit aussitôt pour Saint-Omer, par la diligence, rue Notre-Dame-des-Victoires. Avec elle était une certaine demoiselle nommée Louise Clarot, née Française, marchande de nouveautés à Londres, Old-Bond street, n. 13, ayant un pied-à-terre à Paris, boulevard Saint-Denis, n. 19, au quatrième étage. Cette fille, beaucoup plus connue sous le nom de Louise que sous celui de Clarot, est très liée avec la dame Chevin, et connaît particulièrement un sieur Tanier, entrepreneur politique (*voir ce nom*), qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications.

(1) Ce qui étonne, c'est l'effronterie du mouchard qui se donne pour rédacteur d'un journal libéral, sans craindre le dément auquel il s'expose. Ces honnêtes gens

Louise fait de fréquents voyages de Londres à Paris. Elle est aussi en relation avec un sieur Cheron, demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, n. 60. Elle donne pour motif de ses voyages des affaires de commerce.

Dans la même voiture se trouvaient plusieurs Anglais et M. Descoignet, commandant de place à Saint-Omer. On parla politique ; chacun prit part à la conversation, à l'exception de ce dernier ; enfin on parla de Bonaparte. C'est alors que Louise Clarot fit voir une médaille d'or, sur laquelle était le portrait de Napoléon, médaille qu'il avait accordée en 1810, comme récompense, à mademoiselle Béfort, peintre, demeurant actuellement à Londres ; les lettres ci-jointes expliquent comment cette médaille se trouvait entre les mains de mademoiselle Louise.

Pendant toute la route de Paris à Saint-Omer, les voyageurs en général firent très peu attention à M. Descoignet, dont la mise fort exiguë ne répondait pas à son grade. On le prenait pour un ancien émigré, qui aurait fait le voyage de Paris pour assurer ses droits à l'indemnité.

Quelle fut ma surprise, ajoute madame Chevin, lorsque le soir de mon arrivée à Saint-Omer M. Descoignet, accompagné de la gendarmerie, vint m'arrêter comme colportant le portrait de Napoléon ; à ce grief se joignait encore celui de n'avoir point de passe-port.

Le surlendemain de sa détention, la dame Che-

viv fut cautionnée par le sieur Delahayer, pharmacien à Saint-Omer. Dès lors elle eut la ville pour prison, et, accompagnée d'un gendarme, elle put vainquer à ses intérêts dans la faillite de la dame Cauche.

Le 3 mars au soir, la dame Chevin, après avoir obtenu sa liberté, se rendit à Calais et de là directement à Nanci, d'où elle est venue à Paris il y a environ quinze jours.

La dame Chevin dit être très liée avec M. le général Devilliers, commandant la place de Rennes, qui, pendant quatre ans, avait demeuré chez elle à Nanci.

Voici maintenant comme la dame Chevin a eu la lettre ci-jointe : La demoiselle Louise Clarot avait quitté la diligence à Calais pour se rendre à Londres, tandis que la dame Chevin continua la route jusqu'à Saint-Omer. Celle-ci, aussitôt qu'elle fut arrêtée, écrivit à Louise, et cette dernière se hâta de lui envoyer la susdite lettre, dont la signature *Béfert* est celle du père de la demoiselle à qui la médaille en question fut décernée en 1810.

Le sieur Chevin fils est depuis un mois en tournée à Bordeaux et dans les départements méridionaux. Il y a quinze jours que sa mère n'en a point eu de nouvelles ; elle est dans la plus grande inquiétude. Elle craint, dit-elle, que son affaire de Saint-Omer n'ait suscité à son fils quelques fâcheux événements ; et, s'il faut l'en croire, le voyage du sieur Chevin fils n'a pour objet que des affaires commerciales. Cette

femme proteste n'avoir jamais été en Angleterre n'même à Saint-Omer avant l'événement dont il s'agit.

Enfin la dame Chevin attend de nous, *en notre qualité de rédacteur du CONSTITUTIONNEL*, que la France va retentir des indignes persécutions dont elle a été l'objet. *(Ch... L...)*

Cab. part., n. 11,720.

5 mai 1825.

Les renseignements contenus dans le rapport de M. l'officier de paix N..., du 18 avril dernier, doivent appeler sur la dame Chevin une attention particulière.

La médaille à l'effigie de Bonaparte pouvait appartenir à la demoiselle Clarot, mais c'est la dame Chevin qui l'a montrée à ses compagnons de voyage, en se permettant des discours injurieux au roi.

J'invite M. Hinaux à entourer cette dame d'une surveillance soutenue, etc. Je désirerais également connaître les antécédents et les dispositions politiques du fils Chevin. *(Le préfet de police.)*

Cab. part., n. 11,720.

17 juin 1825.

Le sieur Chevin fils est arrivé à Paris vers le 8 de mai dernier, venant de faire une tournée à Bordeaux, Toulouse, Nîmes, et dans plusieurs autres villes du midi de la France; environ huit jours après, il a quitté la capitale et s'est rendu, avec sa mère, à Nancy,

d'où ils sont revenus le 11 de ce mois, et ils sont encore à présent rue Thévenot, n. 12.

Nous remarquons que beaucoup de lettres timbrées de Bordeaux et de Nantes arrivent au sieur Chevin et à sa mère sous le couvert d'un nommé André. Celui-ci est le neveu de la dame Chevin ; il habite dans la même maison qu'elle, en qualité de commis de magasin (1).

Il est eneore à remarquer que, dans la première quinzaine qui suivit l'établissement de la maison Chevin, rue Thévenot, n. 13, des réunions nombreuses de jeunes gens, tous attachés au commerce, y eurent lieu, mais elles cessèrent tout à coup, et n'ont point recommencé depuis.

L'ensemble des renseignements obtenus fait présumer que les fréquents voyages de la dame Chevin et de son fils ont réellement pour objet des affaires de commerce ; toutefois ces individus sont généralement connus pour professer des doctrines anti-marchiques ; ils se plaignent amèrement et hautement

(1) Un négociant qui a une correspondance étendue, et qui fait des voyages fréquents ; un neveu chargé de recevoir les lettres de sa tante ! Cela ne s'est vu qu'en France, et au temps de M. Delavau. Il a fallu tout son génie, tout son zèle, secondé par tout le génie, tout le zèle de M. Franchet, pour préserver le trône et l'autel des renversements dont les menaçaient la reproduction et la fréquence de faits aussi graves, de circonstances aussi nouvelles ! Et cependant MM. Franchet et Delavau ne sont que conseillers d'état en service extraordinaire ! Oh ! ingratitudo des Bourbons et du siècle !!!

(*Note de l'éditeur.*)

du gouvernement, auquel ils attribuent la stagnation du commerce.

(*Ch... L...*)

Cab. part., n. 11,720.

25 juin 1825.

Les opinions libérales que manifestent la dame Chevin et son fils, qui ont fait l'objet d'un rapport de M. l'officier de paix N..., du 17 de ce mois, doivent appeler sur ces individus la surveillance continue de l'autorité.

J'invite M. Hinaux à s'assurer si leurs fréquents voyages n'ont réellement pour objet que des affaires de commerce.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,720.

22 août 1825

Réponse. — Nous avons continué à surveiller la maison Chevin, rue Thévenot, n. 13 ; rien de remarquable sur ce point ; seulement la dame Chevin mère est partie pour Nancy. Ce voyage paraît n'avoir pour objet que des affaires particulières relatives au commerce.

Le fils Chevin est toujours à Paris à l'adresse susdite ; nous ne voyons pas qu'il s'occupe d'autre chose que de son négoce. Nous remarquons que, pendant l'absence de la dame Chevin mère, la société admise dans cette maison est beaucoup moins nombreuse ; cette société est ordinairement composée de jeunes

gens employés dans le commerce , et rien n'annonce que ces réunions aient trait à la chose politique . (1).

(*Ch... L...*)

CONTE.

EUSTAQUIO.

Cah. part. , n. 13,032.

20 juin 1827.

Le sieur Jean-Jacques Conte , colon originaire de la Martinique , descendit , le 2 octobre 1826 , rue de la Verrerie , n. 54 , et le 4 avril dernier il fut joger rue de Grammont , n. 24.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher , etc.

(*Le préfet de police.*)

Cah. part. , n. 13,032.

30 juin 1827.

Réponse. — Le sieur Jean-Jacques Conte , âgé de trente-sept ans , se disant négociant , né et domicilié à la Martinique , est entré , le 4 avril 1827 , rue de Grammont , n. 24 , où il demeure encore actuellement ; il sortait alors de la rue de la Verrerie , n. 54 , maison particulière.

Cet individu reçoit très fréquemment des lettres

(1) Voilà où aboutissent toutes ces investigations. Après avoir bien grandi , bien enflé le fantôme , la vérité paraît : il s'évanouit , mais c'est pour faire place à une vision nouvelle , qui doit avoir la même durée et la même fin.

(*Note de l'éditeur.*)

et paquets du Havre ; il mène la vie d'un homme riche , ne s'occupe nullement d'affaires du commerce , bien qu'il se dise négociant. Son accent , son langage dénotent un étranger à la France ; tous les moyens possibles ont été employés pour connaître l'objet de son séjour à Paris. Il prétend que c'est dans l'intérêt de son instruction , et qu'il a le dessein de se fixer définitivement à Paris. Il s'occupe journellement à lire et à écrire chez lui. Ses moments de récréation sont employés aux spectacles , aux promenades , et à visiter les musées. Aucun discours de sa part qui ait trait à la chose politique. On ne lui voit point d'autre fréquentation qu'un étranger que l'on dit se nommer Eustaquo , et qui est logé dans la même maison , rue de Grammont , n. 24 , à l'entresol.

C'est la faute des bureaux des passe-ports et des maisons garnies , si nous n'avons pu fournir qu'un rapport négatif le 17 de ce mois , puisque Jean-Jacques Conte est logé en garni à Paris depuis le 4 avril 1827 , et que , le 22 mai suivant , les bureaux répondent qu'il est inconnu. Nous croyons de notre devoir de répéter que de telles négligences portent une atteinte funeste aux succès des investigations prescrites par l'autorité. (Anj...)

CORDIER DE SAINT-ELNE. Voir BEAUVÉAU (le marquis de).

CORRÉARD. Voir BACHEVILLE.

COSTE.

BAVOUX, TISSOT, professeurs.

Cah. part., n. 11,703.

7 mars 1825.

J'appelle l'attention particulière de M. Hinaux sur le sieur Coste ou Lacoste, ancien propriétaire des *Tablettes universelles*, demeurant rue Chantereine, n. 10.

Cet individu, connu par des opinions très hostiles, résidait précédemment rue Rameau, n. 6, où il recevait les membres les plus marquants de l'opposition libérale. On assure que les mêmes personnes se réunissent encore fréquemment chez lui.

J'invite M. Hinaux à me faire connaître ce qu'il parviendra à recueillir au sujet de ces réunions, ainsi que les remarques auxquelles la conduite et les démarches du sieur Coste pourront donner lieu. Je désirerais aussi connaître la demeure actuelle du sieur Raymond Coste, son frère, qui partage, dit-on, ses mauvaises opinions politiques. (*Le préfet de police.*)

Cah. part., n. 11,703.

7 avril 1825.

Réponse. — Le sieur Coste, demeurant rue Chantereine, n. 10, est universellement connu en raison de ses mauvaises opinions politiques. Il est bien vrai que des membres influents de l'opposition libérale se réunissent chez lui, mais c'est à des heures et à des jours indéterminés. Parmi ces messieurs, on remar-

que les professeurs Bavoux et Tissot. Il est certain que ces réunions ont pour objet la publication d'une feuille hebdomadaire semblable aux anciennes *Tablettes universelles*, mais sous un autre titre (1). Déjà même l'autorisation est ou va être sollicitée près de l'autorité supérieure. Les co-sociétaires paraissent être tellement certains de l'obtenir, que déjà l'un d'eux, le sieur Raymond Coste, voyage en pays étranger, pour s'y procurer des correspondants et des abonnés; il est actuellement à Bâle, en Suisse. (Ch... L...)

COTTON (capitaine).

Cab. part., n. 12,755.

7 mai 1827.

On croit que le sieur Edward Cotton, capitaine anglais, agent de la Société biblique de Londres, est descendu rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, n. 10, venant de Bayonne, et qu'il se dispose à quitter la capitale.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,755.

20 mai 1827.

Réponse. — Le sieur Edward Cotton est arrivé de Valenciennes à Paris, le 24 avril dernier, rue Saint-

(1) L'agent de M. Delavaud voulait peut-être désigner l'*Encyclopédie progressive*, dont les deux premiers numéros ont seulement paru.

(*Note de l'éditeur.*)

Honoré, n. 10, d'où il est parti le 8 de ce mois, en annonçant qu'il se dirigeait sur Orléans, et qu'il serait de retour à Paris vers le 15 du même mois ; mais vainement nous avons tenu son retour en observation, jusqu'à présent il n'a point reparu.

Cet étranger, âgé de trente-huit ans, s'est rendu fréquemment dans les bureaux de l'ambassade anglaise. Information prise directement sur ce point, il y est fort connu sous des rapports honorables. Il a aussi visité assidument les bibliothèques publiques de la capitale, et a reçu la visite de plusieurs libraires qui sont venus lui proposer des livres.

Tels sont les renseignements que nous avons pu nous procurer tardivement, parce que la note ci-dessus ne nous est parvenue que le 8 au soir, et qu'il était parti le même jour le matin. (Anj...)

COUDERT.

CORRÉARD. — MAHUL, avocat. — BOUSQUET, libraire. — ÉVARISTE DUMOULIN. — DUGUET. — GOUJON. — TISSOT. — PIERROT.

Cab. part., n. 9.905.

7 janv. 1823.

Je suis prévenu qu'on attendait à Paris, à la fin du mois de décembre dernier, le sieur Coudert, courtier de commerce à Bordeaux, frère du sous-officier condamné à la suite du complot de Saumur, évadé de la maison de Montaigu au mois d'août dernier, et réfugié aujourd'hui en Angleterre.

Le sieur Coudert devait voir ici le sieur Mahul, avocat, rue Jacob, n. 5 (qui a fait l'objet d'une note du cabinet particulier du 21 décembre, et d'un rap-

port de M. l'officier de paix N..., en date du 31 du même mois), et se concerter avec lui pour le remboursement des frais de l'évasion de son frère.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher si le sieur Coudert est réellement venu à Paris, et, dans le cas où il y serait encore, à le faire surveiller de manière à connaître quelles sont ses relations et les rapports qu'il a pu avoir avec le sieur Mahul et autres.

M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part. , n. 9,905.

31 janv. 1823.

Je viens d'être instruit que le sieur Coudert, de Bordeaux, est arrivé depuis peu de temps dans la capitale, et qu'il est logé boulevard Montmartre, n. 1.

J'ajouterai aux renseignements contenus dans ma note que cet individu, qui était dans une grande détresse autrefois, paraît aujourd'hui dans une grande opulence ; qu'il doit sa place de courtier de commerce à Bordeaux aux intrigues de son parti ; qu'il est représenté comme fort dangereux, et chargé d'une mission auprès des révolutionnaires marquants de la capitale.

J'invite M. Hinaux à transmettre cette note supplémentaire à qui il a confié la note du 7 de ce mois; à lui recommander de mettre dans la surveillance de cet individu autant de sévérité que possible, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part. , n. 9,905.

15 fév. 1823.

Réponse. — René Coudert, courtier de commerce

à Bordeaux, est arrivé à l'hôtel des Panoramas, boulevard Montmartre, n. 1, le 24 avril 1822, et en est sorti le 19 mai suivant, pour retourner à Bordeaux.

René Coudert est revenu dans le même hôtel, le 28 janvier 1825, et en est parti le 1^{er} de ce mois, pour retourner à Bordeaux.

Il résulte de l'ensemble des renseignements obtenus sur cet individu qu'il donnait pour motif de son voyage l'achat du fonds de librairie du sieur Corréard pour un de ses parents de Bordeaux.

Coudert prenait ses repas rue Feydeau, n. 28, chez Pierrot, restaurateur.

Les personnes qu'il a reçues chez lui pendant son dernier séjour à Paris sont :

- 1^o Bousquet, ex-libraire, au Palais-Royal ;
- 2^o Duguet, ouvrier imprimeur, à Paris ;
- 3^o Mahul, avocat, rue Jacob, n. 3 ;
- 4^o Dumoulin, rédacteur du *Constitutionnel*.

Il avait, disait-il, des affaires importantes à traiter avec M. Goujon, ex-capitaine d'artillerie, qui est le gendre et le beau-frère de M. Tissot, ex-rédacteur de *la Minerve*.

Vainement on s'est présenté chez le sieur Mahul, rue Jacob, n. 3 : cet individu ne veut recevoir personne. On lui a présenté à traiter des affaires relatives à sa profession d'avocat : il a fait répondre ne plus exercer et s'occuper exclusivement de littérature.

Coudert a confié à ses hôtes que l'évasion de son frère lui avait coûté des sommes immenses, et avait fait une brèche irréparable à sa fortune.

Il est fâcheux que nous n'ayons appris l'arrivée de Coudert à Paris que le 1^{er} février, c'est-à-dire le jour même de son départ, qui a été précipité par une lettre qui lui a été apportée le 31 janvier 1823, à onze heures du soir, et qui l'a forcé à partir le lendemain. Toutefois il a annoncé devoir être de retour à Paris d'au 1^{er} au 5 mars prochain : nous nous en tenons pour avertis.

(Ch... Dub...)

COURRIER-FRANÇAIS (LE). *Voir ARNAULT.*

COURTOISIE. *Voir Méchin.*

CREMIEUX, avocat.

Cab. part., n. 11,329.

7 sept. 1824.

Je suis informé que le sieur Adolphe Crémieux, avocat à Nîmes, a reçu dans cette ville, le 30 août dernier, un passe-port pour Paris.

Cet individu professe les plus mauvaises opinions, et ne laisse échapper aucune occasion de les manifester. Il reçoit avec empressement les agents d'intrigues que la faction libérale met en mouvement, et qui lui sont recommandés à leur passage à Nîmes.

J'invite M. Hinaux à entourer le sieur Crémieux d'une surveillance très attentive, à vérifier quels motifs l'appellent à Paris, quelles y sont ses relations, et à me prévenir de l'époque précise de son départ, ainsi que de la direction qu'il devra prendre.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,329.

28 sept. 1824.

Réponse. — Le sieur Crémieux est arrivé de Nîmes à Paris le 9 de ce mois ; il est descendu rue Traversière-Saint-Honoré, n. 35, où il demeure encore à présent.

Cet individu donne pour motif de son voyage à Paris qu'en sa qualité d'avocat, il est chargé de suivre, près les tribunaux, le procès d'un négociant de Nîmes, nommé Leque ; en effet, il fréquente journellement le barreau, et n'a encore reçu la visite absolument de personne. Il se propose de retourner à Nîmes aussitôt que le procès dont s'agit sera terminé.

(Ch... L...)

CROUSSE (avocat).**FARDEAU. — CHARONNELLE.**

Cab. part., n. 9,551.

27 fév. 1824.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le sieur Crousse, avocat à Metz, qui a dû arriver depuis peu de jours à Paris.

Cet individu, qui a logé pendant son dernier séjour dans la capitale rue Thérèse, n. 2, mérite par ses opinions et sa conduite d'être entouré de la plus exacte surveillance.

M. Hinaux, etc.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 9,551.

17 mars 1824.

Réponse. — Le sieur Crousse demeure dans ses

meubles depuis sept mois, rue Thérèse, n. 2, au premier, sur le derrière ; il vit en célibataire ; il exerce sa profession d'avocat près les tribunaux de la Seine ; il est très lié avec le sieur Fardeau, autre avocat qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications, et que nous avons encore en surveillance ; le sieur Crousse va journellement au Palais-de-Justice ; il peut avoir trente à trente-cinq ans d'âge ; ses voisins et son maître de maison, M. Charonelle, disent beaucoup de bien de lui, et font son éloge, surtout sous le rapport de la tranquillité et de la probité.

(*Leb... Maq...*)

CUCHELET.

Baron DE ROSEN. — Les curé, vicaire et bedeau de l'église de Bonne-Nouvelle. — **ROUBIÈRE**, vicaire de la paroisse Saint-Eustache.

1^{re} div. 1^{er} bur.

6 sept. 1824.

Au départ des troupes russes, en 1814, le nommé Hippolyte Cuchelet suivit, du consentement de son père, M. le baron de Rosen, chef d'escadron au régiment des hussards d'Alexandre. Ce jeune homme, qui a été depuis admis dans un régiment de ligne, en Russie, a déclaré être né de parents nobles, à Paris, rue Beauregard, paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et avoir fait sa première communion à Saint-Eustache.

M. Hinaux est chargé de faire vérifier avec soin l'exactitude de cette déclaration, etc.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

27 sept. 1824.

Réponse. — Nous avons exploré toutes les maisons de la rue Beauregard, sans en excepter une seule ; MM. le curé, le vicaire et le bedeau de la paroisse de Bonne-Nouvelle ont feuilleté toutes leurs notes devant nous ; M. Roubière, vicaire de la paroisse Saint-Eustache, a eu la complaisance de compulser, avec nous, toutes les feuilles de première communion depuis 1810 ; nous avons pris des renseignements au grand bureau de la poste aux lettres, pour le quartier Saint-Eustache, sis rue Coq-Héron, n. 12 ; le bureau des contributions a également été consulté, mais le tout sans succès ; on ne trouve nulle part de traces du sieur Hippolyte Cuchelet : ce nom est absolument inconnu dans la rue Beauregard. Seulement nous trouvons qu'un nommé Thomas Cuchelet a fait sa première communion à la paroisse Saint-Eustache, le 9 juin 1814, mais ce dernier document est tout-à-fait isolé, et n'indique point la demeure de l'individu.

(Ch... L...)

CUGNET DE MONTARLOT.

DENIS. — SAUVAT. — MASSE. — BOUTIN. — LAFEUILLADE. — SALLIÈGE.

— CHAUVAISAGNE. — Madame PÉRÉE. — DÉMAGNÉ, garde-du-corps.

Cab. part., n. 9,749.

31 mai 1822.

Je suis informé que le sieur Cugnet de Montarlot, qui n'a cessé d'occuper la police depuis 1815, et qui avait fini par se rendre furtivement en Espagne, dans

les premiers mois de 1821, est rentré en France dans le courant du mois dernier, par le département de la Haute-Garonne, d'où l'on présume qu'il aura pénétré dans l'intérieur, et que même il sera venu chercher un asyle dans la capitale.

J'invite M. Hinaux à faire faire toutes les recherches convenables pour parvenir à découvrir la retraite de cet individu, et à me la faire connaître. Les indications suivantes mettront peut-être sur sa trace.

En 1816 et dans les premiers mois de 1817, il demeurait rue du Monceau-Saint-Gervais, n. 2, à l'hôtel de Bourgogne; il avait alors des relations intimes et fréquentes avec un sieur Denis, entrepreneur des petites voitures de Paris à Saint-Denis, rue Saint-Denis, n. 374. Il travaillait chez cet entrepreneur de voitures, en qualité de commis aux écritures. Il a eu aussi des relations particulières avec un M. Masse, fabricant d'aiguilles à métier, dont on n'indique pas la demeure. Il en a eu encore avec un M. Salliege, demeurant rue de Menilmontant, n. 6; avec un sieur Sauvat, limonadier, quai des orfèvres, n. 6; avec les sieur et dame Boutin, rue de Sèvres, n. 47, et avec le sieur Chauvassaigne, avocat, rue Git-le-Cœur, n. 4. Pendant le séjour qu'il a fait en Espagne, il y a vu fréquemment le sieur Lafeyuillade fils, du département des Hautes-Pyrénées, lequel, après être revenu en France, avait obtenu un passe-port pour Paris, à condition qu'à son arrivée dans cette ville il se présenterait à la préfecture de police; mais au lieu de remplir cette condition, ainsi qu'il en avait pris

l'engagement, le sieur Lafeuillade a pris au contraire des précautions pour dérober ses traces à l'autorité. On a cependant de très fortes raisons de le croire dans Paris, et, en ce cas, il est à présumer que Cugnet de Montarlot ne manquera pas de se mettre en rapport avec lui.

M. Hinaux, par cette raison, voudra bien donner de nouveaux ordres pour que le sieur Lafeuillade soit l'objet de nouvelles recherches, ainsi que le sieur Cugnet de Montarlot. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,749.

20 juin 1822.

J'apprends aujourd'hui que le sieur Lafeuillade a logé long-temps chez madame Pérée, rue de Seine, n. 55, faubourg Saint-Germain, et qu'il pourrait bien y loger encore.

Je sais en outre qu'il est lié dès l'enfance avec le sieur Démagné, son compatriote, garde-du-corps du roi, compagnie d'Havré, qui, du reste, pense très bien.

Ces nouvelles indications pourront contribuer à faire découvrir la demeure de Lafeuillade.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,749.

28 juin 1822.

Réponse. — Il est douteux que Cugnet de Montarlot soit dans la capitale, près les personnes qu'il y fréquentait, et dans les lieux où il était reçu. Le sieur Denis, rue Saint-Denis, n. 374, proteste n'avoir

point reçu de nouvelles de Montarlot, depuis son départ pour l'Espagne.

Lorsqu'il logeait à l'hôtel de Bourgogne, rue du Monceau-Saint-Gervais, il n'avait aucune relation avec les gens de la maison ; ainsi l'assurent ces derniers. Mais, ayant appris qu'il a vécu en grande intimité avec un sieur Rhenard, rue du Caire, n. 5, nous avons dû joindre cet individu ; il n'a rien dit qui puisse établir, même par soupçon, la présence actuelle de Cugnet à Paris.

Le sieur Masse, désigné dans la note du 31 mai, comme fabricant d'aiguilles à métier, n'est très probablement qu'un homme sans consistance, car pour trouver sa demeure nous avons vainement consulté différentes fabriques de bas, de couvertures, etc.

Le sieur Chauvassaigne, avocat, serait parti pour Lyon, il y a six semaines ou deux mois.

Le sieur Sauvat, limonadier, quai des Orfèvres, n. 6, est disparu.

Le sieur Salliege ne demeure plus, depuis deux ans, rue de Mesnil-Montant, n. 6; on soupçonne qu'il demeure maintenant dans la grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, où, jusqu'à présent, nous n'avons pu le découvrir.

Le sieur Boutin, mari et femme, rue de Sèvres, n. 47, chirurgien-accoucheur, attaché au château des Tuilleries, dont lui Boutin reçoit une pension de 600 fr. par an, affirment n'avoir plus aucune relation avec le sieur Cugnet de Montarlot, qu'ils croient toujours, disent-ils, en Espagne; cependant il est bien vrai

que Cugnet a fréquenté leur maison , puisqu'il était , assure-t-on , l'expéditionnaire non salarié de la dame Boutin , qui , lors de l'arrestation dudit Cugnet , lui fit passer du linge et des hardes dans la prison , et c'est en conséquence de cette fréquentation et de cet envoi qu'une perquisition fut faite au domicile du sieur Boutin.

Quant au sieur Lafeuillade , nous avons des renseignements plus positifs à transmettre à son égard . Il est bien vrai qu'il a logé chez la dame Pérée , rue de Seine , n. 55 , mais aussi que , depuis six semaines , il en est sorti en prenant toutes les précautions possibles pour faire perdre les traces de ses pas . Cependant nous venons *heureusement* de parvenir à découvrir qu'il demeure maintenant *rue de Tournon* , n. 5 . Nous ne croyons pas devoir , jusqu'à nouvel ordre de la part de nos chefs , explorer cette maison , dans la crainte d'y donner l'éveil . (Ch...)

Cab. part. , n. 9,749.

7 juillet 1822.

Le rapport de M. l'officier de paix N... , en date du 28 juin dernier , relatif au sieur Cugnet de Montarlot , aux diverses personnes de sa connaissance , et notamment au sieur Lafeuillade , qui logeait rue de Seine , et s'est secrètement logé rue de Tournon , n. 5 , me prouve que la surveillance établie à ce sujet doit prendre une nouvelle activité et être continuée avec la plus grande discrétion .

M. Hinaux voudra bien donner des ordres pour

que la maison où demeure le sieur Lafeuillade soit soigneusement observée, pour faire reconnaître les personnes qui vont chez lui ou qui en sortent, et pour savoir quelles sont les maisons où il va habituellement lui-même.

Ainsi que l'a observé M. Hinaux, en marge du rapport de M. N..., je crois utile que l'officier de paix chargé de cette surveillance soit toujours porteur d'un mandat d'amener contre le sieur Cugnet de Montarlot, afin de s'en servir si l'occasion se présente; et au lieu de son signalement, que je n'ai pas, je joins à cette note, avec le mandat d'amener, son portrait lithographié, qui servira bien mieux que son signalement à le faire reconnaître.

J'invite M. Hinaux. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 9,749.

13 août 1822.

Réponse. — Le sieur Lafeuillade demeure toujours secrètement rue du Marché-des-Jacobins, n. 3. Il est impossible d'aborder cet individu, qui paraît être, sur ses gardes contre les moyens de police que l'on peut employer contre lui; cependant nous avons observé ses démarches: il se rend assez fréquemment chez les sieurs Bataille, rue Transnonnains, n. 1; Rhenard, rue du Caire, n. 10; Dupont, rue de Tournon, n. 51; Corréard, au Palais-Royal; et enfin aux Batignolles, maison n. 11, chez un sieur Delafosse.

Le sieur Rhenard, dont il vient d'être parlé, professait, dit-on, de fort mauvaises opinions. Il est né à Dijon. Il a eu et a peut-être encore, à ce qu'il paraît,

des *relations*, des *connivences* avec Cugnet de Montarlot. Celui-ci a quitté l'Espagne vers le commencement du mois dernier, s'est d'abord rendu à Auch, département du Gers, où aussitôt il fut poursuivi par les autorités locales, prit la fuite, et se rendit à Toulouse, où il arriva du 10 au 15 mai. M. de Saint-Chamans, préfet de ce département, en fut bientôt instruit par son collègue du Gers, le fit rechercher, mais inutilement ; il ne resta que deux heures à Toulouse, vint immédiatement à Paris, où il descendit chez un sieur Bordier, capitaine en retraite ; il n'y resta que quelques jours, et partit pour un village nommé Saint-Aubin, département du Gard, à dix lieues de Nîmes, d'où il correspond encore à présent, sous le nom de *Caprais* ou *Capret*, avec le sieur Corréard, libraire, au Palais-Royal.

Nous faisons maintenant les recherches nécessaires pour découvrir secrètement la demeure du sieur Bordier, et avec d'autant plus de raison que, s'il faut en croire Rhenard, la femme et le fils de Cugnet de Montarlot demeurent chez le même Bordier.

(*Ch... Den... Mar...*)

CURIAL (le comte).

FRUNEAU. — SEB...

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

5 nov. 1872.

Le *Journal de Paris* du 27 octobre dernier porte l'article suivant : « M. le comte Curial, lieutenant-gé-

» général des armées du roi , pair de France , est arrivé
 » à Perpignan , dans la soirée du 17 . Le département
 » des Pyrénées-Orientales doit former une division
 » particulière sous la dénomination de division des
 » Pyrénées-Orientales . M. le comte Curial en aura le
 » commandement . Ces dispositions résultent d'une
 » ordonnance du roi . »

Cette promotion , si elle est vraie , est vraiment inquiétante pour les amis du gouvernement du roi ; car , ainsi que nous l'avons annoncé par notre rapport du 23 août dernier , le château de Mouchy , près Compiègne , occupé par M. le comte Curial , servait encore naguère de réceptable à la *tourbe libérale* du pays , où ce général est mis à l'index par tous les gens de bien . (*Voir CHARLEMAGNE.*)

Il est encore un sieur Fruneau , créature de M. Curial , ami très intime du conspirateur Delon , qui vient d'être mis en activité comme chef de bataillon à l'armée des Pyrénées . Ce Fruneau se trouvait à Bouchain à l'époque de la deuxième abdication de Bonaparte , lorsque la nouvelle en parvint aux troupes ; il n'en fit pas moins crier à son bataillon et à plusieurs reprises *vive Napoléon !* Contraint enfin de céder au nouvel ordre de choses , furieux , il brisa son sabre en présence des troupes . Depuis lors il n'a cessé de faire partie des conventicules politiques qui ont eu lieu chez M. Curial , au château de Mouchy , près de Compiègne (1) .

(1) Nous n'avons pas besoin de disculper M. Fruneau : le complice de

Il est un sieur Seb..., habitant de Compiègne, déjà dénommé dans notre rapport précité du 23 août dernier, et que l'on dit bon royaliste, qui, au besoin, donnerait à l'autorité des renseignements sur les intrigues politiques qui ont eu lieu chez M. Curial.

(Ch...)

12 pov. 1822.

M. le chef du cabinet particulier nous ayant donné avis, de vive voix, que notre rapport du 23 août dernier, concernant M. le comte Curial (*voir Charlemagne*, t. II, p. 50), se trouvait admiré, vu que cette pièce est nécessaire à l'intelligence de notre rapport du 5 de ce mois, relatif à la promotion de ce même général, nous en envoyons un *duplicata* à M. le chef de la police centrale (1). *(Le préfet de police.)*

(*Le préfet de police.*)

M. le comte Curial, pair de France, est certainement innocent de toutes les imputations calomnieuses d'un agent de police. (Note de l'éditeur.)

(1) Nous regrettons de ne pouvoir publier ce rapport, qui fut transmis sans doute à de puissantes autorités. (Note de l'éditeur.)

D.**DAMAS (DE), colonel.**

Cab. part., n. 11,179.

24 juin 1824.

Je suis informé que M. Gustave de Damas, colonel de cavalerie en non-activité, a fait récemment un voyage à Lyon, où il s'est fait remarquer par quelques démarches inconsidérées. On le croit de retour dans la capitale.

J'invite M. Hinaux à s'en assurer, et à me le faire savoir dès qu'il en aura été instruit.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,179.

22 juillet 1824.

Réponse. — Le sieur Gustave de Damas a obtenu, le 1^{er} de ce mois, à la préfecture de police, un *visa* de passe-port pour se rendre à Angers. Il déclara alors demeurer en garni, rue du Vieux-Colombier n. 6. Vérification faite, cet individu est absolument inconnu dans cette maison, de même qu'aux n° 16, 26, 36 : les mêmes recherches ont été faites sans plus de succès dans la rue du Colombier. D'un autre côté, nous n'en trouvons nulle trace aux divers états-majors de Paris, à l'intendance militaire, sur les feuilles des voitures publiques ni au bureau des hôtels garnis.

(*Lcb... Mac...*)

Cab. part., n. 11,179.

27 juillet 1824.

Un rapport de M. l'officier de paix N..., du 22 de ce mois, m'apprend que le sieur Gustave de Damas, colonel de cavalerie, est parti pour Angers le 1^{er} du courant, après avoir obtenu un *visa* de passe-port à ma préfecture.

Je me suis assuré que ce n'est pas le sieur de Damas qui est parti pour Angers, mais bien un sieur Dumas qui n'a rien de commun avec ce premier. J'invite, en conséquence, M. Hinaux à charger M. l'officier de paix G... de se reporter à ma note du 24 juin dernier, qui avait pour objet de connaître où se trouvait le sieur Damas, et à me communiquer ces renseignements le plus tôt possible.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,179.

28 août 1824.

Réponse. — Le sieur Gustave de Damas se trouve maintenant à Lille, département du Nord. Cet officier supérieur fait de temps en temps des excursions à Paris. Pour savoir quelle est sa conduite, il n'y a d'autre parti à prendre, c'est d'écrire officiellement à ce sujet à M. le lieutenant-général commandant la sixième division militaire à Lille.

Du reste, il est juste de dire que personne n'articule rien contre le sieur de Damas qui lui soit défavorable sous le rapport de la chose politique.

(*Ch... Leb... Mac...*)

Cab. part., n. 11,179.

21 nov. 1825.

Je suis informé que le sieur Gustave de Damas vient d'obtenir à Chazelles un passe-port pour revenir à Paris. On croit que ce voyage tient au projet qu'il a formé de passer en Grèce.

J'invite M. Hinaux à faire tenir en observation le retour de cet individu, et à me communiquer les remarques auxquelles son séjour dans la capitale pourra donner lieu. (*Le préfet de police*).

Cab. part., n. 11,179.

25 déc. 1825.

Réponse. — Toutes recherches possibles ont été faites, mais infructueusement, pour découvrir l'arrivée et la demeure, à Paris, du sieur Gustave de Damas; seulement des personnes qui l'ont bien connu assurent l'avoir vu il y a environ un mois à Clermont-Ferrant.

Les bureaux des passe-ports et des maisons garnies n'ont pu fournir aucune indication à ce sujet.

(*Ch... De L...*)

Cab. part., n. 11,179.

10 mai 1826.

Je suis informé que le comte Gustave de Damas, officier supérieur en non-activité, a dû quitter récemment le département du Jura, pour revenir à Paris, d'où il doit se rendre en Belgique.

J'invite M. Hinaux à donner des ordres pour que les démarches et les relations du sieur de Damas soient l'objet de la surveillance la plus active, etc.
(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,179.

15 juillet 1826.

Réponse. — Le comte Claude-Marie-Gustave de Damas, âgé de trente-huit ans, se disant propriétaire, né à Montbrison, demeurant ordinairement à Chazelles, est bien le même que celui qui a fait l'objet de la note ci-dessus, et de nos rapports des 22 juillet et 24 août 1824, et de celui du 25 décembre 1825. Cet individu est arrivé à Paris, le 10 mai dernier, rue des Colonnes, n. 11, où il a demeuré jusqu'au 18 juin, époque à laquelle il a quitté Paris pour se rendre en Belgique, par la diligence rue Notre-Dame-des-Victoires. Il donnait pour motif de ce voyage à Bruxelles des affaires de commerce, et disait devoir être de retour à Paris sous douze ou quinze jours. Mais jusqu'à présent il n'y a point reparu : on ne lui a vu aucune accointance suspecte. Aussitôt son arrivée dans la capitale nous reprendrons la surveillance dont il est l'objet. *(de L...)*

Cab. part., n. 11,179.

26 juillet 1826.

Dans son rapport du 15 de ce mois, M. l'officier de paix me fait connaître que le comte Gustave de Damas

avait quitté Paris dès le 18 juin, pour se rendre à Bruxelles.

Il eût été à désirer qu'on n'eût pas attendu un mois pour me donner avis de ce départ, dont je n'ai pu avoir connaissance, puisque le sieur de Damas n'a pris à ma préfecture ni passe-port ni visa. A l'avenir M. Hinaux voudra bien me faire connaître aussitôt que possible le départ des individus que je lui ai signalés, et je l'invite à donner des ordres en conséquence (1). (Le préfet de police.)

DANVERS (mademoiselle), ouvrière modiste.

PARDI.

Cab. part., n. 11,554.

12 mars 1825.

Des renseignements qui me parviennent me font connaître que le sieur Pardi, Napolitain, qui a fait l'objet d'un rapport de M. l'officier de paix..., du 20 janvier dernier, et qui a quitté Paris vers le milieu du mois dernier pour retourner en Angleterre, était muni de l'adresse d'une demoiselle Danvers, demeurant Palais-Royal, galerie vitrée, n. 231. Il a

(1) M. Eugène de Damas a un titre et porte un nom qui devaient inspirer quelque confiance à M. Delavau. Personne, disent MM. les espions, n'articule rien qui soit défavorable à M. de Damas, *sous le rapport de la chose politique*. Ils ne lui ont vu aucune *accointance suspecte*. Les sollicitudes de M. le préfet de police avaient donc quelquefois pour véhicule des intérêts qui n'étaient ni les intérêts de la dynastie ni ceux de la France. (Note de l'éditeur.)

déclaré que cette personne était sœur d'un ouvrier qu'il a employé pendant son séjour à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire vérifier cette déclaration.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,554.

31 mars 1826.

Réponse. — La demoiselle Danvers, âgée d'environ trente-six ans, ouvrière modiste, logée au quatrième étage, galerie vitrée, n. 231, au Palais-Royal, a un frère, ouvrier bijoutier, que Pardi, lors de son séjour à Paris, rue Trafnée, n. 13, a employé à la fabrication de colliers dits *ambre du sérail*. Danvers conduisit plusieurs fois Pardi chez sa sœur.

De là s'établit une espèce d'intimité entre Pardi et la demoiselle Danvers, intimité où l'amour n'est absolument pour rien : le but de Pardi était de se ménager à Paris une personne avec laquelle il pût correspondre, et il l'a trouvée en la demoiselle Danvers. Celle-ci même ne s'en défend pas. Elle annonce lui avoir écrit le 26 de ce mois, mais rien n'a pu lui faire avouer à quelle adresse.

La demoiselle Danvers est d'un physique peu agréable, mais d'un esprit fort délié. En parlant de sa correspondance avec Pardi, elle insinue adroitement, sans affectation, qu'en cela il ne s'agit que d'affaires commerciales; qu'elle fait parvenir à Pardi les marchandises qu'il lui demande, et qu'elle reçoit celles qu'il expédie à Paris.

Quoi qu'il en soit de ces dernières assertions, si

Pardi, à Londres ou ailleurs; est dans le cas d'échanger d'importants secrets avec quelqu'un à Paris, nul doute que la demoiselle Danvers en est l'interné-ditaire (1).
 (Ch... L...)

DARBY.

Ambassade d'Angleterre. — DEGAZE.

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

6 juillet 1823.

Depuis long-temps une sorte de commune renommée nous désignait un sieur Darby comme s'ingérant d'intrigues de la haute politique dans un sens contraire au gouvernement du roi. Cet individu demeure à Paris, boulevard des Italiens, n. 7 ; il est le principal agent de la diplomatie anglaise en France.

Pour vérifier nos soupçons et connaître les allures du sieur Darby, en ce qui concerne les erremens qu'il suit comme principal agent de son pays, nous avons dirigé près de lui le sieur ..., inspecteur de notre attribution, qui, conformément à ses instructions, s'est annoncé au sieur Darby comme ex-agent de la police générale de France, comme professant des doctrines libérales, et qui enfin lui a offert

(1) Puisque mademoiselle Danvers est une fille d'esprit, elle ne tira sans doute pas moins de l'importance politique à laquelle semblent vouloir l'élever M. l'officier de paix rapporteur et M. le mouchard son compère, que du peu de galanterie de ces deux messieurs. (Note de l'éditeur.)

ses services dans les enquêtes secrètes dirigées par lui, Darby.

Le sieur Darby vient à l'instant même d'accepter cette offre avec infiniment d'empressement. Ce qu'il désire savoir le plus particulièrement c'est ce qui se passe tant à la police générale qu'à la préfecture de police, aux divers ministères, et notamment à celui de la guerre.

Le sieur Darby doit partir demain matin à dix heures ; il ne dit point où il va , mais il annonce qu'il sera absent de Paris pendant dix jours. En conséquence, il a donné rendez-vous, pour demain matin à sept heures, à l'inspecteur sus-dénommé, pour, a-t-il dit , présenter celui-ci à l'ambassadeur d'Angleterre.

Maintenant l'inspecteur se rendra-t-il à ce rendez-vous ? Si oui, il faut absolument qu'il y soit autorisé ce soir, sans cela ce serait une affaire manquée ; ce qui serait d'autant plus fâcheux qu'elle ne saurait être en meilleur chemin , et que les avantages que l'autorité supérieure pourrait retirer de cette manœuvre dans *la haute chose politique* seraient *immenses*. D'abord, et avec le temps , on saurait facilement quelles seraient les accointances du sieur Darby et compagnie dans les bureaux des divers ministères, les erremens qu'il suit, ses agents, etc. , etc. (Den...)

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

7 juillet 1823.

Ainsi que nous l'avons annoncé par notre rapport d'hier, M. D... s'est présenté chez le sieur Darby, boulevard des Italiens, n. 7, au troisième, au-dessus de l'entresol, le tout conformément au rendez-vous donné. Voici le résultat de ce premier choc :

Le sieur Darby a paru mettre moins d'empressement qu'hier à la liaison d'affaires primitivement projetée. Il a consulté à ce sujet l'ambassadeur d'Angleterre, et il paraît que l'avis de ce dernier a un peu refroidi monsieur Darby : toutefois, et sans entrer dans d'autres conditions préalables, il a engagé le sieur D... à se présenter près du premier commis de l'ambassade anglaise à Paris, duquel il sera bien reçu, attendu que lui Darby a donné avis à ce dernier des propositions de D.... En conséquence, celui-ci se rendra demain près de ce premier commis.

Le sieur Darby a persisté, mais inutilement, à connaître le nom et la demeure du sieur D..., qui a dû refuser, avec *les ménagements convenables*, de le satisfaire sur ce point jusqu'à ce que la liaison soit bien déterminée, et que *les conditions qui en découlent* soient définitivement arrêtées.

Le sieur Darby, en homme habile dans les errements relatifs, a en quelque sorte anatomisé M. D... Il lui a assuré que lui Darby a été jusqu'à ce jour salarié simultanément par deux gouvernements; que son plus puissant appui dans cette partie a été

M. le duc Decazes; qu'il s'est rendu, il y a enyiron dix jours, près M. le chef de la police, pour y tâter le terrain, mais qu'il n'a rien pu gagner sur ce point. Enfin le sieur Darby, louvoie, temporise, d'après les instructions qu'il a dû recevoir hier au soir à l'ambassade d'Angleterre. On s'aperçoit aisément qu'il craint d'être trompé; mais, quoi qu'il fasse, il y a lieu de rester persuadé qu'avec de la persistance, nous atteindrons le but que nous nous sommes pî-mordialement proposé. Ici c'est une petite guerre à soutenir, en opposant la ruse à la ruse. D'ailleurs attendons ce que dira demain ce premier commis d'ambassade : enfin *nous ferons mouvoir tous les ressorts*, et s'ils ne nous embauchent pas, il faudra en conclure qu'ils ont peur de nous.

Il est à remarquer que le sieur Darby s'embrouille dans le rôle qui lui est dévolu, ou bien qu'il a cru le répéter devant quelqu'un peu attentif à en remarquer l'incohérence, et voici comment : hier, il disait devoir partir à dix heures du matin pour aller à la campagne aux environs de Paris, pour dix jours seulement. Aujourd'hui, sa mémoire infidèle lui laisse annoncer qu'il partira demain pour Londres, et que son absence de Paris sera de deux mois..... Encore un coup, patience et persistance, et la victoire est à nous (1).

(*Den...)*

(1) Quelle victoire, bon Dieu! et surtout quelle gloire!

(*Note de l'édition.*)

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

12 juillet 1823.

Ainsi que nous en avions manifesté l'espoir par nos précédents rapports, la liaison d'intrigue politique entre l'ambassade d'Angleterre et le sieur D... est enfin établie; les conditions en sont arrêtées, c'est une affaire entièrement consommée sous ce rapport.

D'abord le sieur D... a dû s'engager, sur la proposition qui lui en a été faite par le premier commis de l'ambassade, parlant au nom et pour l'ambassadeur, de fournir un rapport sur ce qui se serait passé depuis peu de jours au ministère des affaires étrangères, relativement à l'Espagne, au Portugal, à la France et à l'Angleterre. Ce premier secrétaire prétend qu'on y a agité une question de la plus haute importance, puisqu'elle aurait pour objet une rupture prochaine entre les gouvernements anglais et français. Tel est le point sur lequel le sieur D... est chargé de porter toutes ses investigations. Il est resté convenu qu'il remettra son premier rapport, signé *Antonio* (1), après-demain, lundi 14, à six heures du soir, au premier secrétaire sus-indiqué, qui se trouvera devant l'O-

(1) Nous avons quelques raisons de croire que cet *Antonio* est le même que *Francisco Bravo*, l'homme de confiance du duc de *San-Lorenzo*. Le sieur D... a du goût pour les légations étrangères et les missions diplomatiques.

(*Note de l'éditeur.*)

péra ; celui-ci donnera en échange au sieur D... une note indicative du lieu et de l'heure du rendez-vous qui devra suivre.

Il est également convenu que le sieur D... ne retournera plus à l'ambassade, parce que , dit le premier secrétaire , vous y seriez bientôt observé , et vous vous compromettriez , ainsi que nous , car *la police française nous surveille de près. Elle ne peut nous par- donner d'avoir démasqué plusieurs agents maladroits qu'elle nous a détachés depuis quelque temps.* Ce premier secrétaire a ajouté : « Quand nous nous connaîtrons mieux , et que vous nous aurez prouvé l'utilité de vos services , je pourrai , si vous le jugez à propos , vous aboucher avec quelques-uns de nos agents pour agir de concert avec eux , s'il y a lieu. »

Par ce qui vient d'être rapporté , on voit que *la porte de l'ambassade de l'Angleterre nous est ouverte à deux battants* ; mais on voit aussi à quelles conditions nous pouvons nous maintenir dans cette position , et pénétrer plus avant pour en tirer parti.

Il faut d'abord bien mûrir le rapport que le sieur D... doit fournir le 14 au soir ; c'est de cette première pièce que dépendent tous les succès ultérieurs. Il faut que nous connaissions quelques *faits vrais ou du moins vraisemblables* sur ce qui se serait passé au ministère des relations extérieures ; car ces faits vrais ou du moins vraisemblables nous serviront de texte à l'aide duquel nous donnerons facilement le change à messieurs les Anglais.

Il faudrait aussi nous donner les moyens d'établir

une surveillance continue sur le premier secrétaire dont est question ; car s'il use du moyen que nous venons d'indiquer pour correspondre avec le sieur D... , il est présumable qu'il en use de même avec ses autres agents ; ainsi donc en suivant les errements que nous proposons, on parviendrait à déceler ces mêmes agents , et peut-être parmi eux quelques trai-
tres au gouvernement du roi.

Nous nous proposons de nous trouver lundi prochain , à six heures du soir , devant l'Opéra , pour y reconnaître le premier secrétaire dont il s'agit . Du reste , il convient de ne confier cette affaire qu'au plus petit nombre possible .

Enfin nous attendons impatiemment les éléments qui doivent nous servir à la rédaction du rapport à fournir après-demain au soir ; et si , dans cette cir-
constance , l'autorité supérieure veut nous seconder , nous ne craignons pas de répondre de tous les succès possibles .

(Den...)

10 heures du soir.

15 juillet 1823.

M. D... s'est rendu ce soir au rendez-vous ; nous l'avions fait accompagner d'une manière occulte , *pour sa sûreté personnelle* ; il a vainement attendu jusqu'à dix heures le premier secrétaire de l'ambassade anglaise qui , comme nous l'avons fait connaître de vive voix , lui avait donné rendez-vous sur le quai Voltaire , au coin de la rue du Bac . Ce premier secrétaire ne s'est point trouvé au rendez-vous . Est-ce une

suite de la temporisation que , dans sa sagesse , l'autorité supérieure a cru devoir apporter dans les documents qu'il était nécessaire qu'elle donnât pour la formation du rapport que M. D... avait dû s'obliger à fournir hier à six heures du soir.....

Ce manque de parole ne peut être l'effet d'une indiscretion inconsidérée ; mais ne serait-il pas l'effet d'une défiance survenue subitement chez nos antagonistes? ou bien ne serait-ce qu'une suite des épreuves que MM. de l'ambassade veulent faire subir à M. D... ?

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, nous pensons qu'il y a lieu à persister dans l'entreprise dont il s'agit. Il faut donc se procurer promptement les renseignements nécessaires que nous avons demandés et nous les remettre demain , le 16, au soir. Avec cela, et malgré l'échec d'aujourd'hui , nous pouvons répondre du succès , mais surtout il ne faut plus de délai.

Voici maintenant copie de la lettre que M. D... fera parvenir demain au premier secrétaire d'ambassade :

« Paris, 16 juillet 1823.

» Monsieur ,

» J'ai été surpris autant que peiné de vous attendre vainement hier au soir , jusqu'à neuf heures et demie , au rendez-vous dont nous étions convenus près de la rue du Bac , sur le quai Voltaire.

» J'ai cependant , Monsieur , d'importants renseignements à vous communiquer , que je ne puis ni ne dois confier au papier , sans , au préalable , vous

- » avoir parlé , et m'être entendu de rechef avec vous.
- » En conséquence , Monsieur , je vous prie de vou-
- » loir bien me faire connaître incontinent , et par la
- » voie qu'il vous plaira de choisir , l'heure et le lieu du
- » rendez-vous où nous devrons nous rencontrer de-
- » main au soir.
- » J'attends le commissionnaire porteur de la pré-
- » sente.
- » Veuillez agréer , etc. » (1) (Den...)

DASFELD.

Madame DE GENLIS.

Cab. part. , n. 13,273.

15 nov. 1827.

Je désirerais avoir des renseignements sûrs relativement à M. Dasfeld , âgé de trente ans , qui a publié quelques ouvrages sans y mettre son nom , et qui est actuellement fort lié avec madame la comtesse de Genlis . Sa demeure à Paris m'est inconnue , mais on l'apprendrait facilement rue du Faubourg-du-Roule , n. 24.

M. Hinaux voudra bien me communiquer ce qu'il aura été possible de recueillir sur sa position sociale , ses principes et ses relations . (Le préfet de police.)

(1) Il paraît que M. l'officier de paix et son agent s'étaient flattés d'un succès qu'ils n'ont point obtenu. Il n'a pas été aussi facile qu'ils le pensaient de donner le change à MM. les Anglais ; et la porte de l'ambassade , ouverte à deux battants , leur aura été fermée sur le nez au moment même où ils se proposaient d'y passer. (Note de l'éditeur.)

Cab. part., n. 13,273.

28 déc. 1827.

Réponse. — On s'est d'abord présenté directement à la maison où demeure madame de Genlis, rue du Faubourg-du-Roule, n. 24. Le portier assura qu'il ignorait la demeure de M. Dasfeld, mais qu'il la demanderait à madame de Genlis, et que sous quelques jours il pourrait l'indiquer; lorsqu'on y retourna il répondit, probablement d'après les nouveaux ordres qu'il avait reçus, que M. Dasfeld ne fréquentait plus la maison de madame de Genlis depuis plusieurs années, et que l'on ignore quelle est sa demeure.

Il résulte de renseignements positifs obtenus sur d'autres points, que M. Dasfeld, qui fait l'objet des recherches, âgé de trente à trente-cinq ans, célibataire, né à Pau (Basses-Pyrénées), prenant la qualification d'*homme de lettres*, habite Paris depuis environ six ou sept ans; qu'il a demeuré environ quatre ans rue Neuve-Saint-Roch, et demeure depuis environ deux ans rue Neuve-Saint-Marc, n. 3; il passe pour être fort laborieux; il s'occupe continuellement de littérature; il se charge, moyennant rétribution, de réviser les ouvrages nouveaux, et de corriger les épreuves. Sous le rapport de la fortune, il est dans un état voisin de la gêne; on ne lui voit point d'autres liaisons que madame de Genlis, maison dans laquelle il se rend très fréquemment, et où il s'occupe même de son travail. Enfin, les renseignements que nous avons pu recueillir sur lui ne lui sont point défavorables.

DASKALOS.

Cab. part., n. 13,224.

4 oct. 1827.

Le sieur Georges Daskalos, professeur de langue grecque, vient d'obtenir à Calais une passe provisoire pour Paris. Il se rend, dit-il, à Paris pour y faire imprimer un ouvrage qui est destiné à réconcilier les différentes communions chrétiennes du Levant.

J'invite M. Hinaux à faire surveiller *avec soin* (1) ses démarches et ses relations, et à me communiquer les résultats *auxquelles elles pourront donner lieu.*

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 13,224.

16 oct. 1827.

I^e réponse. — Le sieur Georges Daskalos, professeur de langue grecque, est arrivé de Calais à Paris, le 29 septembre dernier, rue des Petits-Pères, n. 3, où il est encore actuellement.

Tout annonce dans cet étranger le dénûment le plus absolu, et même le manque des moyens indispensables pour subvenir aux frais de sa nourriture ; il ne peut comprendre ni articuler un seul mot de français ; ne sort jamais, ou du moins ne s'éloigne qu'à dix ou quinze pas de l'hôtel, et y rentre précipitamment. On ne peut pas savoir jusqu'à présent s'il est dans l'intention de faire imprimer un ouvrage

(1) Rapprocher, réconcilier, c'est couper les vivres à la police.

(*Note de l'éditeur.*)

quelconque, puisqu'il ne peut communiquer avec personne en langue française.

Le maître de l'hôtel susdit est absent de Paris, mais doit y revenir incessamment. Il parle diverses langues; peut-être pourra-t-il entendre les explications données par le sieur Daskalos. (....)

Cab. part., n. 13,224.

29 oct. 1827.

II^e réponse. — Le sieur Georges Daskalos, Grec, demeure encore rue des Petits-Pères, n. 3; sa position est toujours telle que nous l'avons fait connaître, et nous ne trouvons point le moindre indice qu'il soit disposé à faire imprimer un ouvrage quelconque; la profonde misère où il est doit inspirer la pitié: un petit pain bis d'un sou et de l'eau, voilà sa nourriture de chaque jour. Vainement ses hôtes ont cherché à l'utiliser comme aide dans leur maison, pour, par là, lui procurer des moyens d'existence. Cet homme est dans une sorte d'ataraxie; il ne sort pas; personne ne vient le voir; il ne se fait comprendre que par signes; on lui a parlé dans plusieurs langues, qu'il n'a point entendues *ou feint de ne point comprendre*.

(....)

Cab. part., n. 13,224.

3 nov. 1827.

III^e réponse. — Le sieur Daskalos est parti de son logement, rue des Petits-Pères, n. 3, et de Paris le 2 de ce mois, pour, a-t-il pu ou voulu faire comprendre à ses hôtes, se rendre à Strasbourg. Il est enfin parti; il n'est allé chez personne, et personne

marches et les relations du sieur Eugène David. Tout ce que nous avons pu savoir c'est que cet individu serait descendu chez son frère, rue Cadet, n. 11, vers le 20 mai dernier, et que, peu de jours après, il serait retourné à Bruxelles, près de son père, où l'on assure qu'il est encore en ce moment.

La maison David est dans la plus grande défiance ; il nous est impossible d'y obtenir de bons renseignements, parce que nous et nos agents y sommes connus en raison des diverses explorations que nous avons dû y faire antérieurement. En conséquence, il conviendrait que cette affaire fût confiée à une autre attribution.

(*Ch... L...*)

Cab. part., n. 11,802.

11 janv. 1826.

Je suis informé que le sieur Eugène David, qui se trouvait depuis quelque temps à Bruxelles auprès de son père, vient de quitter cette ville pour se rendre à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire reprendre, avec beaucoup de soin, la surveillance de cet individu, et à me communiquer les nouvelles observations auxquelles ses démarches, sa conduite et ses relations pourront donner lieu.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,802.

16 mars 1826.

Réponse. — Nous avons fait des recherches et pris des informations desquelles il résulte que le sieur Eugène David, demeurant à Paris, rue Cadet, n. 11,

est de retour de Bruxelles à Paris depuis les premiers jours de janvier dernier. Il vit tout-à-fait retiré, et paraît s'occuper exclusivement des beaux-arts. Tout annonce que son père, décédé à Bruxelles, lui a laissé une forte succession; car, depuis lors, il cherche à acheter une propriété foncière dans les environs de Paris.

Le frère du précédent, Jules David, demeure rue Mabillon, n. 12, et s'occupe aussi des beaux-arts; tous les deux sont admis, en qualité d'artistes, chez Mgr le duc d'Orléans, où ils se rendent fréquemment. Du reste, nous ne voyons rien de blâmable dans leur conduite.

(*De L...*)

DECAZE.

Général GUILLEMINOT. — Général FOY. — VATOUT. — Duc d'ORLÉANS. — COETLOSQUET. — GAUTIER.

Cab. part., n. 11,269.

9 août 1824.

Un sieur Decaze de Montauban, qui loge rue Pinon, n. 20, est arrivé à Paris le 22 juillet dernier, venant de Madrid, où il se trouvait depuis 1821.

Les relations qu'il a eues en Espagne, malgré qu'il fût dernièrement attaché à l'administration de l'armée, et celles qu'il a entretenues à Paris, depuis qu'il y est arrivé, méritent que sa conduite soit observée avec le plus grand soin.

J'invite M. Hinaux à le faire surveiller attentivement, mais avec précaution et de la manière la plus inaperçue. Il me rendra compte des remarques aux-

quelles donneront lieu ses démarches et ses relations.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,259.

30 août 1824.

Réponse. — Le sieur Decaze demeure rue Pinon, n. 20, au troisième étage, chambre n. 4; il dit qu'il était à Madrid depuis quatre ans, lorsqu'à la fin de la guerre, il perdit son emploi; qu'il est venu à Paris pour en obtenir un autre dans l'administration militaire, par la protection de M. le général Foy, et les chefs marquants de l'administration de l'armée d'occupation en Espagne, avec lesquels il se vante d'être en correspondance suivie; que s'il échoue dans ses sollicitations à ce sujet, il partira incessamment pour l'Angleterre y rejoindre plusieurs gros bonnets espagnols constitutionnels, avec qui il a été en relations intimes en Espagne.

La grande occupation de Decaze est de courir solliciter, de ministère en ministère; depuis 15 jours surtout, il ne désespère presque pas de celui de l'intérieur,

Quant à ses liaisons personnelles dans la capitale nous ne lui en voyons aucune; il ne reçoit absolument personne chez lui. La vie qu'il mène est fort active, car chaque jour, il est en course, en voiture, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. Il prétend que si M. le général Guilleminot se trouvait maintenant à Paris, lui, Decaze, serait bientôt placé comme il le désire.

Decaze se doute bien, dit-il, qu'il est depuis

long-temps l'objet de la surveillance de l'autorité, parce qu'il a des ennemis, au nombre desquels il cite MM. Coëtlosquet et Gautier du ministère de la guerre. Le prétexte dont nous nous sommes servis près de lui a éloigné tout soupçon. (*Cha... Mac... Leb...*)

Cab. part., n. 11,259.

3 sept. 1825.

J'ai lieu de croire que le sieur Decaze de Montauban se trouve encore actuellement à Paris.

Les relations étendues de cet individu avec des personnages marquants; ses liaisons avec les révolutionnaires Espagnols et le séjour qu'il a fait à Madrid pendant la dernière guerre, doivent nécessairement appeler en ce moment sur lui l'attention particulière de l'autorité. Il est à présumer qu'il n'est point étranger aux derniers événements de la Péninsule.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police*)

Cab. part., n. 11,259.

9 sept. 1825.

Réponse. — François Decaze, âgé de quarante-deux ans, né et domicilié à Montauban (Tarn-et-Garonne), arrivé à Paris le 22 juillet 1824, rue Pinon, hôtel de Prusse, demeure à la maison sus-indiquée, et ne s'en est point absenté depuis le 22 juillet 1824. Là, il vit, dit-il, du revenu de ses propriétés à Montauban, particulièrement d'un café qu'il y aurait établi en 1816, et enfin des économies qu'il aurait faites en Espagne.

Decaze mène la vie d'un homme aisé, écrit beaucoup, ne reçoit personne chez lui, et donne pour motif de son séjour à Paris le besoin de solliciter un emploi. En effet, il se rend fréquemment dans les bureaux de divers ministères, notamment à celui de la guerre.

Quant à ses fréquentations, nous ne lui en voyons pas d'autres, jusqu'à présent, que celle du sieur Vatout, attaché à la maison de Mgr. le duc d'Orléans.

Decaze est fort sobre de paroles à l'égard du gouvernement français, mais il ne tarit pas sur celui du roi d'Espagne, qu'il dénigre, et dont il annonce le renversement prochain.

Il faudrait avoir les moyens de suivre, au moins pendant quelques jours, l'itinéraire de Decaze pour connaître ses accointances. (Ch... L...)

DEFAY, ex-chef de bataillon.

Prince EUGÈNE. — D'ANTHOVARD, général. — ETIENNE, député.
(*Urgence, recommandé.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

13 mars 1822.

Le sieur Defay, ex-chef de bataillon d'artillerie, et ancien aide-de-camp du prince Eugène, est parti de Saint-Dizier (Haute-Marne), accompagné d'un ami, pour Paris, où il a dû arriver le 7 de ce mois. Son départ a été si précipité que, n'ayant pas trouvé de voitures publiques à Saint-Dizier, il s'est fait conduire en cabriolet à Châlons.

Cet individu est signalé comme un homme dange-

reux, *instruit*, entreprenant, et chef des libéraux des pays d'où il vient. Il est parent du général d'Anthouard et ami de M. Etienne.

Je recommande à M. le chef de la police centrale de faire surveiller de près la conduite et les démarches du sieur Defay, et de me faire connaître le résultat des dispositions qu'il aura faites à cet égard, par un rapport spécial. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{re} lsr.

25 avril 1822.

Réponse. — La note concernant le sieur Defay, ex-chef de bataillon d'artillerie et ancien aide-de-camp du prince Eugène, datée du 15 mars, et reçue le 15, ne pouvant être répondue qu'autant que nous aurions la réponse du bureau des passe-ports et maisons garnies, cette réponse ne nous est parvenue que le 20 avril, et portait *inconnu*. Diverses recherches, successivement faites alors dans divers endroits, et notamment rue de Grammont, n. 11, maison de M. Etienne, député, ont toutes été infructueuses. Enfin des renseignements pris à l'état-major général nous ayant appris qu'un nommé Dufay, militaire, avait logé le 21 mars rue du Bouloy, n. 3, et frappés de l'espèce de conformité de ce nom, nous sommes allés à la source.

Il est très vrai que, le 21 mars, un nommé Philippe-Louis Dufay logea dans le susdit lieu; mais cet homme est né à Carsis, département de l'Eure. Il est lieutenant en activité à Dijon, où il réside maintenant. Il avait un cheval et point de domestique. Il

est reparti pour Dijon le 24 mars. Or , et suivant nous , il est à présumer qu'il n'existe aucune identité entre cet individu et le sieur Defay, que la note désigne comme chef de bataillon dans l'artillerie , et ancien aide-de-camp du prince Eugène. (Ch...)

DÉJEUNER (factieux).

BENJAMIN CONSTANT.

1^{re} div. 1^{er} bur.

21 mars 1822.

On assure que , le 14 de ce mois , il y a eu , rue du Doyenné , un déjeuner auquel auraient pris part plusieurs personnes animées d'un mauvais esprit contre le gouvernement , et deux étudiants. Ces derniers ont , dit-on , annoncé qu'eux et leurs condisciples voulaient se venger; ils disaient aussi , ajoute-t-on , que M. Benjamin Constant protégeait beaucoup les jeunes gens , et qu'ils étaient bien reçus par lui. On s'y est aussi entretenu du général Berton.

M. le chef de la police centrale est invité à faire vérifier ce fait , et à me transmettre , dans le plus bref délai possible , les renseignements qui auront été recueillis sur cette réunion et sur les propos qui auraient pu être tenus. (Le préfet de police.)

(Les recherches et les explorations du sieur G... ; officier de paix , ont été infructueuses .)



DELANNEAU fils.

DELANNEAU père. — GISQUET, banquier.

Cab. part., n. 10,897.

13 oct. 1826.

J'invite M. Hinaux à faire surveiller d'une manière secrète, mais attentive, le sieur Delanneau fils, employé chez le sieur Gisquet, banquier, rue Bleue, n. 5. Cet individu paraît partager les mauvais sentiments de son père, prêtre marié, et ancien directeur de la maison d'enseignement de Sainte-Barbe (1).

M. Hinaux voudra bien me communiquer les observations auxquelles ses démarches et ses relations pourront donner lieu. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,897.

13 nov. 1826.

Réponse. — Le sieur Delanneau fils demeuré chez le sieur Gisquet, banquier, rue Bleue, n. 5, en qualité de commis, mais il prend ses repas chez le sieur Sensier, son beau-frère, rue de Buffault, n. 12.

Le sieur Delanneau fils est célibataire. Il se plaint amèrement de ce que depuis quelque temps un grand nombre de personnes qui lui sont inconnues viennent demander des renseignements sur lui. En conséquence, il a donné ordre aux portiers des maisons rue

(1) La réputation de M. Delanneau est certes à l'abri de toute calomnie : sa longue carrière n'a été qu'une succession d'actes de loyauté et d'honneur. Cette miserable dénonciation est digne d'un jésuite, de M. Delayau. (*Note de l'éditeur.*)

Bleue, n. 5, et rue de Buffaut, n. 12, de pourchasser quiconque viendrait demander après lui sans au préalable se nommer.

On a suivi secrètement l'itinéraire de cet individu, et on ne l'a vu jusqu'à présent fréquenter d'autres maisons que celles ci-dessus indiquées. Il paraît que son père demeure à Semur, département de la Côte-d'Or.
(*Ch... Det...*)

DELANNOY, caissier de l'agence générale.

Général LABÉDOYÈRE. — Maréchal NEY. — MARCHAND, ancien valet de chambre de Napoléon.

Cab. part., n. 11,521.

4 déc. 1824.

Je suis informé que le sieur Delannoy, officier à demi-solde, est parti, il y a quelque temps, de Lille pour Paris. Cet officier, ancien aide-de-camp du général Labédoïère, et qui a déjà fixé, en 1816, l'attention de l'autorité, s'est toujours fait remarquer à Lille par de fort mauvaises dispositions; il doit avoir obtenu ici, dans une maison de commerce, une place de 1500 fr.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,521.

20 fév. 1825.

Réponse. — Nous avons trouvé qu'un sieur Delannoy, capitaine en retraite, était logé rue des Fossés-Montmartre, n. 9. Vérification faite, celui-ci n'a jamais été aide-de-camp de Labédoïère, et il tient

depuis sept ans un hôtel garni; ainsi donc, point d'identité de personne.

Toutes recherches faites sur les autres points, tels qu'aux états-majors et à l'intendance militaire, ont été infructueuses jusqu'à présent. (*Ch... Leb...*)

Cab. part., n. 11,521.

18 mars 1825.

Le sieur Delannoy, capitaine retraité, n'est point le capitaine Delannoy, ancien aide-de-camp du général Labédoyère. Ce dernier est caissier de l'agence générale, rue Feydeau, n. 1. Je transmets au surplus son signalement à M. Hinaux, qui voudra bien prescrire à son égard de nouvelles recherches, et se référer à ma note du 4 décembre 1824.

Signalement : âgé d'environ trente-six ans, taille de 5 pieds 5 pouces, cheveux bruns et couchés très plats, petit nez aquilin, très pincé aux narines, visage plein et coloré. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,521.

5 avril 1825.

Réponse. — Le sieur Delannoy nous paraît être bien réellement celui qui demeure maintenant rue Feydeau, n. 1. Cependant son signalement, que nous avons exactement pris, diffère un peu de celui que l'autorité nous a donné; le voici tel qu'il est : âgé d'environ trente-six ans, taille de 5 pieds 4 pouces, cheveux châtaignes, barbe presque blonde, point

de favoris, figure ronde pleine, menton à fossette, deux verrues à droite de la lèvre inférieure.

Cet individu demeure à la maison susdite depuis environ six mois, en qualité de caissier de l'agence générale. Il est décoré de la Légion-d'Honneur, et se dit né à Lille.

Le sieur Delannoy, questionné *sous prétexte suffisant*, assure qu'il n'a jamais été aide-de-camp du général Labédoyère, mais bien officier d'ordonnance du maréchal Ney.

Le sieur Delannoy travaille très assidûment dans son bureau. C'est un sieur Marchand qui lui a procuré cet emploi; ce Marchand est un ancien valet de chambre de Bonaparte, dont le principal domicile est à Auxerre; et qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications. (*Voir ce nom.*) (*Ch... L...*)

DELESSERT (le baron DE), député.

Avis particulier.

25 mars 1824.

Il est un nommé G..., qui demeure cul-de-sac S..., n. ..., au... étage; cet individu, souvent remarqué dans les émeutes populaires, a son épouse qui demeure chez M. Benjamin Delessert, en qualité de... Cette circonstance fait que ce sieur G... fréquente habituellement la maison Delessert. Or, ce même G... vient d'annoncer en confidence à *l'un de nos inspecteurs* que, dans la maison susdite, il avait appris que l'on se proposait de fermer les manufactures et ateliers, pour forcer les ouvriers, principalement des

faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, à se soulever contre le gouvernement, et que tout cela devait avoir lieu prochainement. Le sieur G... a ajouté en parlant à l'inspecteur : « Si vous voulez donner des garanties, vous aurez un grade parmi nous. » Cet inspecteur est le sieur Leb..., qui m'a fait son rapport de tout ce que dessus, et que j'ai chargé de suivre activement cette affaire. Il est maintenant chez G..., et ne le quitte que le moins souvent possible. (*Voir Colombi, tome II, page 107.*) (Leb...)

DELORT (le baron), lieutenant-général.

Colonel SIMON. — NICOLAS MESSIER. — Madame FAIVRET.

Cab. part., n. 10,973.

8 mars 1824.

Le baron Delort, lieutenant-général en disponibilité, a dû quitter, le 27 du mois dernier, la ville d'Arbois (Jura) où il fait sa résidence ordinaire, pour se rendre à Paris.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur *cet individu*, qui a toujours manifesté de mauvaises opinions et qui a montré *les dispositions les plus hostiles au collège électoral* de Dôle, dont il faisait partie (1).

M. Hinaux, etc. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,973.

10 mars 1824.

Le baron Delort, lieutenant-général en disponibi-

(1) Il n'a sans doute pas voté pour M. le comte de Vaulchier, qui en aura informé son ami M. Delavaud. (Note de l'éditeur.)

lité, que j'ai signalé à M. Hinaux, dans une note du cabinet particulier, du 8 de ce mois, est arrivé depuis peu de jours à Paris, et il est logé rue Lepelletier, n. 15.

J'invite M. Hinaux à faire de ce renseignement l'usage convenable, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n° 10,973.

18 mars 1824.

Réponse. — Vers le 25 février dernier, un individu, qui a pris le titre et le nom de colonel Simon, s'est rendu rue Lepellatier, n. 15, où il a retenu un appartement pour le général Delort.

Le même général Delort est arrivé à Paris le 5 de ce mois; il est descendu à la maison susdite, où il est encore en ce moment. Il venait d'Arbois, département du Jura, lieu de sa naissance, où il a son principal domicile : il a amené avec lui un domestique nommé Nicolas.

Pendant les trois premiers jours de son séjour à Paris, le général Delort a reçu la visite d'un très grand nombre d'individus décorés et à la tourture militaire.

Il se rend fréquemment au ministère de la guerre.

Les renseignements obtenus près du sieur Nicolas, qu'il a fallu faire jaser, apprennent que le général Delort est venu à Paris pour y solliciter d'être employé activement dans l'armée.

On a remarqué que, le 14 de ce mois, le général

Delort s'est rendu au château des Tuileries, en société d'un chambellan du roi, qui est venu le prendre dans sa voiture. (Per...)

Cab. part., n. 10,973.

25 mai 1824.

M. l'officier de paix N... m'a fait connaître, dans son rapport du 18 mars dernier, les premiers résultats de la surveillance que j'avais appelée sur le généralbaron Delort.

J'invite M. Hinaux à me communiquer, le plus promptement possible, les résultats que cette surveillance aura pu produire. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,973.

14 juin 1824.

Réponse. — Le général Delort, ainsi que nous l'avons dit dans notre rapport du 18 mars dernier, est arrivé à Paris le 5 du même mois, rue Lepelletier, n. 15. Il en est parti, le 15 avril suivant, pour, a-t-il annoncé, retourner à Arbois, département du Jura.

Le général Delort était accompagné d'un domestique nommé Nicolas Messier, qui est arrivé, qui a resté et qui est reparti avec lui. Pendant son séjour à Paris, le général a reçu beaucoup de monde ; c'est au point que la dame Faivret, qui tient l'hôtel susdit, vient d'annoncer que, quand même il reviendrait à Paris, elle ne le logerait plus, parce que les

gens qu'il reçoit pourraient donner une réputation suspecte à sa maison (1).

Il est fâcheux que nous n'ayons pas été autorisés à établir sur le général Delort une surveillance permanente, qui est, en pareille occurrence, le seul moyen de connaître les hommes et les choses. (*Leb... Mac...*)

DELTOUR. *Voir aussi MAHUL.*

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

23 déc. 1822.

Nous sommes informé qu'un sieur Deltour, ex-capitaine de l'ex-garde impériale, est parti de Paris, il y a cinq ou six jours, avec deux autres ex-militaires munis de passe-ports pris à la préfecture de police pour se rendre à Carcassonne.

Le sieur Deltour a confié à une personne de la connaissance du sieur Ma..., inspecteur de police, avec laquelle lui Deltour se trouvait la veille de son départ à l'estaminet de l'Univers, au Palais-Royal, qu'il avait la mission de se rendre sur la ligne des Pyrénées pour travailler l'esprit de quelques régiments, et les engager à passer à l'ennemi.....

Il serait peut-être convenable de forcer le sieur

(1) Il paraît que les investigations de la police fatiguaient madame Faivret.
(*Note de l'éditeur.*)

Ma... d'indiquer positivement quelle est cette personne qui aurait reçu cette confidence (1).

(*Ma...*)

Cab. part., n. 10,289.

1^{er} juin 1826.

Le sieur Antoine Deltour, capitaine d'infanterie en non-activité, connu par les liaisons qu'il entretenait à Paris, en 1822, avec les ennemis du gouvernement du roi, a quitté dernièrement le département de l'Aude pour revenir dans la capitale. On lui croit l'intention de solliciter de l'emploi, soit dans l'armée, soit dans une administration.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*) .

Cab. part., n. 10,299.

19 juin 1826.

Réponse. — Le sieur Antoine Deltour, se disant capitaine d'infanterie, âgé de quarante-trois ans, né à Carcassonne, département de l'Aude, est arrivé à Paris, le 15 mai dernier, rue du Mail, n. 3, d'où il est sorti le 29 du même mois pour aller demeurer rue de Viarmes, n. 14, où il est encore actuellement.

Le sieur Deltour donne pour motif de son voyage et de son séjour à Paris le soin de pourvoir à sa ré-intégration dans le cadre des officiers de l'armée ; secondé entièrement par le sieur Mahul, avocat à Paris,

(1) M. Ma... voulait gagner ainsi son vil salaire, et flatter M. Delavaud par ses découvertes sur le fameux comité directeur.

(*Note de l'éditeur.*)

son compatriote, il s'occupe exclusivement de cette aventure près du ministère de la guerre , où il se rend fréquemment, et il manifeste l'intention , dans le cas où il ne réussirait pas sur ce point, de solliciter une place dans l'administration des eaux et forêts.

(*Cha...*)

DELUGO (ancien consul général d'Espagne).

MALLET frères, banquiers. — WILSON ; général anglais. — DELON. — NANTIL.—CUGNET DE MONTARLOT.—PONTET.—DUBOIS , chirurgien. — LIAS , notaire.

Cab. part. , n. 10,076.

23 oct. 1822.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur un sieur Delugo , ancien consul général d'Espagne à Paris , en 1793 , et propriétaire de l'établissement de Frascati , à Bagnères , qui se trouve depuis quinze jours dans la capitale, où il a trois enfants en pension.

On adresse ses lettres chez MM. Mallet frères , banquiers , rue de la Chaussée-d'Antin , n. 13 , mais on ignore s'il y a son domicile.

Le sieur Delugo est signalé comme un partisan très exalté de la révolution d'Espagne , et , à ce titre , il mérite de fixer l'attention de la police.

J'invite M. Hinaux à l'entourer d'une surveillance particulière , et à chercher à connaître si son voyage à Paris ne se rattacherait pas à quelque intrigue politique.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part. , n. 10,076.

6 nov. 1822.

Réponse. — Sous un prétexte plausible , nous nous

sommes d'abord adressé à MM. Mallet frères, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin, n. 13, qui ont protesté ne point connaître le sieur Delugo, et ignorer même jusqu'à son nom...

Nous sommes enfin parvenu à découvrir que le sieur Delugo avait logé, dans le mois d'octobre dernier, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 13; que, pendant trois semaines environ qu'il y a demeuré, il a reçu la visite d'un grand nombre d'Anglais et d'Espagnols; que, depuis plusieurs jours, il avait fixé son départ de Paris au 25 novembre présent mois; mais que, vers le 17 octobre, il reçut la visite du général Wilson, qui resta avec lui plus de trois heures consécutives, et lui Delugo partit brusquement le lendemain, pour, a-t-il dit, retourner à Bagnères. Mais d'autres renseignements indiquent au contraire que le sieur Delugo, au lieu de partir, ainsi qu'il l'avait annoncé, pour Bagnères, se retira chez MM. Mallet, d'où il n'est parti que le 2 de ce mois pour se rendre en Angleterre d'abord, puis en Espagne.

S'il faut en croire quelques révolutionnaires espagnols, *quenos avons convenablement questionnés*, relativement au sieur Delugo, celui-ci est un des principaux coriphées du parti; les fameuses insurrections de Placentia et de Valladolid sont de sa façon: sa maison de Bagnères est un point de réunion entre les révolutionnaires de France et d'Espagne. Delon, Nantil et Cugnet de Montarlot y ont séjourné longtemps à plusieurs reprises.

Pour plus amples contrôles, nous nous sommes

présentés dans les bureaux de l'ambassade espagnole, rue de Provence ; où, pour des affaires d'intérêt particulier, nous avons demandé l'adresse à Paris de M. Delugo ; après une hésitation très visible, les employés de cette maison ont répondu ne la point connaître, non plus que le nom et la personne du sieur Delugo.

(Ch...)

Cab. part., n. 10,076.

4 déc. 1822.

Je suis informé que le sieur Delugo a dû partir de Londres, où il avait été, et être de retour à Paris le 22 ou le 25 dudit mois.

On a lieu de s'étonner que MM. Mallet frères, banquiers à Paris, aient déclaré ne point connaître le sieur Delugo, tandis que ce sont eux qui sont chargés des intérêts de cet Espagnol, et qui paient la pension de ses enfants au collège de Louis-le-Grand ou chez madame d'Obrée.

J'invite M. Hinaux à faire reprendre la surveillance dont a été l'objet cet étranger, qui a des relations constantes avec les révolutionnaires d'Espagne et ceux de France ; à ne rien négliger pour connaître ses relations et ses démarches ; à tâcher de pénétrer les motifs qui ont pu porter les sieurs Mallet à déclarer qu'ils ne connaissaient pas le sieur Delugo, et le but du voyage de ce dernier pour Londres.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,076.

27 déc. 1822.

Réponse. — Vérification faite du livre de police de

l'hôtel garni dit *du Bon La Fontaine*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 13 et 16, le 5 octobre dernier est entré dans ledit hôtel un individu qui a dit se nommer le chevalier Delugo (Charles-Jules), âgé de trente-neuf ans, se donnant la qualification de commissaire ordonnateur des armées, venant d'Espagne, porteur d'un passe-port; son domicile était à Bagneres. Il est sorti de l'hôtel susdit le 2 novembre.

Il résulte de la vérification du livre de police de l'hôtel garni des Quinze-Vingts, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 13, que, le 1^{er} octobre dernier, est entré dans ledit hôtel un individu qui a dit se nommer le chevalier Delugo, commissaire ordonnateur, ancien consul-général d'Espagne; il a quitté cet hôtel le 10 du même mois d'octobre.

Le livre de l'hôtel garni d'Espagne, rue du Colombier, n. 28, porte qu'un sieur Jose Delugo, âgé de soixante ans, a logé, depuis le 13 novembre dernier et loge encore présentement dans l'hôtel susdit, où il prend la qualification de consul-général venant de Madrid. Par les renseignements ci-dessus, on voit que le sieur Delugo avait deux domiciles à la fois à Paris depuis le 1^{er} jusqu'au 10 octobre dernier, c'est-à-dire l'un hôtel du Bon La Fontaine, rue de Grenelle-Saint-Germain, et l'autre rue Notre-Dame-des-Victoires, hôtel des Quinze-Vingts, et le fait est d'autant plus certain que l'un de nos inspecteurs l'a vu, lui a même parlé dans ces deux hôtels.

Nous nous sommes présentés de nouveau chez les sieurs Mallet frères, rue du Montblanc, n. 13. Le

prétexte duquel nous nous sommes servis près d'eux était très propre à nous faire connaître la nature des relations qui peuvent exister entre ces deux individus et le nommé Delugo ; cependant ils ont assuré ne point le connaître en aucune façon, que seulement ils connaissent un nommé Lugo , domicilié à Narbonne , avec lequel ils sont en relation.

Le sieur Delugo voit souvent un nommé Ponté , qui serait son parent , et qui demeure rue de Marivaux . Voici maintenant copie du rapport du dernier inspecteur qui a été chargé par nous de cette surveillance. (*Voir le dossier n. 127 , rapport de Ch... du 19 décembre 1822 .*) (Ch... Dub... Mac...)

Cab. part. , n. 10,076.

21 août 1824.

Je suis informé que le sieur Jose Delugo , propriétaire de l'établissement de Frascati , à Bagnères , et ancien consul-général d'Espagne , vient d'obtenir à Tarbes un visa de passe-port pour Paris.

Les antécédents de cet Espagnol , ses voyages fréquents à Paris , sont de nature à fixer l'attention de l'autorité. J'invite en conséquence M. Hinaux à l'entourer d'une surveillance très attentive , etc.

M. Hinaux m'informera aussi de tous ses déplacements. (*Le préfet de police.*)

Cab. part. , n. 10,076.

27 oct. 1824.

Réponse. — Le sieur Jose Delugo est arrivé de Ba-

gnères à Paris, le 22 août dernier, rue de Tournon, n. 35, maison qu'il a quittée le 3 septembre, en annonçant retourner à Bagnères. Cependant nous ne trouvâmes point de traces de ce départ, ni au bureau des passe-ports, ni sur les feuilles des voitures publiques. En conséquence, nous fîmes de nouvelles recherches, desquelles il est résulté que le sieur Delugo était logé, depuis le 7 septembre, rue de l'Echiquier, n. 15, où il demeure encore actuellement.

Par ce qui vient d'être rapporté, on voit que la demeure du sieur Delugo est ignorée pendant les journées des 4 et 5; les renseignements que nous nous sommes procurés sur ce point constatent que ces deux jours ont été employés par cet individu à faire un voyage à Versailles et à Saint-Germain-en-Laye.

Les occupations actuelles de cet étranger consistent à recruter, dans la haute classe, des personnes susceptibles de prendre, par ton ou par besoin, les eaux de Bagnères, où il se propose de retourner d'ici à un mois.

Le sieur Delugo fréquente continuellement les médecins et les chirurgiens de la capitale, particulièrement M. Dubois; *nous ne lui voyons aucune relation, aucune accointance, qui aient trait à la chose politique.*

(Ch... Leb...)

rivée dans la capitale du sieur Jose Delugo , propriétaire de l'établissement de Frascati , à Bagnères. Cet individu a dû quitter Bagnères le 26 du mois passé.

M. Hinaux voudra bien faire reprendre , avec un soin particulier , la surveillance dont le sieur Delugo a déjà été entouré , etc. (Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 10,076.

6 août 1825.

Réponse. — Le sieur Delugo serait arrivé à Paris vers le 15 juin dernier , époque à laquelle il s'est présenté hôtel de Londres , rue de l'Échiquier , n. 15 , où il arrêta un appartement de 250 fr. par mois , mais il ne donna point d'arrhes , et n'y a point reparu. Le 2 juillet suivant il est venu loger rue Louis-le-Grand , n. 20 , où il demeure encore actuellement. Il donne pour motif de son séjour à Paris l'intention de surveiller l'éducation de ses trois enfants , en bas-âge , deux garçons et une fille ; ces enfants sont dans un pensionnat , d'où , tous les samedis soir , ils viennent coucher chez leur parent , dont ils font la société du dimanche.

Nous avons la certitude que le sieur Delugo se propose de quitter la capitale le 15 de ce mois , pour se rendre à Bagnères. Cet individu mène une vie fort retirée ; il voit cependant très fréquemment M. Dubois , et d'autres médecins d'une grande réputation. Enfin , le sieur Delugo prend tantôt le titre de consul général d'Espagne en France , tantôt celui de commissaire-ordonnateur. (Ch... Leb...)

Cab. part., n. 10,076.

18 oct. 1826.

Don Jose Delugo, Espagnol, vient de quitter Bagnères pour se rendre à Paris, avec ses deux fils, qu'il veut placer à l'école spéciale de commerce.

Les opinions politiques de M. Delugo, et le rôle qu'il a joué pendant la guerre de l'indépendance, me font désirer que sa conduite soit surveillée de nouveau *avec beaucoup de soin*.⁽¹⁾

M. Hinaux, etc.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,076.

15 nov. 1826.

Réponse. — Le sieur Jose Delugo arriva à Paris le 11 octobre 1825, et fut loger place Royale, n. 15, d'où il est parti le 28 janvier dernier, pour, annonça-t-il, retourner à Bagnères. Depuis lors nous ne trouvons plus de traces de sa demeure dans la capitale, bien que cependant il y ait paru il y a environ cinq mois, qu'il se présenta à l'hôtel sus-indiqué pour y réclamer des hardes qu'il y avait laissées, mais sans indiquer sa nouvelle demeure.

Les deux fils Delugo demeurent, en qualité d'étudiants, à l'école spéciale de commerce, rue Saint-Antoine, n. 143, hôtel Boisgelin. Rien de répréhensible dans la conduite de ces deux jeunes gens, qui, ayant été consultés avec la réserve convenable, assurent que leur père est à Bagnères, où, si l'on a be-

(1) Ainsi que l'asare Achéron, la police ne lâche point sa proie.

(Note de l'éditeur.)

soin de lui , on peut lui écrire , ou bien à son associé pour l'administration des bains de Bagnères , le sieur Lias , notaire au même lieu.

Les bureaux des passe-ports et des maisons garnies n'ont pu fournir aucune indication à ce sujet.

(Ch...)

DÉNÉCHAUD (propriétaire).

DÉNÉCHAUD , procureur du roi.

Cab. part. , n. 10,003.

23 sept. 1822.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le nommé Dénéchaud , propriétaire à Nantes , qui doit se trouver en ce moment à Paris , et qui m'est signalé comme ayant de très mauvaises opinions (1).

M. Hinaux voudra bien faire rechercher cet individu ; soumettre sa conduite et ses démarches à une surveillance attentive , etc.

Note a été donnée aux passe-ports , aux permis de séjour , et aux hôtels garnis.

(Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 10,003.

10 mai 1823.

Réponse. — Nous trouvons qu'un sieur Ferdinand Dénéchaud est arrivé de Poitiers à Paris , rue du Mail , n. 22 , le 15 septembre 1822 , et qu'il en est reparti le 29 du même mois , pour , a-t-il dit , retour-

(1) C'est-à-dire des opinions constitutionnelles . (Note de l'éditeur.)

ner à Poitiers ; il prenait la qualité de procureur du roi , à la résidence de Fontenay-le-Comte ; il avait annoncé , lors de son départ , qu'il serait de retour à Paris vers la fin du mois d'avril dernier ; cependant nous n'en trouvons aucune trace.

Pendant le séjour que le sieur Dénéchaud a fait à Paris , nous avons observé ses démarches ; il s'est rendu plusieurs fois chez Mgr. le garde-de-sceaux et au ministère de la guerre ; il avait également annoncé que pendant son absence des lettres lui seraient adressées , à la maison susdite , n. 22 ; qu'il fallait les recevoir , et les lui garder jusqu'à son retour ; cependant aucunes lettres ne sont arrivées.

On remarque que la conformité de noms est la seule circonstance qui fait présumer que le sieur Dénéchaud , dont est question au présent rapport , est celui dont parle la note ci-dessus. Cependant il était porteur d'un passeport délivré à Poitiers , tandis que celui qui fait l'objet des recherches serait de Nantes.

Voici le signalement du sieur Ferdinand Dénéchaud : quarante ans d'âge , 5 pieds 4 pouces , cheveux et barbe noirs , très bonne tenue.

(*Dub... Ma...*)

DÉNONCIATIONS.

LEROUX DE GOURNAY. — **LANOE.** — **DELAUNAY.**
AUBERT, perruquier.

Lettres anonymes.

1^{re} div. 1^{re} bur.

9 août 1824.

Je transmets à M. le chef de la police centrale copie

d'une lettre anonyme parvenue à ma préfecture, et je le charge de faire exercer sur les nommés Adolphe Leroux, de Gournay et Delanot, qui y sont signalés, une surveillance dont il me fera connaître les résultats.

Copie de la lettre anonyme.

• Monsieur,

» L'anonyme qui a l'honneur de vous adresser la
 » présente se fait un devoir envers la société en vous
 » prévenant qu'il existe dans le quartier Feydeau, bou-
 » levart Montmartre, n. 1^{er}, hôtel du Panorama, cham-
 » bre n. 21, un individu très suspect, âgé à peu près
 » de dix-neuf à vingt ans, possesseur de faux papiers,
 » On le connaît sous le nom de Leroux ou Adolphe
 » de Gournay; ce dernier est le nom de sa ville natale,
 » où il était relégué comme prévenu de conspiration,
 » et surveillé par la haute police. Il paraît s'en être
 » soustrait, et qu'à Paris il continue de vivre en s'as-
 » sociant un certain nombre d'amis, entre autres un
 » nommé Delanot; il se flatte de tromper la surveil-
 » lance de la police, employant son extrême hardiesse
 » pour se faire avoir des passe-ports, cartes de sûreté,
 » certificats de mœurs : en un mot tout ce qu'un hon-
 » nête homme doit posséder. Il a confié à des person-
 » nes que son ami Delanot ou Delanue avait été con-
 » damné à mort et gracié, ce qui ne l'empêche pas de
 » se montrer. Ce Delanot n'a pas d'asile ; il passe les
 » nuits où il peut, quand il ne couche pas chez Le-
 » roux. *Il paraît qu'ils sont une soixantaine de monstres*

» qui ourdissent dans l'ombre de faire sauter Sa Majesté
» notre bon roi : ce sont les paroles de Leroux. (1).

» Tout ce que j'ai l'honneur de vous faire part, Monsieur,
» sort de sa propre bouche : il a eu l'imprudence
» de s'en vanter. Si vous voulez vous assurer de sa per-
» sonne, je vous conseille de l'ordonner en diligence,
» car il va changer encore de logement. Il est possible
» qu'il aille se loger dans les hôtels garnis de la rue
» Grange-Batelière. Il a resté rue Godot-de-Mauroy,
» n. 36, où demeure un M. Delaunay, que ce de
» Gournay fait passer pour son oncle. Il a resté ensuite
» un mois rue Caumartin, n. 31. C'est en sortant de
» là qu'il est allé se loger boulevard Montmartre.

« Il a les cheveux blonds, est proprement vêtu.
» Quant à Delanot ou Delanue, il est brun, petit, et
» mal arrangé.

« C'est l'amour de la paix publique et l'amour que
» l'on doit porter au roi et à son auguste famille qui
» a poussé l'anonyme à vous adresser la présente. »

1^{re} div. 1^{er} bur.

4 sept. 1824.

Réponse. — Il résulte des informations prises en conséquence de la note ci-dessus, que le sieur Adol-

(1) L'auteur de cette atroce calomnie a manqué son but ; mais combien d'autres ont réussi, par ce lâche moyen, à causer la ruine des plus honnêtes gens ! Quelle institution que celle qui fait naître de telles espérances, et qui, sur la foi d'un calomniateur inconnu, environne un citoyen d'espions, et livre sa vie aux investigations d'hommes plus méprisables encore que les vils auteurs de lettres anonymes !

(Note de l'éditeur.)

phe Leroux de Gournay, demeurant, depuis le 10 août dernier, rue Grange-Batelière, n. 9, est un jeune étourdi, âgé de dix-neuf ans, dont les moyens de fortune sont bien loin d'être en rapport avec ses goûts pour la dépense. Il passe pour être sous le coup d'un mandat d'arrêt par suite d'une dette de 1900 fr. qu'il n'a pu payer.

Lanoë et non pas Delanot est absolument le pendant de Leroux. Il est logé à titre d'ami chez un nommé Aubert, perruquier, rue du Four-Saint-Honoré, n. 3. Ces deux jeunes gens mènent sans doute une vie peu régulière, mais dans leur fait la chose politique n'entre pour rien absolument, et la lettre anonyme dont ils ont été l'objet doit, en cette partie, être rejetée comme calomniatrice. En voici l'origine : Leroux et un nommé B... Des... connaissaient tous deux une femme Le...; les deux rivaux se battirent plusieurs fois sur la voie publique. B... écrivit la lettre ci-jointe à Adolphe Leroux de Gournay, des mains duquel nous l'avons tirée pour l'annexer au présent rapport ; mais celui-ci ne tint compte ni des menaces, ni des invitations de son rival. Il fut préféré par la femme Le..., et continue encore à présent cette intrigue ; enfin B... Des... pour se venger, aurait écrit la lettre anonyme, chose qu'il est facile de vérifier en comparant l'écriture de la lettre ci-jointe et celle de l'anonyme ; mais quand bien même, par suite des précautions qu'aurait pu prendre B..., il n'y aurait pas similitude d'écriture dans ces deux pièces, les soupçons les mieux fondés

de la calomnie dont B... s'est rendu coupable n'en existeraient pas moins, parce que ce dernier, à diverses reprises, et devant témoins, a menacé Leroux de se venger sur lui de la préférence de la femme Le... par tous les moyens que lui suggéreraient son dépit.

Quant au sieur Delaunay, demeurant rue Godot-de-Mauroy, n. 36, c'est un homme opulent, qui n'est point du tout l'oncle de Leroux; mais il l'aide de ses conseils et de sa bourse, parce qu'il lui croit des sentiments honnêtes.

En définitive, nous répétons que Leroux et Lanoë sont deux jeunes gens beaucoup trop évaporés pour se mêler d'intrigues politiques. Quant à B... Des..., il a quitté son domicile, rue du Faubourg-Montmartre, depuis les dernières menaces qu'il a faites à Leroux. On ne sait maintenant où il est logé.

AFFAIRE CONCERNANT LA DÉNONCIATION DU SIEUR V. CONTRE LE SIEUR CUV...

GILBERT. — KELLER. — MOINS. — PARISOT, chef de la deuxième division de la police.

Copie d'une lettre de M. Monestier, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, à M. le préfet de police.

Paris, 12 décembre 1824.

Monsieur le préfet,

Hier, vers une heure, je quittai mon bureau pour

faire une tournée dans divers points éloignés de mon quartier ; les distances , la nécessité de vérifier par moi-même plusieurs choses relatives à mon service , ne me permirent pas d'y rentrer avant la chute du jour , quelque grande que fût la célérité de ma course.

En arrivant chez moi , je trouvai le rapport ci-joint (la lettre précitée, v. p. 228) écrit de la main de mon secrétaire. Les détails qu'elle renferme me parurent d'une nature si grave que je me déterminai de suite à me rendre au café Moins , rue des Champs-Élysées, n. 7, dans l'intention de m'emparer des armes signalées , et d'en faire arrêter le porteur ; malheureusement j'arrivai dix minutes trop tard : il venait de sortir du café , emportant son dépôt.

Les pistolets portent cette indication : *Lepage, arquebusier de l'empereur.* Ils sont très beaux ; tout porte à croire qu'ils n'ont pas été commandés par celui qui en est le détenteur... Le propriétaire du café , que je connais sous des rapports avantageux , m'a assuré qu'il n'avait vu cet individu que trois fois chez lui , et qu'il ignorait son nom et son domicile , mais qu'il espérait pouvoir me donner , d'ici à quelques jours , quelques renseignements satisfaisants. Ce limonadier m'a affirmé que ce quidam était bonnetier de son état.

Si j'obtiens quelques renseignements plus positifs sur cet individu , je me hâterai de vous les transmet-

tre , et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour atteindre ce résultat.

J'ai l'honneur d'être , avec respect ,

M. le préfet ,

Votre très humble serviteur ,

Le commissaire de police ,

Signé , MONESTIER.

Copie d'une lettre de M. de la Jonchère.

Cab. part.

M. le préfet me charge de transmettre à M. Hinaux le rapport ci-joint de M. Monestier. Il sera nécessaire de chercher à découvrir l'individu qui en est l'objet , et qui paraît demeurer rue Poupée , et faire le commerce de la bonneterie.

Son dévoué serviteur ,

Signé , DE LA JONCHÈRE.

Copie d'une lettre de M. Hinaux à M. G... , officier de paix.

Police centrale.

12 déc. 1824.

M. G... est prié de s'occuper de suite , et avec la plus grande persévérance , de l'homme signalé , et de m'informer , jour par jour , du résultat de ses soins , pour que je puisse tenir M. le préfet au courant.

MONESTIER, commissaire de police. — **DEMONTMORT**, secrétaire. —
DE LA JONCHÈRE. — **PARISOT**, chef de la 2^e division.

Copie d'une lettre adressée à M. Monestier, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, par le sieur de Demontmort, son secrétaire.

13 décembre 1824.

M. V., capitaine en retraite, demeurant rue de Clichy, n. 8, se trouvant il y a quelques jours chez un sieur Gilbert, marchand de vins, hors la barrière Clichy, avec lequel il jouait aux dames, fut accosté par un individu qu'il ne connaît pas. Le sieur V. avait un gilet sur lequel étaient des boutons portant le n° 36. Cet individu, l'ayant examiné, lui dit : « Vous » sortez donc du 30^e régiment?... » Le sieur V. lui répondit affirmativement. « Je l'ai beaucoup connu, » lui dit l'individu; je suis un des premiers grenadiers » de France; je n'ai pas de pension; j'ai servi tous » ces coquins-là, qui ne m'ont pas plus d'obligation. » Louis XVIII (lui dit-il) était un gros , Charles X » est un..... et tous ceux de sa famille sont des..... » On vient de réformer une quantité de généraux qui » valaient cent fois mieux qu'eux.... Je porte toujours » avec moi des pistolets qui serviront, dit-il, à casser » la tête à tous nos ennemis.... (1).»

(1) Nous supprimons les expressions grossières et outrageantes prêtées au pauvre marchand de bonnets de coton par V... Il était permis aux

Hier, 10 décembre, le sieur V., se promenant près des Tuilleries, reconnut cet individu se dirigeant vers les Champs - Élysées : il portait sous sa redingote un paquet qui lui parut être une boîte. Le sieur V. le suivit; l'individu en question entra dans le café du sieur Moins, auquel le sieur V. demanda s'il connaissait l'individu qui venait de sortir. Moins lui répondit que non, mais que ce dernier venait de lui laisser une boîte qu'il reviendrait chercher dans quelques instants. Curioux de savoir ce qu'elle contenait, la boîte n'étant fermée que par un crochet, le sieur Moins l'ouvrit, et il reconnut qu'elle contenait des pistolets, des chevrotines, des balles et de la poudre.....

L'individu dont est question est d'une taille assez grande, brun, se disant négociant, et demeurer rue Poupée. Si les choses se sont passées telles que me l'a déclaré le sieur V., l'individu devrait faire le sujet d'un rapport à M. le préfet, afin d'exercer sur lui une surveillance active.

La boîte contenant les pistolets est encore chez ce sieur Moins. Je laisse à la prudence de M. Monestier le soin d'éclaircir cette affaire, qui paraît compromettre la sûreté d'un de nos princes.

Signé DEMONTMORT.

Le sieur V. est venu de la part de M. Lev...

agents de MM. Blanchet et Delavau de tout dire et même de tout écrire : ces misérables n'étaient retenus par aucune pudeur. Le respect qu'ils affectaient en public pour la majesté royale, ils le déposaient en secret : ce n'était qu'une odieuse hypocrisie de plus. (Note de l'éditeur.)

Rapport de M. Monestier, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, à . le préfet de police.

14 décembre 1824.

Monsieur le préfet,

Par mon rapport du 12 courant , je vous avais signalé un individu qui, d'après la déclaration de M. V. , aurait non seulement tenu des propos infâmes contre la famille royale , mais aurait encore eu l'incredoyable audace de dire qu'il attenterait à ses jours , et qui semblerait vouloir se servir , pour exécuter son dessein , d'une paire de pistolets chargés qu'il porte souvent sur lui.

Des projets aussi atroces avaient excité toute ma sollicitude et m'avaient fait prendre la ferme résolution d'employer tous les moyens qui seraient en mon pouvoir pour arriver à connaître son nom , son domicile et même les idées qui paraissaient le plus le préoccuper. Je crois être à même de vous édifier sur ce personnage. Mon secrétaire , dans cette circonstance , m'a secondé avec un zèle tout particulier et qui répare bien ce sentiment de timidité qui avait paralysé ses bonnes intentions il y a deux jours (1).

(1) Nous nous abstenons de toute réflexion sur l'esprit et le zèle que, dans cette circonstance, a déployés le secrétaire de M. le commissaire Monestier ; nous nous taisons également sur M. le capitaine V. : l'un et l'autre doivent désirer que les lecteurs soient aussi discrets que nous,

(Note de l'éditeur.)

Hier, sur les quatre heures, ainsi que me l'avait promis le limonadier Moins, j'ai été instruit que le *quidam* que je recherchais venait d'arriver dans son café, en me disant qu'il fallait profiter de cette circonstance pour obtenir tous les renseignements que je pourrais désirer. Ne pouvant pas me rendre moi-même dans cet établissement, dans la crainte d'y être connu, j'ai prié mon secrétaire de vouloir bien me remplacer, en lui prescrivant éventuellement ce qu'il devait faire pour atteindre le but que je me proposais.

Il s'est empressé d'allier dans ce café, où il lui a été facile de reconnaître, d'après le signalement qui lui en avait été donné par le limonadier, en ma présence, l'individu en question.

A son arrivée au café, il buvait une bouteille de bière, paraissait sombre, extrêmement préoccupé, comme quelqu'un qui annonce avoir quelque grand projet dans l'esprit et qui se déifie de tout ce qui l'entoure; car il ne cesse de répéter qu'il y a beaucoup de mouchards.

Sur les cinq heures et demie, il a envoyé un petit garçon chercher le concierge du Garde-Meuble de la couronne, rue des Champs-Elysées, n. 6, en disant à cet enfant qu'il y avait quelqu'un au café qui le demandait. Celui-ci ayant demandé son nom, il lui a répondu que ce n'était pas la peine; qu'il se bornât à dire au concierge que c'était un de ses amis qui voulait lui parler. L'enfant, au retour de la commission, lui a annoncé que son ami était absent. Peu de

temps après, il a commencé à jouer la poule au billard, tout en jouant une partie de piquet au cent avec des individus qu'il ne paraît nullement connaître, et sans discontinuer de boire, à longs intervalles, un peu de sa bouteille de bière. Dans le courant de la soirée, il a parlé des rois de France, disant que, depuis Pharaon (*Pharamond*) jusqu'en 1800, il y en avait eu cinquante-trois, qui presque tous avaient été des brigands, et que le plus simple particulier valait mieux qu'eux. Une seule fois, en s'adressant à un des spectateurs ou acteurs de la poule, il lui a dit : « Je me nomme Crilley, et je suis le premier grenadier de France. » Cependant, mon secrétaire, craignant d'avoir mal entendu son nom, m'ajoute qu'il serait bien possible que ce fût *Trilley* et non *Crilley*; mais qu'au surplus, c'est l'un ou l'autre. Il ajoute que c'est même par hasard que cet individu a décliné son nom, attendu qu'il refuse constamment de le faire lorsqu'on le lui demande. Enfin, cet individu, chose incroyable, n'a eu fini sa bouteille de bière que vers minuit, ce qui semble laisser soupçonner qu'il craint de se laisser surprendre par la boisson. A minuit le limonadier, qui avait prolongé la soirée tout exprès, a invité tout le monde à se retirer. Alors mon inconnu a laissé en paiement de sa dépense, qui s'élevait à 7 sous, ses trois paquets de bas de cotón blancs, en disant qu'il viendrait les reprendre ce matin, et est sorti du café, a pris d'abord la rue Saint-Honoré, la rue Duphot, a traversé une portion des boulevards, est entré dans la rue des Capucines, a traversé la

place Vendôme, est rentré dans la rue Saint-Honoré, s'est dirigé vers le Palais-Royal, en a fait le tour, en est sorti par la place de ce nom, est entré à l'hôtel d'Angleterre, où il n'a resté qu'un petit moment, a continué sa route par les rues Saint-Honoré et de la Monnaie, le Pont-Neuf, le quai de la Vallée, la rue de la Vieille-Boucherie, la rue de la Harpe, et enfin rue Poupée, n. 7.

Pour faciliter la reconnaissance et l'identité de cet individu, j'ai cru devoir vous transmettre son signalement : taille d'environ 5 pieds 3 pouces et demi ; cheveux et sourcils noirs, front découvert, yeux bruns, nez long et petit, bouche ordinaire ; il la pince en parlant ; langage étranger, paraissant être Flamand ; barbe et favoris noirs, mais peu épais ; vêtu ordinairement d'une redingote en drap bleu de roi, cravate noire, un jabot à sa chemise ; paraissant porter sous sa redingote, qui est toujours croisée, un corps dur, que l'on suppose être des armes à feu ; un pantalon bleu ou noir, des bas bleus et des souliers.

Hier, pendant que j'étais à votre préfecture, M. V., que j'avais fait prier de passer à mon bureau, pour causer avec lui et avoir le plus de documents possible, soit sur le compte de cet individu, soit sur les propos qu'il avait tenus, a déclaré de nouveau à mon secrétaire qu'il pourrait produire au besoin des témoins attestant avoir entendu ces mêmes propos : il assure que c'est en présence et dans la maison du sieur Gilbert, marchand de vin hors la barrière de Clichy, de l'épouse et de la fille de ce marchand de

vin et de madame V., qui tous les quatre se trouvaient réunis au moment où il se permettait des discours si répréhensibles et si atroces. Il paraît aussi que Crilley fréquente habituellement cette maison.

D'après les indications que je viens de vous transmettre, je pense qu'il vous sera facile de faire surveiller ce misérable, *qui du reste paraît être un homme payé*, car il a annoncé qu'il avait 20 fr. à perdre.

J'ai dû rembourser à mon secrétaire, pour les faux frais, une somme de 7 fr., pour laquelle je fournis un bon sur le trésorier de votre préfecture (1).

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le préfet,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Le commissaire de police du quartier des Champs-Elysées,

Signé, MONESTIER.

Rapport.

15 déc. 1824.

Tous les renseignements recueillis ne pourraient être applicables qu'à un sieur Ter... , domicilié rue Poupée, n. 7.

Les notes obtenues sont peu favorables à sa mora-

(1) La suite fait voir qu'en effet c'était de l'argent bien employé.
(*Note de l'éditeur.*)

lité et surtout à ses dispositions politiques : son langage est celui d'un véritable révolutionnaire. Il paraît aussi qu'il règne dans son privé un désordre complet : il a dû à des personnes, qui n'ont pu obtenir de lui que des injures et des menaces même.

Son physique se lie assez bien avec le signalement que j'ai sous les yeux. C'est avec des précautions que le voisin qui m'a donné ces détails s'est décidé à le faire.

18 déc. 1824.

Pour apprécier le degré de confiance que mérite la dénonciation faite le 11 de ce mois par le sieur V. nous avons d'abord pris des informations sur son compte ; en voici les résultats :

Le sieur V. ne demeure point, n'a jamais demeuré, et est tout-à-fait inconnu rue de Clichy, n. 8 ; il est domicilié aux Batignolles, maison n. ... ; il peut avoir cinquante-cinq à soixante ans d'âge ; ses moyens de fortune consistent uniquement en une pension de retraite ; sa réputation est celle d'un honnête homme, mais d'une incandescence extraordinaire ; *on le soupçonne d'être employé secrètement par la police.* Quant à ses opinions politiques, voici des documents qui serviront à le faire connaître (1).

(1) Ici M. l'officier de paix donne des extraits de trois journaux en l'honneur de M. le capitaine V. Nous avons cru devoir les supprimer.

Il s'agissait de découvrir le nom et la demeure de l'individu dénoncé ; les indications fournies à ce sujet par la lettre du 14 de ce mois de M. Monestier sont erronées ; l'individu qui fait l'objet de la dénonciation et des recherches se nomme Cu... ; il demeure depuis six ans rue Poupée, au quatrième étage, avec son épouse et ses deux filles, âgées de douze à treize ans.

Cu... a la réputation d'aimer à boire outre mesure ; il est né dans la province d'Artois ; on ne lui connaît point d'autres moyens d'existence que le colportage des bas et bonnets ; personne dans son voisinage n'articule rien contre lui ; il nie avoir jamais été militaire, cependant on remarque que depuis quelques mois seulement il ne rentre plus chez lui qu'à des heures avancées dans la nuit. Sa femme et ses deux jeunes filles vont travailler à la journée comme couturières ; cet homme peut avoir quarante-cinq ans d'âge, l'air hardi, décidé, la tournure militaire ; on ne l'a jamais entendu parler de politique ; on ne lui connaît point d'accointances suspectes (1).

On va voir combien il mérite peu les éloges que ces journaux lui ont prôdigués.

(Note de l'éditeur.)

(1) Et cependant le rapport du 15 décembre représente le chef actif d'une famille laborieuse comme un homme dont les dispositions politiques et le langage sont ceux d'un véritable révolutionnaire. A Athènes, l'accusateur qui n'avait pas pour lui la cinquième partie des suffrages payait une amende de 1,000 drachmes. A Rome, l'injuste accusateur était noté d'infamie : on lui imprimait la lettre K sur le front. A Paris, MM. Delavau et Franchet remboursaient les frais de l'accusation.

(Note de l'éditeur.)

Maintenant voici les faits circonstanciés qui ont amené la dénonciation dont s'agit, et dans laquelle V. persiste, et offre le témoignage 1^e des sieur Gilbert mari et femme, marchand de vin, barrière de Clichy, n. 1 ; du sieur Keller, employé à l'administration des pompes funèbres du premier arrondissement, faubourg Saint-Honoré ; 3^e enfin du sieur Moins, limonadier, rue des Champs-Élysées, n. 7.

Ces trois témoins consultés ont répondu ainsi qu'il suit : le premier, la dame Gilbert et les gens de sa maison, n'avoir aucune connaissance des faits énoncés dans la dénonciation de V. ; qu'à la vérité il se souviennent bien d'avoir, il y a environ sept semaines, joué aux cartes, chez eux, avec le capitaine V. et sa femme, mais qu'il n'y a pas eu la plus légère altercation ; que personne n'a proféré la moindre injure ni contre la famille royale ni contre qui que ce soit ; qu'enfin ils n'ont point vu de marchand colporteur, et qu'ils ne savent ce que V. veut dire ; que seulement ce dernier n'a point paru chez Gilbert depuis le 22 octobre dernier, époque à laquelle il s'emporta violemment contre la famille Gilbert, parce qu'on lui demandait le paiement d'anciennes dépenses qu'il avait faites dans cette maison : dès lors il se brouilla avec les Gilbert, et il est encore leur débiteur.

Le deuxième témoin, le sieur Keller, s'explique de la manière suivante : V. a mis vingt-cinq bouteilles d'eau-de-vie en loterie, à raison de 60 centimes

le billet, pour le tirage du 25 de ce mois; comme il vient tous les soirs à l'estaminet de M. Moins, rue des Champs-Élysées, n. 7, il cherche à y placer ses billets de loterie. Le 9 de ce mois, un individu que je ne connais point, marchand de bas et de bonnets qu'il colporte, se trouvait chez Moins; il demanda à V. huit de ses billets de loterie, ne les lui paya pas de suite, mais fut à une autre table les jouer aux cartes avec un individu qui m'est inconnu; il les perdit : alors V., qui n'était que spectateur, réclame la valeur de ses huit billets au marchand de bas; celui-ci répond qu'il n'a pas assez d'argent sur lui; V... s'emporte aux invectives. La dame Moins achète des bas au marchand, et celui-ci paie le montant des huit billets : les injures recommencent des deux côtés, le marchand reproche à V. d'avoir escroqué la décoration de la Légion-d'Honneur, d'être un espion de la police, etc. Enfin ces deux individus se séparent en se menaçant réciproquement.

Le sieur Keller ajoute que, quant à ce qui regarde les propos outrageants que dans cette circonstance le marchand aurait tenus, aux projets sinistres qu'il aurait manifestés, *rien n'est plus faux*; que le nom du personnage auguste n'est sorti de la bouche de personne, que ce débat ne concernait absolument que V. et le marchand, et que ying personnes qui étaient là le certifieraient.

Il est à remarquer que le sieur Keller est l'ami intime de V.

Le troisième témoin, le sieur Moins, confirme pleinement les dires du sieur Keller, puis ajoute que le lendemain de cette altercation le marchand de bas était venu dans son estaminet, et lui avait donné à garder une boîte non fermée; que V., qui était arrivé quelque temps après la sortie du marchand, l'avait engagé à regarder dans cette boîte; qu'il y avait vu deux pistolets, sur lesquels étaient gravés ces mots : *Lepage, arquebusier de l'empereur*; que ce marchand était venu les reprendre le surlendemain à dix heures du soir, quelques instants avant l'arrivée du commissaire de police; qu'il croyait, lui Moins, que le porteur des pistolets avait l'intention de s'en servir en duel contre le capitaine V. et non autrement; qu'à l'égard des pistolets de poche que V... dit avoir vus à la ceinture du marchand il n'en avait aucune connaissance; qu'enfin c'était une affaire toute personnelle entre le marchand et V.; que celui-ci ne faisait pas preuve de délicatesse et cherchait à lui donner un caractère beaucoup plus grave.

Par ce qui vient d'être rapporté, on voit que le sieur V. a trahi la vérité dans les circonstances les plus importantes de sa déclaration; que les personnes dont lui-même invoque le témoignage lui donnent le démenti le plus formel. Si donc cet individu n'avait pas des antécédents si honorables, et que sa dénonciation eût été reçue dans les formes voulues par l'art. 31 du Code d'instruction criminelle, il se-

rait dans le cas d'être considéré comme calomniateur. Cependant le sieur V., loin de sentir sa fausse position dans cette affaire, prétend y donner suite et menace de dénoncer le commissaire, M. Monestier, dont il assure avoir prévenu le secrétaire le 11, à dix heures du matin, et que cependant on ne s'est rendu chez Moins qu'à dix heures du soir, en sorte que les pistolets, en raison de ce retard, n'ont pu être saisis. Le sieur V. publie qu'il a déjà procuré plusieurs arrestations à la police, notamment à M. Parisot, chef de la deuxième division, et qu'il n'en a pas même été remercié. Ce sont ses propres expressions.

(*Ch... Leb...*)

DENTZEL, lieutenant-colonel.

DUVERGIER.

Cab. part., n. 10,122.

17 juin 1825.

J'appelle l'attention particulière de M. Hinaux sur le sieur Dentzel.

M. Hinaux voudra bien charger M. l'officier de paix M... de cette surveillance, et chercher à connaître quelles sont les occupations actuelles de cet ex-colonel. Je désirerais aussi savoir quelles sont les relations qu'il entretient actuellement, où demeure aujourd'hui le fils du colonel Duvergier, qui lui avait été

confié, et s'il n'entretient pas quelques correspondances avec le père. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,122.

24 août 1825.

Le sieur Jean-Christophe-Louis Dentzel, âgé de trente-six ans, lieutenant-colonel, est entré, le 19 mars 1823, hôtel de Washington, rue d'Amboise, n. 5, d'où il sortit, le 22 août même année, pour aller à Francfort.

Lorsque, par suite de la conspiration de La Rochelle, il perdit son emploi militaire, il se livra à des spéculations de bourse. Son père, qui demeure à Versailles, le soutint alors de ses moyens pécuniaires. Dentzel fils, qui avait fait de fortes affaires sur la place de Francfort, fut prévenu qu'il était à la veille d'y essuyer une banqueroute de 50,000 fr. : tel est le motif de son départ du 22 août pour Francfort, où il s'arrangea de manière à détourner la perte dont il était menacé.

De retour à Paris, dans les premiers jours de septembre 1824, il vint loger à la maison sus-indiquée, et ne l'a point quittée depuis lors.

La grande, et, à ce qu'il paraît, la seule occupation sérieuse du sieur Dentzel, c'est de spéculer à la Bourse sur les fonds publics ; spéculations dans lesquelles on assure qu'il a déjà fait de grands bénéfices. Enfin il est décidé à suivre cette partie, à acheter très incessamment une charge d'agent de change à Paris ; et, à cet effet, son père vient de vendre à Versailles une propriété foncière de 200,000 fr.

Pour ce qui est des sieurs Duvergier, tout annonce que Dentzel a renoncé à toutes liaisons avec eux. Nous tenons ces divers renseignements de *source pure* et certaine.

Nous trouvons qu'un sieur Louis-Théodore Duvergier, âgé de trente-cinq ans, se disant inspecteur des douanes, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), est arrivé de Bordeaux à Paris, le 6 décembre 1824, rue d'Amboise, n. 5, d'où il est sorti le 26 du même mois, sans que l'on sache ce qu'il est devenu.

Il est à remarquer qu'à cette époque Dentzel était de retour de Francfort; qu'il logeait, comme il loge encore, à la maison sus-indiquée; qu'il était très lié et vivait dans l'intimité avec ledit Duvergier. Or il résulte d'autres renseignements que ce dernier a son domicile à l'administration générale des douanes. Nous nous occupons de vérifier cette circonstance, et de constater s'il y a identité de personne avec l'un des sieurs Duvergier, mentionnés dans la note ci-dessus. Dans le cas d'affirmative, nous en donnerons avis le plus promptement possible. (*Ch... Leb...*)

DERLINCOURT.

Cab. part., n. 11,707.

7 mars 1825.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur un individu arrivé à Paris, au mois de février dernier, venant de Rennes, avec un passe-port délivré à un nommé Pierre-Prudent Derlincourt, tisserand, par le maire de Saint-Paul-aux-Bois (Aisne). Cet individu est venu

par les diligences de la rue Notre-Dame-des-Victoires, et le sieur Ingaud, conducteur, pourrait donner quelques renseignements sur son compte.

J'invite M. Hinaux à prescrire les recherches les plus exactes pour découvrir cet individu, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,707.

6 avril 1825.

Par une note du cabinet particulier, du 7 mars dernier, j'ai invité M. Hinaux à faire rechercher dans la capitale un individu venant de Rennes, et voyageant avec un passe-port délivré à un nommé Pierre-Prudent Derlincourt, tisserand.

M. Hinaux voudra bien me communiquer, *sans le moindre délai*, le résultat des informations.

(*Le préfet de police.*)

DESCLOZEAUX, rédacteur du *Pilote*. Voir
MUSNIER DESCLOZEAUX.

DESPORTES (Félix).

Madame veuve BARILLON. — Le baron MECHIN.

Cab. part., n. 11,862.

13 mai 1825.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le sieur Félix Desportes, qui demeurait en 1821 aux Champs-Elysées, et qui était signalé comme faisant partie des réunions qui avaient lieu chez une dame Barillon, rue Neuve-du-Luxembourg, n. 31 (1).

(1) Il paraît que les réunions de madame Barillon, recommandable par

J'invite M. Hinaux à me transmettre le plus promptement possible les renseignements qu'il parviendra à recueillir sur la demeure actuelle de cet individu, sur sa position, sa conduite, ses relations et ses démarches.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,862.

4 juin 1825.

Réponse. — La dame Barillon demeure toujours rue Neuve-du-Luxembourg, n. 31. Elle mène un train magnifique, et annonce beaucoup d'opulence. Cependant, depuis trois ans il n'y a plus de réunions chez elle. Elle a la réputation de ne point aimer le gouvernement du roi.

Quant au sieur Félix Desportes, il demeure rue Neuve-Saint-Eustache, n. 5. On le dit fort riche. Il reçoit beaucoup de monde, notamment de gros *bonnets* libéraux ; il fréquente assidûment la dame Barillon. Il passe pour professer des maximes contraires au gouvernement royal. On le dit très lié avec

les qualités du cœur et de l'esprit, étaient surveillées par la police. Ces réunions paisibles se composaient de jeunes gens qui, après avoir terminé leurs études, avaient prié quelques professeurs de les aider encore de leurs conseils dans les compositions littéraires et philosophiques qu'à cet effet ils lisaient en leur présence, à certain jour. Les membres de cette société étaient MM. Leclerc, Naudet, Maugé, Gobert, etc., professeurs ; M. Godon, aujourd'hui procureur du roi à Metz ; M. West, actuellement avoué à la cour royale ; MM. Soulié et Belmontey, qui ont publiées des poésies ; MM. Barillon fils, Voyer d'Argenson fils, Etienné fils, etc.

(*Note de l'éditeur.*)

M. Capelle, secrétaire général du ministre de l'intérieur (1).

Il est à remarquer que cette maison n. 5, rue Neuve-Saint-Eustache, est également occupée par le médecin Bodson, beau-fils du général Berton, et par le sieur Lecyre, qui tous deux ont déjà fait l'objet de plusieurs communications. (Ch... Leb...)

Cab. part., n. 11,864.

18 juin 1825.

Les renseignements contenus dans le rapport de M. l'officier de paix G..., du 4 de ce mois, sur le sieur Félix Desportes, doivent appeler sur cet individu l'attention continue de l'autorité.

J'invite M. Hinaux à faire suivre avec beaucoup de soin ses démarches et ses relations, et à me faire connaître exactement les nouvelles remarques auxquelles elles pourront donner lieu. Il conviendra également de ne point perdre de vue la maison de la dame Barillon, mentionnée dans le même rapport de M. l'officier de paix. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,864.

13 août 1825.

Réponse. — Nous continuons à surveiller le sieur Félix Desportes et la dame Barillon.

(1) L'agent de police confond M. Félix Desportes, ancien préfet, exilé en 1815, avec son neveu, qui portait le même nom. Le quiproquo continue dans la note et le rapport suivants : ainsi la police ne distinguait pas un homme de quarante à cinquante ans avec un jeune homme de vingt-cinq. (Note de l'éditeur.)

Le sieur Félix Desportes serait chargé de régir les affaires d'intérêt de la dame Barillon ; ce qui, joint à l'uniformité des principes politiques, motive leur fréquentation habituelle. Cet individu se propose, nous assure-t-on, de faire incessamment un voyage à Bagnères, voyage qui aurait pour objet des motifs de santé. Du reste, il continue à vivre en homme opulent. Parmi les gros bonnets qui fréquentent sa maison, on remarque M. le baron Méchin.

Quant à la dame Barillon, elle est toujours dans la même position ; et les renseignements nouvellement obtenus, tant sur elle que sur le sieur Félix Desportes, confirment pleinement ceux consignés dans notre rapport du 4 juin dernier. (*Ch... Leb...*)

DESPORTES (Adrien).

Cab. part., n. 12,628.

23 août 1806.

Le sieur Adrien Désportes, se disant domicilié à Paris, rue Saint-Honoré, n. 146, s'est rendu le mois passé à Marseille, avec le projet de s'embarquer pour la Grèce ; mais ayant été grièvement blessé en duel, il a renoncé à ce voyage, et se dispose à revenir à Paris.

Le sieur Desportes prétend qu'il sortit de l'école de Saint-Cyr en 1813 ; qu'il servit en qualité d'officier jusqu'à la bataille de Waterloo, et qu'ayant été rayé des contrôles de l'armée, après les cent-jours, il se fixa à Paris, où il assure s'être toujours occupé d'affaires de commerce.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,628.

12 sept. 1826.

Le Sieur Adrien Desportes, a effectivement quitté dernièrement Marseille pour se rendre à Paris.

Je rappelle à M. Hinaux la surveillance que j'ai prescrite à son égard. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,628.

29 sept. 1826.

Réponse. — Toutes recherches possibles ont été faites, mais infructueusement jusqu'à présent, pour trouver des traces de l'arrivée et de la demeure à Paris du sieur Adrien Desportes.

Les sieur et dame Nibaud, marchand charcutier, rue Saint-Honoré, n. 146, connaissent, disent-ils, très particulièrement Desportes, et sont intimement liés avec lui; mais ils nient que cet individu ait jamais demeuré dans la maison sus-indiquée; seulement il venait les y voir très fréquemment en qualité d'ami, et alors il demeurait, lui Desportes, à Vincennes, depuis 1815 jusqu'en juillet dernier, où il s'occupait du commerce.

Les informations prises dans le voisinage établissent au contraire que Desportes a réellement demeuré chez Nibaud; que même il y vivait à sa table, et qu'on ne s'est jamais aperçu qu'il s'occupait en rien d'affaires commerciales; ses discours annoncent un homme ennemi prononcé du gouvernement du royaume.

Vérification faite à Vincennes, le nom et la personne de Desportes y sont également inconnus.

La maison Nibaud, consultée plusieurs fois relativement à Desportes, a répondu aux uns, c'est un ancien élève de l'école de Saint-Cyr, qui a servi Bonaparte jusqu'à son entier renversement; il est revenu de Marseille il y a environ deux mois, et il demeure actuellement à Versailles; aux autres, il demeure actuellement à Saint-Germain-en-Laye; à ceux-ci, il habite Saint-Denis; à ceux-là, il est employé à la maison de Mgr. le duc d'Orléans. Informations prises sur ce point, on n'en trouve pas de traces.

(*Ch... Del...*)

Cab. part., n. 12,628.

11 oct. 1826

Le rapport de M. l'officier de paix ***, du 29 septembre dernier, me fait connaître qu'il n'a pu découvrir le sieur Desportes. Il serait cependant à désirer que l'on pût retrouver les traces de cet individu, dont le retour ne paraît pas douteux, et qui mérite d'être l'objet d'une surveillance particulière.

J'invite M. Hinaux à prescrire de nouvelles recherches, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,550.

22 déc. 1826.

Réponse.—De nouveaux moyens ont été employés, avec succès, pour découvrir la demeure à Paris du sieur Adrien Desportes. Il est donc parfaitement certain que cet individu demeure rue Saint-Honoré,

n. 146, au deuxième étage, sur le derrière, avec une femme âgée d'environ quarante ans.

Pour mettre l'autorité à même d'apprécier les motifs qui peuvent porter le sieur Desportes à cacher si soigneusement sa demeure, nous rendrons compte du stratagème qu'il a bien fallu employer.

On se présente chez Nibaud, l'ami de Desportes, on est porteur ostensiblement d'une lettre à l'adresse de ce dernier, et d'un sac de gros sous, étiqueté 1000 francs, à l'adresse de Desportes; on demande Desportes à la dame Nibaud; elle répond qu'elle ignore où il est et quelle est sa demeure; on la presse, elle persiste dans la négative; mais quand on lui fait voir la lettre et surtout le prétendu sac de 1000 fr., destinés à Desportes, tous les obstacles sont levés à l'instant: elle dit, avec le ton de la confiance, que Desportes demeure au deuxième étage, sur le derrière; on y monte sur-le-champ; on y trouve une femme âgée d'environ quarante ans, à qui on demande Desportes; elle proteste ne le point connaître, mais quand on lui fait voir le sac de 1000 fr. à son adresse, et que surtout on lui dit que l'on vient de la part de la dame Nibaud, elle prend confiance, et dit qu'en l'absence du sieur Desportes elle peut recevoir tout ce qui lui est adressé; mais on lui fait alors observer que ce ne peut être qu'à M. Desportes lui-même que la lettre et le sac de 1000 fr. peuvent être remis, et que pour cela il faudrait savoir le jour et l'heure où l'on pouvait être certain de le trouver chez lui; à quoi elle répondit: Il est en voyage depuis quelques jours,

mais revenez lundi prochain, vous le trouverez ici.

Si donc l'autorité a besoin de la personne de Desportes, il convient de faire les dispositions nécessaires pour le 25, lundi prochain. (Ch...)

DESTIN, officier. *Voir LAFITTE*, député.

DE....LES.

Police centrale.

4 avril 1822.

Prendre des renseignements sur un M. De....les, logé rue du Helder, n. 1....; s'assurer s'il est agent de l'autorité, et quels sont ses moyens d'existence. On dit qu'il affiche *des opinions tout-à-fait contraires au gouvernement actuel.* (Le préfet de police.)

(On ne trouve point de rapport concernant cette personne.)

DETROYAT.

Comte d'ALTON.

Cab. part., n. 11,184.

25 juin 1824.

Le sieur Joseph-Hippolyte Detroyat, lieutenant au corps royal d'état-major, en disponibilité à Paris, a obtenu, le 17 de ce mois, une permission de quinze jours d'absence pour se rendre à Bourges.

Cet officier, natif de Saint-Marcelin (Isère), où il a été long-temps en demi-solde, s'est toujours fait remarquer parmi les chefs de la faction révolution-

naire dans ce département. Rappelé à l'activité, au commencement de 1823, il a été mis en disponibilité après la guerre d'Espagne, et a fixé sa résidence à Paris.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n° 11,184.

26 août 1824.

Réponse. — Le sieur Hippolyte Detroyat a la réputation d'un libéral exalté; cependant il vient d'être nommé aide-de-camp de M. le lieutenant-général comte d'Alton, inspecteur-général.

En conséquence, le sieur Detroyat a obtenu une feuille de route, le 26 juillet dernier, pour accompagner le général susdit dans l'inspection qu'il va faire des troupes du roi dans les dixième et vingtième divisions militaires. (*Ch... Leb... Mag...*)

DEVEREUX (général)

Ambassade d'Angleterre.—Consulat brésilien.—CALLAGHAN, banquier.
—FARELL. — OLIVER, secrétaire.

Cab. part., n° 11,615.

29 janv. 1825.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur M. Devereux, général au service de Colombie, arrivé depuis peu à Paris, où il est descendu hôtel Meurice.

M. Hinaux voudra bien faire suivre avec beaucoup de soin les démarches et les relations de cet officier général, etc.

Je désire connaître positivement les noms des per-

sonnes qui vont chez le sieur Devereux, et de celles
chez qui il se rend. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,615.

21 mars 1825.

Réponse. — Le sieur Devereux est arrivé à Paris, hôtel Meurice, rue Saint-Honoré, le 8 janvier dernier, et en parti le 5 de ce mois pour Saint-Omer.

Cet officier-général se dit né à Londres, et domicilié à Saint-Omer, d'où il a annoncé arriver le 8 janvier.

M. Devereux n'a cessé, pendant les vingt-cinq jours qu'il a séjourné à Paris, de se rendre à l'ambassade anglaise, mais plus assidûment encore près du consulat brésilien, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 29.

M. Devereux ne faisait aucun mystère de dire que le motif de son voyage à Paris était d'y recouvrer des fonds qui lui étaient envoyés d'Amérique, et qui étaient déposés entre les mains de l'ambassadeur d'Angleterre. Et, en effet, lorsque cet officier-général partit le 3 de ce mois, il dit à ses hôtes qu'il était content de son voyage, qu'il venait d'être payé de ce qui lui était dû.

On pourrait bien, avec précaution, tâter le terrain à ce sujet à l'ambassade et au consulat sus-indiqués ; mais dans la crainte de donner l'éveil sur ce point, nous nous sommes abstenus, jusqu'à nouvel ordre, de pousser les investigations plus avant.. (*Ch... Leb...*)

Cab. part. , n. 11,615.

3 sept. 1825.

Je suis informé que le général Devereux est venu depuis peu de temps à Paris.

Cet officier-général, qui est au service de la Colombie, est connu pour un homme des plus actifs et des plus dangereux. Il importe surtout, dans les circonstances actuelles, que les démarches et les relations du général Devereux soient l'objet d'une surveillance soutenue.

J'invite M. Hinaux à prescrire des mesures en conséquence, et à me faire connaître les intrigues auxquelles il peut se livrer. Il demeure hôtel Meurice.

(Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 11,615.

28 sept. 1825.

Réponse. — Le sieur Jean Devereux est arrivé à Paris par Calais le 22 de ce mois, hôtel Meurice, rue Saint-Honoré. Il paraît avoir quarante ans d'âge, et ne comprend point ou feint de ne point comprendre la langue française. Il a avec lui un valet de chambre qui lui sert d'interprète. On s'est présenté au sieur Devereux par l'intermédiaire de ce dernier, et on lui a demandé sa protection, ou de quelle manière il fallait s'y prendre pour faire passer deux militaires en Colombie. Cette demande a paru plaire au sieur Devereux, qui a répondu, par son interprète, qu'il s'en chargerait volontiers pourvu que les militaires dont s'agit n'eussent pas au-delà de trente ans d'âge;

mais au préalable il veut les voir, connaître leur demeure et leur capacité.

D'après les intentions manifestées par Devereux, ne conviendrait-il pas d'avoir deux jeunes gens aptes à la chose, qui représenteraient les deux militaires proposés. Par ce moyen, on connaîtrait, du moins en partie, les moyens d'embauchage qu'emploie cet individu.

On remarque que, dans l'appartement occupé par le sieur Devereux, se trouvent deux tables de moyenne dimension couvertes de piles de pièces d'or. Il est continuellement en course, et sort de grand matin toujours en cabriolet. Il faudrait donc avoir les moyens nécessaires pour suivre son itinéraire. Il se rend assez fréquemment au consulat du Brésil.

Signalement: âge de quarante ans, taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux châtain clair, barbe de même, sourcils très-minces, yeux roux et petits, visage long, menton pointu, légèrement marqué de petite vérole, taille svelte, vêtu de noir.

Il occupe, à l'hôtel Meurice, l'appartement n. 49, au deuxième étage, sur le devant. (Ch... L...)

Cab. part., n. 11,615.

25 avril 1827.

J'apprends que le sieur John Devereux, qui prend le titre de général au service de Colombie, est de retour à Paris.

J'invite M. Hiniaux à vérifier soigneusement quels

sont les motifs qui l'ont ramené dans cette ville , quelles relations il y entretient , et s'il paraît s'occuper des intérêts politiques des nouveaux états de l'Amérique du Sud.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part. , n. 11,615.

7 mai 1827.

Réponse. — Le sieur Devereux , à l'époque du 28 septembre 1825 , logeait hôtel Meurice , rue Saint-Honoré , n. 323 ; là , on ignore ce qu'il est devenu. Cependant on nous a informé qu'il a pour banquier à Paris M. Callaghan , demeurant rue Neuve-des-Mathurins , n. 26 ; recherches faites sur ce point , on y ignore sa demeure ; mais lorsqu'on y reçoit des lettres pour lui , on les lui envoie rue Richépanse , hôtel du Danube. Là on trouve qu'en effet John Devereux , général , âgé de quarante ans , est inscrit sur le livre de police de cette maison garnie , comme y ayant logé depuis le 13 avril 1826 jusqu'au 4 juin même année. On assure que depuis lors on ne sait ce qu'il est devenu , on n'en a aucune nouvelle. Cependant la portière de la maison nous a fait l'aveu secrètement que Devereux est maintenant à Versailles , où il garde l'inconnito ; que toutes les semaines un homme vient de sa part , près de cette portière , lui réclamer trente ou quarante lettres qu'elle a reçues pour lui.

Par suite de la surveillance exercée près l'hôtel du Danube , nous avons remarqué un homme qui est venu près de la portière d'un air mystérieux , et lui a remis deux lettres portant cette simple suscription , *Général Devereux* , puis s'est retiré furtivement ; en

prenant des détours dans les rues , et regardant à chaque instant derrière lui comme s'il eût voulu s'assurer qu'il n'était point observé. Cependant on suivait adroitemment son itinéraire , et il s'est rendu enfin rue Vivienne , n. 3 , hôtel des Étrangers. Renseignements pris sur ce point , cet individu se nomme Farell , James , âgé de cinquante-cinq ans , rentier , né et domicilié en Angleterre , venant de Calais , arrivé à Paris le 23 mars 1827 , à l'hôtel sus-indiqué.

Si l'on veut que nous suivions ces investigations , il est indispensable que deux autres inspecteurs soient temporairement mis à notre disposition. (....)

—
Cab. part. , n. 11,615.

18 mai 1827.

Les renseignements contenus dans le rapport du 7 de ce mois doivent appeler sur le sieur Farell , James , une surveillance très attentive ; il importerait surtout de connaître le genre de relations qu'il peut avoir avec le général Devereux .

J'invite M. Hinaux , etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part. , n° 11,615.

25 mai 1827.

J'apprends que le général Devereux se rend tous les jours dans la maison connue sous le nom de *Cercle des Étrangers* ; je transmets à M. Hinaux cette indication dont il fera usage pour découvrir la demeure actuelle de cet étranger , et pour faire reprendre la surveillance avec le soin qu'elle mérite. Il

voudra bien m'en communiquer les résultats le plus tôt possible. *(Le préfet de police.)*

Cab. part., n. 11,615.

14 juin 1827.

Le général Devereux vient d'obtenir à ma préfecture un visa de passe-port pour se rendre au Havre.

J'invite M. Hinaux à me communiquer les renseignements qu'il pourra se procurer sur l'objet de son voyage et sur la conduite qu'il a tenue à Paris. Il a logé rue Richepanse, hôtel du Danube.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,615.

25 juin 1827.

Réponse. — Le général Devereux a logé depuis le 13 avril jusqu'au 4 juin 1826 rue Richepanse, hôtel du Danube ; depuis lors il n'est nullement inscrit sur le livre de police de cette maison, et l'hôtelier persiste à dire que, depuis le 4 juin 1827, il ne l'a point revu et qu'il ignore complètement ce qu'il est devenu ; que seulement la portière s'était chargée de recevoir ses lettres de la manière indiquée dans notre rapport précité. Elle a cessé de les recevoir depuis environ quinze jours. Du reste, les bureaux des passe-ports et des maisons garnies n'ont pu fournir aucune indication sur sa demeure actuelle, et les feuilles des voitures publiques aucune trace de son départ de Paris.

Quant au sieur Farell, il demeure toujours rue Vienne, n. 3, et manifeste l'intention de partir d'ici à quinze jours pour Londres. Il est présumable qu'en suivant continuellement son itinéraire on pourrait

parvenir à découvrir la retraite du général Devereux et leur genre de relations ; mais pour cela il faudrait, attendu que nos inspecteurs et nous sommes connus de cet individu , nous en adjoindre deux autres temporairement , tel que nous l'avons proposé par notre rapport du 7 mai dernier. *(Anj...)*

Cab. part., n. 11,615.

20 août 1827.

Le général John Devereux vient d'arriver de Londres au Havre, où il a reçu, le 14 de ce mois, un *visa* de passe-port pour Paris.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher sa demeure, et à l'entourer d'une surveillance active , etc.

Cab. part., n. 11,615.

31 août 1827.

Réponse.—Toutes recherches possibles ont été faites, mais infructueusement jusqu'à présent, aux bureaux des passe-ports , des maisons garnies et des feuilles publiques, pour découvrir la demeure à Paris du général John Devereux.

Cependant , à force de persistances et de ruses, nous sommes parvenus à découvrir sa demeure actuelle, qu'il prend un soin extrême à cacher. Il demeure donc rue du Faubourg-Saint-Honoré, n. 5, dans ses meubles au premier étage. Quel que soit l'explorateur qui aille le demander là , il est certain de s'entendre répondre : *nous ne le connaissons pas.* Le sieur Devereux sort en cabriolet; ne conviendrait-

il pas d'avoir les moyens de suivre incessamment son itinéraire? car nous ne voyons aucun autre moyen de connaître ses démarches et ses relations; nous sollicitons des ordres en conséquence.

Le sieur Devereux, qui faisait, ainsi que nous l'avons dit dans nos précédents rapports, adresser ses lettres rue Richepanse, hôtel du Danube, avait fait cesser cette manœuvre; mais il l'a reprise depuis environ quinze jours. (N...)

Cab. part., n. 11,615.

13 sept. 1827.

Les renseignements contenus dans le rapport de M. l'officier de paix N..., du 31 août dernier, sur le général Devereux et son ancien secrétaire, doivent appeler sur ces deux étrangers une surveillance très attentive. Malgré les difficultés qu'elle présente, j'invite M. Hinaux à la continuer avec soin, etc.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,615.

20 sept. 1827.

Réponse. — Le général Devereux demeure toujours rue du Faubourg-Saint-Honoré, où il garde le plus strict *incognito*. Ayant appris que plusieurs personnes, sous divers prétextes, venaient journallement demander après lui, il vient de réitérer au portier l'injonction de répondre, à quiconque viendrait s'informer de lui, qu'il ne demeure plus dans la maison susdite, et qu'il y est absolument inconnu. Il ne sort que furtivement, en voiture, et nous ne voyons plus

d'autre moyen fructueux d'investigation sur ce point que l'établissement d'une surveillance permanente.

Quant au sieur Charles Oliver, il est toujours logé rue du Helder, n. 8, vit exactement seul; c'est l'homme du monde le plus acariâtre, du caractère le plus sombre. Il va chaque jour se promener sur les boulevarts, mais sans entrer nulle part, ni parler à personne; on ne lui voit aucune liaison. (....)

—
Cab. part., n. 11,615.

1^{er} déc. 1827.

Je désirerais savoir si le général Devereux et le sieur Oliver se trouvent encore à Paris.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,615.

11 déc. 1827.

Réponse. — Il résulte des recherches faites, que le sieur Oliver demeure toujours à Paris, rue du Helder, n. 8. Cet étranger n'a point changé; d'ailleurs il ne se rend que fort rarement à la maison, rue du Faubourg-Saint-Honoré, ancien domicile connu du général Devereux, où le dernier paraît demeurer encore, mais secrètement, et de connivence avec les gens de cette maison, qui affirment cependant qu'il n'y demeure plus; mais il est de fait qu'on l'a vu à Paris le 8 de ce mois. Tout annonce qu'il prend les plus grandes précautions pour garder l'incognito. Oliver, consulté avec ménagement, proteste ne savoir ce qu'il est devenu. (....)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 11,615.

18 janv. 1828.

Il ne m'a point été fait de rapport sur le général John Devereux et sur son ancien secrétaire, Charles Oliver, depuis le 11 décembre dernier; cependant la surveillance à l'égard de ces deux individus mérite d'être activement continuée.

M. le chef de la police centrale est invité à faire observer avec le même soin que précédemment les démarches et les relations de ces individus, etc.

(*Le préfet de police:*)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 11,615.

14 fév. 1828.

Réponse. — Ce n'est qu'à force de persistance et de l'emploi de moyens discrets que nous avons pu nous assurer d'une manière certaine que le général Devereux est toujours logé mystérieusement rue du Faubourg-Saint-Honoré, n. 5. Nul ne peut approcher de lui s'il n'est bien connu; le portier répond ou qu'il n'y est pas, ou que l'on ne le connaît pas.

Oliver, son ancien secrétaire, qui demeure toujours rue du Helder, n. 8, le voit très souvent; ils vont l'un chez l'autre. Tout, dans ces deux étrangers, annonce la plus grande défiance des investigations, et, ainsi que nous l'avons fait connaître dans nos précédents rapports, il est désormais impossible de rien obtenir de positif qu'en établissant une surveillance *permanente* sur eux pendant quelque temps, pour suivre leur itinéraire. (....)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 11,615.

19 fév. 1828.

M. l'officier de paix, dans son rapport en date du 1⁴ de ce mois, propose d'établir une surveillance permanente sur le général John Devereux et sur son ancien secrétaire, Charles Oliver.

Cette mesure ne me paraissant pas nécessaire quant à présent, j'invite M. le chef de la police centrale à faire observer ces deux individus comme par le passé.
(Le préfet de police.)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 11,615.

25 fév. 1828.

Réponse. — Nous avons continué, autant que possible, les investigations prescrites sur les sieurs Devereux et Oliver.

Le premier demeure toujours faubourg Saint-Honoré, n. 5. Il sort peu, écrit beaucoup, ne reçoit absolument personne qui ne lui soit personnellement connu; tous ses alentours annoncent, de plus en plus, la défiance la plus marquée. Il voit fréquemment Oliver, son ancien secrétaire, et ne fait aucune disposition de départ. Le portier de cette maison, de même que les hôtes, sont tout-à-fait dans les intérêts du sieur Devereux; et, quels que soient les *moyens discrets* que nous ayons pu employer, nous n'avons pu obtenir la moindre indication.

Quant au sieur Oliver, il mène une vie extrêmement retirée. Tout, dans ses alentours, paraît être mystère et défiance; il ne reçoit absolument personne, sinon

le général Devereux. Tous les moyens possibles ont été employés, mais infructueusement, pour connaître le véritable motif du séjour de ces deux individus à Paris.
.....

DIDIER (Louis-Paul).

CARRULET. — DUBOCHET. — DUBOVAL. — LESMYÈRE. — DELACROIX.
— PIGEAU. — FLORY, banquier.

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 5,868.

23 janv. 1822

J'invite M. l'inspecteur-général à faire rechercher, avec le plus grand soin, et à faire exercer une surveillance exacte sur les individus dénommés ci-après.

Louis-Paul Didier, ex-préfet des Basses-Alpes, fils du sieur Didier, avocat à Grenoble; Carrulet, voyageur; Dubochet; Duboval; Lesmyère; Delacroix, peintre d'histoire, et Pigeau, voyageur.

Le sieur Didier travaillait, en 1817, chez M. Flory, banquier, rue des Petites-Écuries, n. 58.

Il me sera fait un rapport à ce sujet, le plus promptement possible.
(Le préfet de police.)

Nota. Le bureau des maisons garnies et passe-ports vient de faire savoir que le sieur Louis-Paul Didier, et les six autres individus ci-dessus dénommés y étaient inconnus; il a seulement indiqué le sieur Jules-Victor Pigot, âgé de seize ans, né à Lille en Flandre, logé avec sa mère depuis le 17 du courant, rue Traversière-Saint-Honoré, n. 32. (du 25 janvier.)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 5,868.

20 mars 1822.

Réponse. — Nous sommes parvenu à découvrir la demeure du sieur Louis-Paul Didier, qui travaillait, en 1817, chez M. Flory, banquier, demeurant rue des Petites-Écuries, n. 38; il reste rue Saint-Lazare, n. 118, maison de M. Diédin, propriétaire, dont il vient d'épouser *la demoiselle*, le 14 du courant. Il est parti hier matin pour Rouen, accompagné de son épouse, sa belle-mère et son beau-père: on les croit absents pour quinze jours ou trois semaines; ils ont pris les céléritières, et ont dû arriver à Rouen à huit heures du soir, où ils sont allés pourvoir les parents du sieur Didier, et y établir une fabrique.

Nous continuons nos recherches à l'égard des autres individus portés en ladite note. (Lan...)

DIRAT.

Police centrale.

Cab. part., n. 9,529.

25 mars 1822.

Un sieur Tirat, demeurant rue Louis-le-Grand, n. 26, au quatrième étage, vient de m'être signalé comme méritant de fixer d'une manière particulière la surveillance de la police. Cet individu, qui avait, dit-on, été exilé de France, y est rentré on ne sait comment. On ajoute que son logement est tapissé de portraits de Bonaparte et de sa famille, et que tous les jours il sort de chez lui vers les dix ou onze heures, et qu'il ne rentre que sur les trois ou quatre

heures du matin. Il fait de fréquents voyages, mais qui ne sont pas de longue durée.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,529.

22 avril 1822.

Réponse. — L'individu dont il est question ne se nomme point Tirat, mais bien Dirat; il demeure en effet rue Louis-le-Grand, n. 26, au quatrième étage, dans un appartement composé de cinq pièces. Cet homme paraît être singulièrement sur ses gardes, car il est de l'accès le plus difficile, sinon impossible; cependant nous sommes arrivé jusqu'à lui et chez lui, et nous pouvons affirmer, puisqu'il y a *visu* de notre part, que ses appartements ne sont point du tout tapissés des portraits de Bonaparte et de sa famille, ni même d'aucune gravure y relative. Le sieur Dirat peut avoir quarante-huit ans, il est ex-officier et ex-sous-préfet; son épouse peut avoir quarante ans, et son fils environ douze ans. Son ameublement est décent et bourgeois.

Le sieur Dirat fait partie de la garde nationale parisienne; il est porté sur le rôle des contributions personnelles pour la somme de 7 fr. 25 c., art. 2,727, folio 702.

Dans la conversation que nous avons eue avec le sieur Dirat et chez lui, *sous un prétexte plausible*, les paroles suivantes ont échappé à son épouse: « Nous avons été riches, mais proscrits depuis; ce n'est que par faveur spéciale que nous sommes tranquilles ».

Autant que les moyens mis à notre disposition

nous l'ont permis , nous avons fait suivre l'itinéraire du sieur Dirat. Chaque fois, il s'est rendu directement de chez lui à l'Opéra, et de l'Opéra chez lui. Nous savons qu'il va fréquemment à ce spectacle , où il paraît être admis au moyen de billets de faveur ; cette habitude de sa part pourrait bien avoir donné lieu à dire qu'il rentre tard ; du reste, personne dans son voisinage n'articule rien contre lui qui lui soit défavorable sous aucun rapport. (Ch...)

DI...

1^{re} div. 1^{er} bur. , n. 22,814.

19 fév. 1828.

Le nommé Di... déclare que son épouse , née R... (Marie-Jeanne-Adélaïde) , l'a quitté le 15 de ce mois, en laissant à leur domicile un écrit qui lui annonçait que, puisqu'il ne l'aimait plus , elle lui remettait son alliance.

Le déclarant ajoute que, par suite des mauvais conseils de la mère de sa femme , la mésintelligence a interrompu l'union qui régnait dans leur ménage ; qu'elle s'accrut encore par l'accueil que cette mère faisait à un nommé Gr... , chez lequel le déclarant avait demeuré ; elle faisait sans cesse remarquer à sa femme les qualités de Gr... .

Elle est âgée de vingt-six ans, enceinte de trois mois, taille svelte et de 4 pieds 8 pouces , cheveux, sourcils et yeux noirs, nez aquilin et large à son extrémité, bouche petite , menton rond, figure ovale , teint brun et pâle.

Elle est ordinairement vêtue avec une robe en tissu de laine, dite écossaise, et chapeau en pluche bleue; elle porte quelquefois une robe de toile fond jaune à carreaux noirs, un tablier de soie noire, bonnet de tulle noué sous le menton. Elle a deux schalls : l'un en laine blanché à palmes de diverses couleurs, dit boîteux, et l'autre en mérinos noir et uni. Dans ses boucles d'oreilles, avec *pendants*, que l'on retire et qu'on met à volonté, des topases jaunes sont incrustées.

M. le chef de la police centrale prescrira du suite les mesures convenables pour la recherche de cette femme, etc. (1) *(Le préset de police.)*

DOLOROSÉE.

PERRIN.

Cab. part., n. 13,006.

28 avril 1827.

On m'assure que le sieur Dolorosée, marchand mercier, rue des Nonardières, n. 12, *pense très mal*, et que ses commis tiennent d'affreux propos. Il a pour neveu un sieur Perrin, qui fait partie de la garde nationale.

(1) Aucun rapport ne paraît avoir été fait sur cette note, qui était proprement du ressort de la police. Les agents de M. Delavau s'occupaient des opinions politiques des citoyens, et n'avaient pas le temps de rechercher les femmes enlevées à leurs maris. S'il se fut agi de trouver un libéral, M. Delavau eût envoyé au moins trois ou quatre notes; mais l'enlèvement d'une femme n'importe qu'à la morale et à la société, M. Delavau est resté tranquille. *(Note de l'éditeur.)*

J'invite M. Hinaux à faire surveiller cette maison avec soin.
(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 13,006.

13 mai 1827.

Réponse. — Le sieur Dolorosée, marchand mercier, rue des Nonardières, n. 12, depuis plus de quinze ans, passe pour être millionnaire; son commerce est considérable, car il occupe dix-huit commis, au nombre desquels se trouve le sieur Perrin. Il est bien réellement le neveu de Dolorosée, et faisait partie de la garde nationale. Le jeune Perrin est animé des plus mauvaises doctrines politiques, mais tout en lui se réduit à de vains clabaudages et aux mauvais principes que ses discours peuvent inculquer aux autres commis de son oncle, dont la plus grande partie est dans l'adolescence.

Enfin le sieur Dolorosée passe pour ne point aimer le gouvernement, mais sa probité sous tous autres rapports est intacte; *nous croyons qu'il est sans intérêt de continuer la surveillance présente.*
(Anj...)

Cab. part., n. 13,006.

20 juillet 1827.

Le sieur Dolorosée, qui avait obtenu, le 25 du même mois, un passe-port pour Saint-Quentin, n'a point encore paru dans cette ville.

J'invite M. Hinaux à s'assurer s'il est à Paris, etc.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 13,006.

17 août 1827.

Réponse. — Le sieur Dolorosée, négociant, rue des Nonandières, n. 12, est parti de Paris le 25 juillet dernier pour se rendre à Amiens et à Saint-Quentin, dans l'intérêt de son commerce; on attend incessamment son retour.

Les nouveaux renseignements obtenus confirment pleinement ceux énoncés dans notre rapport du 13 mai dernier sur les *mauvaises opinions* politiques de la maison Dolorosée, et les discours continuels du sieur Perrin.

()

Cab. part., n. 13,006.

24 août 1827.

Il importe de continuer *avec beaucoup de soin* la surveillance dirigée sur le sieur Perrin, neveu du sieur Dolorosée.

J'invite M. Hinaux à donner des ordres en conséquence, et à me communiquer les nouvelles observations auxquelles les discours et la conduite de cet individu pourront donner lieu. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 13,006.

18 sept. 1827.

Réponse. — Le sieur Perrin est toujours chez son oncle, le sieur Dolorosée, négociant, rue des Nonandières, n. 12, maison qu'il dirige en l'absence de ce dernier. Là, tout respire la défiance. Le portier a reçu l'ordre d'appeler promptement les commis

aussitôt qu'un inconnu viendra prendre des informations sur les démarches des sieurs Dolorosée et Perrin, sur le compte desquels nous n'avons rien à ajouter à nos précédents rapports.

Il est à remarquer que le sieur Dolorosée ne voyage que fort rarement, et que ses absences de Paris ne dépassent guère huit jours. Cependant il est parti vers le 25 juillet dernier et n'est point encore de retour. Pour que nous puissions suivre avec succès la surveillance prescrite sur ce point, il faudrait que nous eussions à y diriger des employés qui y soient absolument inconnus. (....)

DOMESNIL, général.

GARAT.

Cab. part., n. 10,018.

1^{er} oct. 1822.

Je suis informé par le général Domesnil (1), connu par ses dispositions politiques, doit se rendre à Paris, ou y est même peut-être déjà arrivé. Cet officier supérieur vient de Fromont, département du Bas-Rhin, où il s'est fait remarquer par ses fréquentes relations avec des hommes très opposés au gouvernement.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher cet individu,

(1) Il s'agit sans doute ici du général qui, dans la défense de Vincennes contre les alliés, se montra homme de tête et de cœur. M. Delavau et ses agents paraissent ne pas s'en douter : entre eux et la gloire il n'y eut jamais rien de commun.

(Note de l'éditeur.)

à faire surveiller avec soin ses démarches et sa conduite, etc.
(Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 10,018.

29 oct. 1822.

Réponse. — Nous avons fait les recherches nécessaires pour découvrir la demeure, à Paris, du général Domesnil, nous l'avons enfin découverte, il demeure chez M. Garat son beau-père, à la banque de France, l'entrée par la rue Neuve-des-Bons-Enfants.

Il résulte, de la surveillance exercée sur le général Domesnil, qu'il sort ordinairement sur les neuf heures du matin, se rend au jardin du Palais-Royal où il lit les journaux. Il est ordinairement entouré de beaucoup de personnes avec lesquelles il paraît lié. Sur les onze heures, il se rend, soit au café Lamblin, soit au café Valois; ensuite, va dans le magasin de librairie tenu autrefois par Corréard; dans un cabinet de lecture, au Palais-Royal, tenu par le sieur Gauthier; enfin il rentre ordinairement à cinq heures du soir, et ne sort plus de la journée. Il a la jambe gauche amputée.

Il est à remarquer que le 23 de ce mois, à l'heure de midi, il a causé pendant plus d'une demi-heure devant le poste de la Banque de France avec l'officier qui le commandait; les gesticulations de ces deux messieurs semblaient annoncer une conversation vive et animée.
(Mar...)

DRAPIER, naturaliste.

LADVOCAT. — CHAUVENT.

Cab. part., n. 12,022.

17 août 1825.

Je suis informé que le sieur Pierre-Joseph Drapier, membre de la commission du Musée de Bruxelles, se rend à Paris.

Un sieur Drapier, naturaliste à Bruxelles, est connu par ses relations avec le sieur Ladvocat, contumax dans l'affaire du 19 août 1820. Il fut saisi, sur la dame Chauvet, à son retour d'Angleterre, une lettre que ce transfuge lui adressait, pour lui annoncer son départ pour l'Espagne. Tout porte à croire qu'il y a identité entre le correspondant du sieur Ladvocat, et le voyageur qui vient à Paris.

J'invite M. Hinaux à s'assurer si cette présomption est fondée, et, dans l'affirmative, il voudra bien faire surveiller, avec un soin particulier, les démarches et les relations du sieur Drapier, et me communiquer les remarques auxquelles elles pourront donner lieu.

(*Le préset de police.*)

Cab. part., n. 12,022.

9 sept. 1825.

Réponse.—Le sieur Pierre-Joseph Drapier est arrivé à Paris le 11 août dernier, rue des Frondeurs, n. 6, hôtel de Berlin, d'où il est parti le 26 du même mois, par la diligence, rue Notre-Dame-des-Victoires.

res, pour, a-t-il annoncé, se rendre à Troyes (Aube), d'où il a dit devoir revenir à Paris, sous un mois; ou sinon directement de Troyes à Bruxelles.

Drapier peut être âgé d'environ vingt-cinq ans; né à Lille, il se dit domicilié à Bruxelles, en qualité de peintre, et ne point connaître d'autres personnes à Bruxelles portant le même nom que lui, Drapier.

Pendant le court séjour de cet individu dans la capitale, il s'est occupé de visiter les musées, et il a fait l'acquisition de plusieurs tableaux anciens, sujets religieux, qu'il a envoyés à Bruxelles.

On ne lui a entendu tenir aucun mauvais discours sur le gouvernement français, mais il a répété souvent que le gouvernement des Pays-Bas s'était bien adouci depuis dix-huit mois. Ce sont ses propres expressions.

Nous n'avons pas dû prononcer le nom de Ladvoct : la fibre était trop délicate, et d'autant mieux que l'ensemble des renseignements établit que Pierre-Joseph Drapier est bien réellement celui qui fait l'objet des recherches.

Nous tiendrons son retour en observation.

(*Ch... Leb...*)

Cab. part., n. 12,022.

10 août 1826.

Je suis informé que le sieur Drapier, naturaliste, à Bruxelles, vient de quitter cette ville pour revenir à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire reprendre la surveillance.
(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,022.

27 août 1826.

Réponse. — Un sieur Louis-François-Pierre-Joseph Drapier, âgé de quarante-six ans, né à Lille, venant de Bruxelles, par Valenciennes, est arrivé à Paris, le 8 de ce mois, rue Lepelletier, n. 11, accompagné d'une jeune femme qu'il dit être son épouse, mais qui pourtant n'est point portée sur son passe-port, ni sur le livre de police.

Le sieur Drapier, qui demeure toujours à la maison sus-indiquée, prend la qualification de naturaliste et de membre de la commission des musées établie à Bruxelles, où il se dit domicilié. Il passe pour être fort riche. Il vient au moins une fois par an à Paris ; il a apporté avec lui de petites boîtes remplies d'insectes, boîtes de collection avec lesquelles il se rend chaque jour au Jardin-du-Roi. Là, il visite les cabinets d'histoire naturelle, et s'entretient avec les professeurs de cette science. Du reste, nous ne lui voyons aucune fréquentation.

Il proteste n'avoir jamais connu ni le nom ni la personne du contumax Ladvocat.

Notre rapport du 9 septembre 1825 n'est point applicable à Louis-François-Pierre-Joseph Drapier, âgé de 46 ans, dont il est ici question, mais bien à son neveu Pierre-Joseph Drapier, âgé alors de vingt-cinq ans, domicilié à Bruxelles. Il est à remarquer

que celui-ci déclara ne connaître personne du nom de Drapier, tandis que l'oncle convient du contraire.

(*Coy...*)

DREVAU.

Cab. part., n. 11,516.

2 déc. 1824.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le sieur Drevau, récemment arrivé de Rio-Janeiro, signalé comme animé de fort mauvaises dispositions. Sa demeure est indiquée chez le sieur Desbordes, papetier, rue du Bac. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,516.

3 janv. 1825.

Réponse:—Le sieur Drevau fait un commerce considérable en soieries et dentelles, ce qui nécessite de sa part des voyages continuels. Voici, mot à mot, comment il s'explique relativement à la chose politique. « Le commerce n'est point du tout protégé du gouvernement; partout, ce sont des entraves, des dégoûts, des impôts, des perquisitions, des vexations de toute nature; on espérait que le nouveau roi mettrait fin à tout cela, mais il paraît qu'il n'en fera rien. Les nobles et les calottins ont surpris sa confiance; quant à moi, si je pouvais réaliser mes capitaux, je cesserais de faire des affaires; mais, jusque-là, je ne veux plus repasser les mers. Je me fixerai à Paris, ou bien à Lyon, ma ville natale. » (*Ch... Leb..*)

DRIEU.

GIRRODEAU, adjoint au maire de Tours.

Cab. part., n. 12,133.

12 nov. 1825.

J'appelle l'attention particulière de M. Hinaux sur le sieur Drieu, lieutenant au régiment de dragons de la Saône, qui vient d'être révoqué de son emploi, et qui est parti de Tours le 3 de ce mois pour se rendre à Paris, par les diligences de la rue Notre-Dame-des-Victoires. On attribue la destitution de cet officier à ses opinions politiques.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,133.

18 oct. 1825.

Réponse. — Le sieur Drieu est arrivé à Paris le 4 novembre dernier, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 32. Il se dit né à Paris, et ex-lieutenant aux dragons de la Saône, en garnison à Tours. Le but de son voyage, d'après les renseignements obtenus, est de tâcher de se faire réintégrer. En conséquence, il fait des démarches au ministère de la guerre, et on lui a promis, dit-il, de le placer dans les premiers cadres qui seront formés. Sa conduite est fort régulière, et les renseignements indiquent que sa révocation n'a pas trait à la chose politique, mais bien plutôt à des propos qu'il aurait tenus contre ses chefs; car M^e Girrodeau, adjoint du maire de Tours, a passé quelques jours à l'hôtel sus-indiqué, et a fait le plus grand

éloge de cet officier, tant sous le rapport de sa conduite que sous celui de ses opinions politiques. Du reste, nous ne lui voyons aucune relation suspecte, et ses discours annoncent un homme probe, un excellent royaliste. Cependant, il se plaint amèrement de l'état-major de la première division militaire, où il prétend que, bien à tort, on l'a fort mal traité.

(*De... L...*)

DROUET.

Papiers de l'ex-conventionnel. — La dame GOUYET. — VAUTHIER, officier.

Cab. part., n. 11,204.

6 juillet 1824.

On me donne avis qu'une dame Gouyet ou Couyet, demeurant à Montreuil près Versailles, est dépositaire de papiers appartenant à l'ex-conventionnel Drouet, et qu'un officier de la garde, nommé Vauthier, se disant neveu de l'ex-conventionnel Drouet, s'est présenté au commencement du mois dernier chez la dame Gouyet pour réclamer ces papiers.

Il existe, dans la deuxième compagnie du train d'artillerie de la garde, un sous-lieutenant du nom de Vauthier.

J'invite M. Hinaux à faire vérifier s'il n'y aurait pas identité entre cet officier et le neveu de Drouet.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,204.

27 juillet 1824.

Réponse. — Nous avons employé tous les moyens

possibles pour savoir si le sieur Vauthier, sous-lieutenant à la deuxième compagnie du train d'artillerie de la garde, serait bien réellement le neveu de l'ex-conventionnel Drouet, et si enfin c'est lui qui aurait réclamé les papiers dont il s'agit à la dame Gouyet. À cet effet, nous nous sommes transportés à Vincennes, près du même Vauthier; il a été questionné quatre fois par différentes personnes, *sous prétextes spécieux*; il a toujours uniformément répondu qu'il n'avait jamais connu ni le nom ni la personne de l'ex-conventionnel Drouet, non plus que la dame Gouyet.

D'un autre côté, il résulte, des renseignements pris dans le régiment auquel appartient le sieur Vauthier que ses allégations sont exactes.

(*Lo... Ma...*)

DUBIGNON (le colonel).

ETIENNE, LESAIGNEUR, SAFET, BASTERRECHE, députés.

Cab. part., n. 9,621.

20 avril 1822

Un sieur Dubignon, ancien colonel de gendarmerie, demeurant ordinairement à Angle (Haute-Marne), est en ce moment à Paris, et demeure rue d'Artois, n. 2. Cet homme est le chef des libéraux du pays qu'il habite; c'est à ses intrigues qu'on attribue la nomination du député Etienne (1), et l'on a lieu de

(1) M. Dubignon, comme beaucoup d'honnêtes gens, a pu participer à l'élection de M. Etienne par ses voeux; mais il est resté tout-à-fait

croire qu'il n'est venu à Paris que pour influencer les élections de tout son pouvoir et de tout son crédit.

J'invite M. Hinaux à le rendre l'objet de la plus scrupuleuse surveillance, et à me rendre compte des observations qui en seront le résultat.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,621.

3 mai 1822.

Réponse. — M. Dubignon était parti dans les premiers jours d'avril pour Paris, où il alla loger rue Comtesse-d'Artois, n. 2.

M. Leseigneur, membre de la chambre des députés, lui rendit visite il y a une quinzaine de jours.

M. Dubignon est toujours en ville, et souvent chez M. Etienne, député, où on le vit entrer dernièrement, avec M. Sapey, autre député. Il est aussi allé rue Montmartre, n. 148; nous n'avons pu savoir quel motif l'y conduisait, mais nous avons appris que le député, M. Basterrèche, demeurait dans cette maison.

M. Dubignon est maintenant à la campagne; on dit qu'il est allé à Angers, chez sa mère; sa servante est restée à Paris (1).

(*Ch..*)

étranger au pays et aux électeurs dont M. Etienne est l'honorable représentant à la chambre des communes de France. (*Note de l'éditeur.*)

(1) Sans doute pour y tramer quelque complot libéral. Le séjour prolongé de cette fille dans la capitale doit avoir causé de bien vives inquiétudes à MM. Franchet et Delavau. (*Note de l'éditeur.*)

DUBOIS.

CORBIÈRE. — JACQUES LAFITTE. — VARRON, commis. —
• PLANCHER, imprimeur.

Cab. part., n. 10,649.

10 juillet 1823.

Le sieur Dubois, ancien professeur d'enseignement mutuel à Rouen, révoqué à cause de ses dispositions révolutionnaires, a pris dans cette ville un passe-port pour Paris. Il doit être accompagné dans ce voyage par le sieur Corbière, ex-éditeur de *la Nacelle*.

J'invite M. Hiniaux à faire rechercher ces deux individus, etc. *(Le préfet de police.)*

Cab. part., n. 10,649.

3 août 1823

Réponse. — Le sieur Louis Dubois, arrivé à Paris le 6 juin dernier, est descendu rue de Richelieu, n. 22, et a quitté la capitale le 27 du même mois. Il s'est dit né à Lizieux, département du Calvados ; il a pris la qualification d'homme de lettres.

Il donnait pour motif de son voyage le projet de se faire relever, près du ministère de l'intérieur, ou du grand-maître de l'Université, de la révocation dont il a été l'objet, en qualité de professeur d'enseignement mutuel à Rouen. Enfin, lors de son départ, il a annoncé à ses hôtes qu'il allait résider dans un village appelé Menil-Durand. Du reste, on n'a jamais entendu parler du nom de Corbière dans cette maison.

Quant au sieur Corbière, il est arrivé à Paris le 3

juillet dernier, est descendu rue Croix-des-Petits-Champs, n. 12 ; il en est sorti le 6 du même mois, sans annoncer où il allait. Il a reçu, pendant ces trois jours, la visite du sieur Evariste Dumoulin (1), rédacteur de journaux libéraux. Il s'est annoncé comme parent de S. Exc. le ministre de l'intérieur ; il a donné pour motif de son voyage de solliciter un emploi dans la marine.

On voit qu'il nous a été impossible de tirer un meilleur parti de cette affaire, attendu que la note ne nous est parvenue que le 12 juillet, c'est-à-dire longtemps après la disparition des sieurs Dubois et Corbière.

(*Ch... Dab...*)

Cab. part., n. 10,649.

15 sept. 1823.

S. Exc. le ministre de l'intérieur me fait connaître que ce n'est pas le sieur Dubois, ancien professeur d'enseignement mutuel, qui est allé s'établir à Menil-Durand, mais bien un sieur Dubois, ex-libraire, à Lisieux ; et comme il ne paraît pas que le sieur Dubois, qui faisait l'objet de ma note du 10 juillet, soit revenu à Rouen, il est à présumer qu'il est encore dans la capitale.

J'invite M. Hinaux à le faire rechercher avec le plus grand soin, et à diriger sur lui une surveillance atten-

(1) Cette circonstance est fausse, et le reste, probablement, n'est pas plus vrai.

(*Note de l'éditeur.*)

tive, et, s'il avait quitté Paris, à me faire connaître la direction qu'il aurait prise. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., p. 10,649.

27 sept. 1823.

Réponse. — Le sieur Louis Dubois est bien réellement celui qui est venu de Rouen à Paris, dans les premiers jours du mois de juin dernier; et nous avons la certitude que ce même Louis Dubois se trouve maintenant établi à Gournay, en qualité de chef d'une maison d'éducation, sous la surveillance du maire de cet endroit, et d'après l'autorisation spéciale du grand-maître de l'Université; *tels sont du moins les renseignements que l'on trouve dans une lettre écrite le 3 de ce mois, de Rouen, par le sieur Corbière au sieur Plancher, imprimeur, à Paris* (1).

Nous savons encore que ce même Corbière vient d'être remboursé des frais qu'il a faits pour l'impression d'un ouvrage intitulé *Élegies Brésiliennes*, par un M. Varron, commis caissier de M. Lafitte, membre de la chambre des députés, avec lequel Varron lui Corbière est en correspondance suivie.

(*Ch..:*)

Cab. part., n. 10,649.

7 oct. 1823.

Un rapport de M. l'officier de paix ... m'a fait

(1) Lettre communiquée sans doute à l'honnête agent de M. Delavaud, par un honnête employé de M. Vaulchier. (*Note de l'éditeur.*)

connaître que le sieur Corbière avait écrit de Rouen au sieur Plancher, imprimeur, à Paris.

Les rapports fournis relativement à cet individu, me font vivement désirer de connaître d'une manière positive son domicile actuel.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,549.

16 oct. 1823.

Réponse. — Le sieur Corbière demeure bien réellement à Rouen, rue Saint-Sévere, n. 25 ou 35; toutefois on n'est pas bien certain de ces deux numéros; mais on assure que le même Corbière demeure dans la rue susdite, dans une maison dont le numéro a pour finale le chiffre 5. (*Ch... Den...*)

DUCOM.

TISSOT. — GOUJON. — DUGUET.

Cab. part., n. 9,608.

24 juin 1822.

Un sieur Joseph Ducom, se disant négociant, ayant demeuré rue des Mauvaises-Paroles, n. 18, et ensuite quai de la Mégisserie, n. 16, a été arrêté dans les premiers jours d'avril dernier, à Saint-Brieux, comme prévenu de séduction et de rapt. La cour d'Angers ayant statué qu'il n'y avait pas lieu à accusation pour les faits qui lui étaient imputés, cette affaire n'a pas eu d'autres suites. Mais le sieur Ducom, d'après divers renseignements qui me sont parvenus

sur son compte, ne paraît pas à l'abri de tout soupçon sous les rapports politiques; j'appelle sur sa conduite ainsi que sur ses relations et sur ses démarches toute la surveillance de la police.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,608.

15 juillet 1822.

Réponse. — Nous nous sommes enquis de connaître la conduite, les relations et les démarches du sieur Joseph Ducom; voici le résultat de nos recherches à ce sujet:

Ducom demeure maintenant quai de la Mégisserie, n. 16, où il s'occupe du commerce de bonneterie. Cet homme a la réputation d'un étourdi; ses voisins n'ignorent pas qu'il a paru devant les tribunaux à Angers, mais il en donne des motifs qui font de lui un innocent mis sur la sellette. Il prétend que c'est par l'effet d'une vengeance particulière, qui aurait eu sa source dans la chose politique, qu'il aurait été arrêté sous prétexte d'un délit, dont il est, assure-t-il, parfaitement innocent.

On dit qu'il est en *relation commerciale* avec M. Tissot, ex-rédacteur de *la Minerve*, et avec un sieur Goujeon, ex-capitaine d'artillerie; ce dernier est le gendre du même Tissot.

Un nommé Duguet, ouvrier imprimeur, travaillant chez M. Fain, se rend souvent chez Ducom; ce même Duguet a demeuré à Bordeaux, d'où il fut exilé en 1816, pour cause de mauvaises opinions. C'est

lui qui, en 1816, imprimait dans la même ville un journal révolutionnaire, intitulé *la Tribune*.

Nous continuerons à surveiller Ducom. (Ch...)

DUEZ.

GAUTHIER BIAUZAT, avocat. — **FUALDÈS**, agent d'affaires.

Cab. part., n. 11,382.

12 oct. 1824.

Je suis informé que le sieur Louis-François Duez, avocat à Paris, qui est de retour de son voyage en Angleterre, a quitté Calais, le 7 du courant, pour revenir à Paris.

Cet individu, pendant son séjour à Londres, a eu des relations intimes avec les principaux transfuges réfugiés dans cette capitale, et tout porte à croire que c'est dans leur intérêt qu'il s'est rendu à Londres.

J'invite M. Hinaux à entourer le sieur Duez d'une surveillance très active, etc.

Ce jeune homme demeure rue Cloître-Saint-Benoît, n. 20. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,382.

30 oct. 1824.

Réponse. — Le sieur Duez est parti de Paris pour Londres, le 7 septembre dernier; il a été de retour dans la capitale le 9 de ce mois.

Si cet individu n'est pas bon royaliste, il faut qu'il soit bien profondément hypocrite, car, s'il faut en croire ses continues protestations, personne ne

professe autant que lui les doctrines monarchiques ; aussi toutes les personnes que nous avons consultées à ce sujet, comme étant de sa connaissance, l'honorent-elles de la qualification d'ultra ; cependant il fréquente ordinairement M. Gauthier-Biauzat, avocat, et le sieur Fualdès, agent d'affaires.

Quant à la réputation du sieur Duez, comme avocat, elle lui est favorable sous le rapport des talents.

Pour ce qui est du voyage que le sieur Duez vient de faire en Angleterre, en voici le motif, du moins apparent :

Il y a environ quinze mois que cet avocat fut chargé de la défense d'une jeune femme traduite devant la cour d'assises pour un fait grave ; elle fut renvoyée absoute. Aussitôt elle partit pour Londres ; mais l'état de ses affaires ne lui permettant pas alors de témoigner à son défenseur toute sa reconnaissance, elle remit à des temps plus heureux à la lui prouver ; ces temps sont probablement arrivés, puisque c'est aux sollicitations de cette dame que Duez vient de se rendre près d'elle à Londres. (*Ch... Leb...*)

DUFAY.

SAUVAT.—COLLÉ.—CHEDEL.—VIEILLARD.

En marge est écrit :

« Avis à M. le préfet, par Cu..., du 20 avril 1822,
» et visé le 22 du même mois. »

26 avril 1823.

Ordre de M. le préfet de continuer la surveillance

à l'égard des sieurs Dufay, Sauvat et Collet, et ne pas perdre de vue la maison de commerce connue sous le nom du *Bon Conducteur*, dirigée par MM. Chedel et Veillard, successeurs de Legret, Faure et compagnie ; tâcher de faire connaître les différents envois qu'elle fait, leur destination et la nature des objets transportés.

Cette surveillance étant bien faite, *il est à présu-
mer que l'on parviendra à saisir des objets prohibés* (1).

(*Le préfet de police.*)

1^{er} mai 1822.

Réponse. — Il résulte de l'ensemble des renseignements pris à l'égard de la maison de roulage située rue Beaurepaire, n. 10, connue sous le nom du Bon Conducteur, dirigée par MM. Chedel et Veillard, successeurs de Legret, Faure et compagnie (M. Chedel est gendre de M. Faure), faisant le roulage en voitures ordinaires et accélérées pour toute la France et l'étranger, comme on le verra par l'adresse ci-jointe, que le sieur Dufay n'est pas, comme le porte la note, devenu *co-sociétaire* de cette maison, mais il est en relation avec elle pour des chargements qu'il y fait pour son propre compte, avec des voitures accélérées attelées de quatre chevaux chaque, qui se croisent. On dépose dans cette

(1) Le rapport des agents de M. le préfet de police fait mieux que démentir cette présomption, il prouve qu'elle est fausse.

(*Note de l'éditeur.*)

maison de roulage des marchandises de toute espèce destinées pour Beauvais, Clermont et autres lieux de la Picardie, qui sont chargées pour Mouys, petite commune située à deux lieues de Clermont et quatre de Beauvais, où le sieur Dufay a une propriété et une maison de commission tenue par ses enfants ; il avait aussi une propriété à Fay-sous-Bois, près Clermont (Oise). Ces deux voitures, dont est parlé plus haut, ne sont à son nom que depuis sept mois environ qu'il a acheté le fond de deux messagers de Mouys. Nous savons que, dans cette maison de roulage de la rue Beaurepaire, le sieur Dufay vient presque tous les jours et assez souvent plusieurs fois dans le même jour ; qu'on y reçoit des lettres à son adresse, et que, le 26 avril dernier, à quatre heures du soir, il en en avait reçu plusieurs que nous lui avons vues dans les mains.

Nous savons aussi que, dans cette même maison de roulage, on procure au sieur Dufay autant de chargements qu'il s'en présente de toute espèce de marchandises, tant pour la Picardie que pour les autres lieux. Le 26, on venait de charger sur une de ses voitures un *corps mort* qui était soigneusement encaissé. Nous pouvons assurer que le sieur Sauvat, qui est de la connaissance du sieur Dufay et son intime ami, est tout-à-fait inconnu dans cette maison, quoique la note porte qu'il y est tous les jours.

Quant au sieur Collet, que l'on indique demeurer rue Saint-Antoine, n. 176, il y est absolument inconnu, même dans le voisinage. (Lan...)

DUGÈNE. *Voir* Roche.

DUHAMEL (Henri).

MÉCHIN, banquier.

Cab. part., n. 10,177.

23 fév. 1826.

Je suis informé que le sieur Henri Duhamel, négociant de Rouen, vient de quitter cette ville pour se rendre à Paris. On présume qu'il vient chercher des instructions pour la pétition que les libéraux de Rouen se proposent d'adresser aux chambres contre le projet de loi sur les successions.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préjet de police.*)

Cab. part., n. 10,177.

16 mars 1826.

Réponse. — Le sieur Henri Duhamel est arrivé de Rouen à Paris le 19 février dernier, rue de Valois, n. 4, quartier du Palais-Royal, d'où il est reparti le 23 du même mois, c'est-à-dire quatre jours après que la note nous est parvenue, pour, a-t-il annoncé, retourner à Rouen ; mais en partant il a annoncé le dessein de revenir à Paris sous huit jours au plus tard ; toutefois il n'a point encore repa^ru depuis cette époque. Le sieur Duhamel, d'après les renseignements obtenus, donnait pour motif de son voyage les affaires de son commerce ; cependant on sait que, pendant son court séjour à Paris, il a diné deux fois chez le banquier Méchin. Le sieur Duhamel vient

fréquemment à Paris, et il est connu pour professer de mauvaises doctrines politiques (1). Nous tiendrons son retour en observation. *(de L...)*

DUPER..., ex-employé de la police.

VILLELÉ. — CORBIÈRE. — FRANCHET. — DELAVAU.

Cab. part., n. 11,296.

20 août 1824.

Le sieur Duper... vient de quitter Marseille, après y avoir fait viser son passe-port pour la capitale.

Il a pris la qualité de *marchand de nouveautés*, natif de Lyon, domicilié à Paris, rue du Rempart, n. 9.

J'invite M. Hinaux à tenir en observation l'arrivée de cet individu, qui est connu par des antécédents peu favorables. *(Le préfet de police.)*

Cab. part., n. 11,296.

27 août 1824.

Le sieur Duper..., ex-employé à la préfecture de police, qui a été compromis dans une affaire, est depuis quelques jours à Paris, de retour de Marseille.

J'invite en conséquence M. Hinaux à faire surveil-

(1) En effet, les doctrines de M. Duhamel sont franchement, ouvertement constitutionnelles, et par conséquent très anti-jésuitiques. Ses affaires et ses nombreux amis l'attirent souvent dans la capitale; et, comme il ne met pas plus de mystère dans ses doctrines que dans ses paroles, il est bien étrange que M. Delavau en soit aux enquêtes sur la conduite et les discours de cet honorable citoyen. (*Note de l'éditeur.*)

ler avec soin cet individu, qui est descendu rue des Boucheries-Saint-Honoré, n. 3.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,296.

8 sept. 1824.

Le sieur Pierre-Frédéric Duper... est descendu le 15 août dernier rue des Bons-Enfants, n. 31, annonçant venir de Lyon. Le lendemain 16, il voulut quitter cette maison, et dit qu'il était employé comme agent supérieur de la police de Paris. Duper... envoya chercher sa malle à midi par un commissionnaire à qui elle a été remise; c'est alors que Duper... fut se loger rue des Boucheries-Saint-Honoré, n. 3, où il demeure encore actuellement. Là, il prend la qualification d'employé supérieur des douanes, mais personne ne le croit dans cette maison.

D'autres renseignements indiquent que le même Duper... s'attribue un crédit imaginaire à l'administration de la police de Paris.

Duper... reçoit journallement des lettres du château des Tuilleries, qui sont toujours accompagnées de reçus imprimés.

Enfin il s'attribue hautement les relations les plus intimes avec les personnages à la tête des administrations publiques. Si on lui parle d'affaires, il répond bravement : *Je verrai Villèle, j'en parlerai à Corbière, Franchet ne peut pas me refuser cela, j'en dirai deux mots à Delavau, et ainsi de suite.*

Vérification faite dans la maison de la rue du Rempart, n. 9, de même que dans toutes les autres ayant

pour initiale ou pour finale le chiffre 9, le nom et la personne du sieur Duper... sont également inconnus (1).
(Ch... Leb..)

DURAND, ancien adjudant.

ABEL, employé à la poste.

Cab. part., n. 11,659.

17 fév. 1825.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le sieur Durand, ancien adjudant de l'ex-garde, membre de la Légion-d'Honneur. Cet homme, qui a au front une large cicatrice, fréquente des lieux suspects, et tient de très mauvais propos (2). Il va souvent à l'estaminet de la rue Saint-Louis-Saint-Honoré.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,659.

28 avril 1825.

Réponse. — *Il n'est sorte de moyens, de ruses, que nous n'ayons employés, de démarches que nous n'ayons faites pour découvrir la demeure à Paris du sieur Durand : tout jusqu'à présent a été infructueux.*

Toutefois, il est bien vrai qu'il a fréquenté habuellement l'estaminet rue Saint-Louis-Saint-Honoré, où il est connu comme habitué ; mais depuis plus de

(1) A-t-il vu *Villebois* ? a-t-il parlé à *Corbière* ? *Franchet* lui a-t-il refusé quelque chose ? quelle réponse *Delavaud* a-t-il faite aux deux mots que lui a dits M. Duper... ? Ces messieurs seuls peuvent donner à ces questions une réponse satisfaisante. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Sans doute contre les jésuites et le ministère. (*Note de l'éditeur.*)

trois mois il a cessé de venir dans cet établissement, et on ne sait ce qu'il est devenu.

En sa qualité de membre de la Légion-d'Honneur, il était raisonnable de penser que l'on pourrait avoir son adresse à la grande-chancellerie de cet ordre; mais là aussi les commis sont d'une *impertinence repoussante*, et refusent tous renseignements, sous quelque prétexte, sous quelque auspice qu'on les leur demande (1).

Nous avons appris que le sieur Durand était connu d'un sieur Abel, employé à la poste : en conséquence, celui-ci, questionné, a dit ignorer sa demeure.

Nous continuerons néanmoins les recherches, et rendrons compte des résultats si elles sont fructueuses.

(*Ch... Leb...*)

DURAND (CHARLES), ex-procureur du roi.

Mesdames Rouffe.

Cab. part., n. 12,018.

19 sept. 1827.

Le sieur Charles Durand, ex-procureur du roi en Corse, et ancien rédacteur en chef de *la Minerve* (2),

(1) Même sous les auspices de MM. *Delavaud* et *Franchet*? Cela n'est pas croyable. (*Note de l'éditeur.*)

(2) La police ne connaît pas mieux les rédacteurs de *la Minerve* que ceux du *Constitutionnel*. Nous ignorons si un M. Charles Dorand a travaillé à *la Minerve*; mais nous pouvons affirmer qu'il n'en a jamais été le *rédacteur en chef*, et que, parmi les auteurs de ce recueil périodique d'articles sur la politique, aucun n'a ni pris le titre ni exercé les fonctions de *rédacteur en chef*. (*Note de l'éditeur.*)

qui a fait l'objet d'un rapport de M. l'officier de paix, en date du 3 septembre 1825, a obtenu dernièrement à Lyon un visa de passeport pour se rendre à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire observer avec beaucoup de soin les démarches et les relations de cet individu, connu depuis long-temps par l'exaltation de ses opinions révolutionnaires, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 12,018.

28 sept. 1827.

Réponse. — Le sieur Charles Durand est arrivé à Paris le 17 de ce mois, accompagné de deux femmes, l'une nommée Sophie Rouffe et l'autre Rosalie Rouffe. La première serait son épouse et l'autre sabelle-sœur.

Le sieur Charles Durand, âgé de trente-deux ans, né à Saint-Hippolyte, département du Gard, domicilié à Lyon, prenait la qualification d'avocat, et serait venu à Paris pour y solliciter, près du ministère de l'intérieur, une permission relative à des cours de science qu'il se propose d'établir. Du reste, nous ne lui voyons jusqu'à présent aucune relation.

()

DURAT-LASALLE, secrétaire du général Lafayette,
Voir LASALLE et LAFAYETTE.

DURET (JEAN).

HENRI DUCHEPLUEUX. — Le duc D'AUMONT. — La baronne MARQUERIE.

Cab. part., n. 11,478.

13 nov. 1824.

Je suis informé que les sieurs Jean Duret et Henri

Ducheflueux, le premier chef de bataillon, le second capitaine, l'un et l'autre en retraite, ont quitté, le 3 de ce mois, Fontainebleau pour venir à Paris.

Le sieur Ducheflueux, âgé de soixante et un ans, se rend, dit-il, auprès de son fils, officier de gendarmerie.

Le sieur Duret, âgé de soixante-deux ans, s'est fait remarquer, au mois de septembre dernier, par une conduite fort équivoque, dans le département de la Sarthe. Il s'est vanté à Fontainebleau d'avoir commandé le parc d'artillerie formé à Mantes en 1814, et il a fait entendre que son voyage à Paris avait pour but de présenter une pétition à Mgr le Dauphin.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher, avec beaucoup de soin, les traces de ces deux individus, et à les entourer de la surveillance la plus active, surtout s'ils cherchent à se rapprocher des princes de la famille royale.

M. Hinaux, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,478.

16 nov. 1824.

Les sieurs Ducheflueux et Duret, anciens officiers venant de Fontainebleau, ont demeuré l'un et l'autre, au mois de février dernier, rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain, n. 4. Il paraît que le sieur Ducheflueux est natif de Liège, et que tous deux étaient défavorablement notés pendant leur séjour dans la capitale.

J'invite M. Hinaux à entourer ces deux individus d'une surveillance attentive, et à me communiquer

ce qu'il pourra recueillir touchant leur voyage à Fontainebleau. Je désirerais connaître également si le sieur Ducheflueux est naturalisé français. M. Hinaux se référera, au surplus, à ma note précitée.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,478.

27 déc. 1824.

I^e réponse. — Henri-François Ducheflueux, ancien officier en retraite, né à Liège, n'est pas naturalisé français. Dans le courant d'octobre 1822, il vint à Paris avec son épouse, et alla se loger rue de Seine, n. 18. L'objet de son voyage était de solliciter de l'activité dans l'armée ; il s'adressa, à cet effet, non seulement au ministre de la guerre, mais encore à Mgr le duc d'Angoulême. Toutes ses démarches furent sans succès.

Quant à Duret, il prend la qualification de chef de bataillon, né à Saint-Aubin, département de la Manche. Tout ce qui vient d'être rapporté sur Ducheflueux lui est également applicable. Ces deux individus, intimement liés, sont venus à Paris dans le même but, ont logé dans les mêmes maisons ; en sont sortis en même temps, de la même manière, et sont probablement encore ensemble à Fontainebleau, où des personnes de cette dernière ville les ont vus, il y a environ un mois.

(*Ch... Leb...*)

Cab. part., n. 11,478.

1^{er} fév. 1825.

II^e réponse. — La grande affaire des sieurs Duret et Ducheflueux est de solliciter, près du ministère de la

guerre , le remboursement de sommes assez considérables qu'ils disent leur être dues pour solde arriérée. C'est , ajoutent-ils , leur unique espoir pour sortir de la gêne où ils sont. Ils occupent à eux deux une chambre de 30 fr. par mois. On les a surpris plusieurs fois , dans leur chambre , *mangeant avec avidité un morceau de pain de munition*. Enfin , tout en eux annonce le dénuement le plus absolu (1).

Les sieurs Duret et Ducheflueux étaient , il y a quelques jours , en marché du fonds d'un hôtel garni ; mais les renseignements pris par le vendeur ne leur ayant pas été favorables , cette affaire est restée là. On croit que le voyage qu'ils ont fait à Etampes avait pour objet d'y louer une auberge. Ils disent avoir renoncé pour jamais à solliciter les secours du gouvernement , prétendant que la pension qu'ils reçoivent est si modique qu'elle ne pourrait même les alimenter pendant trois mois , et que , si le gouvernement leur payait ce qu'il leur doit , ils pourraient se livrer à des spéculations commerciales qui les ferraient vivre. Leurs démarches ayant été observées , on a remarqué qu'elles sont toujours dirigées vers le ministère de la guerre (2). *Du reste , nous ne leur voyons aucune accointance.*

(1) Voilà dans quel état d'abandon et de misère languissent et périssent chaque jour les anciens officiers de l'armée française. Il n'est aucune contrée en Europe , l'Espagne exceptée , où le sang versé pour la patrie n'ait pas été échangé contre un habit et du pain. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Mais alors ce ministre , aux entrailles d'airain , s'appelait le marquis de Clermont-Tonnerre. (*Note de l'éditeur.*)

Cab. part., n° 11,478.

21 fév. 1827.

Le sieur Duret, ancien militaire, vient d'obtenir, à ma préfecture, un passe-port pour retourner à Saumur.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n° 11,478.

7 mars 1827.

Réponse.—Duret est parti de Paris, il y a dix jours, par la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires, pour, a-t-il annoncé, se rendre à Saumur. Il était accompagné d'un individu qui se qualifiait comte et qui est décoré de la Légion-d'Honneur. Celui-ci demeure à Paris, mais on ne peut indiquer ni son nom ni sa demeure. Il aurait pris un passe-port en même temps que Duret, qu'il aurait accompagné comme conseil, en ce qui concerne la vente de quelques propriétés foncières et le recouvrement de quelques fonds à Saumur : tel serait le motif de ce voyage.

Duret prétend être connu favorablement de M. le duc d'Aumont, dont il aurait fait la connaissance par la baronne Marguerie, *sa dame de confiance*. Il obtiendra le succès des réclamations qu'il a adressées au ministère de la guerre.

Enfin Duret est toujours dans la misère ; nous ne trouvons aucun indice positif de mauvaise conduite ; ses voisins attendent son retour très incessamment.

(Ch...)

DUTRONE, avocat. *Voir Gérard, capitaine.*

DUVERNE.

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

3 juillet 1823.

Nous sommes informé, d'une manière très positive, que le sieur Duverne jeune, avocat du barreau de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, n. 71, s'occupe en ce moment de la composition d'un livre rempli de maximes révolutionnaires, auquel livre il se propose de donner pour titre, *De la nécessité d'une république en France.*

Tout annonce que cette production sera imprimée secrètement à Meaux, département de Seine-et-Marne, et ensuite distribuée et propagée par les frères et amis.

L'universalité des renseignements déjà obtenus *in secreto*, et même la commune renommée, établissent que le sieur Duverne est un *démagogue déhonté*; les discours et les exhortations qu'il tient, et qu'il fait même en public, sont de nature à attirer sur lui une sévère surveillance de la part de l'autorité et l'anima adverse des gens de bien (1).

(1) Nous supprimons une partie de ces imputations atroces dont la police est si prodigue. M. Delavau ne connaît ni les habitudes ni les accointances de M. Duverne : cependant il accueille avec avidité les imputations faites à un homme exerçant une profession honorable, par un dé-

Nous nous occupons de connaître plus particulièrement quelles sont les habitudes et accointances de ce Duverne : nous en rendrons compte immédiatement.
(*Den...*)

lateur obscur ; il répète ces lâches calomnies comme si elles étaient des vérités. Il a besoin de coupables , il lui en faut , il en cherche de tous les côtés ; et celui qui lui en fournit davantage est toujours le mieux accueilli.

(*Note de l'éditeur.*)

E.

ECCLÉSIASTIQUES.

LAFFOND. — Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. — **Mademoiselle NOIRET.** — Madame LEGRIS.

21 nov. 1825.

Depuis quelque temps nous étions informés que des membres influents du clergé de Paris étaient divisés d'opinion relativement à l'interdiction des fonctions sacerdotales du sieur Laffond, ancien desservant à l'église Saint-Étienne-du-Mont. Les uns taxent le sieur Laffond (1) d'irréligion, d'intempérence, ajoutant qu'il est parfois atteint d'aliénation mentale, qu'enfin son interdiction est juste et bien fondée.

Les autres proclament la piété, la franchise, les talents, la tempérance, la charité chrétienne du sieur Laffond, et soutiennent que son interdiction est injuste et mal fondée.

Cette espèce de schisme, nous en sommes certains,

(1) Nous supprimons quelques unes de ces accusations calomnieuses : on sait que la haine des tartufes est prodigue de paroles et de suppositions outrageantes, surtout lorsqu'elle frappe dans l'ombre et sous le voile de l'anonyme.

(*Note de l'éiteur.*)

va donner lieu à l'émission de plusieurs écrits de la part des deux partis, et peut-être porter atteinte à la morale publique, et au respect dû aux ministres de la religion. Tels sont les motifs qui nous ont déterminés à prendre secrètement des informations sur l'ensemble de l'affaire, et en particulier sur le sieur Laffond. En voici les résultats :

M. François-Gaspard Laffond, âgé d'environ cinquante ans, né à Aubonne, département de Lot-et-Garonne, était desservant à l'église Saint-Étienne-du-Mont, à Paris; il demeurait alors dans ses meubles, place de l'Estrapade, n. 28. C'est un homme dont toutes les vertus sont dignes de tous les respects; mais il y eut le malheur, dit-on, de donner quelques conseils à quelques-uns de ses collègues : sa franchise déplut; *on lui créa des vices et une réputation de fou.* On prétendit qu'il était franc-maçon (1), affilié à la loge des chevaliers du Temple, qui se réunissaient rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 45. Renseignements pris, nous pouvons certifier que cette der-

(1) Le caractère de l'*Impputation*, cette haine des *francs-maçons* et des sociétés secrètes, décèlent un accusateur en froc, un de ces hommes venus d'au-delà des monts, non pour pratiquer la charité et prêcher des maximes philanthropiques en loge, mais pour souffler la discorde du fond de ces asyles murés aux profanes, où ne pénètrent point les regards de l'autorité, et dans lesquels, sous le masque et le manteau du jésuite, l'agent de l'étranger vient,

Rempli d'orgueil et de dextérité,
Insulter ou trahir avec impunité.

(Note de l'éditeur.)

nière inculpation surtout est absolument fausse. Enfin, il y a environ cinq ans, il fut interdit de ses fonctions sacerdotales. A la première nouvelle de ce malheur, il tomba sur le carreau, privé de connaissance ; on vint à son secours ; il reprit ses sens. On ne lui entendit faire que cette seule plainte : « Mon Dieu ! qu'ai-je donc fait ?.... »

Dans cette nouvelle position, M. Laffond se trouva réduit à la seule ressource de quatre-vingt-cinq centimes à dépenser par jour. Il fut obligé de vendre son mobilier, et, le 9 juillet 1822, il vint demeurer où il est encore à présent, rue de l'Hirondelle, n. 24, dans une chambre garnie de vingt francs par mois. Il a une gouvernante septuagénaire ; on ne lui connaît pas d'autres moyens d'existence que le trafic des tableaux, et cependant on trouve une foule de pauvres honteux qui attestent ne devoir leurs vêtements et une partie de leur subsistance qu'à sa charité.

On cite plusieurs traits honorables de M. Laffond : il était directeur d'une demoiselle Nôiret, qui, dix minutes avant de mourir, lui fait don de six mille fr. en numéraire ; il accepte, mais aussitôt il réintègre cette somme ès-mains du légitime héritier.

M. Laffond, pendant plusieurs années, a soutenu jusqu'à la mort, pendant sa maladie et sa misère, la femme Legris, âgée de quatre-vingt-deux ans, qui demeurait rue des Postes.

Une jeune nièce de M. Laffond, passant par Paris, vint le voir dernièrement ; il ne permit pas qu'elle logeât dans la même maison que lui.

M. Laffond a publié une histoire secrète de Marie-Antoinette, dont il a envoyé des exemplaires à la famille royale. Dans cet ouvrage, il prétend prouver que M. le curé actuel de Saint-Germain-l'Auxerrois a trahi la vérité, en disant que, sous le nom supposé de Charles, et sous le costume de garde national, il s'introduisit à la Conciergerie, où il confessa la reine et lui donna les consolations de la religion. Ce démenti formel, bien ou mal fondé, a réveillé l'affaire de l'interdiction de M. Laffond. Les uns prennent parti pour lui, et les autres pour M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Celui-ci se procure des attestations, et se propose très incessamment, par la voie de la presse, d'attaquer M. Laffond, tandis que ce dernier se dispose à se défendre par la même voie.

Ne serait-il pas bien désirable qu'une puissance supérieure intervint à temps pour prévenir le scandale qui se prépare, et empêcher que le public ne soit mis dans la confidence de ces récriminations réciproques, et d'autant plus que chaque parti, dans l'intérêt de sa cause, invoque le témoignage de personnages augustes (1). *(Ch... Coy... Del...)*

(1) Sans désapprover le motif qui porte les sieurs Ch..., Coy... et Del..., à donner ce conseil, nous ferons observer qu'il s'agit ici d'une question historique, de l'existence ou de la non-existence d'un fait. Le caractère de prêtre, de curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, donne sans doute une grande autorité aux récits du confesseur de l'infortunée Marie-Antoinette ; mais la vie entière, les bonnes œuvres de M. Laffond, son interdiction même, sont au moins d'un poids et d'une autorité égale ; et comme, de part et d'autre, il y aurait sincérité complète ; comme,

ÉCOLE POLYTECHNIQUE, ÉCOLE DE SAINT-CYR, COLLÈGES ROYAUX.

Demandes d'admission ou de bourses.



Si le ministère déplorable eût prolongé de quelques années encore sa durée, déjà si longue, le royaume de France serait devenu une vaste capucinière, régie par des espions. M. Guizot a signalé l'invasion de la police dans la justice ; les rapports que nous avons sous les yeux nous la montrent envahissant l'administration et l'instruction publique ; pénétrant dans le sein des familles, faisant l'inventaire des biens et du mobilier de chacun. La veuve qui sollicite une bourse pour son fils ; le père qui veut ouvrir à ses enfants la route des emplois et la carrière des sciences, verront leur demande admise ou rejetée, non d'après l'avis et sur l'opinion ouvertement exprimée d'une autorité respectable, mais sur le rapport clandestin d'un espion, chargé de donner en secret des certificats de vie et de mœurs, à qui ? à un colonel, chevalier de Saint-Louis, à M. le marquis de Dalesne ; à M. Follet de la Madeleine, colonel du 22^e régiment de ligne ; à M. Lebas Duplessis, colonel en disponi-

d'une et d'autre part, la douceur du langage, la charité des suppositions et des interprétations, permettaient d'espérer une discussion plus propre à éclairer qu'à échauffer les esprits, nous regrettons que le public n'ait pas été mis dans la confidence de ce que messieurs les inspecteurs de police appellent très improprement des *récriminations réciproques*.

(Note de l'éditeur.)

bilité ; à M. le baron Vastel , colonel en retraite ; à madame Albert , veuve d'un lieutenant-général ; à madame la baronne de Laborde ; à madame la vicomtesse Gouse de Longueville , à madame la comtesse de Saint-Pol ! Ce n'est point au ministre de la guerre que l'on s'adresse pour avoir des renseignements sur M. Richomme , sous-chef dans ses bureaux ; ce n'est pas près du ministre de la maison du roi que l'on s'informe quelle est la conduite morale et politique de M. de Champfeu , *inspecteur des services de la maison de Sa Majesté* : c'est aux mouchards de M. Delavau ; ils diront que madame veuve Legendre fréquente assidûment le lieu saint , et que madame Roeriguz de Servieu ne se distingue pas moins par ses opinions politiques que par ses sentiments religieux !

Un seul de ces rapports fera juger pour quel but tous ont été ordonnés et dans quel esprit ils ont été rédigés tous.

Le 7 juillet 1825 , M. le préfet de police (1^{re} division 1^{er} bureau) demande *confidentiallement* , à M. le chef de la police centrale , des renseignements exacts sur la conduite morale et politique et sur la fortune de M. Viennot de Vaublanc , qui sollicitait l'admission de son fils à l'École de Saint-Cyr. Le 4 août suivant, M. l'officier de paix N... répond :

« M. Viennot de Vaublanc demeure depuis neuf ans rue de Touraine ; sa famille se compose de quatre enfants , trois demoiselles et un fils , âgé de 18 ans , celui dont il demande l'admission à l'école de Saint-Cyr. .

» Cousin de M. de Vaublanc, M. Viennot jouit de la réputation de bon royaliste, d'une piété recon-
» nue ; il est marguiller de sa paroisse, et susceptible
» en tout d'inculquer de bons principes à ses en-
» fants.

» Outre ses moyens de fortune, qui sont assez con-
» sidérables, M. Viennot de Vaublanc a un emploi
» dans la partie secrète du secrétariat de la poste aux
» lettres. »

Nous croyons inutile de faire remarquer l'imper-
tinence et l'absurdité du dernier renseignement :
M. le marquis de Vaulchier a répondu pour M. Vien-
not et pour nous à la tribune de la chambre des dé-
putés.

ÉLECTIONS.

Les ministres dans les débats à la chambre élective, les préfets dans leurs journaux et dans leurs récriminations men-
songères, n'ont cessé de nier les tentatives des agents du pouvoir pour faire violence ou surprise à la conscience des électeurs. Ajoutons aux preuves, déjà si nombreuses, de ces manœuvres de l'administration frauduleuse et corruptrice, les notes de M. Delavau et les rapports secrets de ses agents.

Note de M. le chef de la police centrale.

16 janv. 1824.

Prendre des renseignements sur les opinions politiques des individus ci-dessous dénommés, aux fins de savoir quel pourrait être leur vote comme élec-

teurs lors des élections prochaines. Il faut fournir un rapport particulier sur chacun d'eux.

22 janv. 1824.

Réponse. — Il résulte de l'ensemble des divers renseignements obtenus sur le compte du sieur Jean-Claude Fauquet , entrepreneur de maçonnerie , rue des Prêtres-Saint-Paul , n. 11 , qu'il aime beaucoup à parler de la chose publique, sans cependant embrasser décidément ni l'un ni l'autre parti ; et qu'enfin , lors des élections prochaines , il votera volontiers selon les conseils et l'impulsion qu'il est encore temps de lui donner.

— Le sieur Jacques-Michel Félix, propriétaire, rue des Jardins-Saint-Paul , n. 33 , est un homme complètement nul sous le rapport de la chose politique, dont il ne s'occupe nullement. Cet individu a été directement pressenti sur son vote dans les élections prochaines : or, nous pouvons hardiment conjecturer, sinon affirmer, qu'il votera de la manière qu'on lui indiquera, mais avec une égale indifférence pour les candidats royalistes ou libéraux.

— Le sieur Jean-Étienne Fontarive fils , marchand de bois , demeurant rue de la Cerisaye , n. 10 , a son magasin à l'île Louviers. C'est un homme qui a des prétentions au jargon politique. Il fronde également les deux partis; cependant, en flattant son amour-propre , il n'est pas douteux qu'il voterait volontiers

pour les candidats royalistes , s'il est endoctriné à temps.

— Le sieur Jean-Louis Fournet, propriétaire, rue de la Cérisaye , n. 21, est célibataire , âgé d'environ soixante-cinq ans , livré aux plaisirs bruyants hors de son âge , n'aimant pas le gouvernement du roi ; il est très présumable que son vote sera en faveur des candidats libéraux.

— Le sieur Pierre-Claude Franquet , marchand de bois, rue des Lions-Saint-Paul , n. 7. Il a son magasin à l'île Louviers , n. 15 ; il n'est point propriétaire de la maison qu'il habite. Il y a deux ans qu'il demeurerait rue Gérard-Banquet. Cet homme n'a aucune espèce d'instruction ; il se plaint continuellement et hautement du gouvernement du roi , auquel il attribue la stagnation du commerce ; enfin on peut être certain que ledit Franquet votera dans le sens des libéraux.

— Le sieur Louis-Étienne Davoust , ancien boulanger retiré , rue de Sully , n. 10 , dans la maison d'un sieur Viard , avec lequel il est très lié , et qui a la réputation d'un homme de bien , mais absolument indifférent sur la chose politique.

Quant au sieur Davoust personnellement , il jouit de la même réputation , et tout annonce que son vote appartiendra à celui qui le premier saura s'en emparer.

— Le sieur Marie-François Genest , propriétaire, rue

de Fourcy, n. 1, a d'excellents principes. C'est un royaliste honnête homme dans toute la force du terme; c'est un caractère affable, mais ferme; on peut être certain qu'il est inaccessible aux suggestions de la malveillance, et que son vote appartient irrévocablement aux candidats royalistes.

— Le sieur Jean Geraud, dit *Breuil*, rue des Jardins-Saint-Paul, n. 13, a la réputation de ne point aimer le gouvernement du roi; il a de fréquentes relations avec M. Salleron, ex-député: or nul doute que son vote ne soit émis en faveur des candidats libéraux.

— Le sieur Anne-Louis Gréan, marchand de bois, rue Saint-Paul, n. 37, où il demeure depuis dix-sept ans, a la réputation dans son voisinage d'être un libéral adroit et dissimulé; il s'ingère d'endoctriner les électeurs de sa connaissance pour les faire voter comme lui en faveur des candidats libéraux.

— Le sieur Jacques-Antoine-Marie Grenier, marchand de charbon de terre, rue Saint-Paul, n. 13, est un homme qui pense bien, mais faible, sans caractère, et très susceptible de se laisser influencer par le premier qui viendra s'emparer de son vote en faveur de l'une ou l'autre couleur: il convient donc de faire promptement les démarches ostensibles et nécessaires près de ce particulier.

— Le sieur Louis-Claude Grezel, boulanger, rue de

l'Étoile, n. 2, n'est pas propriétaire de la maison qu'il habite. Cet homme est un ennemi déclaré du gouvernement, contre lequel il déblatère sans cesse, et notamment contre la police, à cause de la taxe du pain tous les quinze jours. Nul doute que le vote de cet énergumène sera en faveur des candidats libéraux.

12^e arrondissement, 7^e collège.

1^{er} fév. 1824.

— Le sieur François-Pierre-Nicolas Gillet Dehau-mont, inspecteur général des mines, rue de la Tournelle, n. 3, est un vieillard presque octogénaire, atteint d'une surdité complète et d'autres infirmités qui le rendent impotent. Il a la réputation de beaucoup aimer le gouvernement du roi. Son vote en faveur du candidat royaliste n'est pas douteux, si on fait près de ce vieillard les démarches nécessaires : sans quoi il est très probable qu'il ne se déplacera point pour aller voter au collège.

— Le sieur Laurent-Noël Saffrey, commerçant d'eau-de-vie, quai Saint-Bernard, n. 83, crie, clabaude continuellement contre le gouvernement du roi. Ses principes politiques sont très mauvais, et son vote sera nécessairement en faveur des candidats libéraux.

— Le sieur Louis-Honoré Mercier est locataire chez le docteur César, rue Saint-Victor, n. 7. M. Mercier est un vieillard presque septuagénaire, pensant fort

bien : nul doute que son vote électoral soit en faveur des candidats royalistes.

— Le sieur Jean-Jacques Fouquet, rue des Bernardins, n. 3, est décédé il y a trois ou quatre mois.

— Le sieur Corsin, demeurant rue des Boulangers, n. 28, est un homme dont les opinions politiques sont incertaines et variables, selon l'impulsion qu'il est facile de lui donner. Toutefois, cet individu manifeste le dessein de voter en faveur des candidats libéraux. Or voici le motif qui l'y détermine : « De puis long-temps, dit-il, j'ai fait murer la moitié de ma porte-cochère ; ainsi donc je n'ai plus qu'une porte ordinaire. J'ai vainement réclamé depuis lors contre l'impôt primitivement mis sur la première ; c'est-à-dire que j'ai demandé à payer l'impôt dû pour une porte ordinaire, et à être dégrevé de celui dû pour une porte-cochère, par la raison toute simple que je n'en ai plus à ma maison. Vous voyez donc bien que l'on ne peut aimer un gouvernement aussi injuste. »

D'après le caractère connu du sieur Corsin, il est très probable que, si on faisait droit à sa réclamation, si elle est fondée, on le ferait facilement revenir de ses préventions, et qu'il voterait en faveur des candidats royalistes.

— Le sieur Auguste-Jean Frenet, ingénieur des ponts et chaussées, rue des Fossés-Saint-Victor, n. 19, est un

jeune homme de trente-deux ans, qui se plaint quelquefois du gouvernement du roi, et a la réputation de ne point l'aimer : son vote, il est probable, sera en faveur des candidats libéraux.

— Le sieur Jean-Pierre Langevin, fripier, rue Saint-Victor, n. 165, est un homme sans instruction, s'occupant exclusivement de son métier. Il est fort insouciant de la chose politique : une démarche prudente et faite à temps conquerrait inévitablement son vote en faveur des candidats royalistes.

— Le sieur Nicolas-Auguste Boursier, propriétaire, rue Saint-Victor, n. 147, peut avoir cinquante-cinq ans d'âge. Il jouit d'une excellente réputation sous tous les rapports. Ses opinions politiques lui ont valu les honneurs de la persécution pendant les cent-jours : son vote en faveur des candidats royalistes n'est pas douteux.

— Le sieur Jean Boulaud, propriétaire, rue Saint-Victor, n. 101, est un homme d'environ soixante ans d'âge, retiré du commerce depuis dix ans. Il mène une vie tranquille ; *mais il est abonné au Constitutionnel*, et son vote électoral est au moins douzeux.

— Rue des Fossés-Saint-Victor, n. 155, demeure le sieur Dubourg, architecte, qui nous a dit que le

sieur Dubois demeurait au Palais-Bourbon, où nous l'avons vainement cherché jusqu'à présent.

(*Den... Ch...*)

HUERNE DE POMMEUSE ; MARIELLY, président ; SIMON, ancien notaire ; LAFAYETTE ; FORESTIER ; FLORIGNY ; DIGEON, général ; GUÉNIOT ; PETIT.

Note particulière.

7 fév. 1824.

Nous sommes informés qu'un aide-de-camp de M. le général Digeon, dont nous saurons le nom sous peu de jours, s'est transporté, il y a quelque temps, dans le département de Seine-et-Marne pour influencer les électeurs en faveur des candidats libéraux ; que des réunions à cet effet ont eu et ont encore lieu, dans un village nommé Coubert, près Brie, dans la maison du sieur Forestier, ancien louvetier sous Bonaparte et qui a son principal domicile à Paris;

Que les candidats royalistes pour les colléges de Meaux, Coulommiers et Provins, sont M. Huerne de Pommeuse, président du collège, et Marcilly, président du tribunal civil de Provins, auxquels les libéraux opposent M. Lafayette père, et M. Simon, ancien notaire à Provins ;

Que, parmi les agents les plus actifs des libéraux dans ce département, on remarque les individus ci-après :

Florigny, premier commis de la direction des droits

réunis à Meaux. Il fait de fréquents voyages au château de Lagrange ;

Guéniot, propriétaire à Rosay. Il est parti de cette dernière ville le 2 de ce mois pour la Ferté-Gauché, où il travaille en ce moment les électeurs en faveur des candidats libéraux ;

Petit, contrôleur ambulant dans le département de Seine-et-Marne. Cet individu est le bras droit de M. Lafayette ; il parcourt alternativement les arrondissements de Meaux , Provins et Coulommiers. Il s'est rendu dernièrement à la Ferté-Gauché , où se trouve un receveur ambulant, nommé Prodhome , contre lequel lui Petit a écrit, vers la fin du mois de janvier dernier , à M. Benoît, directeur général des droits-réunis , comme s'ingérant sans mission dans les affaires relatives aux élections. Eh bien ! M. Prodhome est un excellent royaliste , très connu et très estimé de M. Huerne de Pommeuse ; et c'est par suite de ses conseils qu'en effet il s'ingère dans les élections , mais en déterminant , autant qu'il le peut , les électeurs à voter pour les candidats royalistes. Aussi, pour paralyser son zèle, le sieur Petit n'a rien trouvé de plus expéditif que de le signaler.

Enfin nous sommes informés , d'une manière positive , que , le 25 du mois dernier, une réunion a eu lieu au château de Lagrange , à laquelle assistaient les émissaires dont nous venons de parler, et environ quarante étrangers , tels qu'Anglais , Polonais , etc. , au nombre desquels se trouvaient d'anciens géné-

raux, tous également inconnus, et vus pour la première fois dans ce pays.

Nous nous sommes rendus chez M. Lafayette, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n. 35; là nous ne trouvâmes aucune connexion avec les faits contenus au présent rapport, à l'exception néanmoins de cette phrase : « M. le marquis reviendra ici aussitôt qu'il sera réélu député; ce qui ne peut manquer, car M. George nous a dit que lui et son père seraient infailliblement nommés dans quatre ou cinq départements. »

()

MARTIN ; FAURE.

Cab. part., n. 1,106.

24 nov. 1827.

Je suis informé qu'il se fait chez un sieur Martin, rue Taranne, n. 12, de fréquentes réunions qui doivent exciter toute la vigilance de la police.

J'invite M. Hinaux à faire observer avec attention cette maison, et à me faire connaître le plus promptement possible ce qui s'y passe, etc.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 13,276.

22 déc. 1827.

Réponse.— Nous avons discrètement pris des informations : personne du nom de Martin ne demeure rue Taranne, n. 12. Mais, à l'approche des dernières élections, un individu nommé Martin, dont on ignore la demeure et la profession, que cependant l'on pré-

sume demeurer rue de Seine-Saint-Germain, est venu à la maison n. 12, rue Taranne, conjointement avec un sieur Faure, que l'on croit demeurer rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain; ils y ont loué, pour deux jours seulement, une seule chambre, qui était vacante, pour y tenir une assemblée des électeurs libéraux, afin de s'entendre ensemble par des élections ou votes préparatoires, et qu'en effet la chambre susdite fut louée auxdits sieurs Martin et Faure; que des électeurs libéraux s'y sont réunis deux jours consécutifs, et que depuis on n'a plus revu Martin, non plus que Faure.

En continuant les investigations, nous avons trouvé que le sieur Faure, apothicaire, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, est bien le même que celui dont est question.

Les renseignements obtenus sur ses opinions politiques lui sont très défavorables; interpellé secrètement, il proteste ne connaître personne du nom de Martin.

Nous trouvons un M. Martin, médecin consultant, demeurant rue de Seine-Saint-Germain, n. 49; mais rien n'annonce, jusqu'à présent, que les recherches lui soient applicables. On assure qu'il n'est point électeur, qu'il ne se mêle en rien de la chose politique, et il jouit d'une bonne réputation sous le rapport de la moralité. Cependant il est de fait qu'il fréquente quelquefois l'apothicaire Faure, malgré la dénégation de ce dernier.

(....)

ESTAMINETS DU PALAIS-ROYAL.

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

15 août 1822.

Dans la soirée d'hier, 14 août, nous avons fait et fait faire une surveillance dans les estaminets du Palais-Royal, aux fins de chercher à savoir si l'on n'y faisait point de dispositions pour célébrer la fête du lendemain 15. Nous avons remarqué que le café Lamblin, les estaminets de l'Univers, de l'Éclipse et Hollandais, étaient tout-à-fait déserts : c'est pourtant là que se réunissent ordinairement les factieux d'une certaine classe, notamment les officiers en non-activité (1); cependant, on assure qu'ils doivent se réunir aujourd'hui à un grand dîner, au Cadran-Bleu.

La maison de jeu n. 9, au Palais-Royal, est ordi-

(1) Ce n'était pas assez, sous l'administration déplorable, d'avoir dépourillé les anciens militaires de tout ce qu'ils avaient acquis au prix de leur sang et des plus pénibles fatigues; dans ce triste état ils étaient encore, sous MM. Delavau, Franchet et leurs agents, des objets de haine et de calomnie. Ces indignes valets d'indignes maîtres les poursuivaient jusqu'au sein de la misère où la plupart étaient plongés; et le misérable bien vêtu, bien nourri, qui s'attache à leurs pas pour gagner son vil salaire, ne se contente point de dire qu'il les a vus, le front humilié, portant les tristes livrées de l'indigence, il les poursuit de ses calomnies; il suppose des réunions et des banquets séditieux; il transforme en habitués des maisons de jeu des infortunés qui, en grand nombre, vont chaque jour frapper à la porte des hôpitaux, dernier asyle qui même, hélas! ne leur est pas toujours ouvert. (Note de l'éditeur.)

nairement fréquentée par les employés des bureaux de la maison La..., et on voit d'anciens officiers jouer assez gros jeu, quoiqu'on ne leur connaisse pas d'autres moyens d'existence , que leur pension militaire : c'est là surtout que l'on peut rencontrer les officiers qui séjournent clandestinement dans la capitale ; par ces motifs, nous prions M. le chef de la police centrale de vouloir bien nous autoriser à surveiller cette maison n. 9 d'une manière spéciale. (Bla...)

ÉTUDE D'AVOUÉ.

BUREY. — RICHARD.— AVIAT.

1^{re} div. 1^{er} bur.

12 août 1822.

M. Aviat, avoué, rue du Mail, a chez lui sept clercs, dont six, annonce-t-on , manifestent hautement les opinions les plus répréhensibles. L'un d'eux , le sieur Couard, âgé de vingt-huit ans, taille de cinq pieds deux pouces, cheveux châtaignes très clairs, favoris rouges, barbe forte , rue de Cléry, n. 6 , est surtout signalé comme tenant des propos révolutionnaires. Il disait, dit-on, dernièrement, en parlant du roi d'Espagne : « que le gouvernement constitutionnel s'établirait sans difficulté en Espagne, et que, par suite, les Espagnols se joindraient à nous. »

On ajoute que ce jeune homme mange habituellement chez Verrières , rue Fromenteau , derrière le Palais-Royal, où il n'y a que de jeunes étudiants, qui tiennent , dit-on aussi, de très mauvais propos.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire vé-

rifier si le sieur Couard tient les propos qui lui sont imputés, et à faire exercer une surveillance particulière sur les clercs de M. Aviat et sur les jeunes gens qui fréquentent le restaurant de la rue Fromenteau.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

11 sept. 1832.

Réponse. — D'après une surveillance secrète, nous savons que le sieur Couard travaille en qualité de clerc de deuxième classe chez M. Aviat, rue du Mail, n. 12. Il demeure, depuis le 5 avril dernier, rue de Cléry, n. 6, au quatrième étage, chambre n. 14, où il est inscrit comme locataire. Il prend sa nourriture chez le sieur Verrières, restaurateur, rue Fromanteau.

Le sieur Couard a la réputation d'une tête incandescente, mais peu entreprenant : sous ce dernier rapport, il est l'objet des railleries de ses camarades, qui lui reprochent que, le 3 juin dernier, étant dans la rue du Chemin-Vert, et faisant partie d'un groupe séditieux, il prit le premier la fuite à l'aspect des gendarmes, en criant : « Sauve qui peut !... »

Le sieur Couard est très lié avec un nommé Richard, officier en demi-solde, qui quelquefois aussi prend sa nourriture chez Verrières. Cette pension est composée de six ou huit jeunes gens, dont l'un se nomme Burey. On leur sert à manger tous les jours à cinq heures du soir, dans une chambre au premier étage, où personne autre n'est admis.

Enfin , tout annonce que le sieur Couard peut bien avoir tenu les propos qui lui sont imputés , mais tout annonce aussi qu'il n'a ni l'aplomb ni les moyens nécessaires pour être sérieusement dangereux.

(*Ch... Bl... Den... Mar...*)

ÉTUDIANTS BRÉSILIENS. *Voir AMARAL , AMORRINO , BARBOSA (PAOLO DA SILVA) et BRÉSILIENS .*

ÉTUDIANTS ESPAGNOLS.

Les renseignements demandés par M. le préfet de police , le 21 juillet 1826 et le 19 mars 1827 , sur MM. Perfetto Casal , Fernando Castro , Francisco Ruiz , Félix Pocoy , et Quazo , Espagnols , donnés par M. l'officier de paix N... , le 14 août 1826 et le 27 mars 1827 , prouvent que ces jeunes gens studieux s'occupent de leur instruction , et s'embarrassent peu de la chose politique .

ÉTUDIANTS FRANÇAIS.

S'instruire est un tort que la police ne pardonnait pas à la jeunesse française : aussi , pour l'en punir , M. Delavau n'épargna aux écoliers de nos facultés de droit et de médecine ni bourrades , ni ruades , ni calomnies .

1^{re} div. 1^{er} bur.

18 juillet 1823.

Le sieur François-Émanuel Béchet , étudiant en

- médecine, demeurant à Nancy, vient de faire viser, pour Paris, le passe-port qui lui a été délivré par le maire de Nancy.

Ce jeune homme a été condamné par le tribunal correctionnel de cette ville, dans le mois d'avril dernier, pour avoir crié au spectacle : *A bas Labourdonnais!* lors de la représentation de Paul et Virginie. (*Le préset de police.*)

Cab. part., n. 13,271.

14 nov. 1827.

Je suis averti qu'il est arrivé, samedi 10 de ce mois, à Paris, à dix heures et demie du soir, par la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires, venant de Clermont, trois jeunes étudiants en droit qui étaient dans l'intérieur de la voiture, et qui, pendant toute la route, ont tenu d'horribles propos ; entre autres choses, ils s'étonnaient de ce que le faubourg Saint-Antoine ne s'était pas soulevé lors du licenciement de la garde nationale. Il est essentiel de rechercher quels sont ces jeunes gens, afin de les surveiller avec tout le soin possible. M. Hinaux voudra bien m'adresser promptement l'état des voyageurs de Clermont, le jour et à l'heure indiqués ci-dessus ; l'un de ces trois étudiants, doit s'appeler Thomas, et l'autre Alfred. (...)

Cab. part., n. 13,271.

24 déc. 1827.

Il n'est pas douteux que les jeunes gens qui ont

fait l'objet d'une note du cabinet particulier du 14 novembre dernier ne soient les sieurs Chanson, Thomas, Marcon, Amat.

J'invite M. Hinaux à les entourer d'une surveillance spéciale, et à me communiquer les renseignements que l'on pourra recueillir sur les démarches et les relations qu'ils entretiennent dans la capitale.

- (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 13,271.

4 janv. 1828.

Réponse. — 1^o Jean-Baptiste Chanson, demeure rue Planche-Mibray, n. 14, suit assidûment les cours de droit, et passe ordinairement les soirées chez un marchand de vin nommé Fournier, rue Planche-Mibray, au coin de celle de la Vannerie. Là se réunissent le soir quelques étudiants. Renseignements pris, cette réunion n'offre rien de sérieux. On y boit et on y joue aux cartes.

2^o Joseph-Étienne Thomas, étudiant en droit, demeuré cloître Saint-Benoît, n. 21; il suit assidûment les cours de droit. Oh ! le dit riche; il fait beaucoup de dépenses et paie exactement, fréquente journellement les spectacles. Il n'a d'autre fréquentation qu'un sieur Hospital, étudiant en médecine, son cousin, qui demeure dans la même maison.

3^o Jean-Baptiste-Auguste Marcon, élève en médecine, demeure rue d'Enfer, n. 6. Il étudie assidûment; ses mœurs n'offrent rien de répréhensible.

4^e Louis Amat , étudiant en droit, demeure rue Planche-Mibray, n. 14 , suit assidûment ses études (1), et passe la plus grande partie de ses soirées chez le marchand de vin Fournier. (...)

ÉTUDIANTS SUISSES.

Général DE THIARS. — Baron MÉCHIN. — BENJAMIN DELESSERT. — BENJAMIN CONSTANT. — MANUEL.

1^{re} div. 1^{er} bar.

25 fév. 1824.

Je joins ici un état nominatif des étudiants étrangers appartenant aux cantons Suisses , qui suivent à Paris les cours de droit et de médecine , et qui sont signalés comme étant particulièrement l'objet de *mœurs libérales*.

(*Le préfet de police.*)

Étudiants suisses à Paris.

Alexandre-Marie Montamier , né le 5 juin 1803 à Genève ; rue de Vaugirard , n. 30. Correspondant , M. Girod , conseiller à la cour royale , rue Saint-Germain-des-Prés , n. 15.

(1) Ces jeunes gens , accusés de tenir d'*horribles propos* , par quelque horrible coquin voyageant pour le compte de la police et de la congrégation , paient exactement la dépense qu'ils font , suivent le cours de leurs études avec assiduité , et passent leurs soirées dans des réunions qui n'ont rien de sérieux : que de titres aux soupçons et aux persécutions de nos petits inquisiteurs politiques et apostoliques ! (Note de l'éditeur .)

Joseph-Ignace Jecker, né le 15 juillet 1803, à Porencrui; cour du Commerce, n. 24. Correspondant, Violette, limonadier, rue de la Harpe, n. 11.

Louis Guex, né le 15 mai 1804, à Morges; rue de Savoie, n. 1. Correspondant, Deribeaupierre, rue Favart, n. 12, 13 ou 18.

Charles-Louis Déribeaupierre, né le 20 octobre 1804, à Lausanne, rue du Mail, n. 25. Correspondant, son père, rue Saint-Georges, n. 2.

Prosper Poncet, né le 18 novembre 1802, à Chêne-Bougeries (arrondissement de Genève); rue Saint-Dominique-d'Enfer, n. 12. Correspondant, Brune avocat, rue du Dragon, n. 29.

Jean-Jacques Roche, né le 5 juin 1802, à Corsier; rue Saint-Roch-Poissonnière, n. 8. Correspondant, Jaussin, négociant, rue Saint-Roch-Poissonnière, n. 8.

Antoine-Samson Raccaud, né le 11 septembre 1797, à Lausanne; rue Mazarine, n. 53. Correspondant, Dare, rentier, rue des Mauvais - Garçons, n. 4.

Charles-Édouard Streiner, né le 4 janvier 1803, à Wintherthier; rue de l'Odéon, n. 31 bis. Correspondant, Frautz, avocat, rue Saint-Jacques, n. 95.

Marie-Henri-Louis Begoz, rue M. le Prince, n. 22.

Georges-Louis Bessière, place Cambrai, n. 8.

Jacques-Étienne Chevallez, rue des Maçons, n. 4.

- François - Xavier Dauzats, rue Saint - Jacques , n. 88.
- Jean - Théodore Grivez , rue de la Pépinière , n. 63.
- Henri - Louis - Gabriel Hollard , rue Hautefeuille , n. 22.
- Louis Jecker, cour du Commerce , n. 24.
- Pierre - Louis - Marie Michet , rue Pierre - Sarrazin , n. 5.
- Jules - Albert Morel , rue des Mathurins , n. 16.
- Henri - Marie - Louis Muret , rue Saint - André - des - Arts , n. 54.
- Antoine Pauthier , rue Saint - Jacques , n. 79.
- Charles Pellet , quai des Augustins , n. 21.
- David - Louis Bochat , rue Saint - Méry , n. 28.
- Joseph - François Saulnier , Palais - Royal , n. 154.
- Charles - Amédée Schaffle , rue des Mathurins , n. 16.
- Joseph Vorlet , rue des Grés , n. 16.
- Jacques - Henri Ziegler , rue de l'Odéon , n. 33.
- Henri - Auguste Roessinger , rue de Sorbonne , n. 4.
- Jean Glur , de Berne , rue Neuve - de - Richelieu , n. 5.
- Garson Lichtenhahun , de Neuchâtel , rue Mazarine , n. 53.
- Victor - Abraham Ringiez , de Zosnigue , rue des Mathurins - Saint - Jacques , n. 16.

Jacques-François du Pan, de Genève, rue Haute-feuille, n. 41.

Jacques Costes, de Genève, rue Thévenot, n. 4 ou 14.

Louis Körck, de Bâle, boulevard Mont-Parnasse, n. 46.

Martin Kaise, étudiant, à Fribourg; place Cambrai, n. 9.

Martin Kans, étudiant à Berne et Lucerne; place Cambrai, n. 9.

Ignace Ducrest, étudiant à Fribourg; rue Caumartin, n. 41 (1).

1^{re} div. 1^{er} hér.

25 avril 1824.

Réponse. — Jacques Costes demeure rue Thévenot, n. 14, au deuxième étage. Cet individu est très répandu dans la haute société. Il fréquente ordinairement les principaux professeurs de l'École de médecine. Il se rend assez souvent chez MM. le général Thiars et le baron Méchin, membres de la chambre des députés. Enfin le sieur Costes mène une vie très active et s'occupe peu de sa profession de médecin.

Charles-Louis Deribeaupierre demeure rue du

(1) Nous supprimons la plus grande partie des réponses faites à ces demandes. Le petit nombre de celles que nous avons conservées suffit pour faire connaître dans quel esprit méchant toutes ces questions et tous ces rapports ont été faits.

(Note de l'éditeur.)

Mail, n. 25. Cet individu est fort répandu dans la haute société; il se rend presque chaque jour chez M. Benjamin Delessert: c'est une tête incandescente, qui ne se gêne pas du tout pour manifester hautement des opinions politiques contraires au gouvernement du roi.

Alexandre-Marius Montannier demeure rue de Vaugirard, n. 20, au cinquième étage, chambre n. 15. Cet individu fréquente habituellement les fils Boulay de la Meurthe, dans la maison desquels il passe la plus grande partie de son temps. Jusqu'à présent nous ne lui voyons pas d'autres accointances. Toutefois, nous continuerons à le surveiller attentivement.

Louis Guex demeure rue de Savoie, n. 1, au deuxième étage. Il est très lié avec le sieur Pellet, étudiant en droit, qui demeure quai des Augustins, n. 21. Le sieur Guex blâme hautement le gouvernement du roi. C'est un jeune énergumène d'autant plus dangereux qu'il exerce un ascendant prononcé sur ses condisciples. Il fréquente ordinairement le sieur Deribaupierre, dont il est le pendant, et, comme ce dernier, voit non seulement M. Benjamin Delessert, mais encore MM. Benjamin Constant et Manuel.

François-Xavier Daumas demeure rue St-Jacques, n. 88. Cet individu professe des opinions politiques tout-à-fait contraires au gouvernement du roi; c'est dans ce sens qu'il pérore ses jeunes camarades, sur lesquels il a beaucoup d'influence; c'est encore le

pendant de Deribaupierre et de Guex. Il a comme eux les mêmes accointances.

(*Perr... Leb... Macq... Ch...*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

22 avril 1824.

Je joins ici une nouvelle liste de jeunes Suisses qui étudient en médecine ou en droit à Paris, et auxquels il convient d'étendre la surveillance que j'ai prescrite sur ceux précédemment cités (1).

École de médecine.

Laharpe, de Lausanne; Mayot, de Lausanne; Guisan, de Lausanne; Besancenet, d'Yverdūn; Arnerth, de Rolle; Dupertuis, des Ormonts.

École de droit.

Burnand, de Chandou, canton de Vaux.

(*Le préfet de police.*)

Réponse. — Louis Guex n'offre rien de nouveau dans sa conduite; ses principes et ses hantises sont toujours les mêmes, c'est-à-dire que ce fougueux jeune homme, censeur amer du gouvernement,

(1) On n'a trouvé qu'un petit nombre des jeunes gens portés sur cette liste.
(*Note de l'éditeur.*)

continue, comme par le passé, à fréquenter MM. Delessert, Benjamin Constant et autres libéraux. Si la cause qu'il protège n'était pas perdue sans retour, cet étudiant serait vraiment très dangereux, par l'influence qu'il exerce sur ses jeunes camarades. Il continue à voir fréquemment le sieur Pellet, étudiant en droit, quai des Augustins, n. 21, lequel jeune homme cependant passe pour être très rangé et dans la bonne voie.

Georges-Louis Daumas, intime ami de Guez et de Deribaupierre partage toujours toutes leurs mauvaises opinions, toutes contraires au gouvernement de Sa Majesté. Toujours pérore exalté, s'il ne produit rien, c'est que les circonstances ne sont pas pour lui. Beaucoup de jeunes gens viennent à sa demeure.

Daumas ne rentre jamais de bonne heure le soir.

Deribaupierre, n. 25, est toujours le même sous les rapports politiques : grand ami de Daumas et de Guez, il continue d'en professer les principes libéraux. On le voit souvent chez M. Benjamin Delessert, qui, dit-on, fait grand cas de lui.

(*Macq... Leb...*)

EYNARD.

29 août 1826.

Le sieur Jean-Joseph Hainault, de Lille (Nord), qui a récemment obtenu à ma préfecture un passeport pour la Suisse, s'est rendu à Lausanne, où il a

eu de fréquentes entrevues avec le sieur Eynard, connu par son dévoûment à la cause des Grecs (1).

J'invite M. Hinaux à faire prendre sur la position de ce voyageur, ses opinions politiques et ses relations dans la capitale, des informations, etc.

(*Le préfet de police.*)

(1) Fréquenter M. Eynard était une cause de suspicion pour M. Delavaud. Un rapport négatif indique que M. Hainault a échappé aux recherches des espions.

(*Note de l'éditeur.*)

F.

FABVIER (colonel).

LAFAYETTE. — MÉCHIN. — LINGUAY. — HAGUEMANN. —
Mademoiselle SORTING. — Lady HOLLAND.

18 août 1823.

On assure que l'ex-colonel Fabvier est rentré en France , et qu'il a été vu à Paris chez les chefs du parti de l'opposition.

On ajoute que le séjour de la capitale n'étant pas sans danger , il a trouvé un asyle à la Grange , chez le général Lafayette. (Signé *Hinaux* .)

22 août 1823.

Réponse. — L'ex colonel Fabvier était et est encore très lié à Paris avec les chefs de l'opposition , mais plus particulièrement avec MM. Lafayette et Méchin ; il fréquentait habituellement le journaliste Linguet , (lisez *Linguay*), et puis le sieur Haguemann (lisez *Haguermann*), banquier , rue d'Artois , n. 7 ; c'est donc sur ces quatre points principalement qu'avec *les précautions convenables* nous avons dirigé les recherches.

L'ex-colonel Fabvier, sous le nom emprunté de *Cabillo Torès*, a écrit à M. Haguemann, de Barcelonne, le 19 juillet dernier; le paquet contenait plusieurs lettres, dont l'une était adressée à M. de Lafayette; ce même paquet ne fut point confié à la poste, mais bien à une jeune femme qui prend le nom de Sorting, et qui a été en domesticité chez Milady Holland. Cette jeune femme paraît être la messagère de ces messieurs; elle accompagnait Fabvier, lorsqu'il partit de Londres pour se rendre en Espagne. Il est à remarquer qu'il la logea dans un village à peu de distance de Barcelone; on nomme ce village Panadès; c'est là qu'est son principal domicile, d'où il suit qu'elle est parfaitement en position de servir utilement le parti révolutionnaire.

Vers le 20 juin dernier, la femme Sorting partit de Paris avec des lettres de MM. Lafayette, Méchin et Haguemann, pour l'ex-colonel Fabvier, mais toujours sous la suscription de *Cabillo Torès*; elle emportait en même temps 5,000 fr. en or que lui avait comptés le banquier Haguemann : ceci est un fait dont nous avons la certitude (1).

Il est bon de remarquer la coïncidence qui existe entre ces circonstances et les voyages furtifs et noc-

(1) Malgré l'assertion de M. Ch... et la confiance qu'inspire un noble agent de M. Delavau, cette historiette a tout l'air d'un roman de police. Nous croyons qu'à cette époque le brave Philihellène était déjà en Grèce.

(*Note de l'éditeur.*)

turnes qui eurent lieu à la même époque du château de la Grange à Paris, et réciproquement. (*Voir Lafayette, notre rapport du 21 juin dernier.*); et on en conclura que c'est là le point important à surveiller, avec d'autant plus de raison que s'il est vrai que Fabvier a trouvé un asyle sûr aux environs de la capitale, il ne pouvait mieux choisir que le château de la Grange.

Nous savons que l'ex-colonel Fabvier est en correspondance suivie avec le Sieur Gadner, 55, Newgate Street. Telle est la suscription des lettres qu'il lui adresse. (Ch...).

FEISTHAMEL (major).

Baron ACLOCQUE.

(*Confidentielle.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

6 juin 1826.

Une demande de concession du titre de baron est formée en ce moment par le sieur Feisthamel, major au cinquième régiment d'infanterie de la garde, demeurant rue Coquenard, n. 13.

J'invite M. Hinaux à faire prendre et à me transmettre, le plus tôt possible, des renseignements exacts sur la fortune, la famille, les relations, *la conduite morale et les opinions politiques* du sieur Feisthamel, ainsi que sur les titres personnels qu'il peut avoir à

la faveur qu'il sollicite. Ces renseignements doivent être pris avec beaucoup de discrétion (1).

1^{re} div. 1^{er} bur.

23 juin 1826.

Réponse. — Le sieur Feisthamel, major au 5^e régiment d'infanterie de la garde royale, est un ancien officier de Bonaparte (2). Cependant il aurait été un des premiers de l'armée qui, en 1814, ont offert leur service au roi; et c'est à la pureté de ses principes qu'il doit son avancement.

Il y a environ un mois que le sieur Feisthamel est marié à la demoiselle Acloque, fille du baron de ce nom, fort connu pour ses bonnes opinions politiques.

Enfin le sieur Feisthamel jouit d'une excellente réputation, sous tous les rapports. On le dit très

(1) Ce n'est point au ministre de la guerre, c'est à M. Ch... que s'adressent le préfet de police pour avoir des notes sur la conduite morale et les opinions d'un officier supérieur. Aux yeux de M. Delavau, les colonels, les inspecteurs-généraux d'arme, M. le marquis de Clermont-Tonnerre lui-même, ont moins de droits à la confiance de l'autorité et des jésuites, dispensateurs des emplois et des grâces, que le dernier de ses espions. Que de telles choses se passent en Espagne, à la bonne heure : là le passé explique le présent ; mais en France !!!

(Note de l'éditeur.)

(2) Officier de Bonaparte !... Sous l'empire, quel officier n'appartenait pas à ces glorieuses armées françaises que Napoléon menait à la victoire ? M. Delavau et ses agents étaient-ils alors dans les rangs des Russes ou sous le drapeau autrichien ? Il est permis à ces messieurs d'être méchants, il devrait leur être défendu de se montrer stupides. (Note de l'éditeur.)

riche par son mariage. Il demeure à présent rue de Corneille, n. 3, près l'Odéon ; mais il habite pour quelque temps seulement une maison de campagne à Aulnay, près Sceaux-Penthievre. (Ch...)

FERLUS neveu.

FERLUS, directeur du collège de Sorèze. — GUIRAUDET, imprimeur.
— MARTINET, libraire.

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

15 août 1822.

Nous sommes informés qu'un sieur Ferlus, demeurant rue Sainte-Appoline, n. 19, se dispose à mettre incessamment sous presse un pamphlet séditieux, qui a pour titre *Sans que cela paraisse*. On y dit entre autres choses du'même genre : *Les ministres seront culbutés sans que cela paraisse*, etc.

Il paraît que ce même Pamphlet sera imprimé chez Guiraudet, rue Saint-Honoré, n. 315, et vendu chez Martinet, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n. 15.

Le même Ferlus est l'auteur de cet ouvrage, et s'occupe maintenant d'en faire un autre dans le même esprit, qui aura pour titre *le Cordon sanitaire*.

Ce Ferlus aurait étudié en droit et en médecine; il est le neveu de M. Ferlus, membre de la Légion-d'Honneur, directeur-propriétaire du collège de Sorèze.

FERNANDEZ.

Cab. part., n. 11,087.

1^{er} mai 1824.

Le sieur Juan-Antonio Fernandez, négociant espagnol, arrivé du Mexique au Havre, a reçu dans cette ville une passe provisoire pour se rendre à Paris, où il doit séjourner peu de temps.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,087.

12 mai 1824.

Réponse. — Le sieur Juan-António Fernandez est arrivé à Paris avec son fils.

Nous avons acquis la parfaite certitude que ces deux individus partaient aujourd'hui même, à quatre heures précises, par la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires, pour se rendre successivement à Bordeaux, Madrid et Londres.

Ces deux étrangers s'occupent en ce moment de faire leurs malles, où nous avons remarqué qu'ils mettaient plusieurs liasses de papiers soigneusement pliés. Le fils Fernandez est âgé d'environ seize ans, et soit candeur, soit inexpérience, il a répondu aux questions qui lui ont été faites de manière à ne laisser aucun doute sur le voyage de son père, voyage qui aurait pour but des intrigues politiques. En conséquence, si l'autorité croit devoir faire visiter à une certaine distance de Paris les malles et papiers des

deux individus dont s'agit , il n'y a pas une minute à perdre.
(Le... et Ma...)

Cab. part. , n. 11,087.

24 mai 1824.

Une perquisition sévère a été exercée dans les effets et sur la personne du sieur Juan-Antonio Fernandez , négociant espagnol , qui s'est rendu de Paris à Bordeaux. Cette mesure n'ayant produit aucun résultat (1) , j'invite M. Hinaux à me faire connaître quels sont les renseignements que l'on a pu recevoir sur les intrigues politiques dont Fernandez serait l'agent.
(Le préfet de police.)

Cab. part. , n. 11,087.

8 juin 1824.

Réponse. — Les renseignements relativement aux sieurs Juan-Antonio Fernandez père et fils , négociants espagnols , ont été pris dans la bouche même du sieur Fernandez fils , à qui nous avons dû donner le change en lui demandant des nouvelles de MM. Balbeda et Suttin , *soi-disant nos amis* , et qui sont

(1) Quelles étaient donc ces liasses de papiers si soigneusement pliés ? Probablement des lettres d'affaires. Et ces intrigues politiques que dénonce l'agent de M. Delavaud ? Des spéculations commerciales. C'est pourtant sur la foi de tels agents que des hommes honnêtes étaient arrêtés , fouillés , détournés des soins qu'exige leur négoce. Qu'une telle administration a bien mérité ce nom de *déplorable* dont la France l'a flétris par l'organe de ses députés !
(Note de l'éditeur.)

connus à Madrid, où ils demeurent, pour des révolutionnaires exaltés. *A tout quoi* le jeune Fernandez a répondu qu'il les connaissait beaucoup ; que son père était même en relation avec eux ; que nous pouvions être tranquilles sur leur sort , attendu que la cause des patriotes en Espagne était assurée. Il était lui-même venu avec son père pour voir ce qui se passait à Paris , et disait qu'il n'avait que de bonnes nouvelles à porter à Madrid, d'où il devait se diriger sur Londres.

D'un autre côté, nous avons vu emballer les liasses de papiers dont est mention dans notre rapport précédent, auquel *toutes ces circonstances* ont donné lieu.

(*Ma.... Le....*)

FIGARO (LE), journal (1).

Café FLORIAN. — GENIEZ. — JOURDAN. — THÉODORE-PAULIN. — Baron PERNET. — GUEFFIER, imprimeur. — MAURICE. — LEBARON. — ALHOY. — BLUKER. — ARRAGO. — VILLEMOT.

Note à M. le chef de la police centrale.

(*Recommandé.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

3 fév. 1826.

Je suis informé qu'un ouvrage des plus condamna-

(1) Nous laissons aux spirituels auteurs de cette feuille le soin de se venger des calomnies et des injures de M. Delavaud et de ses agents.

(*Note de l'éditeur.*)

bles, intitulé *les Missionnaires*, circule dans les cafés de Paris, et qu'on se dispose à le faire imprimer.

On ajoute qu'on en aurait lu publiquement des fragments dans le café Florian, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 39, et que le manuscrit est gardé par la femme du comptoir. On assure également que, parmi les individus qui ont travaillé à cet ouvrage, se trouve un nommé Théodore, rédacteur du journal *le Figaro*, lequel a été chargé de la correction du poème.

M. le chef de la police centrale est invité à faire prendre, avec le plus grand soin, les informations nécessaires pour vérifier l'exactitude des faits, et me mettre à même de déferer sur-le-champ aux tribunaux toute publication clandestine qui serait faite de cet ouvrage, si les renseignements qui m'ont été transmis se trouvaient exacts. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

2 mars 1826.

Réponse. — Nous avons pris des informations sur divers points, et établi une surveillance permanente pendant huit soirées consécutives au café Florian, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 39. Voici les résultats, jusqu'à présent :

Il est très vrai que, dans le café susdit, ont été lus des vers où les missionnaires sont abominablement traités. Ces vers, cependant, ne constituent point un ouvrage, puisqu'ils ne remplissaient point une feuille de papier ordinaire. Un sieur Geniez, âgé d'environ cinquante-cinq ans, est dit-on l'auteur de cette produc-

tion, dont la lecture a égayé les habitués du café, et donné lieu à des sarcasmes et des injures de toute espèce contre les ministres de la religion ; mais c'est à cela seul que s'est borné l'effet de ces rimes, auxquelles le lendemain on ne pensait plus, et qui sont restées comme oubliées pendant quatre ou cinq jours sur le comptoir de l'établissement, et communiquées à tout venant. Depuis lors on ne sait ce qu'elles sont devenues, et il n'est nullement question de les faire imprimer.

Toutes recherches possibles ont été faites à ce sujet chez les imprimeurs, et notamment chez le sieur Gueffier, imprimeur du journal intitulé *le Figaro*, rue Guénégaud, n. 31 : nous n'en trouvons de traces nulle part.

Il serait difficile peut-être de trouver dans la capitale une réunion plus dépréciatrice du gouvernement que celle qui se compose des habitués du café Florian. La malignité de cette coterie se trouve en partie consignée dans le journal *le Figaro*. Ce journal n'est point la spéculation d'un ou de plusieurs particuliers ; il n'a point de rédacteur gagé : chaque *sal-timbanque* du café Florian y contribue selon ses moyens. Un sieur Jourdan, graveur en taille-douce, quai des Augustins, n. 17, fait les frais du papier et de l'impression, qui, jusqu'à ce jour, est à peu près due au sieur Gueffier. Enfin, ce journal est envoyé gratis dans plusieurs cabinets de lecture. Jusqu'à ce jour il ne couvre point les frais du sieur Jourdan.

Le sieur Jourdan avait un bureau du journal susdit

passage du Commerce-Saint-André-des-Arts, n. 71 : c'est là que les nommés Théodore, Lebaron, Pernet, Geniez, Paulin, et d'autres encore dont les noms sont inconnus, rédigeaient *le Figaro*; mais le sieur Jourdan, ne voulant plus subvenir aux loyers, a donné congé il y a environ un mois.

Depuis lors, le bureau de rédaction du *Figaro* est dans l'arrière-salle du café Florian : c'est là que chaque soir est admise, depuis six heures jusqu'à minuit, une réunion de malveillants beaux-esprits, qu'il convient de surveiller attentivement. Tous les individus dénommés dans le présent rapport en font partie.

(*Ch...*)

Cab. part., n. 12,292.

7 avril 1826.

II^e réponse. — Une surveillance pendant sept soirées, depuis six heures jusqu'à minuit, a été établie au café Florian, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 39. En voici les résultats, jusqu'à présent :

La société qui se réunissait au café sus-indiqué pour la rédaction du journal dit *le Figaro* a changé de local depuis peu de jours. Le lieu de réunion est maintenant chez le sieur Jourdan père, demeurant quai des Augustins, n. 17. Les personnes qui font partie de cette réunion; et qui, en même temps, coopèrent à la rédaction dudit journal ou fournissent des matériaux, sont les individus ci-après :

Géniez, Jourdan fils, Théodore, Paulin, Lebaron, Pernet, Maurice, Alhoy, Bluker, Henri Arrago, Villemot. Cette réunion d'hommes professe les plus

mauvais principes politiques; mais ces individus, qui pourraient être fort dangereux dans des moments de troubles, ne sont, quant à présent, que peu susceptibles d'inquiéter sérieusement l'autorité.

Pour ce qui est des vers qui ont donné lieu à la note de la première division, il n'en est plus question : ils sont tombés tout-à-fait dans l'oubli. .

Il est bien vrai que, dans leurs réunions, les personnes dénommées au présent rapport s'occupent de la chose politique : chacune d'elles y apporte journalièrement le tribut de ses investigations, de ses remarques ; mais, en définitive, ce ne sont que de vains propos. Ainsi donc, à moins d'ordres contraires, nous cessons la surveillance. *(Ch...)*

FLOCCON.

Courrier Français. — LÉON THIESSE. — BÉCHET.

Gab. part., n. 11,500.

24 Nov. 1824.

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le sieur Ferdinand Flocon, l'un des rédacteurs du journal *le Courrier français*, et professant les opinions les plus libérales. On assure qu'il a chez lui le portrait de Sand.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,500.

1^{er} fév. 1825.

Réponse. — Tous les moyens possibles ont été employés, mais infructueusement jusqu'à présent, tant près des bureaux du journal dit *le Courier français*,

qu'ailleurs, pour connaître la demeure du sieur Ferdinand Flocon.

Cet individu a réellement été employé à la rédaction du journal susdit ; mais, d'après les renseignements obtenus, il aurait quitté cet emploi depuis environ quinze mois, sans que l'on sache ce qu'il est devenu. Seulement nous avons appris que cet individu avait été très lié avec le sieur Béchet, libraire, intéressé à ce journal, ainsi qu'avec le sieur Léon Thiessé. Ces deux derniers, *consultés séparément*, ont assuré que, depuis environ quinze mois, le sieur Flocon avait cessé d'être employé au *Courrier français*. Ils ont ajouté que Flocon est un homme à grands moyens, mais une tête exaltée.

D'un autre côté, nous avons eu occasion de remarquer souvent qu'en général les bureaux des journalistes ne donnent que fort difficilement l'adresse de leurs rédacteurs. Néanmoins nous continuerons les recherches.

(*Ch... Le...*)

FOY, général.

LAFAYETTE.—ROYER-COLLARD.—VOYER D'ARGENSON.—LINGUAY.
—TERNAUX.—GIRARDIN.—COURBAKI.—VINIEGRA.—MANUEL.
—THIARD.—SUBERVIC.—MACHADO.—MÉCHIN.—TRONCHON,
PIRÉ.—DULAULoy.—LAMARQUE.

Avis particulier de M. le chef de la police centrale.

28 fév. 1843.

Hier, le 27 au matin, il y a eu réunion chez M. le général Foy, rue de la Chaussée-d'Antin, n. 62, à

laquelle ont assisté MM. Lafayette père, Royer-Collard et Voyer-d'Argenson; on leur a entendu dire : La chambre va être dissoute, il faut s'entendre d'avance sur les mesures à prendre.

Le sieur Linguay, nous en avons maintenant la parfaite certitude, se rend souvent chez M. le général Foy, et réciproquement.

M. le général Foy voit fréquemment MM. Ternaux, Girardin, ainsi que le colonel Courbaki, dont est question dans notre rapport du 4 de ce mois, relativement à l'ambassade d'Espagne. C'est ici le lieu de remarquer que, par ce même rapport, nous avons donné avis que le sieur Viniegra avait confié à Francisco Bravo que M. Manuel était chargé de sonner le tocsin à la tribune de la chambre des députés; l'évènement a complètement justifié cette prédiction.

Il est une circonstance tout-à-fait digne de remarque, parce qu'elle se lie étroitement aux combinaisons des malveillants, la voici : M. le général Foy, nous pouvons l'annoncer pertinemment, travaille presque tous les jours, soit de jour, soit de nuit, pendant trois ou quatre heures consécutives, avec M. le général Thijard', membre de la chambre des députés, demeurant rue d'Anjou-Saint-Honoré, n. 19. Or, pour apprécier convenablement la coïncidence qui existe dans les renseignements obtenus, il ne faut que lire notre rapport du 16 de ce mois sur le sieur Subervic. Nous le rapportons ici tenuellement. (*Voir ce nom.*)

Il résulte de ce qui vient d'être dit que les maisons

Fey, Thiard et Subervic doivent, toutes affaires cessantes, être chacune l'objet d'une surveillance spéciale, qu'il conviendrait de nous donner les moyens d'exercer; et nous exprimerons nos regrets de ce que nous n'ayons pas encore reçu les *éléments* nécessaires pour fournir un premier rapport au consul espagnol Machado. Car il est indubitable que, pour obtenir des succès dans l'affaire dont il s'agit, il était indispensable que toutes ces surveillances et explorations marchassent de front. (....)

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

8 mai 1823.

Nous remarquons que, depuis quelques jours, et particulièrement le soir assez avant dans la nuit, chez M. le général Foy, rue de la Chaussée-d'Antin, n. 62, il y a des réunions auxquelles assistent MM. Méchin, Tronchon, Manuel, Voyer-d'Argenson, le général Piré, le sieur Linguay, rédacteur du *Journal de Paris*, un certain colonel nommé Courbaky, le général Thiard, M. Girardin, et enfin un ancien général que l'on nomme de Dulauloy.

Nous avons la presque certitude que le général Foy, accompagné d'un domestique nommé Piétron, partira samedi ou dimanche prochain de Paris pour le département de l'Aisne, et que de là il doit se rendre secrètement par une autre route à Saint-Severs, dé-

partement des Landes , près le général Lamarque ; que , dans ce voyage , il sera accompagné d'un mystérieux individu qui l'attend maintenant à Laon , que l'on dit être un grand personnage anglais , et être arrivé récemment de Londres ; qu'enfin cette réunion et ce voyage projeté à Saint-Severs sont relatifs à des intrigues politiques de la plus haute importance.

Peut-être convient-il de ne pas perdre de vue le général Foy... ? Peut-être même conviendrait-il *d'acheter* , s'il est possible , le domestique Piétron , parce qu'il est probable qu'au moyen de ce dernier on pourrait arriver à la possession de preuves écrites et convictives .

(*Dub...*)

Cab. part. , n. 9,913.

13 mai 1823.

D'après un avis particulier du 11 de ce mois , j'invite M. Hinaux à charger M. l'officier de paix N... de suivre cette affaire avec soin , et à m'informer du jour du départ du général Foy et de la direction qu'il aura prise .

(*Le préfet de police.*)

(Point de réponse .)

FRANCK.

1^{re} div. 1^{er} bür.

29 mai 1822.

On désire connaître le domicile actuel du sieur Franck , de Gemmenig , en Bavière. Ce jeune homme est le fils du sieur Antoine-Joseph Franck qui , en

1814, était attaché au ministère de la guerre, où il occupait un emploi. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

23 juillet 1822.

I^{re} réponse. — Le sieur Antoine-Joseph Franck demeurait, il y a trois mois, rue de l'Arbre-Sec, n. 30. Son fils, nous assure-t-on, est parti pour la Bavière; il y a environ deux mois, en qualité de militaire.

Le sieur Franck père est sous-lieutenant de cavalerie en demi-solde; il a été chargé de missions secrètes par M. Kindzinger, secrétaire particulier de S. A. R. MONSIEUR. Il y a environ dix-huit mois que le sieur Franck a été évincé de cet emploi. Ce même Franck avait été employé par M. Decazes aux appoiments de 500 francs par mois. (*Ch... Gu... Mar...*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

24 sept. 1822.

II^e réponse. — Nous avons fait les vérifications nécessaires dans les bureaux du payeur de l'intendance de la première division militaire, rue de Verneuil, n. 58, dans le but de connaître la demeure du sieur Franck. Là, pour toucher son traitement d'officier en non-activité, il indique faussement son domicile rue de l'Arbre-Sec, n. 30. Les employés de ce bureau disent que si l'on écrivait officiellement à M. de Joinville, il retiendrait la feuille de revue dudit Franck jusqu'à ce qu'il ait donné et prouvé son domicile par un certificat du commissaire de police de son quartier.

Quant au sieur Franck fils, on fait deux versions à son sujet : les uns prétendent qu'il a été congédié des gardes-du-corps, et qu'il habite encore maintenant avec son père à Paris : d'autres veulent qu'il soit allé rejoindre un régiment de ligne hors la capitale. Cette dernière version est la plus accréditée, et cependant nous ne trouvons aucune trace de cet individu ni dans les bureaux du ministère de la guerre, ni dans les divers états-majors de la ville de Paris.

(*Ch... Dub...*)

FRANCS-MAÇONS.

Loge de la Persévérance et de l'Union parfaite.

BÉGUI. — LEPRÊTRE. — BOUCHÉ. — BRETON. — LYONNET. — JOUBERT. — RIQUIER. — BERTIER DE VÉTAUX. — DORIS. — MICHEL. — EMERIC. — JAUFRET. — RICARD. — CARRÉ. — REMIOT. — MICHALET. — LAU.... — DORIS. — BOSQUET.

Cab. part., n. 10,005.

23 sept. 1822.

Je suis prévenu qu'une loge de francs-macons, sous le nom de *la Persévérance et de l'Union parfaite*, rue Saint-Honoré, n. 219 bis, est fréquentée par des militaires en activité de service. L'heure de la réunion, indiquée à cinq heures, semble fixée de manière à permettre à ceux qui sont en garnison à Paris ou dans les environs de s'y rendre et d'être de retour à la caserne à l'heure de la retraite. Des sous-officiers de l'artillerie de la garde royale ont fait partie de cette loge, et il y a lieu de craindre que des sous-officiers

ou soldats des autres corps de la garde n'y aient été entraînés également.

J'invite M^r. Hinaux, etc. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,005.

3 oct. 1823,

I^e réponse. — La loge maçonnique connue sous le nom de *la Persévérance* et de *l'Union parfaite* se réunit périodiquement, le troisième mercredi de chaque mois, chez le sieur Leprêtre, rue Saint-Honoré, n. 219 bis, quelquefois au deuxième, quelquefois au troisième étage sur le derrière. Les convocations sont faites par écrit et à domicile, pour six heures et non pas pour cinq heures du soir. Ainsi donc c'est le 16 de ce mois que cette réunion aura lieu. *Nous aurons soin de nous y trouver* (1).

La loge est composée d'environ quatre-vingts individus, presque tous militaires, tant en activité qu'en non activité. Le vénérable, ou président, se nomme Bregny, demeurant rue de la Parcheminerie, n. 17; Nous allons prendre des renseignements sur les opinions politiques de cet individu, et rendrons compte immédiatement des résultats. (Dub...)

Cab. part., n. 10,005.

21 oct. 1823.

II^e réponse. — Ainsi que nous l'avons annoncé,

(1) Ainsi l'auteur de ce rapport est à la fois un espion et un faux maçon, un homme qui trahit ses serments et ses frères : l'agent est en tout point digne du chef qui l'emploie. (Note de l'éditeur.)

nous nous sommes présentés le 3 de ce mois à la loge maçonnique : la réunion n'a point eu lieu, parce que le sieur Leprêtre n'a point voulu louer son local ce jour-là , attendu la solennité de l'anniversaire de l'assassinat de la reine. Toutefois cette détermination de la part de Leprêtre n'est qu'un moyen employé par lui pour mieux détourner l'attention de l'autorité.

La réunion a donc été remise au 30 de ce mois ; nous savons que cinq lettres de convocation ont été envoyées à Vincennes à cinq sous-officiers d'artillerie ; que d'autres lettres de convocation ont également été envoyées à Courbevoie à des sous-officiers du 1^{er} régiment , d'autres enfin à des sous-officiers des régiments suisses. Nous ne manquerons pas de nous trouver sur les lieux, *c'est-à-dire dans le sein de la loge même*, où nous nous présenterons comme visiteurs , aux fins de savoir, autant que possible , le nom des sous-officiers dont est question , et quels sont les discours que l'on y tient.

Le vénérable de cette loge se nomme Bégui et non Brégny. Il demeure rue de Traci , n. 14 , et non pas rue de la Parcheminerie , n. 17. Cet homme a la réputation d'un révolutionnaire exalté ; il tient un magasin de brosses ; il est facteur et rédacteur ambulant du journal dit *le Constitutionnel* (1). Cette der-

(1) Il n'y a jamais eu au *Constitutionnel* de rédacteur du nom de Bégui ni de Brégny. Les mouchards de M. Délavau gagnaient bien mal leur argent. (*Note de l'ééditeur.*)

nière circonstance est de nature à fortifier les soupçons que la loge maçonnique dont il s'agit pourrait bien être un lieu de séduction.

Nous rendrons compte sans délai, etc. (*Mar...Dub...*)

Cab. part., n. 10,005.

31 oct. 1822.

III^e réponse. — La loge maçonnique dite de *la Persévérence et de l'Union parfaite* s'est réunie hier.

Chaque membre était convoqué pour six heures précises ; à six heures et demie, personne n'était encore arrivé ; à sept heures, on était réuni dans la salle des Pas-Perdus ; à sept heures dix minutes, on est entré en loge ; le nombre des assistants n'était que de vingt-huit (dont la plus grande partie visiteurs), présidés par le sieur Bégui ; mais, chose bien surprenante, c'est que pas un seul militaire ne s'y est trouvé. Le nommé Bouché , trésorier de la loge , a voulu demander des explications au président Bégui sur l'absence inattendue des militaires , qui cependant , comme de coutume , avaient été convoqués... *Ces explications , a répondu Bégui, ne peuvent avoir lieu qu'en comité secret.....*

Il paraît évident que plusieurs personnes sont chargées de l'exploration de la loge dont il s'agit ; qu'elles s'y sont rendues, en qualité de visiteurs, en trop grand nombre ; que du reste il y a eu indiscretion , car sur les six heures du soir le nommé Leprêtre disait dans la salle des Pas-Perdus : *Il paraît que ce soir nous aurons des mouchards.*

Enfin tout annonce que la loge n'ignore pas qu'elle

est surveillée, et qu'en conséquence les militaires qui en font partie ont été contremandés à dessein de dérouter les surveillants. Toutefois, une nouvelle réunion a été fixée au 21 novembre prochain. Nous nous y trouverons; mais jusque là nous épierons les démarches des sieurs Bégui, Bouché et Breton, aux fins de connaître s'ils n'ont point d'allures ou d'accointances dans les casernes. (Dub...)

Cab. part., n. 10,006.

22 nov. 1822.

IV^e réponse. — La loge maçonnique dite de *la Persévérance et de l'Union parfaite* s'est réunie le 20 de ce mois dans son local accoutumé, rue Saint-Honoré, n. 219 bis; les lettres de convocation étaient pour cinq heures du soir; on est entré en loge à six heures; il n'y avait pas un seul militaire. Il y a eu deux réceptions au premier grade, savoir, le nommé Lyonnnet, profession de tonnelier, demeurant rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 33, et le nommé Joubert, perruquier, demeurant rue de la Parcheminerie, n. 22. Il n'a pas été dit un seul mot de politique jusqu'à sept heures du soir, heure à laquelle le président Bégui a annoncé que la loge allait se réunir en comité secret : en conséquence, les visiteurs se sont retirés.

En définitive, il paraît que la réunion dont il s'agit ne mérite pas une attention bien particulière de la part de l'autorité, et d'autant moins que les individus qui la composent ne sont que de pauvres artisans qui

ne sont point en position de s'occuper de la chose politique. La seule circonstance qui, jusqu'à présent, pourrait motiver des craintes, c'est que cette réunion est, ainsi que nous l'avons déjà dit, présidée par le nommé Bégui, employé au *Constitutionnel*. Nous avons observé les démarches de ce dernier, dans lesquelles nous ne trouvons rien de répréhensible : nous ne lui remarquons aucune accointance avec des militaires. (Dub...)

Cab. part., n. 10,210.

26 déc. 1822.

On me signale une réunion révolutionnaire qui tiendrait ses séances rue de Grenelle-Saint-Honoré, au café dit de la Redoute, et qui se composerait d'individus chassés pour causes politiques de Marseille, Toulon, Avignon, Grenoble et autres villes.

Au second étage de cette maison, les appartements sont disposés en forme de loge maçonnique, et c'est dans ce lieu que se tiendraient les réunions.

On désigne, comme faisant partie de cette association, les sieurs Riquier fils, ancien accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Marseille;

Bertier de Vétaux, ex-président du département des Bouches-du-Rhône en 1793;

Michel Doris, rédacteur du *Constitutionnel*, et agent de Lecointre Puiraveau pendant les cent-jours;

Emerie, maire d'Aix pendant la terreur ;

Jaufret, commandant la gendarmerie de Marseille en 1793 ;

Ricard, dit Ventre-d'argent, un des jacobins les plus effrénés de Toulon ;

Carré, de Lyon, agent du comité révolutionnaire de Marseille, et plusieurs autres individus également dangereux. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,210.

6 janv. 1823.

Réponse.—Le café dit de la Redoute, rue Grenelle-Saint-Honoré, n. 39, est tenu par un sieur Remiot, qui tient une pension d'une vingtaine de personnes. La réunion a lieu dans une salle au rez de chaussée, au fond de la cour; les personnes qui la composent ne sont autres que les pensionnaires. Parmi ceux-ci, nous trouvons qu'il est réellement un sieur Carré, un sieur Ricard et un sieur Riquier; ces individus, lorsqu'ils se trouvent ensemble dans le café susdit, prennent le plus grand soin de ne jamais s'appeler par leur nom propre, mais bien par ceux-ci, Provençal, Lyonnais, Grenoblois, etc. Il est exactement vrai que cette maison, n. 39, est une sentine de révolutionnaires déhontés : là, on chante les chansons de la composition de Béranger; on y manifeste ouvertement la haine contre le gouvernement.

Il n'est pas exact de dire que les appartements supérieurs de cette maison, n. 39, sont disposés en forme de loge maçonnique : nous les avons tous visités *ab ovo usque ad malum*. Ce sont de fort petites chambres occupées par des artisans, chez lesquels nous nous sommes présentés nous-mêmes, sous divers pré-

textes, et nous pouvons assurer que ces locaux ne sont nullement propres, en raison de leur exiguité, à servir de lieu de réunion. Il est toutefois bien vrai qu'une vingtaine d'individus, qui prennent pension à la maison n. 39, se réunissent rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 45, chez le sieur Michalet, sous la rubrique maçonnique d'*Amis de la sagesse*.

Nous étions informés à l'avance que ces individus devaient se réunir dans le local susdit le 4 de ce mois au soir, et qu'ensuite ils devaient se rendre tous ensemble chez le restaurateur Martin. A cet effet, nous avons dû prendre les mesures nécessaires pour connaître ce qui s'y passerait : quatre de nos inspecteurs étaient apostés dans les maisons n. 39 et 45, rue de Grenelle-Saint-Honoré. Voici copie du rapport collectif qu'ils ont fait de leur surveillance.

(*Voir le rapport A au dossier n. 153.*)

Par suite de ce rapport (1), nous avons cherché à connaître le nom de l'individu qui a dit à nos inspecteurs : « Ce café est le rendez-vous habituel de toutes les personnes que vous avez vues, et avec lesquelles je suis intimement lié ; plus de la moitié sont des officiers de tous grades, et comme moi ennemis du gouvernement. » Ce même individu se nomme Lau.... officier en non-activité ; il peut avoir trente-cinq ans d'âge ; il est connu par l'incandescence de ses principes ; on le dit fort instruit et très audacieux.

(1) Nous n'avons pu nous en procurer une copie.

Il est très probable que par lui nous découvrirons à fond ce qui en est du réceptacle de la maison n. 39, et quels sont les errements suivis par ces prétendus Amis de la sagesse. Enfin ce Lau.... est maintenant entre les mains de deux de nos agents; qui en obtiendront sans doute de précieuses confidences.

Nous rendrons compte, sans délai, des suites de la surveillance. *(Ch... De... Du... Ma...)*

Cab. part. , n. 10,210

12 janv. 1823.

II^e réponse. — Le nommé Lau... n'a jamais voulu indiquer sa demeure à Paris; il a donné aux agents une infinité d'adresses, qu'après vérification nous avons trouvées fausses. Il a donc fallu suivre l'itinéraire journalier de cet individu, tant pour connaître sa demeure que pour savoir quelles sont ses relations. Voici les résultats :

Lau... demeure rue du Petit-Reposoir, n... , en garni chez une marchande mercière; il était lieutenant dans le dixième régiment d'infanterie légère. On ne connaît pas ses moyens d'existence; cependant, il fait partie de la réunion qui a lieu rue Grenelle-Saint-Honoré, n. 39, chez Remiot, ainsi que Carré, Ricard, Riquier, etc.

Nous pouvons l'affirmer de nouveau, cette maison, n. 39, est un véritable foyer d'agitation révolutionnaire, qui, sous le prétexte de pension bourgeoise, est le lieu de rendez-vous des prétendus Amis de la sagesse, qui, comme nous l'avons déjà dit, se réunissent à des époques indéterminées, sous la rubrique

des francs-maçons, rue de Grenelle-Saint-Honoré,
n. 45. *(Den... Ch...)*

Cab. part., n. 10,210.

4 fév. 1823.

III^e réponse. — Nous venons enfin de pénétrer dans la réunion dite des Amis de la sagesse. Cette réunion a eu lieu le 31 janvier, depuis huit heures jusqu'à onze heures du soir, chez le sieur Michalet, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 45. Il s'y trouvait à peu près vingt-cinq personnes. La société était présidée par un individu nommé Que...., qui est employé au trésor royal. Voici les noms de quelques autres personnes qui en faisaient partie :

Riquier, Bertier, Moureau ; Doris, rédacteur du *Constitutionnel*; Éméric, licencié en droit.

Dans cette séance, deux nouveaux adeptes ont été reçus comme membres de cette société : ce sont les deux frères....., bijoutiers.

Pendant la réception, les deux récipiendaires avaient, comme de coutume, les yeux bandés pour subir les épreuves physiques et morales ; le sieur Que.... leur a posé les questions suivantes :

D. Nous fabriquons de la fausse monnaie : voulez-vous en fabriquer avec nous ?

R. Non.

D. Mais si on vous donnait l'assurance que cette fausse monnaie nous nous en servons pour secourir les amis de la liberté, et que nous ne faisons pas comme le gouvernement, qui emploie les revenus publics

à salarier des calotins et des mouchards, alors vous associeriez-vous à nos travaux?

R. Oui.

Alors le sieur Emeric a posé à son tour aux mêmes récipiendaires les questions suivantes :

D. Sacrifieriez-vous votre existence pour sauver les jours de vos père et mère?

R. Oui.

D. Sacrifieriez-vous l'existence de vos père et mère pour sauver votre pays?

R. Oui.

D. Sacrifierez-vous la vie de pour sauver le monde de l'esclavage?

R. Oui.

Alors on a recueilli les voix : les deux nouveaux adeptes ont été admis à l'unanimité des suffrages. Ils ont reçu incontinent le baiser fraternel et des félicitations sur leurs beaux sentiments (1).

Ce qui vient d'être rapporté est assez concluant pour faire connaître à l'autorité quelles sont les maximes atroces que l'on professe et que l'on suggère dans ce réceptacle , qu'il serait bien intéressant de faire fermer.

(*Du...*)

(1) Le métier infâme que fait l'auteur de ce rapport ne permet guère d'accorder la moindre confiance à ses paroles. Une circonstance achève de lui ôter tout crédit : c'est qu'un M. Doris n'a jamais concouru à la rédaction du *Constitutionnel*.

(*Note de l'éditeur.*)

FUALDÈS

MARBEAU. — THOMAS.

Cab. part., n. 10,976.

10 mars 1824.

On me donne avis que le sieur Fualdès, avocat, demeurant quai Voltaire, n. 21 bis, entretient une correspondance avec les Français réfugiés en Angleterre.

J'invite M. Hinaux, etc. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,976.

25 mars 1824.

Réponse.—Il n'est pas douteux que le sieur Fualdès se charge de toute correspondance quelconque soit avec les Français réfugiés en Angleterre, soit avec toute autre personne. Le prospectus ci-joint en fait foi, indépendamment des autres renseignements que nous nous sommes procurés, et dont nous venons rendre compte.

Le sieur Fualdès demeure bien réellement quai Voltaire, n. 21 bis, au deuxième étage, mais son bureau d'agence est au quatrième. Sous le prétexte d'avoir des nouvelles d'un certain capitaine qui aurait fait partie de l'armée de Mina, et qui maintenant serait réfugié en Angleterre, nous avons sollicité l'intervention officieuse du sieur Fualdès, qui nous a dit qu'il s'en chargerait d'autant plus volontiers que le sieur Marbeau, l'un de ses correspondants à Londres, avait lui-même fait partie du corps d'armée de Mina, et que conséquemment il ne manquait pas d'avoir connu le capitaine au sort duquel nous nous

intéressons. Puis il a ajouté qu'un autre de ses correspondants, le sieur Thomas, avait servi également dans l'armée des cortès, sous les ordres de Balles-teros.

Enfin, le sieur Fualdès s'est chargé de notre commission, qui consiste à savoir ce qu'est devenu le sieur Félix Chrétinau, âgé de cinquante-deux ans, né à Bourmont, département de la Haute-Marne, ancien capitaine de marine, lequel, en 1823, passa en Espagne, dans l'armée des cortès, et que l'on suppose être réfugié en Angleterre.

Il est resté convenu avec le sieur Fualdès qu'on retournerait chez lui, sous une vingtaine de jours, pour connaître les résultats de ses démarches, et lui payer ses honoraires. (Pe...)

G.

GENNEVAL (madame DE), née Mollet.

PERNOT DUPLEXY. — CLAIE, secrétaire du commissaire de police.

Cab. du préfet de police.

20 janv. 1825.

Je prie M. Hinaux de vouloir bien faire recueillir des informations confidentielles et aussi détaillées que possible sur la moralité , la conduite , les moyens de fortune , les charges , les antécédents et la position actuelle de la dame de Genneval , née Malet, qui demeure rue Mazarine , n. 7. Je désire aussi connaître quelle parenté existait entre elle et le général Malet. On assure que cette dame est presque toujours en course. Quel peut en être le but , quelles liaisons et quelle intimité ont existé entre elle et le sieur Pernot Duplexy , propriétaire de la maison qu'elle habite, et qu'elle paraît gérer?

Est-elle liée avec le secrétaire du commissaire de police du quartier de la Monnaie et jusqu'à quel point ? Il demeure chez elle ; en est-elle exactement payée ?

Je recommande cette note à la surveillance de M. Hinaux.
(*Le préfet de police.*)

Cab. du préfet de police.

3 fév. 1825.

Réponse. — La dame de Genneval n'est point née

Malet, mais bien Mollet ; on trouve ce dernier nom orthographié de la même manière au bas d'un tableau placé dans l'appartement de cette dame, lequel tableau représente son père, qui était jardinier du roi.

Feu le général Malet était né à Dôle, en Franche-Comté. Un *soi-disant* petit-cousin de ce général vient d'arriver de Dôle à Paris, et s'est présenté près de la dame en question, pour faire connaissance en raison de la parenté; mais cette dame a répondu : « Je ne me nomme point Malet, mais bien Mollet, et je suis tout-à-fait étrangère à la famille du général Malet, que je n'ai jamais vu ni connu personnellement. »

D'autres renseignements indiquent que la dame Genneval, née Mollet, est la sœur du sieur Mollet qui, en 1811, était receveur général à Mézières (Ardennes).

La dame Genneval, née Mollet, peut avoir soixante ans d'âge; elle a eu, dit-on, depuis trente ans, des relations avec le sieur Pernot Duplecy; mais ce n'est que depuis environ quinze ou dix-huit ans que cette dame s'est chargée de la gestion de la maison du sieur Pernot Duplecy, lequel, assure-t-on, est détenteur de sommes assez considérables appartenant à ladite dame; du moins voilà ce qu'à tort ou à droit elle raconte à ses voisins.

Le sieur Pernot Duplecy passe pour être fort opulent, et jouit pleinement de l'estime publique.

La dame de Genneval reçoit fréquemment la visite

de plusieurs gardes-du-corps, nommément du sieur Des... , qu'elle dit être son parent.

Les courses assez fréquentes de la dame de Genneval s'expliquent par le motif qu'elle est chargée de toutes les affaires du sieur Pernot; c'est elle qui fait les emplettes, et commande en maîtresse dans la maison; qui paie les ouvriers, les fournisseurs de toute espèce, etc.

Cependant la dame de Genneval se rend souvent dans les bureaux du ministère de la maison du roi, où elle-même assure avoir une affaire importante dont elle attend l'issue de moment en moment.

Quant aux liaisons qui existeraient entre la dame de Genneval et le sieur Cliae, secrétaire de police du quartier de la Monnaie, personne n'articule rien qui puisse faire suspecter dans cette circonstance la délicatesse de cet employé. (*Ch... Leb...*)

GIRAUDON (DE).

LECOMTE. — RONDEAU, huissier.

1^{re} div. 1^{re} bur.

20 mars 1822.

Je suis informé que, depuis le mois de juillet dernier, le sieur de Giraudon, fils du sous-intendant militaire de ce nom, qui est, dit-on, employé à Béfert, habite, sans aucun motif connu, la ville de Cambrai, où il recherche tous les officiers de la garnison, les traite souvent, et fait des dépenses considérables qu'il paie régulièrement.

On le soupçonne d'avoir reçu le recueil des chansons de Béranger, par l'entremise d'un conducteur de

messageries royales nommé Lecomte, qui émet des opinions contraires au gouvernement.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire prendre des informations pour connaître les motifs qui tiennent le sieur de Giraudon fils éloigné de son père et de sa mère, qui habitent Paris; à faire recueillir des renseignements sur les opinions politiques de ce jeune homme, et à vérifier si c'est bien de sa famille qu'il reçoit les fonds qui lui sont envoyés à Cambrai.

Il me sera fait un rapport à ce sujet le plus promptement possible.
(Le préfet de police.)

1^{re} div. 1^{er} luv.

14 avril 1822.

Réponse. — Le sieur de Giraudon fils habite réellement la ville de Cambrai, où il se dit employé aux ponts et chaussées; il est en correspondance à Paris avec le nommé Rondeau, huissier, demeurant rue Montmartre, n. 16. Les lettres et paquets que ces deux individus s'envoient réciproquement ne sont jamais mis à la poste, mais leur arrivent par l'entremise du sieur Lecomte, dont il vient d'être parlé, lequel demeure rue de la Grande-Truanderie, n. 36. Toutefois il faut remarquer que ce conducteur ne voyage plus depuis quelques jours sur la route de Cambrai, mais bien sur celle de Paris à Amiens et retour, d'où il suit qu'il n'est plus en position de servir de commis-
sionnaire aux sieurs de Girandon et Rondeau.

Les informations particulières prises à l'égard du sieur Lecomte lui sont fort désavantageuses sous le

rapport des opinions politiques ; cependant personne n'articule rien contre sa moralité. (Ga... Gu...)

GÉRARD (général).

Cab. part., n. 9,841.

10 nov. 1824.

Des renseignements qui me sont parvenus me font présumer que le général Gérard, qui a été membre de la chambre des députés, se trouve actuellement à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire vérifier si cette présomption est fondée, et, dans l'affirmative, à s'assurer de ce que fait dans la capitale cet officier général.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,841.

3 janv. 1825.

Réponse. — Le général Gérard descend, lorsqu'il vient à Paris, rue Pigale, n. 9, où il n'a point paru depuis environ trois mois et demi qu'il demeure à Villers-Saint-Pol, près Creil. On présume qu'il sera de retour à Paris vers la fin de ce mois. (Ch... Leb...)

GÉRARD (capitaine).

DUTRÔNE, avocat.

Cab. part., n. 10,004.

24 août 1826.

Un sieur Gérard, ex-officier, présumé neveu de l'officier-général de ce nom, qui a été membre de la chambre des députés, est arrivé récemment de Grèce, où il s'était rendu il y a environ neuf mois, et s'est

dirigé de Marseille sur Paris. On assure qu'il était chargé d'une mission politique.

J'invite M. Hinaux à faire surveiller, etc.

Je désire surtout savoir s'il n'aurait pas des rapports avec l'avocat Dutrôle, qui a fixé lui-même l'attention de l'autorité.
(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,004.

23 oct. 1826.

Réponse. — Le capitaine Gérard a réellement fait un voyage en Grèce, en qualité d'envoyé du comité grec établi à Paris, dont son oncle le général Gérard fait partie. Cette mission avait pour objet de porter du numéraire aux Grecs, de leur conduire des recrues, et de leur procurer des munitions de guerre.

Pour ce qui est de l'avocat Dutrôle, qui demeure rue du Faubourg-Poissonnière, n. 50, on l'a consulté sous prétexte suffisant et avec toute la circonspection convenable : car on s'est restreint seulement à lui demander l'adresse du capitaine Gérard, à quoi il a répondu ne connaître ni le nom ni la personne de cet individu. Cependant des informations prises sur d'autres points attestent qu'ils sont intimement liés de vieille date, qu'ils partagent les mêmes doctrines politiques, et qu'ils se voient assez fréquemment tant chez le général Gérard, rue Pigale, n. 9, et à sa maison de campagne sus indiquée, que chez le général comte Gérard, rue Richer, n. 40.

Enfin nul doute que l'ex-capitaine Gérard mérite toute l'attention de l'autorité, et qu'il convient d'É-

tablir une surveillance permanente sur son compte.
(*Del...*)

GÉVAUDAN, député. *Voir Police.*

GIVRY (DE).

1^{re} div. 1^{er} bur.

21 juin 1827.

Le ministre de l'intérieur demande la recherche du marquis de Givry, qui, après avoir été déporté à Cayenne, où il a épousé une créole, est rentré en France en 1800.

On trouve aux passe-ports un sieur Benoît Marion de Givry, propriétaire, natif de Nevers, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant rue de Richelieu, n. 15 et aux maisons garnies un M. de Givry, entré le 19 mars dernier, rue des Saints-Pères, n. 67.

M. le chef de la police centrale est chargé de faire vérifier et de nous faire connaître si l'un de ces deux individus est celui dont s'agit. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

10 juillet 1827.

1^{re} réponse. — Un sieur de Givry, qui prend le titre de marquis, âgé d'environ cinquante-cinq à soixante ans, demeure dans ses meubles rue Saint-Honoré, n. 15 ; mais depuis quelque temps, il est absent de Paris ; on le dit aux eaux. Tout chez lui annonce une sorte d'opulence ; sa maison est gardée par un valet de chambre qui, depuis douze ans, est à son service. Cependant celui-ci assure ignorer l'origine de son maître, s'il a été marié, quels ont été ses voyages antérieurs à douze ans ; seulement il sait que

M. de Givry a habité un pays fort éloigné au-delà des mers ; que , lors de la révolution , il émigra et rentra en France en 1807; que depuis il servit dans les lanciers rouges de Bonaparte ; qu'enfin il a habité la Hollande , d'où lui , valet de chambre , est en dernier lieu revenu en France avec lui.

M. de Givry garde le plus strict incognito ; il n'est connu d'aucun de ses voisins . Son valet de chambre n'attend , dit-il , son retour qu'à la fin de l'automne prochain . Tout fait présumer l'identité . (Anj...)

1^{re} div. 1^{er} bur.

17 oct. 1827.

II^e réponse. — M. le marquis de Givry est de retour à Paris , à son domicile ordinaire , rue Saint-Honoré , n. 15.

Tous autres moyens pour arriver au but étant épuisés , il a fallu employer celui-ci . On s'est présenté à M. de Givry lui-même , à qui on a dit qu'ayant appris indirectement qu'il avait voyagé à La Guiane française , on venait le prier de vouloir bien dire s'il n'y aurait pas rencontré M. de , qui , à l'époque de la révolution , fut exilé à Cayenne , et dont on n'a pas reçu de nouvelles depuis .

M. de Givry n'a point paru surpris de cette démarche ; mais après s'être comme recueilli un léger instant , il a répondu d'un air froid et soucieux qu'il n'avait jamais voyagé dans les colonies , ni connu en aucune façon M. de , et qu'enfin la similitude de nom l'avait déjà plusieurs fois fait confondre avec d'autres personnes qu'il ne connaissait pas .

GONZALAS, aumônier.

Duc de BERVICK. — Duc d'ORLÉANS.

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

14 déc. 1822.

Un sieur Pierre Gonzalas, âgé de soixante ans environ, est arrivé à Paris le 1^{er} novembre dernier. Il se dit aumônier du duc de Bervick, lequel duc de Bervick demeurait, il y a six semaines, rue Taitbout, n. 31, et demeure maintenant rue de Provence, n. 27, ainsi que le sieur Gonzalas.

Le duc de Bervick, dont il est ici question, est le même que le duc Alba de Bervick, dont a été mention dans nos divers rapports relatifs à l'exploration faite par nous sur l'ambassade espagnole.

Aujourd'hui la maison n. 27, rue de Provence, sert de bureau secret à M. de San-Lorenzo : c'est là que la correspondance secrète est adressée alternativement sous les noms de Bervick, de due d'Alba, de Gonzalas, de Perins et de madame Masson....

Le sieur Gonzalas est l'organe principal de la maison Bervick ou plutôt de l'ambassade d'Espagne; c'est lui qui est chargé plus spécialement des courses dans Paris ; il se rend souvent au château des Tuilleries et chez Mgr le duc d'Orléans. (Dub...)

GONZALÈS, prêtre.

ANDRÉ, receveur général.—**HARDOUIN**, banquier.—L'archevêque d'Angoulême.—L'archevêque de Paris.—**POIRIER**, chapelain de S. A. R. Mgr le comte d'Artois.—Le comte de PEINS.—**GUIMBART**.—Le curé de Saint-Valère.—**PARADIS**, desservant de Saint-Valère.—**AGNOS**.

Cah. part., n. 10,155.

26 nov. 1822.

Il a été délivré, le 16 de ce mois, à la mairie de Périgueux, un passe-port pour Paris au sieur Joseph Gonzalès, prêtre espagnol, naturalisé, et ancien desservant de la succursale de Rouzenac, diocèse d'Angoulême.

Cet ecclésiastique, qui s'est fait remarquer pendant deux ans par une conduite fort équivoque sous tous les rapports, après avoir été interdit par Mgr l'évêque d'Angoulême, se rend à Paris, où il prétend que des affaires d'intérêt l'appellent momentanément.

(*Le préfet de police.*)

Cah. part., n. 10,155.

10 déc. 1822.

1^{re} réponse. — Le sieur Joseph Gonzalès est arrivé à Paris vers le 3^e du mois dernier. Il est logé en garni, chez un tapissier, à l'hôtel de Courty, rue de Courty, n. 5, dans un petit cabinet qu'il paie à raison de 12 francs par mois. Cet individu peut avoir cinquante-cinq ans d'âge. Il sort ordinairement le matin, et va entendre la messe; il mange souvent dans sa chambre et paraît peu aisé.

Nous avons dû aborder Gonzalès sous prétexte suffisant. Voici les motifs qui l'ont amené à Paris.

Y dénoncer le maire de la commune de Rouzenac, le sous-préfet de l'arrondissement et l'évêque du diocèse d'Angoulême, comme étant des jacobins, ennemis du roi et de la religion : en conséquence, lui Gonzalès vient, dit-il, d'adresser cette dénonciation, écrite et signée de lui, à S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Il assure qu'ayant placé des fonds sur la caisse d'amortissement d'Espagne, dont il touche la rente en France depuis 1809, il s'était adressé à M. André, receveur général du département de la Charente, pour, par l'intermédiaire de ce dernier, recevoir ses rentrées sur l'état à moins de frais. Celui-ci, à son tour, en chargea M. Hardouin, banquier à Paris. Enfin, las des lenteurs de ses deux mandataires, il est venu lui-même mettre ordre à ses affaires, c'est-à-dire suivre la liquidation de sa créance sur l'état ; dénoncer Mgr l'archevêque d'Angoulême, ainsi que le maire et le sous-préfet de l'arrondissement ; puis solliciter une place d'aumônier dans un régiment français.

Gonzalès ajouté qu'il est, dans la capitale, sous la protection de Mgr l'archevêque de Paris, de qui il vient de recevoir l'autorisation de dire la messe à l'église Saint-Valère, dont le curé est son ami intime, au point qu'il doit, pour un temps illimité, aller s'établir chez lui et avec lui le 10 du courant.

Gonzalès ajoute encore qu'il s'attend, au premier

jour, à être chargé du service divin près les frères de l'école chrétienne à Paris.

Tels sont exactement les dires du sieur Gonzalès. Mais il est une circonstance qu'il n'avoue point, et dont cependant nous avons connaissance : c'est que cet individu est à Paris l'agent d'une maison de banque de Madrid; qu'il négocie pour elle et en son nom des emprunts près de la maison Hardouin. Nous nous occupons de savoir plus à fond ce qui en est, et d'en faire l'objet d'un second rapport sur cette affaire.

(*Den...*)

Cab. part., n. 10,155.

14 déc. 1822.

II^e réponse. — Il résulte des nouveaux renseignements obtenus sur le compte du sieur Joseph-Marie-Félix-Grégoire-Louis Gonzaga-Gonzalès, prêtre espagnol, né à Cadix le 28 novembre 1766, desservant la succursale de Saint-Faigue (Charente), diocèse d'Angoulême, que, par ordonnance royale du 10 février 1819, il a été naturalisé Français.

Cet individu se rend souvent à l'ambassade espagnole, rue de Provence ; il sollicite, dit-il, l'intervention de M. l'ambassadeur près du gouvernement espagnol pour obtenir le paiement de deux inscriptions, dont le capital est de 50,000 francs, qui lui sont dues, à lui Gonzalès, depuis 1809.

Ce même individu, dont nous avons observé les démarches, s'est rendu, le 11 de ce mois, chez M. Hardouin, banquier, où il est resté deux heures. Ce-

pendant nous lui avons parlé le lendemain 12 , et il a dit ne s'être jamais présenté dans cette maison.

Gonzalès demeure à présent chez M. le curé de Saint-Valère , près des Invalides , église dans laquelle il assure qu'il dit la messe , par suite de l'autorisation qu'il vient d'en recevoir de M. l'archevêque de Paris.

(Den...)

Cab. part. , n. 10,155.

24 fév. 1823.

III^e réponse. — Le sieur Gonzalès fut placé , il y a deux mois et demi , en qualité de desservant de la paroisse de Montmirail , le tout sous les auspices et la bienveillance de Mgr l'archevêque de Paris.

Le 17 janvier dernier , M. Poirier , châpelain de S. A. R. Mgr le comte d'Artois , donna avis au sieur Gonzalès qu'il était signalé à l'autorité comme étant l'agent de la faction espagnole à Paris. Sur cet avis , le sieur Gonzalès quitta aussitôt Montmirail , revint dans la capitale , sollicita et obtint une audience de M. le comte de Peins , qui lui donna l'assurance qu'il allait écrire à S. Exc. le ministre de l'intérieur pour qu'il ne soit plus , lui Gonzalès , l'objet d'aucune enquête.

Gonzalès assure qu'il n'ignore pas qu'il a été dénoncé comme ennemi du roi par le sieur Pi... , agent de la police à Périgueux.

Depuis son retour de Montmirail , le sieur Gonzalès habite rue et hôtel de la Comète , au Gros-Caillou. Il dit sa messe tous les jours à l'église Saint-Valère , rue de Grehelle-Saint-Germain. Rien en cet ecclé-

siastique n'annonce qu'il doive être plus long-temps l'objet de la surveillance de l'autorité. (D...)

Cab. part., n. 10,155.

26 fév. 1823.

S. Exc. le ministre de l'intérieur m'invite, nonobstant les premiers rapports qui m'ont été adressés sur le sieur Gonzalès, à faire redoubler la surveillance déjà dirigée sur lui. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,155.

7 avril 1823.

Réponse. — Le sieur Gonzalès, prêtre espagnol, demeurait rue et hôtel de la Comète, au Gros Caillou.

Le 5 mars dernier il a quitté la maison susdite, en alléguant qu'étant détenteur de papiers importants, que personne ne devait voir que lui, il ne pouvait rester plus long-temps dans ce logement, où il ne croyait pas ces mêmes papiers en sûreté ; et il y attache une telle importance qu'il ne souffre pas même que les domestiques entrent dans sa chambre pour aucun motif, pas même pour faire son lit. Il a donc quitté cette maison, sans dire où il allait demeurer ; mais nous l'avons trouvé, où il est encore actuellement, chez le sieur Guimbart, rue Saint-Dominique, n. 38, maison du plus bas étage ; ce qui n'empêche pas le sieur Gonzalès de dire sa messe tous les jours à l'église Saint-Valère, et d'être choyé par M. Paradis, qui est le desservant titulaire de cette église.

Le sieur Gonzalès aime les plaisirs de la table ; et plusieurs fois , dans ces moments où la raison est obscurcie et la prudence en défaut , ses hôtes de l'hôtel de la Comète lui ont entendu dire à un sieur Agnos : « J'ai 30,000 francs à donner en mariage à ma fille . » Comme je fais aller ces pauvres sœurs de la charité ! comme je cure ce pauvre curé ! Desquels discours les auditeurs concluent que le sieur Gonzalès est un prêtre peu scrupuleux.

Le sieur Agnos , dont il vient d'être question , se dit Espagnol de nation et ex-capitaine du génie au service d'Espagne. Cet individu demeure encore , et demeurait déjà , en même temps que Gonzalès , rue et hôtel de la Comète , au Gros-Caillou.

Agnos et Gonzalès sont deux têtes dans le même bonnet.
(*Den... Du...*)

Cab. part. , n. 10,155.

16 mars 1825.

De nouveaux renseignements qui me parviennent me font connaître que le sieur Joseph Gonzalès , ecclésiastique , est arrivé à Périgueux.

J'invite , en conséquence , M. Hinaux à faire cesser les recherches qu'il avait dû prescrire à l'égard de cet étranger.
(*Le préfet de police.*)

GOURGAUD , général.

DE MONTHOLON. — PLANCHER , libraire. — BENJAMIN CONSTANT.

Cab. part. , n. 9,990.

16 sept. 1822.

Je viens d'être informé que le général Gourgaud

a passé le 6 de ce mois à Belfort, venant de Munich et se dirigeant sur Paris.

J'invite M. Hinaux à faire vérifier s'il est arrivé dans la capitale, à reprendre la surveillance, etc.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 9,990.

27 sept. 1822.

Réponse.—Nous avons pris des informations. Voici les premiers résultats.

D'abord on nous a assuré que le général Gourgaud était à Paris depuis peu de temps, et qu'on le croirait logé secrètement chez M. de Montholon, rue Saint-Lazare, n. 56. Vérification faite, il résulte qu'il existe bien réellement depuis peu de temps, dans la maison susdite, un mystérieux individu à qui les uns donnent le titre de comte, les autres de duc, ceux-ci de marquis, ceux-là de prince de Beauveau, lequel serait arrivé récemment à Paris, venant du château de Beaujon, département du Rhône.

D'autres données semblaient indiquer que le sieur Plancher, libraire, quai Saint-Michel, n. 5, avait des relations secrètes avec le général Gourgaud. Pour vérifier ce fait nous avons convenablement abordé le sieur Plancher, qui, sous le sceau du secret, nous a dit : «Gourgaud n'est point à Paris, le gouvernement voudrait le faire accroire ; la police le recherche, mais bien inutilement ; je suis en correspondance avec lui ; la dernière lettre que j'en ai reçue est datée de Cassel, du 8 août dernier. » Cependant, Plancher ne dit pas s'il entend parler de Cassel en Fran-

ce, ou de l'une des deux villes du même nom en Allemagne.

Si donc il est vrai que Plancher soit en relations de lettres avec le général Gourgaud, ne conviendrait-il pas, *sous un prétexte quelconque*, de faire une perquisition chez ce libraire : on y trouverait infailliblement la correspondance dont il s'agit ; d'ailleurs ce Plancher est notoirement connu pour ses relations avec MM. Benjamin Constant et autres. Nous continuons les recherches. (Ch... D...)

Cab. part., n. 9,990.

3 oct. 1822.

II^e réponse. — Nous sommes enfin parvenus à découvrir le domicile à Paris du général Gourgaud ; il demeure rue Royale-Saint-Honoré, n. 13. Il se propose de quitter incessamment la capitale ; mais on ignore complètement dans quel pays il doit se rendre. Ses domestiques disent eux-mêmes que, lorsqu'ils voyagent avec leur maître, ils ne connaissent jamais le lieu de destination que lorsqu'ils sont arrivés.

Nous avons établi une surveillance permanente et inaperçue à la porte de la maison qu'habite le général Gourgaud. En voici le résultat jusqu'à présent.

Le 30 septembre, à midi et demi, un homme bien mis, en habit noir, botté et éperonné, âgé d'environ vingt-cinq ans, s'est présenté à la maison susdite, a remis au domestique du général un billet cacheté à son adresse, puis s'est retiré ; il est revenu à deux heures et en est ressorti une heure après.

À une heure est entrée une dame de l'âge d'environ quarante ans, forte corpulence et vêtue d'une robe blanche, accompagnée d'un homme d'environ soixante ans d'âge, cheveux blancs : ils ne sont pas ressortis.

À une heure un quart est sorti un jeune homme vêtu en noir ; il a pris le fiacre n. 588 dans la rue Saint-Honoré.

À deux heures un quart est entré un garde royal, portant un bonnet à poil, redingote bleue, passe-poil jaunes ; il est sorti une demi-heure après.

À deux heures trois quarts est arrivé un jeune homme de taille moyenne, habit et pantalon bleus ; il portait un paquet de papiers cachetés ; il est sorti dix minutes après.

À quatre heures est arrivé dans une voiture bourgeoise, conduite par un seul cheval, accompagné de deux domestiques, un particulier fort bien mis et décoré. Il n'est pas ressorti.

À cinq heures et demie est sorti en voiture un individu que nous croyons être le général Gourgaud lui-même. Nous l'avons donc suivi en cabriolet ; il s'est rendu rue Sainte-Anne, n. 40, où il est resté environ une heure. Il était décoré de deux rubans rouges. Nous avons lieu de croire qu'il s'est rendu au bureau de l'interprétation générale des langues, qui est établi dans la maison susdite, n. 40.

Le 1^{er} octobre, à six heures du matin, la même surveillance que la veille avait été rétablie.

À neuf heures est sorti de la maison n. 13, rue

Royale-Saint-Honoré, un lancier de la garde royale : nous ne l'avions pas vu entrer.

A neuf heures et demie un cabriolet de place n. 128 est arrivé : il en est descendu un homme d'environ quarante ans, bien mis, forte corpulence. Il est sorti à dix heures et un quart.

A onze heures sont arrivés une femme qui portait un gros paquet recouvert en toile cirée, et un commissionnaire qui portait une malle : ils ont demandé au portier à parler au général Gourgaud, près de qui ils ont été introduits ; puis sont sortis, un quart d'heure après, sans remporter le paquet ni la malle.

A onze heures et demie une femme est venue dans le fiacre n. 422 : elle portait une petite boîte de carton. Elle est ressortie, dix minutes après, avec la même boîte.

A midi est arrivé un équipage bourgeois dont les glaces et stores étaient baissés. L'un des deux domestiques ayant ouvert la portière, les personnes qui étaient dans le carrosse lui remirent une lettre que celui-ci porta au général Gourgaud. Cet équipage disparut cinq minutes après.

A trois heures et demi est arrivé un individu que nous croyons être officier au corps royal d'état-major ; il est ressorti dix minutes après.

Enfin, plusieurs personnes sont entrées et sorties de cette maison dans les fiacres n. 46, 192 et 779.

Pendant le mois de cette surveillance, nous avons remarqué que deux domestiques, un homme et une

femme se sont constamment relayés à une fenêtre du deuxième étage, comme s'ils eussent été chargés de surveiller ce qui se passait aux alentours de la maison.

Nous avons encore remarqué qu'un individu a fait plusieurs pauses d'environ trois heures chacune en face de la maison dont il s'agit. Les inspecteurs l'ont reconnu pour l'avoir rencontré plusieurs fois à la préfecture de police. *(De... Ma...)*

GOYENECHE (MARIANO DE).

MINA. — Marquis de RIVIÈRE.

Cab. part., n. 11,132.

28 mai 1824.

Le sieur Mariano de Goyeneche, Espagnol, conduit en France comme prisonnier de guerre, et se trouvant actuellement dans le département du Cher, en qualité de réfugié, vient d'être autorisé à se rendre à Paris, où il se dit appelé par des affaires d'intérêt.

Cet étranger annonce être connu de M. le marquis de Rivière, et avoir des relations avec la maison de commerce de MM. Jean Line, Manescau et compagnie, rue Saint-Joseph, n. 3. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,132.

19 juin 1824.

Réponse. — Nous nous sommes présentés chez le sieur Manescau, rue Saint-Joseph, n. 3; là, *sous prétexte suffisant*, nous avons demandé la demeure à Paris du sieur Goyeneche; à quoi le sieur Manescau a répondu qu'il ne connaissait ni le nom ni la per-

sonne de cet individu. Au même moment intervint un personnage que le sieur Manescau salua du nom de marquis de Rivière , à qui nous fimes la demande. Sa réponse fut semblable à celle de Manescau.

Le sieur Goyeneche est logé rue de Valois, n. 4, depuis le 2 de ce mois. Il résulterait de l'enregistrement qui le concerne sur le livre de police de cette maison qu'il est arrivé en France par Calais, circonstance qui se trouve en opposition avec celle de la note qui annonce que cet individu vient du département du Cher.

Le même Mariano de Goyeneche a avec lui un domestique mulâtre , nommé Valdivia, âgé de vingt-trois ans. Ce jeune homme a été questionné : il assure que son maître et lui sont arrivés directement à Paris par le Havre , et qu'ils n'ont jamais été dans le département du Cher. Il dit que le motif du voyage de son maître , qu'il annonce être fort riche , est de placer des capitaux dans les fonds publiques français.

Le sieur Goyeneche petit avoir cinquante ans, d'une corpulence rachitique , et qui est loin d'annoncer un militaire. Il n'entend pas un seul mot de français ; il reçoit beaucoup de lettres d'Espagne et d'Angleterre. Du reste , nous ne lui voyons jusqu'à présent aucune relation qui milite contre lui. (*Ch... M...*)

Je suis informé que le sieur José Mariano de Goyeneche, réfugié espagnol , qui a été l'objet de plusieurs

notes du cabinet particulier, entretient une correspondance secrète avec plusieurs de ses compatriotes animés de dispositions révolutionnaires, et qui se trouvent en Angleterre et en Espagne. Je sais qu'il se fait gloire de partager entièrement les sentiments de Mina, dont il se dit l'ami intime.

Ces renseignements doivent faire apprécier l'importance que mérite la surveillance de cet Espagnol.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,132.

18 oct. 1824.

Réponse. — Mariano Goyeneche, ayant été fait prisonnier de guerre dans les rangs des révolutionnaires espagnols, fut dirigé sur Bourges. Il quitta cette ville vers le 27 mai dernier pour se rendre à Paris, où il arriva le 30 du même mois, passage des Petits-Pères, n. 3.

Goyeneche, avocat à Madrid, demeurait alors rue des Fossés-Montmartre, n. 3.

Le voyage et la réunion des deux frères Goyeneche à Paris avait pour objet de se concerter ensemble pour obtenir l'autorisation à Mariano Goyeneche de rentrer en Espagne ; mais toutes leurs démarches furent inutiles, et l'avocat Goyeneche quitta Paris, vers le 12 mai, pour retourner à Madrid.

Mariano Goyeneche sortit le 30 juin de la maison passage des Petits-Pères, n. 3, et fut loger le même jour dans l'appartement qu'avait occupé son frère, rue des Fossés-Montmartre, n. 3. Il quitta cette dernière maison le 5. août, et vint loger rue Neuve-

des-Bons-Enfants, n. 15, d'où il est parti, le 16 septembre dernier, par la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires, pour, a-t-il annoncé, se rendre à Londres.

Il est à remarquer que, dans les deux premières maisons où il a logé, il a pris la qualification de lieutenant-colonel, et que, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n. 15, il a pris celle de négociant. Dans cette dernière maison, il se plaignait amèrement d'être souvent appelé à la préfecture de police, et il disait : « Je ne sais ce qu'on me veut ; je ne dis rien, je ne fais rien, et toujours on me tourmente ! Pour me soustraire à cette inquisition, je vais me retirer en Angleterre, où les généraux espagnols qui y sont retirés m'attendent et me recevront à bras ouverts. » Et en effet il partit peu de jours après.

Tous les moyens possibles ont été employés pour trouver des traces de sa correspondance, mais infructueusement. Les gens des diverses maisons où il a logé assurent que jamais une lettre ne lui a été adressée chez eux. Il faisait de fréquentes visites dans les bureaux de l'ambassade d'Angleterre. (*Ch...Leb...*)

GOYER.

Général MERLIN.

Cab. part., n. 11,566.

28 déc. 1824

J'appelle l'attention de M. Hinaux sur le sieur Goyer, officier supérieur, parent du général Merlin. Il demeure rue Saint-Lazare, n. 28.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,566.

30 janv. 1825.

Réponse. — Le sieur Goyer habite ordinairement une maison dont il est propriétaire à Aubonne, et d'où il fait assez rarement quelques voyages dans la capitale.

La commune renommée signale le sieur Goyer comme ennemi irréconciliable du gouvernement du roi. Cependant on n'articule pas de faits positifs; seulement on assure que, lors de l'avènement de S. M. Charles X, il tint ce propos : « Laissez faire, votre nouveau roi fera comme toute sa famille : les courtisans et la prêtraille s'en empareront (1). »

Il est toutefois une circonstance remarquable, c'est que, d'après les informations prises, le sieur Goyer écrit souvent à Paris aux deux frères Merlin et réciproquement, et que cette correspondance n'est jamais confiée à la poste, mais bien à un homme de confiance, lequel est jardinier du sieur Merlin, ex-conventionnel, qui demeure boulevard Mont-Parnasse, n. 50. (Ch... Leb...)

GRASSE (comte de).

Cab. part., n. 12,737.

21 nov. 1826.

J'appelle l'attention particulière de M. Hinaux sur

(1) Cette prédiction irrespectueuse est, sans aucun doute, de l'invention des prophètes de la police. De quelque part qu'elle vienne, les serments de Reims et le règne de Charles X ont glorieusement prouvé qu'elle n'était pas moins fausse qu'impertinente. (*Note de l'éditeur.*)

**le comte de Grasse , lieutenant-colonel , demeurant
rue de Richelieu , n. 22.** (*Le préfet de police.*)

Cab. part. , n. 12,737.

2 déc. 1826.

Réponse. — Alexandre-Frédéric-Auguste de Grasse , âgé d'environ soixante-cinq ans , lieutenant-colonel en retraite , a son principal domicile à Versailles , boulevard de la Reine , n. 60. Il est séparé de son épouse , et M^{me} sa fille est pensionnaire à la Pension royale de Saint-Denis , en sorte qu'il vit seul avec une domestique.

On ne connaît pas d'autres moyens d'existence au comte de Grasse qu'une pension militaire. Lorsqu'il est à Paris , il passe la plus grande partie de son temps avec des hommes d'affaires : parmi eux est le nommé Ca... , ancien employé des jeux , qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications.

Le comte de Grasse donne pour motif de ses longs séjours dans la capitale le soin de faire valoir ses droits à l'indemnité des émigrés ; mais l'ensemble des renseignements constate évidemment que sa présence à Paris a plutôt pour objet de demander au roi et aux princes des secours pécuniaires.

Quant à la chose politique , il est juste de dire que jusqu'à présent nous ne trouvons aucune circonstance , aucun indice qui , sous ce rapport , soit défavorable au comte de Grasse. (*de L...*)

GRAVURES SÉDITIEUSES.

Mises en étalage.

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

2 nov. 1822.

Sur le boulevard Montmartre, n. 67, et chez le sieur Bouton, marchand d'estampes, près le passage des Panoramas, sont nouvellement mises en vente et en étalage deux gravures séditieuses qui attirent la foule et donnent lieu à des conversations, des quolibets, des pointes et des sarcasmes, qu'il convient de faire cesser. Ces deux gravures portent les titres suivants : la première, *une Chambre divisée en trois parties*; la deuxième, *le Portefax*, ou *la Charge imposante*. Il est également une troisième gravure coloriée, nouvelle édition, portant le titre suivant : *les Trois lurons*, ou *l'Ombre d'un brave*. Cette dernière, plus particulièrement encore, paraît avoir pour but d'outrager les anciens serviteurs du roi.

Dans la foule qu'attirent ces trois objets, on entend assez fréquemment des vix accusatrices dire : « La police ne fait pas son devoir. L'émission de ces estampes ne devrait pas être permise. »

(*Ch...*)

GROS-DAVILLIERS.

LAFAYETTE. — CASIMIR PERRIER. — FOY. — ETIENNE. — JOUY. — GEVAUDAN. — BENJAMIN CONSTANT. — TALLEYRAND PÉRIGORD. — PELLAFRAT. — Colonel DESCHAMPS. — HAINGUERLOT. — FOULK. — ODIER. — MÉCHIN. — DUPATY, juge. — Colonel BRO. — PETIT. — MONTHOLON. — MICHEL. — ROMAIN, concierge, etc.

Avis à M. le chef de la police centrale.

26 avril 1822.

Nous sommes informé de bonne part que des rassemblements mystérieux, et assez nombreux, composés de personnes qui tiennent un haut rang dans le monde politique, ont lieu au hameau de Fleury, près Meudon, dans une maison appartenant à un nommé M. Blanchard, laquelle maison est tenue, à titre de loyer, par M. Gros-Davilliers, banquier, demeurant à Paris, boulevard Poissonnière, n. 15. Nous savons, à n'en pouvoir douter, que, parmi les personnes qui composent ces réunions, se trouvent MM. le général Lafayette, Casimir Perrier, Foy, Étienne, de Jouy et Gevaudan. La maison est propre à servir de lieu de rassemblement, attendu qu'elle est tout-à-fait isolée entre cour et jardin.

On remarque que, depuis une huitaine de jours, les appartements du premier étage restent éclairés jusqu'à deux heures après minuit ; que les personnes qui y arrivent ou qui en partent prennent toujours le chemin de Vaugirard ; qu'elles sont assez ordinairement à cheval ou en cabriolets bourgeois.

Le jardin de cette maison est très spacieux ; il est entouré d'un mur de clôture de sept à huit pieds de hauteur, dans lequel sont pratiquées deux petites portes donnant sur la campagne, l'une du côté de Paris, l'autre du côté de Meudon : ce sont là les deux issues qu'il s'agirait de surveiller secrètement....

L'unique porte d'entrée de la cour donne dans le hameau même de Fleury. Un moyen de s'introduire dans cette maison serait de s'adresser au jardinier, qui est un vieillard fort intéressé, avec lequel on entrerait en marché pour l'achat d'une cinquantaine d'orangers qu'il se propose de vendre. Le logement de cet homme est placé de manière à ce qu'une fois qu'on y serait introduit, on pourrait voir sans être vu ce qui se passe dans les appartements du maître.

(G...)

*Rapport à M. le chef de la police centrale, faisant suite
à l'avis du 26 avril.*

29 avril 1822.

Hier 28, accompagné du sieur La..., l'un de nos inspecteurs, nous nous sommes transporté au hameau de Fleury, commune de Meudon, où secrètement nous avons pris tous les renseignements possibles, aux fins de savoir, de la manière la plus précise, de quel genre sont les réunions qui y ont lieu. Il en résulte que M. Gros-Davilliers vient récemment de quitter la maison qu'il occupait à Fleury depuis environ trois ans, propriété appartenant à M. Richard Daubigny, demeurant à Paris, rue des Jeûneurs,

n. 11 ; qu'enfin depuis très peu de jours seulement M. Gros-Davilliers occupe le château de feu M^e la duchesse douairière d'Orléans, à Ivry, près Paris. C'est donc sur ce dernier point qu'il est urgent de porter une surveillance secrète non interrompue, et d'autant mieux que les informations que nous venons d'acquérir ne laissent aucun doute sur l'existence chez M. Gros-Davilliers, à Ivry, d'une société secrète et permanente dont le but est contraire au gouvernement royal : car, s'il faut en croire une sorte de commune renommée, tant à Meudon qu'à Fleury, M. Gros-Davilliers ne vient de quitter ce dernier hameau que parce que les réunions qui avaient lieu chez lui commençaient à exciter une sorte de rumeur. Il est notoirement connu que cette réunion est plus particulièrement composée des personnes désignées dans notre rapport du 26 de ce mois.

Nous savons que M. Gros-Davilliers vient de faire conduire de très fortes provisions de bouche, et surtout une grande quantité de vins fins, dans sa nouvelle maison à Ivry, pour laquelle il paie 6,000 francs de loyer par an.

Vu l'urgence, nous nous proposons, à moins de contre-ordre, de nous transporter, toute affaire cessante, au village d'Ivry, à l'effet d'y établir une surveillance exacte et secrète sur la maison occupée par M. Gros-Davilliers. (La...)

*Deuxième réponse sur l'affaire Gros-Davilliers,
surveillance d'Ivry.*

1^{er} mai 1822.

Hier 30 avril, accompagnés du sieur La..., l'un de nos inspecteurs, nous nous sommes transportés dans la commune d'Ivry, où nous avons pris toutes informations nécessaires, et exercé une surveillance attentive aux fins de savoir ce qui en est relativement à la réunion qui a eu lieu chez M. Gros-Davilliers; *de tout quoi* il est résulté ce qui suit : Il est bien vrai que M. Gros-Davilliers a loué à Ivry le château autrefois occupé par feu M^{me} la duchesse douairière d'Orléans, pour le prix de 8,100 francs par an. C'est, dit-on dans le pays, M. Talleyrand-Périgord qui serait propriétaire de ce château depuis le décès de M^{me} la duchesse, et qui aurait loué cette propriété à M. Gros-Davilliers. Nous savons que M. Talleyrand-Périgord vient presque chaque soir au château susdit, mais dans une voiture fermée de manière à ce qu'il est impossible d'apercevoir les personnes qui sont dedans.

On fait des réparations locatives au château, circonstance qui est cause que M. Gros-Davilliers ne s'y fixera définitivement qu'à compter du 4 de ce mois. Il est à remarquer que le concierge de ce château a reçu ordre *collectivement* de MM. Talleyrand et Gros-Davilliers de tenir les appartements prêts pour samedi

prochain, époque à laquelle une nombreuse réunion y aura lieu à l'occasion, ont dit ces messieurs au concierge, de la fête baladoire d'Ivry.

Déjà le château *dont est question* est du plus difficile abord. Cependant, à l'aide d'un stratagème, nous nous y sommes introduits de manière à nous ménerger les moyens de nous y introduire encore en tant que de besoin. Nous pensons qu'il est constamment urgent d'établir une surveillance inaperçue et non interrompue depuis samedi prochain matin jusqu'au lundi soir, pour savoir bien positivement ce qui en est de cette réunion, et qui sont les personnes qui la composent.

Pour faciliter les dispositions ultérieures que le résultat de l'exploration pourra rendre nécessaires, nous joignons au présent le plan géométrique de ce château et du parc dont il est environné.

Il est encore utile de remarquer que cette propriété est située tout-à-fait à l'extrémité du village d'Ivry; qu'elle est entièrement isolée et entourée d'un mur de clôture de huit pieds de hauteur, dans lequel sont pratiquées trois portes donnant sur la campagne. Le frontispice de cet enclos est une grille en fer fort élevée; le tout enfin ainsi que le plan figuratif ci-joint l'indique (1). (G... La...)

(1) Ce plan d'un château dont les agents de M. Delavau allaient faire le siège importe sans doute fort peu à nos lecteurs (*Note de l'éditeur*).

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

12 mai 1822.

Le sieur Duc... est maintenant tout-à-fait impartronisé dans les maisons de M. Gros-Davilliers , tant à la ville qu'à la campagne, et à un tel point, qu'hier les domestiques lui ont fait l'aveu confidentiel qu'un sieur Val..., ancien domestique de la maison Bonaparte , maintenant placé chez M. le comte d'Artois , encore en qualité de domestique , est l'homme salarié de M. Gros-Davilliers et compagnie pour rendre compte de ce qui se passe au pavillon Marsan.

Il paraît que déjà le sieur Val.., était signalé à Son Altesse Royale comme un espion préposé à savoir ce qui se passe chez elle. *A tout quoi* M. le comte d'Artois aurait répondu : « Je m'en doute un peu; mais cet homme ne sait ni lire ni écrire , et voilà les hommes qu'il me faut. »

Les mêmes domestiques viennent également de confier au sieur Duc... que ni leur maître ni eux n'ignorent que la police les surveille, mais qu'ils s'en moquent , et qu'encore bien qu'elle intercepterait (la police) la correspondance, elle n'en serait pas plus avancée, par la raison bien simple que cette correspondance est écrite en chiffres ; qu'au surplus ces messieurs ne se servent point de la poste aux lettres et emploient des courriers *ad hoc*; que le dernier de

ces courriers, parti de Paris pour Madrid et retour, a coûté quinze cents francs.

On va s'occuper de savoir, avec discrétion, quel est le nom de ce courrier. Du reste, l'exploration devient de plus en plus intéressante, et tout annonce que l'on obtiendra le succès désiré; mais pour cela, *il est indispensable de ne point laisser manquer d'argent les personnes chargées de cette affaire.* (G...)

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

30 mai 1822.

Il résulte d'une note du 29 de ce mois, de l'inspecteur Duc..., que, le 28, avant-hier, à onze heures du soir, sont arrivées au château d'Ivry les personnes ci-après : M. et madame Gros-Davilliers, MM. de Jouy, de Longry, madame Debled (1); que, le 29, à sept heures du matin, sont partis d'Ivry pour Paris; MM. Gros-Davilliers et de Jouy.

Que, le même jour 29, à midi, M. de Jouy est revenu de Paris à Ivry, dans une voiture de place pour laquelle il a payé cinq francs.

L'inspecteur Duc... vient de savoir du sieur Ro-

(1) C'est sans doute du colonel Longuerne et de madame Doublet, aujourd'hui madame Fabreguette, nièce de madame Gros-Davilliers, que l'honnête agent de M. Delavau a voulu parler. (*Note de l'éditeur.*)

main, concierge du château dont est question, que dimanche prochain il y aura dans ce même château une grande réunion. Duc... s'est arrangé de manière à y planter le piquet sans porter ombrage. Du reste, il s'y impatronise chaque jour davantage : car il vient encore d'y vendre vingt voies de bois à madame Gros-Davilliers elle-même. Nous rendrons compte successivement de tout ce qui se passera sur ce point, c'est-à-dire de la portion que nous donnera le sieur Duc...

(Duc...)

Avis particulier à M. le chef de la police centrale.

5 juin 1822.

Il résulte de la note à nous remise par l'inspecteur Duc..., relativement à la surveillance dont il est chargé à Ivry près Paris, que dimanche dernier sont arrivées et ont séjourné chez M. Gros-Davilliers les personnes dont les noms suivent :

MM. 1^e Casimir-Perrier, membre de la chambre des députés.

2^e Pellaprat, rue Basse-du-Rempart, n. 32.

3^e Deschamp, colonel, rue Saint-Lazare, n. 72.

4^e Hanguerlaut (Hainguerlot), rue de Clichy, n. 15.

5^e Marquis, Vieille-Rue-du-Temple, en face la rue de Paradis.

6^e Dorguevalle, rue Sainte-Barbe-Bonne-Nouvelle, n. 16 ou 25.

- 7° Le baron Cicille, rue Bergère, n. 11.
 8° Foule (Foulk), rue Bergère, n. 10.
 9° Audié (Odier), rue d'Artois.
 10° Rodrigine, rue d'Artois, n. 27.
 11° Charles, rue Basse-du-Rempart, n. 106.
 12° Méchin, membre de la chambre des députés, rue du Faubourg-Montmartre, n. 82.
 13° Dupaty, juge, rue de Paradis, n. 17, Faubourg-Poissonnière.
 14° Brot (Bro), colonel, rue des Martyrs, n. 11.
 18° Foy, général, membre de la chambre des députés.
 19° Benjamin Constant, membre de la chambre des députés.
 20° de Jouy.
 21° Petit, rue Sainte-Croix, n. 14.
 22° Delatour.
 23° Michel, rue de Choiseul, n. 11.
 24° Monthion, général, rue Pépinière, n. 29.
 25° Delongris.
 26° Madame Debled.

La société *dont est question* est partie d'Ivry pour se rendre à Paris, les uns sur les onze heures du soir, les autres vers minuit. Six seulement ont couché au château. Ce sont MM. de Jouy, Delongris, Delatour, Gros-Davilliers et les dames Debled et Gros-Davilliers.

On sait que parmi ces convives se trouvait un médecin attaché à l'Hôtel-Dieu de Paris, mais dont on

ignore encore le nom , lequel médecin a dit que la fièvre jaune s'introduisait en France , et à l'appui de cette assertion a ajouté que deux hommes venaient de mourir de cette fièvre pestilentielle.

On remarque que M. de Jouy est presque continuellement , et de jour et de nuit , au château dont est question . On sait que des réunions semblables à celles-ci vont désormais y avoir lieu deux fois par semaine .

(Guy...)

H.**HABER.****WORMS DE ROMILLY. — LAFFITE.**

Cab. part., n. 10,371.

10 mars 1823.

Je suis informé que le juif Haber, fils du banquier de la cour de Wurtemberg, se propose de quitter Carlsruhe, pour venir se fixer à Paris, et se mettre à la tête des affaires de son beau-père le juif Worms de Romilly. Haber entretenait à Carlsruhe, ainsi que son père, des relations intimes avec le banquier Laffitte, et ils répandaient toutes les fausses nouvelles inventées pour nuire au gouvernement français.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,371.

18 mai 1823.

Réponse. — Il résulte des informations prises avec la circonspection convenable chez M. Worms de Romilly, banquier à Paris, rue de Bondi, n. 44, que le sieur Haber, son gendre, est parti de Paris, il y a environ un mois, avec sa femme, pour se rendre successivement à Strasbourg, Vienne, Bade et Carlsruhe; que le motif de ce voyage, de la part dn sieur Haber, est d'arranger ses affaires commerciales en Alle-

magne, de manière à être de retour à Paris du 15 au 20 avril prochain pour s'y fixer définitivement, et se mettre à la tête de la maison de banque de M. Worms de Romilly, son beau-père.

Nous attendons l'arrivée du sieur Haber à Paris; aussitôt qu'elle aura lieu, nous l'entourerons d'une surveillance toute particulière; les voies et moyens sont convenablement préparés.

M. Worms de Romilly prend le titre de chevalier de Romilly, adjoint à la mairie du cinquième arrondissement de la ville de Paris. (D...)

HAINGUERLOT.

DE GOURCUP. — DALI. — DUVAL. — DURONEL. — CHAUVAISAGNE. — Lady HOLLAND. — MONTGAILLARD. — Princesse BORGHÈSE. — LARREY, médecin. — Général GOURGAUD. — HUTCHINSON. — De VAUZELLES, procureur du roi. — MALLET, banquier.

Cab. part., n. 10,668.

23 juillet 1823.

Je suis informé que le sieur Pierre-Laurent Hainguierlot, qui a eu d'anciennes relations avec la famille de Bonaparte, et qui a fixé, à diverses reprises, l'attention de l'autorité, doit arriver, sous peu de jours, à Paris, où il demeure rue de Clichy, n. 15.

J'ai lieu de croire que M. de Vauzelles, procureur du roi à Tours, qui doit aussi se rendre dans la capitale, aura des rapports avec M. Hainguierlot. Dans l'affirmative, M. Hinaux voudra bien me le faire connaître. (Le préfet de police.)

Réponse.—Le 5 de ce mois, à dix heures du matin, le sieur Hainguerlot est sorti de chez lui, accompagné d'un jeune homme de vingt à vingt-deux ans. L'un et l'autre sont entrés, rue de Richelieu, n. 97, chez un nommé M. Gourcuf, directeur de la compagnie d'assurance générale contre l'incendie; puis, successivement, rue de Provence, n. 23, et même rue, n. 21. À cette dernière maison loge un M. Dali, que l'on dit étranger, et qui prend la qualification d'agent de change. Nos deux hommes sortirent de là à midi. Arrivé au coin de la rue Saint-George, Hainguerlot dit au jeune homme : « N'oubliez pas d'aller chez M. Duval; puis ils se séparèrent. Hainguerlot se rendit immédiatement chez lui, et le jeune homme se rendit aussi immédiatement quai Voltaire, n. 21, chez un sieur Paul Duval, lequel Duval a déjà fait l'objet de plusieurs communications (*voir ce nom*), notamment d'une note du cabinet particulier, en date du 1^{er} mai 1822.

Le 6, Hainguerlot est sorti de chez lui à une heure après midi, s'est rendu à la préfecture de police, au bureau des passe-ports, puis au ministère des affaires étrangères; il est rentré chez lui à quatre heures du soir.

Le 7, il est sorti de chez lui à midi, accompagné de deux hommes chamarrés de diverses décosations. Ces deux individus l'ont quitté au coin de la rue Louis-le-Grand, et lui s'est rendu quai Voltaire, n. 21, toujours chez Duval. Il n'en est sorti qu'à quatre heures,

heure à laquelle est venu se placer devant la maison susdite un cabriolet bourgeois sans numéro, fond brun-clair : Hainguierlot s'y est placé, accompagné d'un individu vêtu en général de division. Ils ont disparu promptement, sans que les inspecteurs aient pu les suivre ; mais il résulte des renseignements pris à l'instant même dans la maison de Duval que l'individu qui l'accompagnait se trouve être le général Duronel.

Le 8, Hainguierlot est sorti de chez lui à une heure après midi, accompagné de deux dames de moyen âge. Arrivé sur le boulevard des Italiens, il trouva l'individu de la veille, que l'on croit être le général Duronel : celui-ci paraissait l'attendre. Aussitôt ils quittèrent ces deux dames, et se rendirent ensemble, rue Basse-du-Rempart, n. 38 bis, chez le sieur Chauvassaigne, qui paraît être le même individu qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications, notamment de la note du cabinet particulier en date du 31 mai 1822.

Hainguierlot sortit de cette dernière maison vers quatre heures du soir, se rendit rue du Mont-Blanc, n. 13, chez M. Mallet, banquier, et de là chez lui.

Le 9, Hainguierlot est sorti de chez lui à sept heures du matin, s'est rendu immédiatement quai Voltaire, n. 2 : il n'en est sorti qu'à deux heures après midi, s'est transporté au ministère de la guerre, où il est resté environ une heure et demie, puis est rentré chez lui.

Il résulte des renseignements obtenus secrètement

sur le compte du sieur Hainguerlot qu'il jouit d'une fortune *colossale*, que lui a faite la famille de Bonaparte. On raconte qu'en 1816 il fut chargé d'une mission secrète, par lady Holland, pour Bonaparte à Sainte-Hélène. L'intermédiaire de cette correspondance était un sieur Bomplan, qui, dévoué à Bonaparte, l'avait suivi dans son exil, en qualité de négociant. Ce même Bomplan est maintenant, en Angleterre, le correspondant d'Hainguerlot.

En 1814, Hainguerlot prêta 600,000 francs à Bonaparte, qui furent comptés entre les mains du nommé Montgaillard, qui fut chargé de les employer dans l'intérêt de la cause de l'usurpateur. Cette somme fut remboursée à Hainguerlot, deux ans après, par l'ex-princesse Borghèse (1).

Le sieur Hainguerlot reçoit assez fréquemment un M. Larrey, médecin. Il paraît être fort lié avec le général Gourgaud, auquel il a prêté de fortes sommes d'argent en 1820.

On remarque que le sieur Hainguerlot a maintenant à son service l'ancien domestique de confiance de M. Hutchinson.

Voici maintenant le signalement du sieur Hainguerlot :

Cinquante à cinquante-deux ans d'âge, 5 pieds

(1) Ce rapport, surtout en ce qui concerne la famille de Napoléon, le général Gourgaud et lady Holland, a tout l'air d'un roman inventé par les espions pour amuser la curiosité crédule de leur digne chef M. Delavau.

(*Note de l'éditeur.*)

4 pouces, figure allongée et maigre, marqué de petite vérole, cheveux gris poudrés, de petits favoris gris, habit et pantalon noirs, gilet blanc, chapeau rond, bas de soie.

Quant au sieur de Vauzelles , procureur du roi à Tours , nous n'en avons encore découvert aucune trace, et les bureaux des passe-ports et des garnis n'en ont point encore de nouvelles. (*Ch... Dub...*)

HAMELIN.

Le Marquis de Livron.

1^{re} div. 1^{er} bur.

6 mai 1825.

Une contrainte, du 5 thermidor an 13, a constitué le marquis de Livron et le sieur Hamelin débiteurs , envers le Trésor royal , de la somme de 60,000 fr. , par eux reçue , le 22 ventôse an 10 , du payeur des troupes françaises en Italie , à titre de prêt, imputable sur un marché non exécuté , par lequel les surnommés , en qualité de négociants français établis à Livourne , s'étaient engagés à fournir , pour la Corse , trente-cinq mille quintaux de blé.

Il paraît qu'ils sont actuellement à Paris ; que le marquis de Livron , qui a été général au service de Murat , est revêtu du même grade dans l'armée française , et que le sieur Hamelin y demeure chez sa mère , rue Monthonlon.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire prendre des renseignements précis sur la demeure actuelle , la position et les moyens de solvabilité de ces débiteurs. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{re} bur.

2 juillet 1825.

De nouveaux renseignements font connaître que le marquis de Livron demeurait, il y a peu de temps, rue Neuve-des-Mathurins, n. 21.

Un sieur de Livron, maréchal-de-camp, logé rue de Richelieu, hôtel de Castille, est parti en poste pour Marseille le 1^{er} du courant. (*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{re} bur.

27 juillet 1825.

Réponse. — M. le marquis de Livron, maréchal-de-camp en disponibilité, est entré, le 1^{er} avril 1825, hôtel de Castille, rue de Richelieu, d'où il est parti, le 1^{er} de mois, pour se rendre à Marseille, puis en Amérique (1). Sur le livre de police de cette maison, on ne trouve aucun indice concernant M. de Livron, ni son âge, ni ses prénoms, ni son domicile ordinaire, ni d'où il est venu.

La note du 2 juillet indique que le marquis de Livron demeurait, il y a peu de temps, rue Neuve-des-Mathurins, n. 21. Cette maison appartenait à la dame Brown, qui, de même que ses locataires, assurent que le nom et la personne de M. de Livron leur sont également inconnus.

Quant au sieur Hamelin, il est logé en garni dans la maison de sa mère, rue Montholon, n. 8, où il occupe une seule chambre. Cet individu est continuellement malade.

(1) Il allait en Egypte.

(Note de l'éditeur.)

La fortune de madame Hamelin mère est peu considérable : on ne lui connaît point d'autre propriété que la maison qu'elle habite.

Le sieur Hamelin dit avoir beaucoup connu M. de Livron, mais qu'il l'a perdu de vue depuis bien des années, et qu'il ignore complètement sa demeure.

(*Ch... Leb...*)

HÉNIN (mademoiselle).

Le Prince Eugène.

Cab. part., n. 10,548.

7 juin 1825.

Je suis informé que la demoiselle Hénin, qui se trouvait en 1823 à Paris, où elle demeurait, rue Neuve-des-Mathurins, n. 56, a quitté Nanci, où elle faisait sa résidence, sans qu'on ait pu connaître le lieu vers lequel elle s'est dirigée. Il y a tout lieu de croire que cette demoiselle est revenue à Paris.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher avec soin la demoiselle Hénin, et à donner des ordres pour que ses démarches et ses relations soient observées avec attention.

Il importerait aussi de connaître la demeure actuelle et les occupations du sieur Hénin son frère, qui demeurait, en 1823, rue Neuve-des-Mathurins, n. 34. Il a épousé une femme distinguée de la cour de Bavière, et il a eu des relations particulières avec le prince Eugène. (Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,548.

4 juillet 1825.

Réponse. — Le sieur Hénin demeure actuellement

rue Buffaut, n. 13. Son épouse a fait partie de la maison de l'ex-vice-reine d'Italie. C'est par elle que son mari obtint la protection du prince Eugène. Aujourd'hui, Hénin jouit d'une fortune assez considérable. Il exprime hautement ses regrets sur le gouvernement de Bonaparte. Cet individu, *adroitemment consulté* sur la demeure actuelle de la demoiselle Hénin sa sœur, assure que celle-ci est toujours à Nanci, d'où il correspond avec elle. Toutes autres recherches pour découvrir la demeure à Paris de la demoiselle Hénin ont été infructueuses. (Ch... Leb...)

HERBEZ DE BELLEFOND (madame).

Madame DE LUBIÈRES. — Comte SIMÉON. — Veuve DELAVAUX. — Comtesse DE NOAILLES.

1^{re} div. 1^{er} bur.

5 oct. 1822.

M. le procureur du roi de Cosnes demande des renseignements sur la dame d'Herbez de Bellefond, qui vient d'arriver dans cette ville pour s'y livrer à l'enseignement public, et qui a long-temps habité Paris. Cette dame, dont la vie offre jusqu'ici des circonstances fort singulières, n'aurait, suivant elle, et d'après des mémoires qu'elle a fait imprimer, jamais pu obtenir la moindre notion sur les auteurs de ses jours.

Elle aurait été recueillie dès l'âge de trois ans par une dame de Lubières qui, après avoir habité Genève, serait rentrée en France en 1799; et se serait fixée à Chaillot, dans une maison de campagne appartenant à une dame de Seringes, et voisine d'une autre maison de campagne occupée alors par Achmet-

Abba-Ta-Leb-Kan, prince turc, parent de Sélim III, et voyageant pour son agrément.

A Constantinople et dans le palais du prince, elle aurait épuisé toutes les faveurs de la fortune et d'un haut rang.

A la suite de malheurs, M^{me} de Lubières étant ou décédée ou sortie de France, M^{me} d'Herbez y serait rentrée en 1813 et se serait rendue à Paris, où elle a demeuré pendant environ un mois, hôtel de Bretagne, rue de Rivoli. Ayant quitté la France, elle se serait retirée en Suisse jusqu'en mai 1820, époque à laquelle elle est revenue à Paris, y a séjourné successivement hôtel Germanique, cour du Commerce, hôtel du Petit-Odéon, rue des Boucheries-Saint-Germain, chez un sieur Mathieu.

Suivant les rapports étrangers, M^{me} Élisa d'Herbez serait la fille d'un maître-d'hôtel, et aurait été enlevée par un juif nommé Nodi, se donnant le surnom d'*Achmet*, détenu sous le consulat, libéré par Bonaparte pour prix de révélations politiques, passé immédiatement en Turquie, puis étranglé pour méfaits.

En suivant ces indices, M. le chef de la police centrale est chargé de prendre et de nous transmettre immédiatement tous les renseignements qui auront pu être recueillis sur la dame d'Herbez de Bellefond.

Elle est arrivée à Cosnes, venant de Bourges et de Nevers. (Le préfet de police.)

s'attribue sont autant d'inventions d'un cerveau malade par suite de lectures romanesques. Dès son enfance, elle manifesta le désir de se donner pour être issue d'une autre famille que la sienne, qu'elle a toujours dédaignée. Née à Aubonne, en Suisse, cette femme, maintenant à sa trente-septième année, est tout simplement la fille d'un charpentier; sa mère, âgée de plus de quatre-vingts ans, et que depuis long-temps elle n'ose avouer, vit encore à Aubonne. M^{me} d'Herbez est veuve d'un étranger, mort on ne sait où ni comment. Ces détails sont d'autant plus dignes de foi que nous les tenons de la bouche de sa propre sœur, aujourd'hui femme de charge chez MM. Senez, rue de la Contrescarpe, n. 50. Cette dernière, tout en aimant bien sa sœur, qui de tous temps la dédaigna, n'a pu s'empêcher de nous avouer l'existence et les inclinations romanesques de M^{me} Herbez.

M^{me} Herbez est née protestante et n'a jamais abjuré, quoi qu'elle en puisse dire. Elle n'avait à Paris d'autre moyen d'existence que les générosités des divers personnages qu'elle intéressait à son sort par les aventures et les infortunes qu'elle se prêtait. En 1820, M. le comte Siméon lui fit porter d'abondants secours dans une maladie grave qu'elle essaya hôtel du Petit Odéon.

M^{me} d'Herbez, à Paris, était tout à la fois protestante avec les protestants, catholique avec les catholiques, et musulmane avec les enfants du Prophète, recevant ainsi de toutes les personnes qu'elle avait l'art d'intéresser. Quoi qu'elle en dise, rien ne prouve qu'elle

ait passé les mers. Quant aux mémoires qu'elle dit avoir imprimés (quoique aucun journal de librairie n'en fasse mention), cette impression n'a pu être faite qu'en province, car aucun libraire de la capitale n'a voulu lui acheter son manuscrit.

Du reste, elle n'a laissé aucune dette après elle, et, cet esprit d'intrigue excepté, on est assez satisfait de ses mœurs. (Ch...)

Cab. part., n. 10,740.

23 sept. 1823.

Une dame d'Herbez de Bellefond fut, au mois d'octobre 1822, l'objet d'une note de la première division.

J'invite M. Hinaux à donner des ordres pour qu'on s'assure si la dame d'Herbez est encore femme de charge chez MM. Senez, rue de la Contrescarpe, n. 50. Je désire aussi connaître le nom de cette personne.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 10,740.

28 sept. 1823.

Réponse. — La sœur de la dame d'Herbez de Bellefond demeurait alors et demeure encore à présent, en qualité de femme de charge, chez M. Senez, rue de la Contrescarpe, n. 50, près les fossés de la Bastille.

Cette femme se nomme veuve Delavaux, née d'Herbez, à Aubonne, en Suisse. Elle raconte que l'un de ses frères vient de mourir dans cette dernière ville; qu'elle en est héritière, ainsi que la dame de Bellefond, sa sœur; mais que l'héritage ne peut se parta-

ger , attendu l'absence de cette dernière , dont sa famille ignore complètement la demeure.

La veuve Delavaux écrivit il y a quelques mois à sa sœur, la dame de Bellefond, qu'elle présumait demeurer à Cosne ; elle ne reçut point de réponse : d'où elle conclut que sa sœur, la dame de Bellefond, n'y demeurait plus, ou bien qu'elle persiste dans la singulière manie qu'elle eut toujours de renier sa famille pour se dire issue de meilleur lieu.

Du reste, la veuve Delavaux assure qu'elle aurait les plus grandes obligations à quiconque lui ferait savoir la demeure actuelle de sa sœur , la dame de Bellefond.

(Ch...)

Cab. part. , n. 10,740.

23 juin 1826.

Le 3 mars dernier , la dame Herbez de Bellefond a été mise entre les mains de la gendarmerie pour être conduite jusqu'à la frontière de la Suisse (1). Il paraît néanmoins qu'elle est revenue en France, et on assure qu'elle est en ce moment à Paris , et qu'elle a accès chez M^{me} la duchesse de Noailles.

(1) M. Dupin aîné , dans son éloquente réplique pour Isambert , s'exprimait ainsi : « Le préfet de la Côte-d'Or fait arrêter madame Bellefond (1), en vertu d'une autorisation de M. Franchet. Ce ne sont plus des lettres de cachet pour l'intérieur, ce sont des lettres de cachet pour l'extérieur , etc., etc., »

(Note de l'éditeur.)

* Dans une lettre de M. Franchet , du 12 octobre 1826, il est dit qu'elle est une aventurière qui cherche à se faire passer pour la fille du roi et de la princesse de Lamballe.

J'invite M. Hinaux à faire rechercher la dame Bellefond, dont il trouvera ci-après le signalement.

Signalement de la dame Herbez de Bellefond : Agée d'environ quarante ans, taille de 4 pieds 11 pouces, cheveux très noirs, front découvert, sourcils châtais, yeux bruns ; nez assez long, forme aquilin, mais dont le milieu, légèrement écrasé, le fait un peu tourner de côté ; bouche un peu grande, menton alongé, visage ovale ; teint assez pâle ordinairement, mais qui s'anime promptement dans la discussion. Elle a en outre un léger faux trait dans les yeux.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,740.

26 juillet 1826.

Réponse. — La dame Delavaux, sœur de la dame Herbez de Bellefond, a quitté la maison de MM. Senez, rue de la Contrescarpe, n. 50, il y a environ quinze mois, pour retourner en Suisse avec un officier français nommé Berard. En conséquence, nous n'avons pu en obtenir aucun renseignement sur la dame Herbez de Bellefond ; mais le fils Delavaux, ouvrier bijoutier, âgé d'environ seize ans, demeurant rue Neuve-Saint-Martin, n. 9, a été questionné à son tour, *sous prétexte suffisant*. Celui-ci raconte qu'il y a environ un mois, il fut appelé à la préfecture de police ; que là il a vu sa tante pour la première fois, et qu'il la croit maintenant en Suisse, où elle a reçu ordre de se rendre.

Pour ce qui est de l'accès que la femme Herbez de

Bellefond aurait dans la famille de Noailles, on s'est présenté avec les ménagements convenables, chez M^{me} les comtesse et vicomtesse, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n. 90, ainsi que chez M. le comte de ce même nom, rue de l'Université, n. 95, et dans aucune de ces maisons on ne connaît, dit-on, ni le nom ni la personne de la dame Herbez de Bellefond. (Ch...)

HOLLAND.

1^{er} div. 1^{er} bur.

10 juin 1823.

M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de Péronne m'informe que le sieur Thomas Holland, Anglais d'origine, qui a obtenu, le 18 mai dernier, un passe-port à Valenciennes pour se rendre à Paris, lui a demandé l'autorisation de séjourner douze à quinze jours dans la commune de Sorel, sous le prétexte que son épouse, nouvellement mère d'un enfant qu'elle allaite, était malade. Cette autorisation lui a été accordée ; mais M. le procureur du roi, qui ajoute que cet étranger paraît avoir des intelligences à Péronne et ailleurs, lui a fait notifier qu'à l'expiration de ce délai il eût à se rendre à Paris sans se détourner de sa route.

J'invite en conséquence M. Hinaux à faire rechercher cet individu.

(*Le préfet de police.*)

(Voir *Fabvier*, colonel, et *Hainguierlot*, pour la réponse.)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 44575.

5 sept. 1825.

Le sieur Thomas Holland, capitaine anglais, qui avait attiré sur lui l'attention de l'autorité dans le courant de 1823, vient d'obtenir à Calais un visa de passe-port pour revenir à Paris. Les soupçons dont cet étranger a été l'objet ne permettent pas de perdre de vue ses démarches et ses relations.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur., n. 44575.

28 sept. 1825.

Réponse. — Le sieur Thomas Holland est arrivé de Calais à Paris, le 22 de ce mois, hôtel Meurice, rue Saint-Honoré, où il demeure encore actuellement. Il peut avoir soixante ans d'âge, et prend la qualification de lord anglais. Il donne pour motif de son séjour dans la capitale le désir de distraire sa famille, qui l'accompagne. Cet étranger fait sa société habituelle d'un autre Anglais nommé Fleming Arthur, qui est arrivé en même temps que lui à l'hôtel sus-indiqué.

Le sieur Holland est bien celui qui, en 1823, a déjà fait l'objet de plusieurs communications. Il passe la plus grande partie de son temps à l'ambassade anglaise, et il se propose, dit-il, de partir incessamment pour Londres. Cet étranger paraît être sur ses gardes. Il est d'un accès difficile. Il annonce devoir se diriger sur Péronne, et ensuite à Calais pour s'y embarquer.

(*Ch...*)

HOMMES DE COULEUR.

Duc de REICHSTADT. — IMBERT.

Cab. part., n. 11,579.

30 déc. 1824.

Je suis informé qu'un nommé Joseph Imbert, se disant natif de Saint-Pierre de la Martinique, est récemment arrivé en France par le pont de Beauvoisin, muni d'un congé délivré à Trévise le 24 octobre 1823.

Cet individu, *homme de couleur*, et vêtu d'un habit militaire, a prétendu sortir de la garde du duc de Reichstadt, et s'est permis, à ce sujet, des propos qui dénotent de mauvaises dispositions. Suyvant sa déclaration, il vient rejoindre à Paris sa famille.

Je désire avoir des renseignements sur l'époque et les motifs de son passage à l'étranger, sur son existence depuis sa sortie de France, sur sa position actuelle et sur celle de sa famille.

(*Le préfet de police.*)

(Nou trouvé.)

HOTELS GARNIS.

DUMOULIN, capitaine. — JORET. — PONCET. — MOULIN, capitaine.
MONGEAL. — FATON. — MONTAUBAN.

1^{re} div. 1^{er} bur.

26 mars 1822.

L'hôtel garni rue Dauphine, n. 31, *m'a été signalé* comme le rendez-vous de plusieurs officiers qui tiennent contre le gouvernement des propos très répréhensibles. *On assure aussi que*, lors d'un dîner qui a

eu lieu le 19 de ce mois, il a été apporté un paquet cacheté et adressé au sieur Dumoulin, capitaine. Le sieur Poncet, ex-lieutenant de la gendarmerie royale, y assistait.

M. le chef de la police centrale est invité à faire exercer une surveillance active et secrète à l'égard du maître de cet hôtel et des officiers qui s'y rendent.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

7 avril 1822.

Réponse. — Le sieur Joret, qui tient l'hôtel d'Espagne, rue Dauphine, n. 31, était autrefois pâtissier sur le boulevard Saint-Martin, en face la rue de Lancy. Il a vendu son fonds il y a six mois; l'état de pâtissier ne convenant point à sa santé, il a acheté celui de l'hôtel garni qu'il exploite à présent, la somme de 14,000 francs. *Il jouit d'une bonne réputation dans son quartier; on ne dit rien de son opinion politique qui puisse inspirer de l'inquiétude.* Nous nous sommes présentés dans cette maison pour avoir des nouvelles de Dumoulin; on nous a dit ne pas le connaître. Quant à Poncet, il y a logé et en est sorti depuis environ dix à douze jours. Il a dû quitter Paris: on ignore dans quel lieu il s'est rendu. Le garçon et la domestique nous ayant répondu sur cet article avec une sorte d'hésitation, on pourrait soupçonner du mystère, et qu'on a des raisons pour garder le silence sur Poncet. La réunion qui doit avoir eu lieu le 19 dans cette maison, et dont Dumoulin et Poncet faisaient partie,

étaient peut-être occasionnés pour fêter l'anniversaire du retour de Bonaparte ou de la naissance de son fils : c'est une réflexion que nous a fait naître le rapprochement des dates (1). Nous n'avions pu jusqu'à présent obtenir aucun éclaircissement sur cette réunion.

Il y a une table d'hôte assez nombreuse dans cet hôtel.

Nous joignons au présent rapport le relevé du registre que nous avons fait faire, sur lequel nous avons trouvé un sieur Pierre-Nicolas Moulin, âgé de quarante ans, capitaine en second à la deuxième compagnie d'ouvriers, natif d'Argenas (Calvados), venant d'Argenas, entré le 9 octobre 1821, sorti le 13 dudit; revenu le 14 mars 1822, sorti le 20 dudit.

Charles Faton, ex-lieutenant au 32^e régiment d'infanterie, venant de Montpellier, entré le 22 décembre 1821, sorti le 2 février 1822.

Alexandre Garnier, même grade et même régiment, entré le même jour, sorti le 1^{er} janvier 1822.

Charles Montauban, vingt-cinq ans, officier au corps royal d'état-major, natif de Paris, entré le 2 janvier 1822, sorti le 14 mars suivant.

Louis Poncet, lieutenant de gendarmerie, venant de Villefranche, entré le 5 janvier 1822.

(1) Quoique, en général, les valets de M. Delavaud vaillent mieux que leur maître, on voit que, de temps en temps, excités par ses notes et poussés par les dénonciations secrètes qui leur sont transmises, eux aussi se livrent aux soupçons et aux accusations calomnieuses.

(Note de l'éditeur.)

Cronzat, officier au 5^e régiment d'infanterie de ligne, venant de Niort avec une feuille de route ; entré le 13 mars 1828, sorti le 25 du même mois.

(*Gu... Lau...*)

HUEUR.

Maneuvres nuisibles à la police municipale. — Étalagistes.

17 mars 1826.

Je suis informé, d'une manière positive, que le nommé Hueur, qui a été expulsé il y a peu de temps de la préfecture de police, où il avait été admis comme surnuméraire inspecteur, se livre à des manœuvres nuisibles à l'exécution des mesures de police municipale. Voici le fait :

Hueur connaît, du moins de vue, la plus grande partie de MM. les commissaires de police, officiers de paix et inspecteurs. Or, moyennant la somme de 4 francs par jour, que, par cotisation, lui font un certain nombre de marchands étalagistes non autorisés qui se placent ordinairement rue Neuve-des-Petits-Champs et Vivienne, il est chargé, lui Hueur, à l'approche de toutes personnes préposées au service actif de la police, de les désigner aussitôt aux contrevenants au moyen d'un signal reconnaissable, lequel consiste à lever le bras droit au-dessus de la tête. Alors le contrevenant et la contravention disparaissent furtivement, puis se reproduisent un instant après, c'est-à-dire quand la police n'est plus en vue. Hueur est depuis quelques jours sur le terrain susindiqué :

(*Le préfet de police.*)

HUGOT (marchand de vin).

DUGUET.

1^{re} div. 1^{er} bur.

7 mai 1822.

Le nommé Hugot, marchand de vin à la barrière Rochechouart, connu par son mauvais esprit, et qui, dans plusieurs circonstances, a fixé l'attention de l'autorité, notamment dans l'affaire de *l'Épingle noire*, est signalé comme recevant chez lui des individus suspects, et dont le signe de ralliement est, dit-on, un petit bouton qu'ils portent tous de la même manière, au moyen duquel ils sont reconnus en entrant chez le sieur Hugot.

J'invite M. le chef de la police centrale à faire exercer une surveillance exacte sur le sieur Hugot, ainsi que sur les personnes qui se réunissent chez lui.

(*Le préfet de police.*)1^{re} div. 1^{er} bur., n. 65,055.

27 mai 1822.

Réponse. — Nous nous sommes rendu à plusieurs reprises dans le cabaret du sieur Hugot, marchand de vin traiteur, barrière de Rochechouart, n. 4, *au Rendez-vous de la Rade* : il y a une ancre pour enseigne. Nous avons remarqué que le sieur Hugot est le seul de sa profession dont le nom ne soit pas inscrit sur sa maison. Du reste, il est très connu dans son quartier pour professer les opinions libérales. Nous savons que c'est le lundi de chaque semaine que se réunissent chez lui quinze ou vingt individus, tant

anciens militaires qu'ouvriers bijoutiers et imprimeurs. Parmi ces derniers, on remarque plus particulièrement un sieur Duguet, qui travaille chez M. Fain. La chambre qu'occupe cette société périodique est payée par elle la somme de 16 francs par chaque séance au sieur Hugot, et personne n'y est admis s'il n'est sociétaire ou présenté par un sociétaire.

Il est facile de remarquer que l'ancre prise pour enseigne par Hugot porte avec elle un caractère symbolique qui prête à des allusions, c'est-à-dire qu'elle peint l'espérance.

Pour suivre cette surveillance avec quelques succès, il s'agit de se faire agréger dans la société; la chose est faisable, mais *pour cela il faudra faire des dépenses : ainsi nous demandons à y être autorisé.*

C'est vainement que l'on stationnerait dans ce cabaret si l'on n'était point initié; c'est dans le sein même de cette société qu'il s'agit de pénétrer pour en connaître les membres, le but qu'elle se propose, et enfin le signe récognitif qu'elle aurait adopté.

(*Gu...*)

1^{re} div. 1^{er} bur.

3 juin 1822.

M. le chef de la police centrale fera introduire dans cette société un agent intelligent, afin de connaître le véritable but de ces réunions.

Il me sera rendu compte, le plus promptement possible, des résultats de cette surveillance, afin de

me mettre à même de prescrire les mesures convenables.

(*Le préfet de police.*)

1^{re} div. 1^{re} bar.

24 sept. 1822.

Réponse. — A l'époque du 3 juin dernier, le sieur Gu..., inspecteur, fut retiré de notre attribution, et il était chargé par nous de l'exécution ci-jointe, dont il a rendu compte directement à M. le chef de la police centrale.

HUGUET (colonel).

Secrét. gén.

Sans date.

Rue Saint-Nicaise, n. 2, demeure un colonel en retraite ou en disponibilité. Il a le nez bourgeonné, l'oreille dure.

Il sort sans ses décosations et sort souvent.

Il va assez fréquemment coucher à Versailles, où l'on dit qu'il a un logement.

On dit qu'il a parcouru toute sa carrière militaire avec le général Berton, et qu'il le connaît particulièrement.

(*Anonyme.*)

Secrét. gén.

8 avril 1822.

Réponse. — Le sieur Huguet, colonel en non-activité, loge rue Saint-Nicaise, n. 2, hôtel de la Bibliothèque. Il porte toujours ses décosations, mais il ne les montre pas ; il est ennuyé d'être salué par les factionnaires et d'être obligé d'ôter son chapeau.

Il va souvent à Versailles pour ses affaires personnelles. Il a obtenu, pour se rendre dans cette ville, une permission qui est sur le point d'expirer. Il habite ordinairement Paris.

Il a servi sous divers généraux. On ignore s'il a été immédiatement sous les ordres de Berton, mais il le connaît.

Il reçoit des lettres de Paris et Versailles seulement. Lorsqu'il est dans cette dernière ville, il peut en recevoir de divers endroits ; on l'ignore ici.

Il fréquente des militaires ; il leur prête de l'argent, car il paraît très obligeant. *Il crie très haut* lorsqu'on ne le lui rend pas ; et quoiqu'il soit souvent trompé, il ne se corrige pas, car il y a deux ou trois jours il demanda 500 francs au maître de l'hôtel pour rendre service à un officier qui en avait besoin. Ses principales affaires sont de faire rentrer des fonds qu'il a prêtés de côté et d'autre. Sans être fortuné, il paraît avoir de l'aisance.

Le maître de l'hôtel nous a assuré qu'il n'y avait rien à craindre de son opinion politique, et qu'il ne s'occupait pas d'affaires publiques.

Il est en ce moment à Paris, et doit partir incessamment.
(*Lau... Gu...*)

HUTCHINSON (madame).

La Comtesse d'OXFORD. — CONSTANT.

Cab. part., n. 10,089.

30 oct. 1822.

J'invite M. Hinaux à faire surveiller, avec un soin

particulier, la maison de madame Hutchinson, avenue de Neuilly, n. 18, qui sert de rendez-vous à beaucoup de monde, et où, d'après les rapports qui me parviennent, on s'occupe beaucoup d'intrigues politiques.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,089.

9 nov. 1822.

Réponse. — Nous nous sommes enquis d'abord de savoir si réellement madame Hutchinson a une maison et demeure avenue de Neuilly, n. 18. Voici le résultat de nos recherches jusqu'à présent :

Avenue de Neuilly, n. 18, *extra muros*, demeure seulement un M. Constant, qui est le propriétaire de cette maison; et le nom et la personne de madame Hutchinson y sont également ignorés.

Avenue de Neuilly, n. 18, *intra muros*, demeurent, depuis le 13 du mois dernier, quatre dames anglaises, qui vivent ensemble et mènent un train qui annonce de la fortune. Celle de ces quatre dames qui a loué l'appartement prend le titre et le nom de comtesse d'Oxford. Nous sommes parvenus à nous introduire près de ces dames, auxquelles nous avons parlé, et nous pouvons assurer que ni l'une ni l'autre n'est madame Hutchinson; nous en sommes d'autant plus certains que nous connaissons parfaitement cette dernière pour lui avoir parlé dans le courant du mois de juin dernier. En définitive, rien n'annonce qu'elle demeure dans la maison susdite, ni même qu'elle y soit connue en aucune manière.

Il résulte des renseignements obtenus *sous bancs*

prétextes que madame Hutchinson tient toujours à loyer son appartement, rue de Clichy, n. 28 ; qu'elle y a six domestiques, dont trois mâles ; qu'elle est toujours à Boulogne-sur-mer ; qu'elle vient même d'adresser des fonds à son valet de chambre pour solder des lettres de change qu'elle a acceptées. Enfin, ses domestiques disent qu'elle leur a écrit qu'elle ne viendrait peut-être point à Paris cet hiver ; mais que, dans le cas contraire, elle leur écrirait toujours un mois ou six semaines à l'avance.

(*Du... Ch... Ma...*)

HUTCHINSON (*mylord*).

Comte BERTRAND. — GOURGAUD. — BARBIER DUFAY. — Marquis
DE PONTEJO.

Cab. part., n° 10,089.

7 déc. 1822.

Je viens d'être informé que M. Hutchinson, membre du parlement britannique, est parti de Calais le 3 de ce mois pour se rendre dans la capitale : il a dû descendre rue de Clichy, n. 28.

J'invite M. Hinaux à faire reprendre la surveillance qui avait déjà été dirigée sur cet individu, et à charger M. l'officier de paix d'observer avec le plus grand soin ses démarches, ses relations et sa conduite.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 10,089.

10 déc. 1822.

1^{re} réponse. — M. et madame Hutchinson ne sont

arrivés à Paris qu'avant-hier au sois, le 8. Nous avons dû nous présenter dans cette maison *sous un prétexte applicable à l'espèce*. M. Hutchinson, dont il faut bien avant tout connaître la personne, nous a fait dire qu'il ne pouvait nous recevoir de suite, parce qu'il était très fatigué de son voyage; mais qu'il nous priait de repasser le 11 : nous n'y manquerons pas. Mais, en attendant, toutes les mesures sont prises pour bien mener l'exploration : deux inspecteurs sont là à poste fixe pour savoir quelles sont les personnes qui viendront chez M. Hutchinson. Nous rendrons compte sans délai des résultats journaliers.

(*De...*)

Cab. part., n. 10,089.

14 déc. 1822.

II^e réponse. — La surveillance extérieure établie sur la maison Hutchinson n'a eu, jusqu'à présent, aucun résultat satisfaisant : ainsi il a fallu pénétrer dans l'intérieur *sous bons prétextes*.

On a donc parlé à M. Hutchinson lui-même. Il se déifie de la police, dit-il, qui sans cesse le harcèle : aussi fait-il fermer sa porte à qui que ce soit. Il se propose de partir de Paris dans six semaines. Il n'ignore pas que des mouchards rôdent continuellement aux alentours de sa maison.

M. Hutchinson est d'une affabilité qui est vraiment d'un bon présage... Sa porte nous est ouverte à deux battants..... Sa confiance est telle que l'on peut tout en attendre.... Le membre du parlement n'a pu ré-

sister aux grandes manœuvres.... Cependant nous prions qu'on veuille bien nous faire connaître, le plus promptement possible ; quel est le but réel qu'il s'agit d'atteindre dans cette exploration..., quelle est enfin la fibre qu'il faut toucher.... Faut-il se renfermer strictement dans les termes de la note n. 10,089, du 7 décembre ? Ne conviendrait-il pas, puisque l'occasion est favorable, de chercher à se faire employer dans les intrigues politiques de ces messieurs? etc....

(*De...*)

Cab. part., n. 10,089.

19 déc. 1822.

III^e réponse. — Le 14 de ce mois , à onze heures du matin , le général comte Bertrand est venu chez M. Hutchinson, rue de Clichy , n. 28 : ils ont resté une heure et demie ensemble.

Il est à remarquer que M. Bertrand était modestement à pied , circonstance que les domestiques de M. Hutchinson expliquent ainsi qu'il suit : « Nous » avons la consigne de ne laisser entrer personne au- » près de M. Hutchinson autre que celles qu'il nous » a désignées , telles que les généraux Gourgaud et » Bertrand ; mais ils viennent toujours à pied pour » être moins remarqués des monsieurs , qui sont » toujours à rôder devant la maison : quand ce n'est » pas pour M. Hutchinson , c'est pour le brave colo- » nel Barbier Dufay , qui démeure ici vis-à-vis , au » n. 17. »

Le 15 , M. Hutchinson s'est rendu à pied rue

Chantereine, n. 52 : tout annoace que c'est chez le général Bertrand ; toutefois , nous ne pouvois pas l'assurer d'une manière absolue. Il en est sorti deux heures et demie après , et est rentré immédiatement chez lui. Le même jour , vers cinq heures du soir, est arrivé chez M. Hutchinson un élégant cabriolet bourgeois n. 1778 ; il en est descendu un homme fort bien mis en redingote bleue , quarante-cinq ans d'âge ; il est reparti deux heures après.

Le 16, un domestique de M. Hutchinson a fait deux voyages de la maison n. 28 , rue de Clichy , à la maison n. 52 , rue Chantereine , et réciproquement.

Le 17, sur les onze heures et demie du matin , le cabriolet et l'homme dont est mention au troisième paragraphe du présent rapport sont encore revenus chez M. Hutchinson , et en sont partis un quart d'heure après.

Il serait convenable de savoir au bureau des voitures, à la préfecture, à qui appartient le cabriolet n. 1778.

(*De... Ma...*)

Cab. part. , n. 10,089.

10 janv. 1823.

IV^e réponse. — Depuis le 19 décembre dernier , nous avons dirigé jusqu'à ce jour et à plusieurs reprises l'un des inspecteurs de notre attribution *chez mondit Hutchinson* , le tout sous prétexte plausible. Nous savons qu'il a fait plusieurs voyages à Versailles; qu'il s'est rendu plusieurs fois chez le général Bertrand ; que , le 29 du mois dernier , il a reçu la visite

du marquis de Pontejo. Les deux rapports de l'inspecteur, dont nous donnons ici textuellement copie, jettent quelque jour sur les principes politiques que professe M. Hutchinson.

(Voir les rapports A, B, C, au dossier n. 36.)

(De...)

HUTCHINSON (frères):

Cab. part., n. 11,202.

4 juillet 1824.

Le sieur Henri Hutchinson, âgé de trente ans, lieutenant-colonel au service de l'Angleterre, est arrivé à Dieppe le 25 du mois dernier, et s'est dirigé sur Paris avec son frère, âgé de dix-neuf ans.

Je désirerais qu'on vérifiât si cet individu n'est pas le sieur Hutchinson qui fut compromis dans l'évasion de Lavalette.

J'invite M. Hinaux à charger M. l'officier de paix Dug... de faire cette vérification.

(Le préfet de police.)

Cab. part., n. 11,202.

4 août 1824.

Réponse. — Les sieurs Hutchinson sont arrivés à Paris le 26 juin dernier, et sont descendus rue de Castiglione, n. 10, d'où ils sont sortis le lendemain pour se loger séparément; c'est-à-dire Wilson-Richard, le plus jeune, est allé demeurer rue Richer, n. 9, dans une maison particulière, où il est encore actuellement; pour Wilson-Henri l'aîné, il fut se lo-

ger rue de Surène , n. 25 , d'où il est parti , il y a environ huit jours , pour se rendre à Londres , et revenir sous peu de temps à Paris , d'où il se propose de partir avec son frère Richard pour l'Espagne : c'est de ce dernier lui-même que nous tenons cette circonstance . D'un autre côté , il n'y a pas de doute , d'après les informations prises , que le sieur Henri Hutchinson dont il est ici question ne soit bien réellement le même qui a été impliqué dans l'évasion de Lavalette .

(Le... Ma...)

I.

IMBERT-LEBRET.

1^{re} div. 1^{er} bur.

29 avril 1825.

M. le chef de la police centrale est chargé de faire prendre des informations sur la demeure actuelle du sieur Thomas-Antoine-François-Xavier baron Imbert-Lebret, contre-amiral en retraite, qui a logé rue de l'Université, n. 39, et en mars 1824, rue de Buffaut, n. 10.
(Le préset de police.)

1^{re} div. 1^{er} bur.

7 juillet 1825.

Réponse. — Vainement nous avons recherché la demeure actuelle du sieur Thomas-François-Antoine-Xavier baron Imbert-Lebret; seulement nous avons pu recueillir quelques renseignements.

Il y a environ deux ans que le sieur Imbert-Lebret, demeurant alors rue de l'Université, n. 39, vendit précipitamment son mobilier, et disparut sans que jamais ses voisins aient su ce qu'il était devenu.

Il y a environ quinze mois qu'il prit un appartement rue de Buffaut, n. 10, où il resta six semaines seulement, paya trois mois de loyer, et partit en prenant les plus grandes précautions pour que sa nouvelle demeure restât ignorée. Il recommanda même

au portier de refuser toutes lettres qui arriveraient à son adresse.

Au ministère de la marine, le nom du sieur Imbert-Lebret est connu, mais on ignore absolument quelle est sa demeure actuelle. *(Ch... Leb...)*

INCONNU.

1^{re} div. 1^{er} bur.

7 mars 1822.

Rechercher et surveiller de près un jeune homme de vingt-ciuq ans environ, assez grand, vêtu d'une veste et coiffé d'une casquette en poil de chat gris-blanc, *passant pour* un des principaux moteurs des derniers rassemblements qui ont eu lieu dans l'église de Saint-Eustache, et qu'il dirige sur les différents points où la malveillance cherche à troubler l'ordre.

Il devra être arrêté dès qu'il sera aperçu dans les rassemblements qui pourraient se former dans le 3^e arrondissement ou ailleurs (1). *(Le préfet de police.)*

ITURBIDE.

Cab. part., n. 11,048.

7 avril 1824.

Dona Anna-Maria de Iturbide a reçu, au Pont-de-Beauvoisin, le 1^{er} de ce mois, une passe provisoire pour Paris.

Cette dame voyage accompagnée de ses deux fils.

(1) Cet ordre d'arrestation ne paraît pas très légal.

(Note de l'éditeur.)

de ses quatre filles, d'un chapelain, d'un secrétaire et de deux domestiques. Elle vient de Livourne et se rend probablement à Londres, où se trouve actuellement son mari, qui, dans les révolutions du Mexique, a joué un rôle si remarquable (1).

J'invite M. Hinaux à tenir en observation l'arrivée de dona Maria de Iturbide; à l'entourer de la surveillance la plus attentive, dont chaque résultat me sera communiqué sur-le-champ, et à me prévenir d'avance du moment de son départ.

(*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,048.

8 avril 1824.

Je suis instruit que cette dame est descendue avec ses enfants et sa suite hôtel de Windsor, rue Neuve-Saint-Augustin, n. 57. (*Le préfet de police.*)

Cab. part., n. 11,048.

15 avril 1824.

Réponse. — A l'hôtel de Windsor, rue Neuve-Saint-Augustin, n. 27, nous trouvons sur le livre de police l'inscription suivante :

Huartel Iturbide (Anne-Marie), âgée de trente-

(1) Iturbide eut, comme Christophe, la fantaisie de s'asseoir sur un trône. La fin du monarque noir a été plus héroïque que celle de l'empereur basané : Christophe mourut les armes à la main, et vendit chèrement sa vie ; Iturbide livra la sienne ; mis hors la loi, il se laissa prendre et fut passé par les armes. Le bâtiment anglais qui l'avait débarqué à Sotto-Marina, au Mexique, avait été, dit-on, précédé par un aviso.

(*Note de l'éditeur.*)

huit ans, née en Amérique; son excellente et suite, cinq enfants et quatre personnes, hommes femmes, venant du Pont-de-Beauvoisin avec passeport, domicile ordinaire à Livourne, entrée le 7 a et partie le 10 du même mois, à huit heures du matin, avec toutes les personnes désignées ci-dessus.

Les gens de la suite de M^{me} Iturbide ont annoncé se diriger, avec elle, sur Londres, près de M. Iturbide.

Pendant le court séjour que cette dame a fait à l'hôtel de Windsor, elle n'a reçu ni fait aucune visite; son départ précipité est d'autant plus étonnant que lors de son arrivée à l'hôtel susdit, elle avait annoncé devoir y séjourner trois semaines ou un mois.

(Leb... Ch...)



FIN DU SECOND VOLUME.

ice el

mme

e pas

le - an

s dur

essa

andor

tundir

a lis

eris

al

ex

